

Mise en œuvre de  
la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995)  
dans le contexte du  
vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

## Examen national du Canada

Mai 2019

Le présent examen national du Canada est le cinquième rapport présenté par le Canada sur la mise en œuvre de la *Déclaration et du Programme d'action de Beijing* (1995) et des textes issus de la 23<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000). Les précédents examens nationaux du Canada détaillaient les mesures adoptées par le pays pour appuyer la mise en œuvre de la *Déclaration et du Programme d'action de Beijing*. Le présent rapport constitue principalement une mise à jour et renferme de l'information sur les mesures qui ont été adoptées depuis 2014.

Dans ce rapport, la mention « gouvernement du Canada » désigne le gouvernement fédéral du Canada, alors que le terme général « Canada » désigne généralement les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux combinés. La mention des provinces ou des territoires, comme la Colombie-Britannique, le Québec ou les Territoires du Nord-Ouest, désigne généralement le gouvernement de ces provinces ou territoires.

Le présent rapport porte principalement sur les initiatives clés pour les périodes de 2015 et de 2018 désignées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada. Le rapport inclut également les initiatives et les financements clés annoncés dans le cadre du budget fédéral du Canada pour 2019, publié en avril 2019, alors que ce rapport était en cours de finalisation. Des liens vers de l'information supplémentaire, y compris des renseignements statistiques au sujet de la situation des femmes au Canada, les budgets fédéraux du Canada de 2016-2019 et des documents supplémentaires, les rapports du Canada dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), ainsi que l'Examen national volontaire du Canada sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, figurent à l'annexe 3 du présent rapport.

## TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 : PRIORITÉS, RÉALISATIONS, DÉFIS ET REVERS .....	5
Priorités et réalisations (2014-2019) .....	10
Défis et priorités pour l'avenir .....	35
PARTIE 2: PROGRÈS RÉALISÉS DANS LES 12 DOMAINES CRITIQUES (2014-2019).....	51
2.1 Développement inclusif, prospérité partagée et travail décent.....	51
2.2 Élimination de la pauvreté, protection sociale et services sociaux .....	58
2.3 Lutte contre la violence, la stigmatisation et les stéréotypes.....	73
2.4 Participation, reddition de comptes et institutions sensibles au genre.....	92
2.5 Sociétés pacifiques et inclusives.....	99
2.6 Conservation, protection et réhabilitation environnementales.....	102
PARTIE 3: INSTITUTIONS NATIONALES ET PROCESSUS .....	107
PARTIE 4 : DONNÉES ET STATISTIQUES.....	112
ANNEXE : RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES.....	120

## SIGLES

ACE Allocation canadienne pour enfants  
ACEUM Accord Canada-États-Unis-Mexique  
ACS+ analyse comparative entre les sexes plus  
ACT Allocation canadienne pour les travailleurs  
AE assurance-emploi  
AGJE apprentissage et garde des jeunes enfants  
ALE accords de libre-échange  
C3E Clean Energy Education and Empowerment  
CCES Conseil consultatif sur l'égalité des sexes  
CCM Conseil canadien de la magistrature  
CCNUCC Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques  
CEDEF Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes  
CIDH Commission interaméricaine des droits de l'homme  
CIIS Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle  
CNCEE Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants  
CPFDP Comité permanent des fonctionnaires chargés des droits de la personne  
CRRG Cadre des résultats relatifs aux genres  
CRTC Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes  
CVR Commission de vérité et réconciliation  
DNUDPA Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones  
EDMO ententes sur le développement de la main-d'œuvre  
EDMT Ententes sur le développement du marché du travail  
EDSC Emploi et Développement social Canada  
EISF-IS Équipe d'intervention stratégique sur l'inconduite sexuelle  
EMI examen médical aux fins de l'immigration  
FAC Forces armées canadiennes  
FCEA Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones  
FCM Fédération canadienne des municipalités  
FMC Fonds des médias du Canada  
FNUAP Fonds des Nations Unies pour la population  
FPS Femmes, paix et sécurité  
FPT fédéral, provincial et territorial  
FRC Fonds pour la résilience communautaire  
GC gouverneur en conseil  
GRC Gendarmerie royale du Canada  
GTNO gouvernement des Territoires du Nord-Ouest  
ILVF Initiative de lutte contre la violence familiale  
INM Institut national de la magistrature  
LCDP *Loi canadienne sur les droits de la personne*  
LIPR *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*  
MaRS Medical and Related Sciences  
MEPF mariages d'enfants, précoces et forcés  
MGF/E mutilation génitale féminine ou excision  
MITT Manitoba Institute of Trades and Technology  
MPC mesure du panier de consommation  
OCDE Organisation de coopération et de développement économiques  
ODD objectifs de développement durable  
ONG organisation non gouvernementale  
ONU Organisation des Nations Unies

OTAN Organisation du Traité de l'Atlantique Nord  
PACE Programme d'action communautaire pour les enfants  
PAEG Plan d'action pour l'égalité des genres  
PAPACUN Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques  
PATP-MJE Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants  
PCNP Programme canadien de nutrition prénatale  
PFRT Prestation fiscale pour le revenu de travail  
PFSI Programme fédéral de santé intérimaire  
PIB produit intérieur brut  
PISA Programme international pour le suivi des acquis des élèves  
PME petites et moyennes entreprises  
PPVF Programme pour la prévention de la violence familiale  
RCAANC Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada  
RNCAN Ressources naturelles Canada  
RPC Régime de pensions du Canada  
RRQ Régime des rentes du Québec  
RSPN Régie de la santé des Premières Nations  
SAC Services aux Autochtones Canada  
SCHL Société canadienne d'hypothèques et de logement  
SDC Service des délégués commerciaux  
SDSR santé et droits sexuels et reproductifs  
SEFPN Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations  
SEJ Stratégie emploi jeunesse  
SFE Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat  
SIA-F Subvention incitative aux apprentis pour les femmes  
SMI Programme de soins de santé maternelle et infantile  
SNL Stratégie nationale sur le logement  
SRG Supplément de revenu garanti  
STIM science, technologie, ingénierie et mathématiques  
SV Sécurité de la vieillesse  
UILF unités d'information et de liaison pour les familles  
VFS violence fondée sur le sexe  
VSFG violence sexuelle et fondée sur le genre  
WECM Women's Enterprise Centre of Manitoba

## PARTIE 1 : PRIORITÉS, RÉALISATIONS, DÉFIS ET REVERS

Le Canada s'est depuis longtemps engagé envers l'égalité des genres, un principe enchâssé dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. Sur la scène internationale, l'engagement du Canada envers l'égalité ainsi que la promotion et la protection des droits de la personne des femmes et des filles est enchâssé dans le cadre de travail de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF), la *Déclaration et le Programme d'action de Beijing*, la *Convention relative aux droits de l'enfant* et d'autres instruments internationaux de défense des droits de la personne.

Le gouvernement du Canada est déterminé à évaluer les répercussions potentielles de ses politiques, programmes et initiatives sur différents groupes de femmes, d'hommes et de personnes de toute orientation sexuelle, identité de genre ou expression de genre en tenant compte de l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires. Il prend aussi des mesures pour contribuer à une société inclusive et démocratique qui permet à tous de participer pleinement à tous les aspects de la vie.

Au cours des cinq dernières années, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada ont fait la preuve de leur engagement envers l'égalité des genres au pays comme à l'étranger, notamment par une collaboration constructive avec les organismes et les communautés autochtones ainsi que par d'importants investissements dans des stratégies, des programmes, des politiques et des initiatives fondés sur le genre, les organismes de la société civile canadienne ont aussi grandement contribué à l'avancement de l'égalité des genres.

Au Canada, les organismes de femmes et les organismes autochtones qui font la promotion de l'égalité des genres jouent un rôle crucial : elles sensibilisent la société et mobilisent les collectivités pour faire progresser les priorités sociales et économiques, et elles fournissent des programmes et des services essentiels. Le budget de 2018 prévoit un montant supplémentaire de 100 millions de dollars sur cinq ans, pour l'année 2018-2019, en vue de soutenir les organismes de femmes et d'assurer la pérennité et la cohésion du mouvement féministe. Plus de 250 organismes ont reçu des fonds, dont l'objectif principal était de leur donner la latitude nécessaire pour combler leurs besoins particuliers et accroître leur contribution unique aux efforts de consolidation du mouvement des femmes. On peut penser à des activités qui favorisent la viabilité à long terme, comme le perfectionnement des compétences, la planification stratégique, la création de partenariats, le réseautage et la planification de la viabilité. Ce financement permet aux organismes de résoudre de nombreux problèmes afin d'accroître leur capacité à éliminer les obstacles à l'égalité des genres.

Depuis 2015, la politique du gouvernement du Canada a été caractérisée par un programme féministe ambitieux, qui comprend la nomination du premier cabinet fédéral paritaire, la création du premier ministère consacré à l'avancement des femmes et de l'égalité des genres, la publication du premier énoncé budgétaire fédéral sur l'égalité des sexes examinant l'incidence des mesures budgétaires sur les genres, et le lancement de la première stratégie fédérale pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe (VFS). Les efforts déployés par le Canada à l'échelle nationale et internationale traduisent son engagement de haut niveau envers l'égalité des genres, de l'inclusion et de la diversité des genres comme principes fondamentaux de ses structures de gouvernance et de ses institutions.

Dans les dernières années, le Canada a aussi réalisé des progrès dans de nombreux domaines liés aux statistiques sexospécifiques. Des cadres de gouvernance, des politiques, des outils et des mécanismes de reddition de compte ont été mis en place ou renforcés pour élargir l'utilisation des données sexospécifiques dans la rédaction des politiques et la mise en œuvre

des programmes et projets dans le but de promouvoir l'intégration des questions d'égalité des genres.

Depuis 1995, dans le cadre de la ratification du Programme d'action de Beijing, le gouvernement du Canada demeure résolu à utiliser l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)<sup>1</sup> pour faire avancer l'égalité entre les sexes au Canada. L'ACS+ est un processus analytique utilisé pour évaluer les répercussions différentielles des politiques, des programmes et des lois sur différents groupes de femmes, d'hommes et de personnes de toute orientation sexuelle, identité de genre ou expression de genre. À l'échelle nationale, le gouvernement fédéral continue de travailler au renforcement des mécanismes institutionnels pour s'assurer que les questions de genre et de diversité demeurent au centre de ses processus et de ses activités. En 2015, le gouvernement du Canada a déposé le *Plan d'action sur l'analyse comparative entre les sexes (2016-2020)*<sup>2</sup>, qui présente la mise en œuvre de l'ACS+ dans l'ensemble des ministères et organismes fédéraux et réaffirme l'engagement du gouvernement fédéral à renforcer l'application, la qualité et la rigueur de l'ACS+.

Le renforcement de la mise en œuvre de l'ACS+ dans l'ensemble de l'administration fédérale contribue à l'élaboration de politiques et de programmes fondés sur des données probantes qui profiteront à toute la population canadienne. L'ACS+ fournit également les bases nécessaires à la budgétisation sensible aux genres, pour faire en sorte que l'incidence des propositions du budget sur différents groupes de personnes soit comprise et atténuée grâce à un processus plus efficace et inclusif d'établissement des priorités et de prise de décisions. Dans les budgets fédéraux de 2017, 2018 et 2019, le gouvernement fédéral a renouvelé son engagement à l'égard de l'ACS+ en veillant à ce que chaque budget comprenne un énoncé examinant l'incidence des mesures budgétaires sur les genres.

Afin de soutenir la mise en œuvre de l'ACS+ et l'utilisation systématique de données sexospécifiques dans tous les secteurs, le gouvernement du Canada continue aussi de combler les lacunes dans les données sur les genres, d'améliorer l'accessibilité, la facilité d'emploi et la disponibilité des données, ainsi que d'accroître la capacité statistique et l'alphabétisation numérique. Comme il faut, pour ce faire, recueillir des données et les rendre accessibles, le Canada modernise son approche de collecte et de production de statistiques, entre autres par l'acquisition, l'intégration et l'utilisation accrues des données existantes provenant de diverses sources administratives. Le Canada a aussi fait des progrès quant à l'accès aux données et aux analyses existantes par la création de carrefours de données en ligne et la publication de nombreux rapports liés au genre.

À l'échelle du pays, les gouvernements provinciaux de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Québec ont eux aussi adopté l'ACS+ et des processus semblables. Par ailleurs, le gouvernement du Québec travaille au développement d'un indice québécois de l'égalité entre les femmes et les hommes pour mesurer la progression de l'égalité dans plusieurs dimensions, dont le travail, la violence fondée sur le sexe et la représentativité dans les lieux décisionnels. Cet indice appuiera également l'application de l'analyse différenciée selon les sexes.

Le budget de 2018 du gouvernement fédéral<sup>3</sup> contient pour la première fois un chapitre complet sur l'égalité des sexes (chapitre 5 – Égalité), qui présente le Cadre des résultats relatifs aux genres (CRRG)<sup>4</sup>. Le CRRG a été élaboré pour orienter la prise de décisions relatives aux

---

<sup>1</sup> Voir : <https://cfc-swc.gc.ca/gba-ac/s/index-fr.html>

<sup>2</sup> Voir : <https://cfc-swc.gc.ca/gba-ac/s/plan-action-2016-fr.PDF>

<sup>3</sup> Voir : <https://www.budget.gc.ca/2018/home-accueil-fr.html>

<sup>4</sup> Voir : <https://cfc-swc.gc.ca/grf-crrg/index-fr.html>

politiques et aux programmes qui répondent aux divers besoins de la population du Canada, représenter la vision du gouvernement fédéral quant à l'égalité des genres et en suivre régulièrement la progression.

Le gouvernement du Canada a aussi adopté d'importantes lois qui contribuent à la réalisation de son ambitieux programme en matière d'égalité des genres et de diversité. La *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes*<sup>5</sup>, entrée en vigueur en décembre 2018, fait de la budgétisation sensible aux genres une étape obligatoire des processus de gestion budgétaire et financière du gouvernement fédéral. Elle élargit la portée de l'ACS+ à l'examen des dépenses fiscales, des transferts fédéraux et de la base de dépenses existante. Le budget de 2019 renforce ces progrès en exigeant l'application de l'ACS+ pour chaque proposition et par la publication de résumés de l'ACS+ pour chaque initiative dans son annexe, le Rapport sur l'égalité entre les sexes.<sup>6</sup>

Grâce à la *Loi sur le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres*, entrée en vigueur en décembre 2018, le gouvernement fédéral a transformé Condition féminine Canada en un ministère officiel du gouvernement, sous la direction d'une ou d'un ministre des Femmes et de l'Égalité des genres. La *Loi* consolide et officialise les importants rôles du Ministère et de sa ou son ministre, renforce son mandat et rend l'intégration des considérations liées à l'égalité des sexes plus transparente et mieux ancrée dans les structures institutionnelles fédérales.

Le mandat élargi du Ministère comprend l'avancement de l'égalité des genres et de l'égalité économique, sociale et politique eu égard au sexe, à l'orientation sexuelle et à l'identité ou l'expression de genre. Le Ministère a aussi pour mandat de diriger les efforts du gouvernement fédéral afin d'intégrer les perspectives du genre et de la diversité à ses politiques, programmes et initiatives, au moyen de l'ACS+, de même qu'à la recherche et à la collecte de données à l'appui du CRRG. Cela comprend la promotion d'une meilleure compréhension de l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires, notamment la race, l'origine nationale ou ethnique, l'origine ou l'identité autochtone, l'âge, l'orientation sexuelle, les conditions socioéconomiques, le lieu de résidence et les handicaps.

Le nouveau Ministère a pour mandat de diriger les efforts du gouvernement fédéral afin d'intégrer les perspectives du genre et de la diversité à ses politiques, programmes et initiatives grâce à l'ACS+ de même qu'à la recherche et Collecte de données à l'appui du CRRG.

Des transformations semblables ont eu lieu dans certaines provinces et certains territoires. Par exemple, le Ministry for the Status of Women de l'Alberta, créé en 2015, est le premier ministère voué à la fois à l'avancement de l'égalité des genres et à la croissance de l'économie de la province. Centre d'excellence en ACS+ de l'Alberta, le Ministère établit des mécanismes, définit les attentes et est responsable des analyses intersectionnelles. En plus d'établir la capacité organisationnelle et de former le personnel et les cadres, le Ministry for the Status of Women collabore avec d'autres ministères pour appliquer l'ACS+ aux politiques, aux programmes et aux lois de tout le gouvernement. Depuis 2014, plus de 5 000 employés de la fonction publique de l'Alberta ont reçu une formation sur l'ACS+. De plus, le budget de l'Alberta de 2018-2019 a été le premier de l'histoire de la province à comprendre un énoncé sur l'égalité des sexes.

En novembre 2018, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a nommé sa toute première ministre autonome responsable de la Condition féminine. En février 2019, la province a élargi le mandat de l'Office for the Status of Women pour y inclure trois priorités : le renforcement de la prévention de la violence fondée sur le sexe, la mise en œuvre de l'analyse comparative entre

---

<sup>5</sup> Voir : <https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/C-17.2.pdf>

<sup>6</sup> Voir : <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/toc-tdm-fr.html>

les sexes dans tous les travaux du gouvernement provincial et la promotion ciblée des femmes à des postes de responsabilité.

L'approche du gouvernement du Québec en matière d'égalité entre les femmes et les hommes vise l'ensemble de la société et cible en particulier les inégalités persistantes et préoccupantes en vue d'accélérer le processus menant à l'égalité de fait. Ainsi, le Québec met en œuvre des actions transversales et structurelles dans des domaines jugés prioritaires, et notamment : la lutte aux stéréotypes sexuels et au sexisme, la diversification des choix de carrière, la mixité en emploi, ainsi que la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Le gouvernement du Québec a d'ailleurs lancé, en 2017, la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*<sup>7</sup> qui, en plus de ses dimensions politiques et opérationnelles, tient compte d'une perspective intersectionnelle qui reconnaît les rapports inégalitaires et les facteurs pouvant placer les femmes dans une plus grande situation de vulnérabilité. La mise en œuvre de la Stratégie repose sur des actions concrètes dans les domaines stratégiques suivants : la socialisation et l'éducation égalitaires, l'autonomisation économique des femmes, le partage équitable des responsabilités familiales, une approche différenciée en santé et en bien-être, et l'atteinte de la parité dans les lieux décisionnels.

En février 2015, le gouvernement de la Colombie-Britannique a nommé une secrétaire parlementaire pour l'Égalité des genres, relevant du ministre des Finances. Le gouvernement considérant que l'égalité des genres est une initiative pangouvernementale, un Gender Equity Office provincial a également été créé au sein du ministère des Finances à titre d'organisme central. En juillet 2018, le gouvernement de la province a aussi approuvé la mise en œuvre de l'ACS+ dans l'ensemble de la fonction publique de la Colombie-Britannique.

Il ne fait aucun doute que les progrès du Canada en matière d'égalité des genres ont entraîné, dans les politiques de tous les niveaux de gouvernement, des changements qui ont une incidence sur la vie de toute la population du pays. Si de grandes avancées ont été réalisées au cours des cinq dernières années, le gouvernement du Canada reconnaît que beaucoup de travail reste à faire, en particulier en matière de prévention de la violence et de la discrimination et de promotion des droits des femmes et des filles qui subissent des formes multiples et conjuguées de discrimination.

Le gouvernement du Canada s'est engagé sur la voie de la réconciliation avec les peuples autochtones et du renouvellement de ses relations avec eux – des relations fondées sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. Aucune relation n'est plus importante pour l'État canadien que celle qu'il entretient avec les peuples autochtones. C'est dans cet esprit que le gouvernement fédéral a lancé l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées – pour bâtir une fondation permettant aux femmes et aux filles autochtones de récupérer leur pouvoir et leur place. L'Enquête nationale devrait déposer son rapport le 3 juin 2019 lors d'une cérémonie de clôture de l'enquête, à Gatineau, au Québec.

Le gouvernement du Canada est également déterminé à supprimer les obstacles coloniaux qui empêchent l'exercice des droits ancestraux et des droits issus de traités. Des lois coloniales et paternalistes comme la *Loi sur les Indiens* imposent des formes de gouvernance qui ont nui aux structures existant pour les femmes autochtones et ont conduit à leur déresponsabilisation et à leur oppression dans la vie de leur communauté.

---

<sup>7</sup> Voir : <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/strategie-egalite-2021.pdf>

En février 2018, le premier ministre du Canada a annoncé que le gouvernement du Canada remplacerait la Politique sur les revendications territoriales globales et la Politique sur le droit inhérent par de nouvelles approches englobant entièrement l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. En 2018, la ministre des Relations Couronne-Autochtones et de hauts fonctionnaires ont tenu plus de 100 séances de consultation auxquelles ont participé près de 1 700 personnes et au cours desquelles on s'est assuré que les points de vue des femmes, des jeunes et des aînés étaient entendus. Quelque 800 femmes autochtones ont participé à cette consultation, dont des représentantes de plusieurs organismes de femmes.

En 2019, le gouvernement du Canada poursuivra ses consultations auprès des peuples autochtones dans le but d'élaborer une politique fondée sur les droits. Ces consultations permettront aux communautés autochtones de déterminer les mécanismes et les approches qui pourraient renforcer les systèmes de gouvernance qu'elles ont choisis. Elles encourageront les femmes autochtones, d'un bout à l'autre du pays, à participer plus activement à la gouvernance et au développement de leur communauté ainsi qu'à la prospérité gagnée grâce à la reconnaissance des droits, au respect, à la collaboration et au partenariat.

Dans sa résolution à bâtir un pays meilleur et plus inclusif qui valorise la contribution de chaque personne et multiplie les possibilités, le gouvernement du Canada compte reconnaître officiellement la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. Proclamée par l'Assemblée générale de l'ONU, dans sa résolution 68/237, cette décennie a commencé en 2015 et se terminera en 2024. Elle est une occasion de mettre en valeur et de célébrer l'importante contribution des personnes d'ascendance africaine à la société canadienne. Elle sert aussi de soutien à la reconnaissance, à la justice et au développement pour contrer le racisme, la discrimination et les inégalités continues dont ces personnes font historiquement l'objet.

À l'échelle internationale, le gouvernement du Canada consolide son rôle de chef de file mondial de l'égalité des genres en adoptant une politique étrangère féministe visant l'intégration d'une perspective sexospécifique à l'ensemble de ses politiques et de ses programmes internationaux, notamment dans le domaine du commerce, de la diplomatie, de la sécurité et du développement. L'*approche inclusive du Canada à l'égard du commerce*<sup>8</sup> vise à faire en sorte que les avantages et les occasions qui découlent du commerce et des investissements profitent au plus grand nombre possible de groupes sous-représentés, dont les travailleuses et les femmes chefs d'entreprise. En 2017, le gouvernement fédéral a lancé son deuxième *Plan d'action du Canada sur les femmes, la paix et la sécurité pour 2017-2022*, qui témoigne de la place prioritaire accordée à l'égalité des genres et de l'importance de cette égalité pour la paix et la stabilité. Il a également dévoilé la *Politique d'aide internationale féministe du Canada*<sup>9</sup>, qui vise à éliminer la pauvreté et à bâtir un monde plus pacifique, plus inclusif et plus prospère en renforçant le pouvoir des femmes et des filles, ainsi qu'à appuyer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'avancement de l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et la lutte contre la violence fondée sur le sexe étaient également des thèmes importants mis de l'avant par le Canada à l'occasion de sa présidence du Sommet du G7, en 2018. En outre, les interventions multilatérales et régionales du Canada ont fait la promotion de l'inclusion, de l'égalité des genres et des droits des femmes et ont appuyé des engagements en faveur de l'autonomisation des femmes sur les plans économique, politique et social.

La politique étrangère féministe du Canada repose sur quelques convictions, à savoir que chaque personne doit pouvoir jouir des mêmes droits fondamentaux et compter sur les mêmes

---

<sup>8</sup> Voir : [https://international.gc.ca/gac-amc/campaign-campagne/inclusive\\_trade/index.aspx?lang=fra](https://international.gc.ca/gac-amc/campaign-campagne/inclusive_trade/index.aspx?lang=fra)

<sup>9</sup> Voir : <https://international.gc.ca/world-monde/assets/pdfs/iap2-fra.pdf>

chances de réussir et de vivre en sécurité, et que, pour bâtir efficacement un monde plus sûr et plus prospère, il faut promouvoir des sociétés fondées sur les droits, ouvertes et inclusives, dans lesquelles chaque personne, indépendamment de son genre, peut participer pleinement et à parts égales à la vie économique, sociale, politique et culturelle.

Certaines provinces ont aussi fait de l'égalité des genres une priorité sur la scène internationale. L'engagement du gouvernement du Québec pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes se reflète notamment dans sa politique internationale, *Le Québec dans le monde : s'investir, agir, prospérer*, qui identifie cet enjeu comme une priorité de son action dans ses relations avec les gouvernements étrangers, au sein des organisations multilatérales, dont l'Organisation internationale de la Francophonie, ainsi qu'en matière de solidarité internationale.

Malgré ces réalisations des problèmes restent aussi à régler pour combler les écarts socioéconomiques qui touchent encore certains groupes démographiques, notamment les femmes marginalisées<sup>10</sup>, les Autochtones et les personnes LGBTQ<sup>21</sup>. Parmi les problèmes qui touchent ces groupes, mentionnons les taux plus élevés de violence fondée sur le sexe, une faible représentation de la diversité des genres dans les postes de pouvoir et des obstacles à la participation entière à la vie économique des communautés marginalisées. Ces problèmes deviennent encore plus aigus lorsque d'autres facteurs identitaires, comme la race, la classe sociale, l'éducation, un handicap, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre sont eux aussi pris en compte. Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement fédéral devrait poursuivre le travail commencé avec le CRRG pour combler les écarts entre les genres. Pour assurer la croissance et la prospérité économiques du Canada, l'importance accordée à l'inclusion devra croître au même rythme que la diversité de la population du pays.

#### Priorités et réalisations (2014-2019)

L'économie du Canada est forte et en pleine croissance. Elle offre un plus grand nombre d'emplois et de possibilités aux membres de la classe moyenne et aux personnes qui s'efforcent d'en faire partie. Le gouvernement du Canada est toujours déterminé à prendre des mesures pour que toutes et tous tirent avantage de l'égalité des genres et de la croissance économique.

En vertu de la *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes*, entrée en vigueur en décembre 2018, lors du dépôt du budget devant la Chambre des communes par la ministre ou le ministre des Finances, une ACS+ des documents du budget doit être incluse dans le plan budgétaire ou déposée séparément dans un délai de 30 jours après le dépôt. Cette loi exige aussi qu'une fois par année, le ministère des Finances rende publique une analyse des répercussions des dépenses fiscales – notamment des exonérations, déductions ou crédits fiscaux – sous l'angle du sexe et de la diversité. Elle stipule en outre qu'en consultation avec la ministre ou le ministre des Finances, la présidente ou le président du Conseil du Trésor rende publiques des analyses de répercussions des programmes de dépenses gouvernementales en place, également sous l'angle du sexe et de la diversité.

Dans le cadre du budget de 2018, le gouvernement du Canada a mis en œuvre le Cadre des résultats relatifs aux genres (CRRG), un outil pangouvernemental qui traduit les priorités du

---

<sup>10</sup> On entend entre autres par femmes marginalisées les femmes qui rencontrent des difficultés ou des obstacles supplémentaires à cause de facteurs identitaires croisés : femmes qui vivent dans des collectivités reculées du Nord, femmes racialisées et autochtones, femmes qui fuient la violence, nouvelles arrivantes, mères seules, femmes LGBTQ, femmes dont le revenu est faible, femmes vivant avec une incapacité ou en situation d'atypie, etc.

<sup>11</sup> Lesbiennes, gaies, bissexuelles, transgenres, queers et bispirituelles.

gouvernement en matière d'égalité des genres, cerne les obstacles à l'avancement de l'égalité des genres et détermine la façon dont les progrès seront mesurés. Les objectifs du CRRG ciblent six grands domaines dans lesquels des changements sont nécessaires pour atteindre l'égalité des genres : l'éducation et le perfectionnement des compétences; la participation à l'économie et la prospérité; le leadership et la participation à la démocratie; la violence fondée sur le sexe et l'accès à la justice; la réduction de la pauvreté; la santé et le bien-être, ainsi que l'égalité des genres dans le monde. Le gouvernement fédéral s'est donné pour objectif d'intégrer le CRRG à toutes ses activités de planification et de reddition de compte. Il servira donc aussi de cadre pour la partie 1 du présent rapport, qui décrit les priorités et les principales réalisations du Canada au cours des cinq dernières années.

## **Éducation et perfectionnement des compétences**

Les rôles, les attentes, les préjugés, les stéréotypes et les obstacles institutionnels liés au genre peuvent influencer les choix que font les gens quant à leur éducation et limiter leurs décisions. La ségrégation fondée sur le sexe<sup>12</sup> dans le domaine de l'éducation débouche sur une moins grande mixité dans le milieu du travail et limite les possibilités de carrière des femmes. En devenant plus égalitaire, la société canadienne verra la diversité de la population étudiante s'améliorer. Ceci devrait avoir un effet sur l'économie, qui sera plus prospère, et sur la main-d'œuvre, qui sera plus diversifiée et concurrentielle. Le gouvernement du Canada continue à déployer d'importants efforts et à lancer diverses initiatives clés pour garantir l'égalité des chances et des cheminements diversifiés dans le domaine de l'éducation et du perfectionnement des compétences.

### **Principales réalisations**

#### *CodeCan*

Le programme CodeCan soutient des initiatives qui permettent aux jeunes de la maternelle à la fin du secondaire d'acquérir des compétences en programmation et en développement de contenu numérique. Il soutient aussi la formation et le perfectionnement professionnel du corps enseignant, pour que ce dernier puisse enseigner les compétences numériques, la programmation et les concepts connexes.

Le programme a pour objectif d'aider les jeunes, appartenant notamment à des groupes traditionnellement sous-représentés, à bénéficier de mesures d'encouragement aux études et à acquérir les compétences dont ils auront besoin pour se préparer aux emplois d'aujourd'hui et de demain. L'une des cibles du programme est de faire en sorte qu'au moins 50 % des participants soient des filles. L'investissement dans les compétences numériques contribuera à la prospérité du Canada en mettant à profit les talents diversifiés de la population et en offrant à toutes et tous l'occasion de participer.

#### *Compétences futures*

Le budget de 2017 a annoncé un financement important pour le lancement du programme Compétences futures<sup>13</sup>, engagement qui a été réaffirmé dans le budget de 2019. Le programme cernera les nouvelles compétences demandées sur le marché du travail et encouragera l'adoption d'approches novatrices en matière d'acquisition de compétences pour préparer la main-d'œuvre à s'adapter et à être résiliente. Il améliorera l'accès à une formation de qualité en expliquant quel type de formation fonctionne pour quel type de personnes et dans quelles conditions.

---

<sup>12</sup> La séparation des sexes dans le domaine de l'éducation s'entend de la répartition inégale des hommes et des femmes dans divers champs d'études en raison de normes sociétales et individuelles ou de croyances et attitudes concernant les rôles associés à un genre.

<sup>13</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/competences-futures.html>

Pour veiller à ce que toutes et tous soient mieux préparés à trouver un emploi, la moitié des fonds accordés servira à répondre aux besoins des groupes défavorisés et sous-représentés, comme les Autochtones, les personnes vivant avec une incapacité, les travailleurs à faible revenu, les personnes nouvellement arrivées au Canada, les femmes et les jeunes. En collaboration avec des partenaires et des parties intéressées, le Centre des Compétences futures réalise des projets de recherche novateurs visant à cerner les compétences émergentes et à élaborer de nouvelles approches pour aider les groupes sous-représentés à les acquérir.

## **Participation à l'économie et prospérité**

L'avancement de la participation des femmes à l'économie stimule la croissance économique et augmente le revenu des familles. Chaque personne, quel que soit son genre, devrait avoir la possibilité de réaliser son plein potentiel, de contribuer à une économie forte et en croissance et d'en bénéficier. Le gouvernement fédéral est déterminé à parvenir à une participation égale et à part entière des femmes à l'économie. Il a d'ailleurs réalisé d'importants progrès à cet égard depuis 2015.

### Principales réalisations

#### *Nouvelle loi sur un régime d'équité salariale proactif*

Lorsque les femmes reçoivent un salaire égal pour un travail de valeur égale, l'économie du Canada est renforcée, les familles prospèrent et nos communautés s'épanouissent. C'est pourquoi, en décembre 2018, le gouvernement fédéral a adopté la *Loi visant à établir un régime proactif d'équité salariale dans les secteurs public et privé fédéraux (Loi sur l'équité salariale)*<sup>14</sup><sup>15</sup>, qui comporte des modifications à des lois connexes.

En vertu de la *Loi sur l'équité salariale*, les employeurs ont l'obligation d'examiner leurs pratiques de rémunération et de s'assurer que les femmes et les hommes qui travaillent dans des lieux de travail sous réglementation fédérale comptant plus de dix employés, y compris le secteur privé sous réglementation fédérale, la fonction publique fédérale et les lieux de travail parlementaires comme le Cabinet du premier ministre et les cabinets des ministres, reçoivent un salaire égal pour un travail de valeur égale, quelle que soit leur situation d'emploi. Pour assurer l'application de la *Loi*, un commissaire ou un commissaire à l'équité salariale sera nommé au sein de la Commission canadienne des droits de la personne. La personne occupant cette fonction sera appuyée par une unité de l'équité salariale pour informer les gens et contribuer, au besoin, à l'application de la *Loi sur l'équité salariale*. Les exigences en matière d'équité salariale seront également étendues, dans une mesure non législative, aux entreprises participant au Programme de contrats fédéraux qui approvisionnent le gouvernement fédéral dans le cadre de contrats de produits et services d'une valeur de plus d'un million de dollars.

La *Loi sur l'équité salariale* devrait entrer en vigueur en 2020. D'ici là, le gouvernement fédéral appuiera sa mise en œuvre en élaborant des règlements, en nommant un commissaire ou un commissaire à l'équité salariale et en mettant sur pied le Programme de contrats fédéraux pour l'équité salariale.

Dans le budget de 2018, le gouvernement du Canada a annoncé des fonds visant l'application du principe de transparence salariale par les employeurs du secteur sous réglementation fédérale. Ainsi, les employeurs du secteur privé sous réglementation fédérale visés par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* seront tenus de signaler tout écart salarial touchant les femmes, les Autochtones, les personnes vivant avec une incapacité et les personnes racialisées au sein

---

<sup>14</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/plan-ministeriel/2019-2020/programmes-paiements-transfert-5-millions-ou-plus.html>

<sup>15</sup> Voir : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-4.2/page-1.html>

de leur entreprise. Le gouvernement fédéral s'apprête à modifier la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et la réglementation afférente pour préciser la façon dont les renseignements sur les salaires doivent être calculés et communiqués par les employeurs du secteur privé sous réglementation fédérale. De plus, l'application en ligne permettant la collecte et la publication des données des employeurs sera mise à jour pour faciliter l'affichage des renseignements.

Bien que ces seules mesures ne soient pas suffisantes pour éliminer les écarts salariaux entre les hommes et les femmes, elles devraient contribuer à les réduire en s'attaquant à la sous-évaluation du travail traditionnellement fait par les femmes.

Des mesures semblables ont également été prises par les gouvernements provinciaux, par exemple, le gouvernement du Québec a adopté à l'unanimité la *Loi sur l'équité salariale* en 1996. En décembre 2017, 35 294 employeurs étaient visés par la *Loi sur l'équité salariale*, dont 84,8 % étaient des entreprises comptant de 10 à 49 employés et employées. Le gouvernement du Québec poursuit ses efforts en vue d'atteindre l'équité salariale dans tous les lieux de travail, en particulier pour les travailleuses et les travailleurs non syndiqués.

En Saskatchewan, le taux d'emploi des femmes non autochtones de 15 ans et plus était de 60 % en 2018, au deuxième rang des taux les plus élevés au Canada, soit un taux légèrement supérieur à la moyenne nationale, établie à 57,9 %<sup>16</sup>. La même année, la proportion de femmes autochtones travaillant à temps plein en Saskatchewan était de 76,6 %, une proportion légèrement au-dessus de la moyenne provinciale, établie à 74,4 % pour les femmes<sup>17</sup>. En 2018, la province arrivait également au troisième rang pour ce qui est du salaire horaire moyen des femmes, soit 25,09 \$, une somme cependant inférieure de 0,52 \$ à la moyenne de 2017, et inférieure de 4,61 \$ au salaire horaire moyen des hommes en 2018, établi à 29,70 \$<sup>18</sup>. Pour combler cet écart salarial, le Status of Women Office de la Saskatchewan collabore étroitement avec l'organisme Women Entrepreneurs of Saskatchewan (WESK) et les chambres de commerce de la province en vue d'élaborer des programmes et des approches permettant de corriger l'écart salarial et d'encourager la participation entrepreneuriale des femmes.

#### *Ententes sur le développement de la main-d'œuvre*

Pour renforcer la classe moyenne et assurer sa croissance, le gouvernement du Canada a conclu avec la plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux de nouvelles ententes sur le développement de la main-d'œuvre (EDMO). Ces ententes prévoient des investissements de 722 millions de dollars par année, ainsi qu'une somme additionnelle de 900 millions de dollars de 2017-2018 à 2022-2023<sup>19</sup>. Ces nouvelles EDMO et le financement connexe, annoncés dans le budget de 2017, regroupent et remplacent les Ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi, les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées et l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés.

Les EDMO soutiennent les gouvernements provinciaux et territoriaux en leur donnant la souplesse nécessaire pour répondre aux divers besoins de leur clientèle en matière d'aide à l'emploi et de formation axée sur les compétences. Les programmes des EDMO ont pour objectif d'aider les personnes les plus éloignées du marché du travail, sans emploi, sous-

---

<sup>16</sup> Statistique Canada. Tableau 14-10-0018-01 *Caractéristiques de la population active selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, données annuelles (x 1 000)*

<sup>17</sup> Statistique Canada. Tableau 14-10-0364-01 *Caractéristiques de la population active selon la province, la région et le groupe autochtone*

<sup>18</sup> Statistique Canada. Tableau 14-10-0027-01 *Enquête sur la population active*

<sup>19</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/accords-formation/ententes-developpement-main-oeuvre.html>

employées et désirant améliorer leurs compétences afin de trouver et de conserver un bon emploi. Ils soutiennent également les employeurs désirant offrir une formation à leurs effectifs, actuels ou futurs. En outre, les EDMO comprennent un financement ciblé destiné aux personnes vivant avec une incapacité et servent à soutenir les membres de groupes sous-représentés, dont les femmes.

#### *Ententes sur le développement du marché du travail*

Les EDMO sont un complément aux ententes sur le développement du marché du travail (EDMT), qui constituent le plus important transfert de fonds aux gouvernements provinciaux et territoriaux concernant le marché du travail. Chaque année, le gouvernement du Canada investit plus de 2 milliards de dollars dans les EDMT conclues avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en vue d'aider les travailleuses et les travailleurs, notamment par la formation axée sur les compétences et l'aide à l'emploi financées par l'assurance-emploi (AE)<sup>20</sup>. Un investissement additionnel de 1,8 milliard de dollars sur six ans dans les EDMT, annoncé dans le budget 2017 et commençant en 2017-2018, vise l'élargissement de l'admissibilité aux programmes et aux services d'emploi.

Les résultats les plus récents montrent que la situation en matière d'emploi des personnes participant aux programmes des EDMT s'est améliorée et que leur dépendance aux prestations de soutien du revenu du gouvernement a diminué. À l'heure actuelle, les femmes ont plus tendance à accéder à une aide plus « légère » (p. ex., orientation professionnelle, rédaction de curriculum vitæ). Le récent élargissement de l'admissibilité aidera les femmes à mieux réussir sur le marché du travail en leur donnant accès à un plus large éventail de services de soutien, comme de la formation axée sur les compétences, des subventions salariales et des stages en milieu de travail.

#### *Amélioration de l'accès aux programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au Canada*

Le gouvernement du Canada croit que tous les enfants canadiens méritent une chance réelle et juste de réussir. La prestation des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE) de grande qualité offre aux enfants de meilleures perspectives d'avenir dans la mesure où elle favorise un niveau d'instruction plus élevé, un potentiel accru et l'accès à de meilleurs emplois. Le gouvernement fédéral est déterminé à améliorer l'accès à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables et de grande qualité pour offrir aux parents, et en particulier aux mères de jeunes enfants, de plus nombreuses possibilités de participer à des programmes de formation et d'éducation. Avec le temps, ces mesures permettront à un plus grand nombre de femmes d'intégrer le marché du travail, ce qui contribuera à réduire les écarts entre les sexes en matière de rémunération et de participation au marché du travail.

Au Canada, la conception et la prestation de systèmes d'AGJE relèvent des gouvernements provinciaux et territoriaux, et ceux-ci collaborent avec le gouvernement fédéral pour aider les enfants à prendre le meilleur départ possible dans la vie et pour encourager un partage égal des rôles parentaux et des responsabilités familiales. Dans les budgets de 2016 et de 2017, le gouvernement du Canada s'est engagé à investir 7,5 milliards sur 11 ans pour soutenir et créer des places dans des services de garde abordables et de grande qualité d'un bout à l'autre du pays. Cet engagement comprend des investissements de 1,7 milliard de dollars sur 10 ans, à compter de 2018-2019, pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones, et de 195 millions de dollars pour l'innovation et la collecte de données dans le domaine de l'AGJE en général.

---

<sup>20</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/accords-formation/edmt.html>

En juin 2017, le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux et territoriaux ont franchi une première étape en s'entendant sur la création d'un *Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*<sup>21</sup>. Ces ententes bilatérales d'une durée de trois ans donnent un aperçu des besoins de chaque gouvernement provincial et territorial en matière d'AGJE et jettent les bases d'une vision commune à long terme selon laquelle tous les enfants profitent des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de qualité qui créent un environnement enrichissant. Elles sont soutenues par un investissement de 1,2 milliard de dollars sur trois ans, commençant en 2017-2018, et devraient permettre de créer, d'ici 2019-2020, jusqu'à 40 000 places dans des services de garde plus abordables.

Des programmes adaptés qui tiennent compte des cultures, des langues, des traditions, des valeurs et des coutumes des Premières nations, des communautés inuites et métisses peuvent s'avérer cruciaux pour jeter les bases de l'identité culturelle et de l'estime de soi d'un enfant. C'est pourquoi, en 2017, le gouvernement fédéral a entrepris un vaste processus de consultation sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones. Fort de ces consultations, le gouvernement fédéral a collaboré avec des partenaires autochtones pour élaborer conjointement le *Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones*<sup>22</sup>.

Annoncé en présence de leaders autochtones en septembre 2018, ce cadre complète le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et reflète les cultures et les priorités particulières des Premières nations, des Inuits et des Métis. Il établit la vision de familles et d'enfants autochtones heureux et en sécurité, d'une solide identité culturelle et d'un système complet et coordonné d'AGJE axé sur les enfants, orienté sur la culture et ancré dans l'autodétermination. Les investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones pourraient permettre l'autonomisation des familles autochtones et des communautés tout entières.

L'amélioration de l'accès à des services de garde est une importante priorité pour les gouvernements provinciaux et territoriaux du pays. Certains ont déjà effectué des changements pour améliorer l'accès aux services de garde d'enfants et la qualité de ces services, afin de permettre aux parents de rester sur le marché du travail ou d'y retourner.

Depuis 2015, l'Ontario a entrepris une série de réformes et effectué d'importants investissements dans son système de garde d'enfants afin d'accroître son accessibilité, d'améliorer la qualité des soins prodigués et de renforcer la surveillance. Par exemple, en 2015, il a adopté la *Loi sur la garde d'enfant et la petite enfance* pour mieux régir les services de garde d'enfants dans la province et renforcer la surveillance du secteur des services de garde non agréés, tout en améliorant l'accès aux services de garde agréés. En 2014-2015, l'Ontario a terminé la mise en œuvre complète de son Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants (PATP-MJE). Ce programme touche environ 260 000 élèves annuellement et exige des conseils scolaires qu'ils assurent à ces enfants des services de garde avant et après la classe, lorsque la demande est suffisante. Ces programmes constituent une aide importante pour les parents qui travaillent, et en particulier les femmes, puisqu'ils leur permettent de trouver un équilibre entre le temps consacré aux enfants et un emploi rémunéré ou des études.

---

<sup>21</sup> Bien qu'il souscrive aux principes généraux du *Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*, le gouvernement du Québec n'a pas adhéré à ce cadre, car il entend conserver la responsabilité exclusive dans ce domaine sur son territoire. Le gouvernement du Québec continuera toutefois à investir des sommes importantes dans les programmes et services aux familles et aux enfants.

<sup>22</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/apprentissage-jeunes-enfants-autochtones.html>

La Nouvelle-Écosse a également fait d'importants investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants en mettant sur pied un programme préscolaire universel pour les enfants de quatre ans. Les premières classes ont été créées en septembre 2017, et le programme devrait être accessible dans toute la province d'ici septembre 2020. Grâce à un financement fédéral-provincial, la Nouvelle-Écosse a fait des investissements supplémentaires pour accroître le nombre de places disponibles pour les enfants d'âge préscolaire ainsi que dans les services de garde après l'école. Ces investissements créeront jusqu'à 1 000 nouvelles places dans les services de garde d'enfants agréés<sup>23</sup>. De plus, des changements apportés au programme de subvention pour les services de garde d'enfants permettront aux familles admissibles de la province de recevoir davantage de financement pour couvrir les frais des services agréés de garde d'enfants<sup>24</sup>.

La Colombie-Britannique a mis sur pied *Childcare BC*, une initiative qui jette les bases d'un nouveau système universel de garde d'enfants. Il s'agit là d'une importante avancée dans la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Le programme vise l'amélioration de la qualité du système provincial de garde d'enfants en soutenant les fournisseurs de services de garde, constitués en majorité de femmes. Cette aide, qui représente un investissement total de 136 millions de dollars, prend la forme d'une hausse salariale et de possibilités de formation et de perfectionnement. Il a été amplement démontré que l'accès à des services de gardes abordables et de qualité permet à plus de femmes de participer au marché du travail, améliore leur indépendance et leur sécurité économiques et contribue à la santé et à la croissance de l'économie. En outre, grâce à ce programme, toutes les citoyennes et tous les citoyens de Colombie-Britannique, quel que soit leur genre, peuvent mettre leurs talents particuliers à profit pour contribuer à la prospérité de la province.

Dans son budget de 2018, la Colombie-Britannique s'est engagée à investir plus d'un milliard de dollars sur trois ans dans la mise en œuvre de *Childcare BC*. Cette somme est assortie de deux mesures importantes visant à rendre les services de garde d'enfants plus abordables : la Child Care Fee Reduction Initiative, permettant de financer plus de 51 000 places dans des services de garde agréés; et le Affordable Child Care Benefit, déployé dans toute la province en septembre 2018 pour soutenir les familles à faible revenu de la Colombie-Britannique. De plus, dans le cadre de son budget de 2019, la province a augmenté de 20 % les pensions alimentaires versées aux parents de famille d'accueil. Elle a également accru le financement destiné aux parents substituts de familles élargies dans les communautés autochtones. Jusqu'à présent, ces mesures ont permis aux parents de la Colombie-Britannique d'économiser près de 60 millions de dollars.

#### *Prestations et congés de maternité et parentaux dans le cadre du régime d'assurance-emploi*

Les gouvernements FPT sont déterminés à éliminer les obstacles à l'égalité des genres pour que les femmes et les filles puissent participer et contribuer à la croissance de l'économie du pays. Dans tout le pays, les lois sur le travail assurent la protection de l'emploi des parents qui prennent soin d'un nouveau-né ou d'un enfant nouvellement adopté. Dans son budget de 2017, le gouvernement fédéral s'est engagé à aider les familles canadiennes en assouplissant les prestations de maternité et les prestations parentales de l'assurance-emploi. Depuis 2018, deux options sont possibles en ce qui concerne les prestations parentales :

- Les prestations parentales standards peuvent être versées pendant une période maximale de 35 semaines. Il faut en faire la demande dans un délai de 52 semaines après la semaine durant laquelle l'enfant est né ou a été confié en vue de son adoption. Le taux hebdomadaire des prestations correspond à 55 % de la rémunération

<sup>23</sup> Voir : <https://novascotia.ca/news/release/?id=20180306004>

<sup>24</sup> Voir : <https://novascotia.ca/news/release/?id=20180201002>

moyenne hebdomadaire assurable de la prestataire ou du prestataire, jusqu'à concurrence d'un montant maximal, et les deux parents peuvent se partager la période de 35 semaines de prestations parentales standards.

- Les prestations parentales prolongées peuvent être versées pendant une période maximale de 61 semaines. Il faut en faire la demande dans un délai de 78 semaines après la semaine durant laquelle l'enfant est né ou a été confié en vue de son adoption. Le taux des prestations correspond à 33 % de la rémunération moyenne hebdomadaire assurable de la prestataire ou du prestataire, jusqu'à concurrence d'un montant maximal, et les deux parents peuvent se partager la période de 61 semaines de prestations parentales prolongées.

Afin d'améliorer l'égalité des genres tant à la maison qu'au travail, le gouvernement du Canada a lancé, en 2019, un programme de prestation parentale partagée d'assurance-emploi (AE) donnant droit à cinq semaines supplémentaires de prestations parentales d'AE aux parents qui acceptent de partager le congé. Celle-ci est offerte à titre de prestation complémentaire de type « à prendre ou à laisser ». En 2016-2017, 85 % de toutes les demandes de prestations parentales avaient été présentées par des femmes. On prévoit que 96 000 parents de plus présenteront chaque année une demande de prestations. Cette prestation est offerte aux parents admissibles aux prestations parentales et qui acceptent de les partager, y compris aux parents adoptifs ou de même sexe d'enfants nés ou placés aux fins d'adoption. Le fait d'offrir des prestations pendant un plus grand nombre de semaines encouragera plus d'égalité au moment de prendre soin d'un enfant, et améliorera la distribution des responsabilités familiales et ménagères. Cela offrira également plus de souplesse, surtout aux mères, qui pourront reprendre le travail plus tôt, si elles le désirent, sachant que leur famille dispose du soutien dont elle a besoin. Des congés parentaux plus équitables aideront à instaurer des pratiques d'embauche plus équitables en réduisant la discrimination consciente et inconsciente de la part des employeurs<sup>25</sup>.

De plus, le gouvernement fédéral a réduit la période d'attente, la faisant passer de deux semaines à une seule à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017<sup>26</sup>. Cette période d'attente fait office de franchise à payer, comme c'est le cas pour d'autres types d'assurances, et cette réduction allège le fardeau financier des demandeuses et demandeurs d'AE et permet de remettre une somme estimée à 650 millions de dollars dans les poches des Canadiennes et Canadiens. Elle s'applique à tous les types de prestations d'AE, soit les prestations régulières, les prestations de pêcheur, de maladie, de maternité et de compassion, les prestations parentales et les prestations pour proches aidants.

Pour aider ses effectifs à mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle, le gouvernement fédéral a également apporté des modifications aux normes du travail fédérales, y compris un assouplissement des modalités de travail et l'accès à un nouveau congé personnel.

Cette mesure est complémentaire aux initiatives développées par les gouvernements provinciaux et territoriaux pour favoriser un partage équitable des tâches et des responsabilités familiales et un meilleur équilibre entre la vie familiale, professionnelle, étudiante, sociale et politique. Le Québec a mis sur pied le Régime québécois d'assurance parentale en 2006. Ce dernier, qui prévoit des congés de paternité exclusifs de cinq semaines, a notamment permis à des milliers d'hommes de jouer un rôle plus important et plus actif dans la vie de leurs enfants. Dans les dernières années, afin de poursuivre son engagement en faveur d'un meilleur partage des tâches domestiques et des soins entre les femmes et les hommes, le gouvernement du

---

<sup>25</sup> Voir : <https://www.budget.gc.ca/2018/docs/plan/budget-2018-fr.pdf>

<sup>26</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2018/11/document-dinformation-periode-dattente-de-lassurance-emploi.html>

Québec a continué d'agir sur plusieurs fronts : la valorisation de rôles parentaux non stéréotypés et une répartition équitable des congés parentaux; la bonification de l'offre de services aux familles, comme les services de garde; ainsi que le soutien des milieux de travail pour favoriser une offre équitable de mesures de conciliation famille-travail-études aux femmes comme aux hommes.

En outre, en août 2018, le gouvernement du Québec a lancé un appel de projets dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale de 2019, afin de soutenir de nouveaux projets ou de bonifier l'offre de garde existante pour les enfants de 4 à 12 ans.

### **Leadership et participation à la démocratie**

L'égalité des genres et la diversité dans les postes de direction se traduisent par de meilleures prises de décisions, des effectifs plus compétents et plus assidus, et par une productivité accrue. Pour les dirigeantes et dirigeants élus, ces deux aspects sont des composantes essentielles d'une société juste et démocratique. Depuis 2015, le gouvernement fédéral s'est efforcé de faire avancer l'égalité des genres dans les postes de direction et à tous les échelons du processus décisionnel, notamment en apportant des changements significatifs aux processus gouvernementaux et en présentant des mesures visant à aider les femmes briguant des postes de direction.

#### **Principales réalisations**

##### *Nominations par le gouverneur en conseil (GC)*

Le gouvernement s'est engagé à mener des processus ouverts et transparents pour la sélection des personnes nommées par le gouverneur en conseil afin de renforcer la confiance envers la démocratie au Canada et garantir l'intégrité des institutions publiques. Les « nominations par le gouverneur en conseil » désignent les nominations faites par le gouverneur général sur l'avis du Cabinet. Ces nominations visent notamment les dirigeantes et dirigeants d'organismes, les chefs de direction de sociétés d'État et les membres de tribunaux quasi judiciaires. En février 2016, le gouvernement du Canada a adopté une nouvelle méthode de sélection – ouverte, transparente et fondée sur le mérite – de candidates et candidats pour près de 4 000 nominations par le gouverneur en conseil et nominations ministérielles. Ces nominations visaient à doter des postes au sein de commissions, de conseils, de sociétés d'État, d'organismes et de tribunaux partout au pays. Depuis la fin 2015, la proportion de femmes nommées par le gouverneur en conseil a augmenté de 13 % pour maintenant atteindre 47 %. Les efforts du gouvernement fédéral pour accroître la représentation des femmes parmi les cadres de la fonction publique contribuent à l'avancement de la parité et de la diversité sociale aux postes de haute direction.

##### *Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat*

Au Canada, environ 16 % des petites et moyennes entreprises sont détenues majoritairement par des femmes. Sur ce nombre, seulement 11,2 % se livrent à l'exportation<sup>27</sup>. Les entrepreneures et les entreprises dirigées par des femmes doivent relever de nombreux défis, notamment pour avoir accès à des capitaux. Selon de récentes données, les entrepreneures ont aussi moins tendance à chercher du financement sous forme d'emprunts et de capitaux propres.

---

<sup>27</sup> Statistique Canada. *Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises, 2017*. Voir : <https://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/fra/03087.html>

Pour créer une économie avantageuse pour toutes et tous, il faut mettre l'accent sur la diversité et l'inclusion. La participation pleine et égale des femmes à l'économie est essentielle à la compétitivité et à la prospérité future du Canada. La *Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat (SFE)*<sup>28</sup> du gouvernement du Canada est une initiative assortie d'une enveloppe de 2 milliards de dollars, qui vise à doubler d'ici 2025 le nombre d'entreprises détenues par des femmes. Lancée en septembre 2018, la SFE constitue une approche globale et pangouvernementale pour aider les femmes à développer des entreprises concurrentielles de calibre mondial susceptibles de prospérer sur la scène internationale. Elle a été conçue pour stimuler la croissance économique et créer de bons emplois en améliorant l'accès des femmes aux sources de financement, aux talents, aux réseaux et à l'expertise dont elles ont besoin.

Appuyée de plusieurs protagonistes du fédéral, la SFE cible quatre domaines d'action clés en vue d'éliminer les obstacles que rencontrent les femmes aux différentes étapes du développement de leur entreprise : des investissements dans des domaines comme le mentorat; le perfectionnement des compétences et le réseautage; l'accès aux capitaux; l'accès aux programmes fédéraux d'innovation en entreprise; et l'amélioration des données et des connaissances. La mise en œuvre de ces quatre volets sera soutenue par la création d'un Portail de connaissances pour les femmes en entrepreneuriat.

#### *Initiative de catalyse du capital de risque*

Dans le cadre de l'Initiative de catalyse du capital de risque (ICCR), le gouvernement du Canada investira 450 millions de dollars dans des fonds de capital de risque, répartis en trois volets, afin de soutenir les entreprises de technologies canadiennes. Pour réduire les préjugés du milieu de l'investissement et garantir aux entreprises hautement performantes détenues par des femmes l'accès au capital dont elles ont besoin, l'ICCR accorde une importance marquée à l'égalité des genres et à la diversité. Les récipiendaires sélectionnés dans le cadre des volets 1 et 2 ont été annoncés en 2018; l'évaluation des soumissions reçues dans le cadre du volet 3 est en cours.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux estiment également prioritaire de veiller à la parité et à la diversité aux postes de responsabilité. D'ailleurs, d'importants progrès ont été réalisés dans ce sens. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) continue de dominer les moyennes nationales en ce qui a trait à la représentation des femmes aux postes de direction : pour l'exercice 2017-2018, les femmes occupaient 64,3 % des postes au sein du GTNO. Alors que cette proportion continue de croître, le nombre de femmes occupant des postes de gestion augmente parallèlement. En 2017, Statistique Canada rapportait que les femmes constituaient 34,6 % de l'ensemble des gestionnaires et 28,9 % des cadres supérieurs à l'échelle du pays<sup>29</sup>. Au sein du GTNO, les femmes représentaient plus de la moitié des gestionnaires (51 %) et près de la moitié des cadres supérieurs (47 %), une répartition conforme à l'engagement du GTNO de maintenir un effectif représentatif de la population qu'il sert, composée de 49 % de femmes.

Reconnaissant les défis et obstacles auxquels les femmes se heurtent lorsqu'elles envisagent de se porter candidates à une charge électorale, le GTNO a également élaboré un programme de formation sur les campagnes électorales destiné aux femmes et adapté aux réalités du Nord. Il a aussi financé des ateliers pour les femmes sur les campagnes électorales dans les communautés des Territoires du Nord-Ouest afin d'aider les participantes à développer leurs compétences, bâtir leur confiance et échanger des idées sur la façon de mener une campagne électorale.

---

<sup>28</sup> Voir : <https://www.ic.gc.ca/eic/site/107.nsf/fra/accueil>

<sup>29</sup> [Tableau 14-10-0297-01 : Caractéristiques de la population active selon la profession, données annuelles, inactif \(x 1 000\) \(2018\)](#).

Le gouvernement québécois reconnaît que l'absence de parité dans les lieux de pouvoir nuit concrètement à la prospérité du Québec. La diversité est une valeur ajoutée pour nos sociétés. À ce titre, il est impératif que les femmes prennent part à la gestion, mais aussi à la définition de nos grandes orientations d'avenir et nous fassent ainsi bénéficier de leurs expériences et de leurs parcours.

On note une avancée majeure dans la représentation des femmes sur la scène politique québécoise depuis les élections d'octobre 2018 où la proportion de femmes au parlement a atteint 43,2%<sup>30</sup>, une hausse de 12,8 points de pourcentage par rapport à la représentation observée au moment de la dissolution de la Chambre en août 2018 (32,8%). En date de janvier 2019, le Québec se classait d'ailleurs au 10<sup>e</sup> rang mondial en ce qui a trait à la proportion de femmes au parlement. On compte donc aujourd'hui 53 femmes élues sur un total de 125 députées et députés.

Au palier municipal, à la suite des élections de l'automne 2017, les femmes représentent maintenant 32,4 % des personnes élues. La proportion des femmes à la mairie a progressé de 1,6 point de pourcentage par rapport à 2013 (17,3 à 18,9 %) et de 2,5 points chez les conseillères et les conseillers municipaux (32 % à 34,5 %). Une femme a aussi été élue mairesse de la plus grande ville du Québec, Montréal.

### **Violence fondée sur le sexe et accès à la justice**

La violence fondée sur le sexe constitue une violation des droits de la personne et un obstacle majeur à l'égalité des genres. Tout le monde peut être victime de violence, mais les femmes<sup>31</sup> et les filles<sup>32</sup>, ainsi que les lesbiennes, les gais et les bisexuels<sup>33</sup>, les femmes handicapées<sup>34</sup>, les femmes âgées<sup>35</sup>, les femmes vivant en régions rurales et éloignées<sup>36</sup>, et particulièrement les femmes et les filles autochtones<sup>37</sup> courent un risque accru d'être victimes d'une violence qui les cible sur la base de leur sexe. La violence fondée sur le sexe peut avoir sur les personnes survivantes de graves répercussions sociales et psychologiques à long terme, susceptibles d'être ressenties sur plusieurs générations.

#### **Principales réalisations**

##### *Stratégie contre la violence fondée sur le sexe*

En juin 2017, le gouvernement du Canada lançait *Il est temps : Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe*<sup>38</sup>. La Stratégie est une approche pangouvernementale qui regroupe les efforts de nombreux ministères et organismes fédéraux, s'inscrit dans la foulée des initiatives et programmes fédéraux en cours, et prépare le terrain pour mieux lutter contre la violence fondée sur le sexe (VFS). La Stratégie repose sur trois piliers : la prévention de la VFS; le soutien aux personnes survivantes et à leur famille; et la réactivité du système juridique et judiciaire. La Stratégie comble des lacunes en vue de soutenir diverses populations, dont les femmes et les filles, les femmes et filles autochtones, les personnes LGBTQ2 et de genre non binaire, les femmes vivant en régions rurales, nordiques

---

<sup>30</sup> Union interparlementaire, Données comparatives par pays, dernière mise à jour le 1<sup>er</sup> novembre 2018, <http://archive.ipu.org/wmn-f/classif.htm>.

<sup>31</sup> Voir : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54978/02-fra.htm>

<sup>32</sup> Voir : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54981-fra.htm>

<sup>33</sup> Voir : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54923-fra.htm>

<sup>34</sup> Voir : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54910-fra.htm>

<sup>35</sup> Voir : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54978/03-fra.htm>

<sup>36</sup> Voir : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54978-fra.htm>

<sup>37</sup> Voir : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.htm>

<sup>38</sup> Voir : <https://cfc-swc.gc.ca/violence/knowledge-connaissance/strategy-strategie-fr.html>

ou éloignées, les femmes handicapées, les personnes nouvellement arrivées au pays, les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes âgées.

Le gouvernement fédéral a réalisé d'importants investissements afin de soutenir la mise en œuvre et l'élargissement de la Stratégie. Les fonds serviront également à établir le nouveau Centre du savoir sur la VFS, qui sert de point de contact pour cette dernière. Chargé de coordonner la Stratégie, il est aussi responsable de la recherche, des rapports d'étapes et de la mobilisation du savoir. Le Centre du savoir sur la VFS se veut être une source sûre de données et de produits du savoir fiables ayant pour objectif d'appuyer la prise de décisions fondées sur les faits, qui est nécessaire à la prévention et l'élimination de la VSF.

L'autre fonction importante du Centre du savoir sur la VFS est d'offrir au milieu de la recherche, aux parties intéressées et aux fournisseurs de service qui œuvrent à l'élimination de la VFS l'occasion d'établir des liens, de partager des données probantes et d'avoir accès à de l'information pertinente et actualisée. Dans le cadre de ses activités de mobilisation du savoir, le Centre du savoir sur la VFS a lancé, en décembre 2018, sa plateforme virtuelle. Cet outil réunit en un seul endroit l'information sur les programmes fédéraux offrant une aide financière pour lutter contre la VFS. Il contient aussi des bases de données interrogeables rassemblant les données, les faits et les initiatives fédérales existantes. De plus, la plateforme contient de l'information, y compris sur les initiatives clés réalisées dans les provinces et les territoires, ainsi que des renseignements sur les ressources disponibles pour les personnes touchées par la VFS.

En vertu de la Stratégie, le gouvernement fédéral fait appel à diverses organisations afin de déployer un éventail de mesures pour contrer la VFS. De nouveaux investissements ont été consentis pour mettre à l'essai des pratiques prometteuses visant à combler les lacunes du système de soutien offert aux populations à risque et vulnérables.

Le budget fédéral de 2018 prévoyait également des fonds pour permettre à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) de créer l'équipe d'examen des agressions sexuelles; de mener un examen élargi des cas d'agressions sexuelles survenues entre 2015 et 2017 portant le code « non fondé » et qui « n'ont pas été réglées par mise en accusation » et de rendre compte des enquêtes menées par la GRC. La création d'un comité consultatif externe, de meilleurs services de soutien aux victimes et l'élaboration d'un programme de formation font aussi partie de cette initiative.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux mettent aussi diverses mesures en place pour lutter contre la VFS sur leurs territoires de compétence. En 2014, les Groupes de lutte contre la violence par un partenaire intime, relevant des deux corps policiers de Terre-Neuve-et-Labrador, soit la Force constabulaire royale de Terre-Neuve et la GRC, ont été financés dans le cadre de la Violence Prevention Initiative menée par l'Office for the Status of Women. Ces groupes améliorent les enquêtes en assurant une surveillance opérationnelle, en cernant les risques et les tendances et en mettant en œuvre des contrôles et des mesures d'assurance de la qualité permettant de rehausser la qualité et la supervision des enquêtes. De plus, ils poursuivent et dissuadent les contrevenants, bonifient les interventions en cas de violence conjugale et en réduisent les occurrences, et améliorent la protection, la sécurité et l'ordre publics. Ils identifient également les personnes exposées à des risques élevés de violence ou en danger de mort et leur prêtent assistance.

En 2017, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a adopté sa première stratégie de lutte contre la violence sexuelle, la Sexual Violence Strategy, visant à renforcer les capacités dans ce domaine. Cette stratégie comprenait une campagne de sensibilisation au concept de consentement, intitulée « The Birds and the Bees », expressément destinée aux jeunes. La

stratégie s'est également traduite par un investissement continu dans un programme provincial élargi d'infirmières examinatrices des victimes d'agression sexuelle, ainsi que par des subventions pour la prévention et l'innovation qui contribuent à renforcer les capacités d'intervention et de lutte contre la violence sexuelle<sup>39</sup>.

En 2018, le gouvernement du Manitoba a créé un comité du Cabinet chargé de la lutte contre la violence fondée sur le sexe, dont le mandat est d'analyser et de guider l'intégration des services gouvernementaux dans le but d'éliminer la VFS, et de favoriser la collaboration interministérielle afin de mieux répondre aux besoins des Manitobaines et Manitobains se trouvant dans des situations critiques de violence conjugale, familiale ou sexuelle. La création de ce comité est historique pour le Manitoba : il s'agit du tout premier comité du Cabinet dont le mandat est entièrement axé sur la VFS. Il élaborera une approche pangouvernementale de lutte contre la VFS qui sera exhaustive, inclusive et fondée sur des données probantes pour coordonner les politiques, lois et initiatives.

Afin de promouvoir une société respectueuse du droit à la vie, à la sécurité et à l'intégrité des femmes et des filles, le gouvernement du Québec a notamment lancé, en octobre 2016, sa *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*. Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement québécois investira plus de 250 millions de dollars sur cinq ans pour combattre les violences sexuelles en ciblant plus particulièrement les agressions et l'exploitation sexuelles. Le gouvernement du Québec a également lancé son quatrième Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023<sup>40</sup> (le Plan) en août 2018. Le Plan vise à poursuivre et intensifier les efforts pour lutter contre la violence conjugale au Québec et prévoit des investissements de plus de 600 millions de dollars sur cinq ans.

Le nombre d'agressions sexuelles signalées à la police est 2,5 fois plus élevé au Yukon que dans le reste du Canada, et la VFS demeure un obstacle majeur à l'égalité des sexes sur ce territoire. Le gouvernement du Yukon, en partenariat avec d'autres organismes clés, dont le Whitehorse General Hospital et la GRC, a mis sur pied une unité spéciale d'intervention afin de contrer plus efficacement la violence sexuelle. Dans la foulée d'une annonce d'investissements en décembre 2017, une équipe multidisciplinaire a entamé une collaboration afin d'améliorer la qualité des services offerts aux victimes d'agression sexuelle pour qu'ils soient plus ouverts et axés sur le traumatisme. Bien que le Yukon dispose de nombreux services de soutien aux victimes de violence, d'importantes lacunes subsistent, notamment sur le plan des services d'aide disponibles nuit et jour et d'une ligne d'urgence, d'un soutien clinique formel, d'une formation médicale régulière et de la mise en place de protocoles cliniques rigoureux dans les hôpitaux locaux.

Grâce à cette équipe, la mise en œuvre de composantes essentielles de la lutte contre la VFS est en cours. Les victimes de violence sexuelle de Whitehorse et des collectivités rurales disposent maintenant d'un accès prioritaire à de l'aide psychologique dans les nouveaux carrefours des Services pour le mieux-être mental et la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie. De plus, un nouveau modèle de service d'aide aux victimes a été conçu et permettra à une équipe professionnelle, disponible sur appel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, d'aider les victimes à s'orienter dans les systèmes de santé, de services sociaux et de justice.

---

<sup>39</sup> NS Sexual Violence Strategy Final Evaluation Report

[https://novascotia.ca/coms/svs/docs/SVS\\_Evaluation\\_FINAL\\_REPORT.pdf](https://novascotia.ca/coms/svs/docs/SVS_Evaluation_FINAL_REPORT.pdf)

<sup>40</sup> Voir : <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/plan-violence18-23-access.pdf>

*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*  
Entre 2001 et 2015, soit pendant 14 ans, le taux d'homicide des femmes autochtones au Canada a été près de six fois plus élevé que celui des femmes non autochtones<sup>41</sup>. En fait, au Canada, le seul fait d'être Autochtone est en soi un facteur de risque majeur d'être victime de violence. L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (l'Enquête nationale) marque une importante étape dans les efforts visant à mettre fin à cette tragédie nationale.

En décembre 2015, le gouvernement fédéral a organisé une série de consultations en vue de préparer l'Enquête nationale. Cet exercice était dirigé par la ministre des Affaires autochtones et du Nord Canada, devenue aujourd'hui ministre des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord, par la ministre de la Justice et par la ministre de Condition féminine Canada, qui est maintenant le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres. Le gouvernement fédéral a tenu une série de rencontres auxquelles ont participé plus de 2 000 survivantes et leurs proches, et a reçu plus de 4 000 présentations provenant de particuliers, d'organisations nationales autochtones<sup>42</sup> et de l'ensemble des gouvernements provinciaux et territoriaux, qui portaient sur la conception de l'enquête. Moins d'un an plus tard, en août 2016, le gouvernement canadien, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, a lancé l'Enquête nationale chargée d'examiner les causes sous-jacentes et les problèmes systémiques contribuant aux taux élevés de violence faite aux femmes et aux filles autochtones et de faire rapport sur ces causes<sup>43</sup>. Les commissaires disposaient de deux ans pour mener le mandat à terme et déposer un rapport provisoire en novembre 2017 et un rapport définitif en novembre 2018. L'Enquête nationale s'est déployée dans toutes les régions canadiennes afin de recueillir les témoignages des survivantes et des membres de leur famille, des communautés, des spécialistes et des gardiennes et gardiens du savoir, ainsi que des institutions. Le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la Commission chargée de l'Enquête nationale publiait son rapport provisoire, *Nos femmes et nos filles sont sacrées*<sup>44</sup>.

Le gouvernement du Canada a pris des mesures immédiates pour donner suite aux recommandations du rapport provisoire de l'Enquête nationale touchant les questions suivantes : mieux répondre aux besoins des survivantes, des membres de leur famille, des communautés et des autres personnes touchées par la disparition et l'assassinat de femmes et de filles autochtones; appuyer les activités commémoratives et passer en revue les politiques et pratiques des corps policiers. De plus, pour répondre à la demande de prolongation de l'Enquête, Justice Canada prolongera son appui aux Unités de liaison pour l'information en vue

---

<sup>41</sup> Voir : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/170606/dq170606a-fra.htm>

<sup>42</sup> Les organisations nationales autochtones représentent les Autochtones en fonction des distinctions. Grâce aux mécanismes bilatéraux permanents, le gouvernement du Canada a officialisé ses relations avec l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis. La seule organisation nationale de femmes autochtones visée par les mécanismes bilatéraux permanents est Pauktuutit Inuit Women of Canada, mais elle n'a qu'un statut d'observatrice sans droit de vote. Parmi les organisations nationales de femmes autochtones, deux ont signé des ententes avec le gouvernement du Canada : Pauktuutit Inuit Women of Canada, qui a signé un protocole d'entente en 2017, et l'Association des femmes autochtones du Canada, qui a signé un accord en février 2019. Les Femmes Michif Ojibwemisiwak n'ont pour leur part signé aucune entente officielle avec le gouvernement du Canada.

<sup>43</sup> Voir : <http://www.mmiwg-ffada.ca/fr/contact/>.

<sup>44</sup> Voir : [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2017/ffada-mmiwg/CP32-163-1-2017-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2017/ffada-mmiwg/CP32-163-1-2017-fra.pdf)

de soutenir les familles et les services communautaires pour les familles de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées même une fois l'Enquête terminée<sup>45</sup>.

En juin 2018, le gouvernement fédéral annonçait une prolongation de l'Enquête nationale et un financement supplémentaire pour permettre à la Commission de tenir d'autres audiences, de pousser l'examen des pratiques et politiques institutionnelles et de lancer les recherches nécessaires pour éclairer ses recommandations. La prolongation reporte à juin 2019 la date limite de soumission du rapport final. Cette démarche tient compte du fait que d'autres survivantes et leurs proches veulent faire part de leur expérience, tout en reconnaissant le caractère urgent que revêt, pour le gouvernement fédéral, la présentation par la Commission de ses conclusions et la formulation de recommandations concrètes.

La commémoration publique est un moyen puissant d'honorer la vérité, de favoriser la guérison, de sensibiliser le public et de faire progresser la réconciliation. Le Fonds de commémoration a été créé pour donner suite à une recommandation du rapport provisoire de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Par ce fonds, le gouvernement fédéral vise à honorer la vie et la mémoire des femmes, des filles et des membres de la diversité sexuelle autochtones disparus ou assassinés<sup>46</sup>. Administré par le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres, ce financement aidera les gouvernements et organisations autochtones collaborant avec les familles, les communautés et les survivantes à mettre en œuvre des initiatives de commémoration.

Le gouvernement du Canada reconnaît également qu'il est important de combler les lacunes du système de justice pénale au regard de la prestation de services aux Autochtones et de renforcer les capacités des organismes d'application de la loi. Pour ce faire, le gouvernement finance l'examen des politiques et des pratiques qui guident la police dans ses relations avec les Autochtones. Ce financement sera octroyé sur deux ans aux organisations chargées de cet examen en raison de leur expertise dans le domaine de l'application de la loi et de la police.

Le gouvernement fédéral appuiera également le nouveau Bureau national des normes et pratiques d'enquête de la GRC, qui assurera une surveillance nationale ses enquêtes majeures. Une part importante de cette surveillance visera les enquêtes portant sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

La violence faite aux femmes et aux filles autochtones constitue également une priorité pour les gouvernements provinciaux et territoriaux. En 2016, l'Ontario a lancé *Pas à pas ensemble : La stratégie de l'Ontario contre la violence envers les femmes autochtones*<sup>47</sup>, la première stratégie expressément axée sur l'élimination de la violence envers les femmes autochtones. La Stratégie a été élaborée en collaboration avec des partenaires autochtones, et sa mise en œuvre s'est traduite par de nouveaux programmes, des activités de sensibilisation et d'éducation du public axées sur les peuples autochtones, de même que par de la formation offerte au secteur de la justice et de la fonction publique ontarienne.

De son côté, le gouvernement du Québec a constitué, en décembre 2016, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec* :

---

<sup>45</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/affaires-autochtones-nord/nouvelles/2018/06/declaration-de-la-ministre-bennett-concernant-la-demande-de-prolongation-et-le-rapport-provisoire-de-lenquete-nationale-sur-les-femmes-et-les-fille.html>

<sup>46</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/condition-feminine/nouvelles/2019/02/le-gouvernement-du-canada-lance-le-fonds-de-commemoration-pour-les-femmes-et-les-filles-autochtones-disparues-ou-assassinees0.html>

<sup>47</sup> Voir : <https://www.ontario.ca/fr/page/pas-pas-ensemble-la-strategie-de-lontario-contre-la-violence-envers-les-femmes-autochtones>

*Écoute, réconciliation et progrès* (la Commission Viens). Cette commission a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence, de pratiques discriminatoires et de traitements différents dans la prestation des services suivants aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux, ainsi que les services de protection de la jeunesse. Les recommandations sont attendues en septembre 2019.

En juin 2017, le gouvernement du Québec a aussi lancé *Faire plus, faire mieux : Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits* (2017-2022)<sup>48</sup>. Ce plan d'action comptait, en date de son lancement, 26 actions expressément consacrées aux femmes et aux filles autochtones, dont plusieurs visent à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre la violence sexuelle, conjugale et familiale.

L'intervention du gouvernement du Québec en matière de développement social pour les femmes et les filles autochtones se déploie selon deux modalités. La première consiste à considérer les enjeux des femmes des Premières Nations et des femmes inuites dans la mise en œuvre des principales mesures structurantes du plan d'action. La seconde vise à élaborer des mesures répondant à des besoins ciblés propres aux femmes, notamment sur les enjeux suivants : les violences sexuelles, la violence conjugale et familiale, l'égalité et la complémentarité entre les femmes et les hommes en matière d'autonomisation économique et de leadership social et politique. En plaçant les conditions de vie des femmes autochtones au centre de son action, le gouvernement du Québec favorise des effets positifs sur le mieux-être et la santé des familles et de l'ensemble des communautés des Premières Nations et Inuites.

#### *Protection de l'identité et de l'expression de genre*

Il n'est pas encore possible d'accéder à des données nationales sur la violence subie par les personnes transgenres et autres personnes de genres divers au Canada. Pour améliorer cette situation, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) du gouvernement du Canada collabore avec les ministères recevant un financement dans le cadre du budget de 2019 pour mettre en place un mécanisme puissant de collecte de données sur le genre et la diversité, y compris sur les personnes et les communautés LGBTQ2, ainsi que de solides pratiques de production de rapport. Ce mécanisme et ces pratiques s'appliqueront à toutes les initiatives. Certains éléments probants indiquent déjà que, au Canada, les taux de violence sont élevés parmi les personnes transgenres et de genres divers<sup>49,50</sup>.

Le gouvernement fédéral commence à prendre des mesures pour combler ce manque de données, notamment au moyen de trois nouvelles enquêtes nationales sur la violence fondée sur le sexe (VFS), qui comprennent des questions sur l'orientation sexuelle et sur l'identité et l'expression de genre. Les résultats de ces enquêtes nous permettront de mieux comprendre le vécu des membres de la communauté LGBTQ2 au regard de la VFS. De plus, nous nous appuyons sur ces résultats pour adapter les programmes de prévention et d'aide à différents groupes.

---

<sup>48</sup> Voir : [https://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications\\_documentation/publications/PAS/plan-action-social.pdf](https://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/PAS/plan-action-social.pdf)

<sup>49</sup> Veale, J. et coll. 2015. *Being Safe, Being Me: Results of the Canadian Trans Youth Health Survey*. École de soins infirmiers, Université de la Colombie-Britannique. En ligne.

<sup>50</sup> Bauer, G. et Scheim, A. 2015. *Transgender People in Ontario, Canada: Statistics to Inform Human Rights Policy*. London (Ontario). Trans PULSE Project Team.

En outre, le gouvernement fédéral a pris des mesures pour protéger les personnes de toutes les orientations sexuelles et identités et expressions de genre contre la discrimination, le harcèlement et la violence. En juin 2017, la *Loi canadienne sur les droits de la personne* a été modifiée pour intégrer l'identité ou l'expression de genre à la liste des motifs de distinction illicite dans les milieux de travail fédéraux et les services des secteurs public et privé. Le *Code criminel* a également été modifié afin d'étendre la protection contre la propagande haineuse à tout groupe identifiable selon l'identité ou l'expression de genre et pour clairement statuer qu'un juge qui prononce une peine pour une infraction criminelle doit regarder si l'infraction était motivée par des préjugés ou de la haine en raison de l'identité de genre ou l'expression de genre de la victime<sup>51</sup>.

#### *Harcèlement et violence en milieu de travail*

Le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre fin au harcèlement et à la violence en milieu de travail, y compris au harcèlement sexuel et à la violence sexuelle. En octobre 2018, le gouvernement fédéral a modifié le *Code canadien du travail* et la *Loi sur les relations de travail au Parlement* afin de créer un régime plus robuste et intégré de protection des effectifs en milieu de travail fédéral – ce qui comprend le secteur privé sous réglementation fédérale, la fonction publique fédérale et les milieux de travail parlementaires. Ces modifications doivent entrer en vigueur en 2020.

Pour appuyer ces modifications, le gouvernement fédéral a annoncé un financement important dans le budget de 2018. Jusqu'à présent, des fonds ont été octroyés pour l'élaboration de règlements, la formation et l'embauche de spécialistes des enquêtes et l'élaboration de documents et d'outils pédagogiques. De plus, un carrefour de sensibilisation a été créé en mars 2018 pour soutenir les effectifs. En novembre 2018, le Fonds pour la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail<sup>52</sup> a été lancé pour aider les employeurs à offrir des programmes de formation dans les secteurs ayant déclaré un plus grand nombre de cas de harcèlement et de violence, et pour mettre des outils et des ressources à la disposition des travailleuses et travailleurs en situation vulnérable et précaire.

À compter de 2019-2020, le gouvernement fédéral effectuera d'autres investissements pour combattre le harcèlement sexuel en milieu de travail, offrir une aide juridique aux personnes se disant victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail et élaborer un programme de sensibilisation pancanadien visant à mieux informer les travailleuses et les travailleurs, surtout les plus vulnérables, sur leurs droits et sur la manière dont ils peuvent obtenir aide et soutien<sup>53</sup>.

Le travail étant de la compétence des gouvernements provinciaux et territoriaux, ces derniers ont également pris des mesures pour s'attaquer à ce problème. En 2015, l'Ontario a lancé le *Plan d'action pour mettre un terme à la violence et au harcèlement à caractère sexuel*<sup>54</sup>, visant à changer les attitudes, offrir davantage de soutien aux personnes survivantes et faire en sorte que les milieux de travail et les campus soient plus sûrs et répondent plus attentivement aux plaintes de violence et de harcèlement à caractère sexuel. Jusqu'à présent, le plan d'action s'est traduit par des campagnes efficaces de sensibilisation du public; une augmentation du financement destiné aux centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel; l'adoption de la *Loi de 2016 sur le Plan d'action contre la violence et le harcèlement sexuels (en soutien aux personnes survivantes et en opposition à la violence et au harcèlement sexuels)*; et

---

<sup>51</sup> Voir : <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/pl/identite-identity/aproposleg-aboutleg.html>

<sup>52</sup> <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2019/03/document-dinformation-fonds-pour-la-prevention-du-harcèlement-et-de-la-violence-en-milieu-de-travail.html>

<sup>53</sup> Voir : <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/harcèlement-harassment.html>

<sup>54</sup> Voir : <https://www.ontario.ca/fr/document/plan-daction-pour-mettre-un-terme-la-violence-et-au-harcèlement-caractere-sexuel>

l'élaboration et la bonification d'un modèle de poursuite visant à fournir de l'information, de la formation et un encadrement en cas de poursuite pour violence sexuelle, ainsi qu'à améliorer la collecte de données.

En juin 2018, le Québec a adopté la *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives*. Cette nouvelle loi vient notamment renforcer les dispositions en matière de harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail. Les modifications apportées prévoient, en outre, que la violence conjugale et les violences sexuelles soient reconnues comme motifs d'absence.

#### *Congés pour les victimes de violence familiale ou conjugale*

Les modifications au *Code canadien du travail* qui ont été adoptées en 2017<sup>55</sup> et en 2018<sup>56</sup> prévoient de nouveaux congés pour les victimes de violence familiale. Une fois que ces modifications entreront en vigueur, les employées et employés du secteur privé sous réglementation fédérale auront le droit de prendre jusqu'à 10 jours de congé annuel pendant lesquels leur emploi sera protégé (les cinq premiers jours étant des congés payés) s'ils sont victimes de violence familiale ou si leurs enfants mineurs en sont victimes. Les personnes victimes de violence familiale ou les parents de victimes de violence familiale pourront s'absenter du travail pour se rétablir sans craindre de perdre leur moyen de subsistance. Ces congés profiteront en particulier aux femmes, car les statistiques indiquent que la violence familiale contre les femmes est presque deux fois plus fréquente que la violence contre les hommes.

En 2018, des congés pour violence familiale ont aussi été ajoutés à la *Labour Standards Act* de Terre-Neuve-et-Labrador pour permettre aux victimes de violence familiale de prendre jusqu'à trois jours de congé payé et sept jours de congé non payé. Toute personne ayant travaillé pour le même employeur pendant une période continue de 30 jours peut se prévaloir de ces congés. Les femmes et d'autres personnes qui fuient des situations de violence conjugale n'auront donc pas à subir une perte de rémunération ou d'emploi.

En 2018, la Nouvelle-Écosse a apporté des modifications à son *Labour Standards Code* pour permettre aux personnes survivant à la violence conjugale d'obtenir des congés durant lesquels l'emploi est protégé. Depuis janvier 2019, ces personnes peuvent prendre trois jours de congé payé, jusqu'à 16 semaines continues de congé pour violence conjugale et 10 jours continus ou intermittents de congé protégé. De plus, un outil de formation gratuit sur la violence conjugale a été créé en ligne pour les employeurs et les effectifs<sup>57</sup>.

La Commission d'aide juridique des Territoires du Nord-Ouest reconnaît la nécessité d'offrir de l'aide juridique spécialisée pour résoudre les problèmes des personnes qui ont peu de moyens. En mars 2017, son programme de sensibilisation a été bonifié par l'ajout de services d'avocats en droit de la famille nommés d'office, notamment pour les personnes comparaisant chaque semaine devant les chambres en droit de la famille de la Cour suprême.

De toutes les provinces, c'est la Saskatchewan qui compte le plus grand nombre de cas de violence interpersonnelle et conjugale signalés à la police, et ce, pour tous les types de relations. La plupart des victimes sont de sexe féminin et la majorité des agresseurs sont de sexe masculin<sup>58</sup>. La Saskatchewan offre 10 jours de congé non payé pour aider les personnes

---

<sup>55</sup> Voir : <https://www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?billId=9188589&Language=F>

<sup>56</sup> Voir : <https://www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?billId=10127729&Language=F>

<sup>57</sup> Voir : <https://novascotia.ca/news/release/?id=20181205002>

<sup>58</sup> Statistique Canada. *Victimes de crimes violents déclarés par la police au Canada : feuillets d'information national, provinciaux et territoriaux, 2016*.

ayant survécu à la violence conjugale. En novembre 2018, la province a également adopté l'*Interpersonal Violence Disclosure Protocol Act*.

## **Réduction de la pauvreté, santé et bien-être**

Le Canada est un pays prospère, mais beaucoup de personnes ont tout de même de la difficulté à subvenir aux besoins de leur famille et à se procurer des biens de première nécessité – des aliments sains et des vêtements pour les enfants en pleine croissance. Cette situation touche les femmes de façon disproportionnée, car elles sont plus susceptibles de vivre seules, d'être à la tête d'une famille monoparentale, de s'occuper d'un membre de leur famille atteint d'une maladie limitant l'espérance de vie, d'avoir besoin d'aide financière durant leur vieillesse et d'être touchées par des maladies et des incapacités chroniques. La stratégie consistant à faire avancer l'égalité des genres et à grossir les rangs de la classe moyenne permet de veiller à ce que les Canadiennes et les Canadiens aient des chances égales de mener une vie saine, heureuse et épanouie. Le gouvernement du Canada continue de travailler à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des résultats dans le secteur de la santé. Il a d'ailleurs effectué des investissements considérables dans ces domaines.

### Principales réalisations

#### *La première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*

Le gouvernement du Canada s'est engagé à favoriser une croissance qui profite à toute la population canadienne et à investir pour grossir les rangs de la classe moyenne et réduire la pauvreté. En août 2018, le gouvernement fédéral a publié le document *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*<sup>59</sup>. La Stratégie présente une vision audacieuse du Canada, le positionnant comme un chef de file mondial en matière d'élimination de la pauvreté. Les progrès à cet égard concorderont avec l'objectif de développement durable des Nations Unies (ONU) visant l'élimination de la pauvreté.

La Stratégie regroupe les nouveaux investissements réalisés par le gouvernement fédéral depuis 2015, totalisant 22 milliards de dollars, destinés à améliorer le bien-être social et économique des Canadiennes et des Canadiens et à sortir de nombreuses personnes de la pauvreté d'ici 2019. Ces investissements comprennent l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT), la Stratégie nationale sur le logement (SNL), le Supplément de revenu garanti (SRG) et d'autres initiatives liées à la santé. En 2016, le gouvernement fédéral a également rétabli à 65 ans (au lieu de 67 ans) l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse (SV) et au SRG pour aider 100 000 personnes à ne pas tomber dans la pauvreté.

Pour mettre en œuvre des éléments de cette stratégie, le gouvernement fédéral a déposé au Parlement la première *Loi sur la réduction de la pauvreté*<sup>60</sup>. Ce projet de loi comprend, pour la première fois dans l'histoire du Canada, une mesure officielle de la pauvreté – « le seuil officiel de la pauvreté au Canada », ainsi que des cibles ambitieuses en vue de réduire la pauvreté de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030, d'après la mesure officielle de la pauvreté. Comparativement aux niveaux de 2015, ces mesures permettront de réduire le taux de pauvreté à un niveau jamais vu au Canada. Ceci comprendra aussi la création d'un conseil consultatif national sur la pauvreté qui offrira des conseils et qui présentera un rapport annuel sur les progrès réalisés en vue d'atteindre des cibles de réduction de la pauvreté. Si cette loi est adoptée, elle sanctionnera les cibles de réduction, le seuil officiel de la pauvreté au Canada et la création du conseil consultatif.

---

<sup>59</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/rapports/strategie.html>

<sup>60</sup> Voir : <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-87/premiere-lecture?col=2>

Selon les données de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2017, publiée en février 2019, la cible intermédiaire de la Stratégie, qui consiste à réduire le taux de pauvreté de 20 % d'ici 2020, a été atteinte trois ans avant la date prévue. Entre 2015 et 2017, le taux de pauvreté a diminué de plus de 20 %, passant de 12,1 % à 9,5 % de la population totale. Cette diminution signifie qu'en deux ans, environ 825 000 personnes se sont hissées au-dessus du seuil de la pauvreté<sup>61</sup>.

#### *Allocation canadienne pour enfants*

En juillet 2016, le gouvernement fédéral a mis en place l'Allocation canadienne pour enfants (ACE)<sup>62</sup> afin d'aider les familles à assumer les dépenses importantes liées au fait d'élever un enfant. L'ACE a remplacé l'ancien système de prestations multiples par une seule prestation mensuelle non imposable, ce qui met plus d'argent dans les poches de neuf familles canadiennes sur dix. En 2017-2018, près de 3,7 millions de ménages ont reçu des prestations de l'ACE.

Étant donné que le montant de l'ACE est fixé en fonction du revenu, cette mesure offre davantage d'aide à ceux qui en ont le plus besoin. Près de 65 % des familles qui reçoivent le montant maximal de l'ACE sont des familles monoparentales, dont plus de 90 % sont dirigées par des femmes. Grâce à l'ACE, plus d'un demi-million de personnes, dont près de 300 000 enfants, ont pu sortir de la pauvreté.<sup>63</sup> La plus importante baisse du taux de pauvreté enregistrée en 2017 vise les personnes vivant dans des familles monoparentales, la proportion de celles vivant sous le seuil de la pauvreté étant passée de 29,2 % en 2016 à 22,7 % en 2017. Ce taux a affiché une baisse constante dans les cinq années précédentes, en raison de l'augmentation des prestations pour enfants<sup>64</sup>.

Le gouvernement fédéral offre également des services pour s'assurer que les personnes admissibles à l'ACE et à d'autres prestations les reçoivent. Par exemple, par le truchement d'organismes communautaires, le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt offre des comptoirs aidant gratuitement les personnes admissibles à remplir leur déclaration de revenus. La clientèle est essentiellement composée de femmes, de personnes à faible revenu, de personnes âgées, d'Autochtones et de personnes nouvellement arrivées au pays qui n'ont pas les moyens ou les connaissances nécessaires pour remplir leur propre déclaration. Étant donné que le montant de l'ACE et d'autres prestations est fondé sur le revenu gagné et déclaré annuellement, ce programme aide les personnes plus susceptibles de vivre sous le seuil de la pauvreté à prendre connaissance des prestations offertes et à y accéder, ce qui augmente l'équité du régime fiscal.

#### *Stratégie nationale sur le logement*

Annoncée par le gouvernement du Canada en 2017, la *Stratégie nationale sur le logement du Canada : un chez-soi d'abord*<sup>65</sup> (SNL) est un plan sur 10 ans doté d'une enveloppe de 40 milliards de dollars qui vise à s'assurer que toutes les Canadiennes et tous les Canadiens ont accès à un logement sécuritaire et abordable. Elle accorde la priorité aux personnes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants qui fuient la violence conjugale, les Autochtones, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes ayant des

---

<sup>61</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2019/02/la-premiere-cible-de-reduction-de-la-pauvrete-au-canada-atteinte-trois-ans-avant-la-date-prevue.html>

<sup>62</sup> L'Allocation canadienne pour enfants est un montant non imposable versé chaque mois aux familles admissibles pour les aider à subvenir aux besoins de leurs enfants de moins de 18 ans.

<sup>63</sup> Voir : <https://www.canada.ca/en/employment-social-development/campaigns/poverty-reduction.html>

<sup>64</sup> Voir : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190226/dq190226b-eng.htm>

<sup>65</sup> Voir : <https://www.chezsoidabord.ca/pdfs/Canada-National-Housing-Strategy-fr.pdf>

problèmes de santé mentale et de toxicomanie, les groupes racialisés, les anciens combattants et les jeunes adultes. Au moins 25 % des investissements au titre de la SNL appuieront des projets qui ciblent expressément les besoins particuliers des femmes et des filles<sup>66</sup>.

La SNL établit des cibles ambitieuses pour que les investissements et les programmes donnent les résultats souhaités. Ces cibles comprennent une réduction de 50 % de l'itinérance chronique, la réduction ou l'élimination des besoins en logement pour 530 000 ménages, la construction de 100 000 nouveaux logements et la réfection de 300 000 logements.

La SNL repose sur l'engagement du gouvernement fédéral en matière d'ACS+ et sur des consultations avec des personnes ayant vécu l'itinérance et ayant eu besoin d'un logement. À l'avenir, le gouvernement fédéral continuera d'appliquer une approche proactive en vue d'intégrer l'ACS+ tout au long du cycle des programmes de la SNL.

### **Égalité des genres dans le monde**

La politique étrangère féministe du gouvernement du Canada vise atteindre des objectifs internationaux généraux en vue d'édifier un système international fondé sur des règles, de soutenir la paix et la sécurité de façon durable, de favoriser une croissance économique durable et inclusive, et de promouvoir des valeurs progressistes. Selon de nombreuses études, il existe une forte corrélation entre les inégalités des genres et la pauvreté. Une étude a même indiqué que si l'égalité des genres était une réalité dans le monde entier, le PIB mondial pourrait augmenter de 12 billions de dollars d'ici 2025<sup>67</sup>. Il y a également une forte corrélation entre l'égalité des genres et la paix. Par exemple, quand les femmes participent entièrement aux processus de paix, la probabilité que les accords durent au moins 2 ans augmente de 20 % et la probabilité qu'ils durent 15 ans augmente de 35 % (alors que la moitié des accords de résolution de conflits qui ont été conclus dans les années 1990 ont échoué au cours des cinq premières années)<sup>68</sup>. Par conséquent, le gouvernement fédéral intègre une approche féministe à l'ensemble de ses politiques et programmes internationaux, notamment dans les domaines du commerce, de la diplomatie et du développement.

#### Principales réalisations :

##### *Commerce*

Le gouvernement du Canada s'est engagé à soutenir le commerce au sein d'une société ouverte et à faire en sorte que la croissance économique profite à l'ensemble de la population. Parallèlement, il reconnaît la nécessité de mettre de l'avant des priorités stratégiques plus globales sur le plan économique, social et environnemental. Dans le cadre de sa Stratégie de diversification du commerce<sup>69</sup>, le gouvernement fédéral préconise une approche commerciale inclusive en prônant, dans les accords de libre-échange (ALE), l'ajout de dispositions permettant à certains segments de la société, en particulier les groupes sous-représentés, de profiter des retombées et des débouchés qui découlent de ces accords. En vertu de cette stratégie, les parties intéressées du pays participent aux négociations commerciales par le truchement d'activités de consultation, de communication, de promotion et d'événements internationaux.

---

<sup>66</sup> Voir : <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/8f6b5490-8684-4a0d-91a3-97ba28acc9cd>

<sup>67</sup> Voir : <https://www.mckinsey.com/featured-insights/employment-and-growth/how-advancing-womens-equality-can-add-12-trillion-to-global-growth>

<sup>68</sup> Laurel Stone, « Annex II : Quantitative Analysis of Women's participation in Peace Processes » dans Marie O'Reilly, Andrea Ó Súilleabháin et Thania Paffenholz, *Reimagining Peacemaking : Women's Roles in Peace Processes*, New York : International Peace Institute, juin 2015.

<sup>69</sup> Voir : <https://international.gc.ca/gac-amc/campaign-campagne/trade-diversification-commerce/index.aspx?lang=fra>

L'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC) modernisé, qui est entré en vigueur en février 2019, est le premier accord de libre-échange canadien et de l'ensemble des pays du G20, à comprendre un chapitre consacré au commerce et à l'égalité des genres. Ce chapitre reconnaît que, pour que toute la société tire parti de la croissance économique, il faut aborder les enjeux économiques et commerciaux selon une approche genrée. Cet accord a été suivi par l'accord de libre-échange modernisé entre le Canada et Israël (ALECI), signé en mai 2018. Une fois entré en vigueur, l'ALÉCI fera en sorte que les avantages et les occasions qui découlent du commerce et des investissements profitent au plus grand nombre. Un nouveau préambule a également été ajouté à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste pour réaffirmer l'importance de la promotion de l'égalité des genres. Au titre de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE), les Parties ont convenu d'adopter une recommandation sur le commerce et l'égalité des genres en septembre 2018.

Même si l'égalité des genres était l'un des nombreux éléments inclus aux négociations commerciales, notamment des engagements visant l'élimination de la discrimination intégrés aux chapitres traitant du travail, le gouvernement fédéral est en train de normaliser l'inclusion des questions de genre dans l'ensemble de ses accords de libre-échange. Ces engagements portent notamment sur des priorités comme la transparence, le droit du travail, l'environnement, les PME, l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et des filles, et les droits des Autochtones. Lorsque chaque chapitre d'un accord de libre-échange est passé au crible de l'ACS+, on trouve des raisons d'inclure de nouvelles dispositions commerciales qui sont sensibles aux genres et inclusives. L'ACS+ permet également d'intégrer de nouvelles dispositions aux chapitres consacrés à la question du commerce et de l'égalité des genres.

Dans le cas de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique<sup>70</sup> (ACEUM), le gouvernement fédéral a joué un rôle de chef de file en intégrant des dispositions sur le genre dans l'ensemble de l'accord, y compris dans les chapitres sur le travail, l'investissement et les petites et moyennes entreprises (PME). Le gouvernement fédéral tente également d'inclure des dispositions sensibles aux genres, y compris des chapitres consacrés au commerce et à l'égalité des genres, dans les négociations en cours avec l'Alliance du Pacifique et le Mercosur.

Le gouvernement fédéral offre également du soutien par l'intermédiaire du Service des délégués commerciaux (SDC) aux entreprises exportatrices ou prêtes à exporter qui appartiennent à des femmes, à des Autochtones, à des jeunes et à des personnes de toutes les orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre qui souhaitent commercialiser leurs produits et services au-delà des frontières canadiennes. Par exemple, dans le cadre de son programme commercial progressiste, Affaires mondiales Canada a chapeauté, en août 2018, une délégation commerciale LGBTQ2 aux États-Unis pour permettre aux fournisseurs LGBTQ2 d'obtenir l'accès à certains des plus grands acheteurs du monde, et ainsi créer une plus grande richesse et des emplois bien rémunérés pour les membres de cette communauté. Cette mission commerciale suit les traces de la plus importante délégation des Femmes d'affaires canadiennes dirigée par un ministre, au National Conference and Business Fair du Women's Business Enterprise National Council (WBENC) de Détroit, en juin 2018. En octobre 2018, la toute première mission commerciale canadienne d'une délégation de membres de la communauté autochtone participera au World Indigenous Business Forum, en Nouvelle-Zélande<sup>71</sup>.

---

<sup>70</sup> Voir : <https://international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/cusma-aceum/text-texte/toc-tdm.aspx?lang=fra>

<sup>71</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2018/08/le-ministre-carr-visitera-la-pennsylvanie-pour-promouvoir-les-entreprises-canadiennes-et-le-commerce-bilateral.html>

## *Diplomatie*

En 2018, alors que le Canada assumait la présidence du G7, il a pu affirmer sa position sur la scène internationale, mobiliser ses homologues autour d'enjeux mondiaux pressants et progresser concrètement vers l'atteinte d'objectifs communs. Le Canada s'est assuré que la question de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes – l'un des cinq principaux thèmes qui lui tiennent à cœur – soit à l'avant-scène de sa présidence. Pour ce faire, il a envisagé tous les travaux menés par le G7 sous l'angle de l'égalité des genres et il a fait la promotion d'initiatives particulières visant des résultats ciblés. Pour se rapprocher de cet objectif et obtenir l'avis d'une diversité de spécialistes au sujet de l'intégration de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes à tous les sujets de discussion et à tous les échelons, le gouvernement du Canada a créé le Conseil consultatif sur l'égalité des sexes (CCES). Lors du Sommet des dirigeants, le Canada et ses partenaires du G7 se sont engagés à investir près de 3,8 milliards de dollars dans l'éducation de qualité pour les femmes et les filles en situation de crise ou de conflit. Quelques mois plus tard, à l'Assemblée générale des Nations Unies, le Canada s'est félicité que des partenaires ajoutent à ce montant une contribution de 527 millions de dollars. Ces fonds aideront les pays en développement à s'assurer que chaque enfant a accès à une éducation de qualité et à une formation axée sur les compétences. Ces engagements sans précédent démontrent que l'éducation est essentielle à l'avancement de l'égalité des genres et à la création d'un monde plus équitable et plus inclusif.

En plus de son travail avec le CCES, le gouvernement fédéral a déployé des efforts importants pour consulter les groupes de travail du W7 (femmes), du B7 (affaires), du C7 (société civile), du L7 (travail), du S7 (science), du I7 (idées), du Y7 (jeunes), et d'autres organisations de la société civile (OSC), ce qui a généré des discussions franches et ouvertes sur l'égalité des genres au sein du G7 et permis d'élever le discours.

En septembre 2018, le Canada et l'Union européenne ont organisé la première réunion officielle des femmes ministres des Affaires étrangères, à Montréal. Des femmes ministres des affaires étrangères du monde entier ont parlé des défis qui entravent les relations mondiales à l'heure actuelle. Les participantes ont mis en évidence les avantages qu'il y avait à intégrer une perspective genrée aux efforts de paix, de sécurité, de prospérité et de développement.

Outre sa participation au G7 et à la réunion des femmes ministres des Affaires étrangères, le Canada continue de promouvoir l'égalité des genres aux tribunes bilatérales, multilatérales et internationales, notamment par son engagement soutenu envers le système de l'ONU. Depuis plus de 20 ans, le Canada est à l'avant-plan d'initiatives multilatérales de lutte contre la violence envers les femmes. Déjà, en 1994, il dirigeait la création du poste de Rapporteur spécial de l'ONU sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences. La résolution sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, mise de l'avant par le Canada lors de la réunion du Conseil des droits de l'homme (CDH) à Genève, ainsi que la Résolution sur l'enfant, le mariage précoce et forcé de l'Assemblée générale des Nations Unies, présentée par le Canada et la Zambie, sont d'autres éléments importants de notre approche. La participation du gouvernement du Canada à la Commission de la condition de la femme pendant le mandat de 2017-2021 fait aussi partie de son engagement multilatéral envers la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes et des filles. Enfin, le gouvernement du Canada a soutenu des efforts régionaux et multilatéraux, comme la Stratégie de la Francophonie en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sommet d'Erevan en octobre 2018.

Le Canada participe à l'UNCSW depuis sa création, en 1947. Les sessions de la CSW permettent au Canada de consolider sa collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux dans le cadre de différents dossiers thématiques relatifs à la création de sociétés inclusives et prospères, où toutes les femmes et les filles ont la possibilité de réaliser leur plein potentiel. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement fédéral a systématiquement

coorganisé et commandité des manifestations parallèles sur des questions cruciales touchant l'avancement de l'égalité des genres, notamment la prévention et l'élimination de la violence fondée sur le sexe; la santé et les droits sexuels et génésiques; le renforcement de l'autonomisation économique des femmes; la budgétisation sexospécifique; les difficultés auxquelles se heurtent les femmes et les filles autochtones; la mobilisation des hommes et des garçons pour en faire des alliés et l'autonomisation des femmes vivant avec une incapacité.

À titre de membre de l'UNCSW, le gouvernement du Canada a mis en place un processus de nomination ouvert pour inviter la société civile à participer à la délégation canadienne officielle. Les organismes féministes et d'autres organismes de la société civile sont ainsi plus nombreux à participer aux sessions annuelles de la CSW.

De plus, le gouvernement fédéral participe activement à la négociation des conclusions concertées de la CSW et veille de manière constructive à ce que leur libellé soit équilibré. Dans la mesure du possible, nous faisons avancer les engagements internationaux qui sont cohérents avec les politiques nationales et internationales du Canada. En 2017, le Canada a été élu membre de la Commission pour une période de quatre ans, se terminant en 2021. Le Canada est donc bien placé pour exercer une plus grande influence sur les travaux de la Commission visant à trouver des solutions aux difficultés qui se posent aux femmes et aux filles dans le monde.

Sur la scène régionale, le gouvernement du Canada a intensifié son action en faveur de l'égalité des genres et des droits des femmes et des filles, notamment par l'entremise de l'Organisation des États américains (OEA). En mai 2019, le Canada s'est vu confier un mandat de trois ans (2019-2021) à titre de vice-président du comité exécutif de la Commission interaméricaine des femmes (CIF) de l'OEA. Cette fonction offre au Canada une occasion unique de partager ses pratiques exemplaires et les leçons tirées des travaux menés au pays et des réalisations d'autres États membres de la CIF. Le Canada encourage aussi les États membres à participer davantage aux travaux de la CIF et collabore avec eux pour renforcer le rôle du Secrétariat de la CIF. C'est également l'occasion pour le Canada de promouvoir son programme féministe international.

#### *Développement international*

Au cours des trente dernières années, le taux de pauvreté a chuté dans le monde, mais toutes et tous n'en ont pas profité également. Les femmes et les filles sont particulièrement à risque. Elles luttent contre la pauvreté et elles ont moins accès aux ressources et aux débouchés. De plus, elles sont exposées à l'insécurité économique et politique, et à des dangers importants liés aux conflits, au climat et à l'environnement. Le gouvernement du Canada croit qu'en éliminant les obstacles à l'égalité et en créant de meilleurs débouchés pour les femmes et les filles, ces dernières deviendront de puissantes agentes de changement, capables d'améliorer leur vie et celle des membres de leur famille, de leur collectivité et de leur pays. En juin 2017, le gouvernement fédéral a lancé sa *Politique d'aide internationale féministe du Canada*, qui reconnaît que l'appui à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles est le moyen le plus efficace d'éliminer la pauvreté et de bâtir un monde plus pacifique, plus inclusif, et plus prospère<sup>72</sup>.

Cette politique soutient des initiatives ciblées en matière d'investissements, de partenariats, d'innovation et de défense des droits. Son approche intégrée est axée sur l'aide humanitaire et sur le développement, la paix et la sécurité, et elle s'articule autour de six domaines d'action mis de l'avant par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, soit l'égalité des

---

<sup>72</sup> Voir : [https://international.gc.ca/world-monde/issues\\_development-enjeux\\_developpement/priorities-priorites/policy-politique.aspx?lang=fra](https://international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/policy-politique.aspx?lang=fra)

genres et l'autonomisation des femmes et des filles (domaine d'action principal); la dignité humaine, qui comprend la santé et l'alimentation; l'éducation et l'action humanitaire sensible aux genres; une croissance qui profite à toutes et tous; l'environnement et les mesures de lutte contre les changements climatiques; la gouvernance inclusive; ainsi que la paix et la sécurité.

Cette politique vise à ce que 95 % de l'aide bilatérale au développement international du Canada cible ou intègre l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles d'ici 2021-2022. En 2017-2018, 90 % de l'aide bilatérale canadienne ciblait ces deux domaines.

En juin 2017, le gouvernement fédéral a lancé son Programme sur la voix et le leadership des femmes, qui vise à venir en aide aux organismes locaux de femmes des pays en développement qui militent en faveur des droits des femmes et des filles et qui font la promotion de l'égalité des genres. Le gouvernement fédéral est l'un des principaux donateurs soutenant les organismes des droits des femmes dans les pays en développement.

Le gouvernement du Canada a aussi lancé son deuxième Plan d'action du Canada sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS) pour la période de 2017 à 2022. Ce plan vise à intégrer le programme FPS au moyen d'interventions du gouvernement fédéral axées sur la diplomatie, l'aide internationale et la lutte pour la paix et la sécurité.

En juin 2019, le gouvernement du Canada sera l'hôte de la conférence Women Deliver<sup>73</sup>, à Vancouver. Le gouvernement fournira à *Women Deliver* un important financement sur trois ans pour soutenir son rôle de défenseur mondial de la santé, des droits et du bien-être des filles et des femmes, et tout particulièrement de la santé et des droits sexuels et reproductifs (SDSR). Les services et les droits en matière de SDSR ont de vastes répercussions sur la santé et les débouchés économiques des femmes et des filles. En mars 2017, le gouvernement fédéral a annoncé un investissement de 650 millions de dollars sur trois ans pour améliorer la SDSR de toutes les femmes et les filles. Il s'est penché sur la gamme complète d'enjeux<sup>74</sup>, de lacunes et d'obstacles existants. La planification familiale, l'éducation sexuelle intégrale, les soins de santé génésique de base et l'accès à des services sûrs d'interruption volontaire de grossesse et aux soins après avortement ont retenu son attention. La violence sexuelle et fondée sur le genre (VSFG) a également été examinée, notamment les mariages d'enfants et les mariages précoces et forcés, ainsi que la mutilation génitale féminine ou l'excision (MGGF/E).

De plus, le gouvernement fédéral finance un projet de 12 mois aux côtés du Partenariat canadien pour la santé des femmes et des enfants (Canadian Partnership for Women and Children's Health - CanWaCH). Cette initiative permettra à CanWaCH d'appuyer et de coordonner les efforts nationaux déployés par le Secrétariat canadien de mobilisation avant, pendant et après la conférence mondiale. Ces initiatives comprennent des activités de

---

<sup>73</sup> Voir : <https://wd2019.org/fr/accueil/>

<sup>74</sup> L'engagement en matière de santé sexuelle et reproductive englobe les mesures suivantes : éducation sexuelle complète; services de santé reproductive; services de planification familiale; services d'avortement sécuritaires et légaux et soins après l'avortement; prévention et gestion des infections transmissibles sexuellement, notamment du VIH/sida; prévention de la violence sexuelle et sexuelle et intervention en la matière, y compris par la prévention de pratiques comme le mariage d'enfants précoce et forcé, les mutilations génitales féminines et l'excision, et par la prestation de services psychosociaux aux survivants; formation de professionnels de la santé pour la prestation de services de santé sexuelle et reproductive et de planification familiale; activités de défense des droits de groupes de femmes, de jeunes, d'autochtones et de membres de la communauté LGBTQ2; suppression des normes sociales qui restreignent le contrôle qu'ont les femmes et les filles sur leur corps et leurs décisions en matière de reproduction; et élimination des obstacles judiciaires en matière de santé sexuelle et reproductive et des droits qui s'y rattachent. Voir : [https://www.international.gc.ca/world-monde/issues\\_developpement-enjeux\\_developpement/global\\_health-sante\\_mondiale/reproductive\\_faq-reproductifs\\_faq.aspx?lang=fra](https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_developpement-enjeux_developpement/global_health-sante_mondiale/reproductive_faq-reproductifs_faq.aspx?lang=fra)

mobilisation partout au Canada, des événements parallèles, des expositions, ainsi qu'une aide financière pour commanditer la participation à la conférence d'environ 50 personnes provenant de diverses collectivités et régions du Canada. Il sera ainsi possible de créer des synergies entre des collectivités, des ONG et des organismes des secteurs public et privé œuvrant à l'égalité des genres.

Le gouvernement fédéral finance aussi une préconférence, *Nutsamaht. We are One. Our Voices. Our Stories. Indigenous Women's Pre-Conference*, organisée par un consortium d'organisations autochtones de la Colombie-Britannique. Cette préconférence, qui aura lieu le 2 juin, à Vancouver, vise à mettre en évidence les enjeux qui sont importants pour les femmes et les filles autochtones et à célébrer les femmes autochtones d'horizons divers – avec leur variété de points de vue, de forces, de capacités, d'orientations sexuelles (bispirituelle et LGBTQ2), d'identités et d'expressions de genre. Le gouvernement fédéral a aussi financé la participation de 11 représentantes de communautés autochtones du Canada pour que leurs points de vue soient exprimés dans le cadre de la Conférence Women Deliver. Le gouvernement compte faire progresser son programme féministe et son action pour consolider le mouvement des femmes au Canada et assurer sa pérennité. Pour ce faire, il mobilise des partenaires et des chefs de file nationaux autour de l'égalité des genres et les aide à étendre leur champ d'action.

#### *Exemples des gouvernements provinciaux et territoriaux*

Sur son territoire comme à l'international, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité du gouvernement du Québec, plus particulièrement la lutte contre la violence faite aux femmes; l'autonomisation économique des femmes et la participation accrue des femmes dans les lieux de pouvoir. À cet égard, le gouvernement du Québec participe activement aux travaux de forums multilatéraux tels que les instances de la Francophonie afin de porter cette priorité.

### Défis et priorités pour l'avenir

#### **Défis à relever**

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont enregistré des progrès importants dans de nombreux domaines qui favorisent une plus grande égalité des genres, notamment l'éducation et la participation au marché du travail. Malgré des réalisations majeures, les femmes se heurtent encore à des obstacles qui bloquent leur accès à la pleine égalité. Elles sont toujours sous-représentées dans les postes de pouvoir, gagnent en moyenne moins d'argent que les hommes et enregistrent encore un taux élevé de violence fondée sur le sexe (VFS). Certains groupes de femmes et de filles, notamment les femmes et les filles autochtones, les réfugiées et les immigrantes, les femmes plus âgées, les femmes et les filles qui vivent dans des régions rurales et éloignées et celles qui sont handicapées, subissent des formes de violence et de discrimination multiples et croisées qui créent des obstacles disproportionnés à leur égalité.

Au cours des dernières décennies, de grandes avancées ont été réalisées dans le domaine de l'éducation des femmes. À l'heure actuelle, ces dernières ont d'ailleurs un niveau d'instruction supérieur à celui des hommes. Par exemple, en 2016, 31 % des femmes âgées de 24 à 64 ans étaient titulaires d'au moins un diplôme de baccalauréat, comparativement à 26 % pour les hommes du même groupe d'âge<sup>75</sup>.

---

<sup>75</sup> Statistique Canada. 2017. *La scolarité au Canada : faits saillants du Recensement de 2016*. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171129/dq171129a-fra.htm>

Malgré ces progrès, la ségrégation scolaire existe toujours. La mixité est donc très faible dans certaines disciplines. Ce phénomène provoque également une ségrégation des sexes sur le marché du travail. Par exemple, en 2016, les femmes de 25 à 34 ans constituaient la majorité des titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans le secteur des soins de santé (83 %), de l'éducation et de l'enseignement (82 %), des sciences sociales et comportementales (71 %), et du droit et des études professionnelles (69 %) <sup>76</sup>. Par contre, pendant la même période, les femmes étaient minoritaires parmi les titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires en mathématiques, informatique et sciences de l'information (27 %), ainsi qu'en génie et ingénierie (19 %) <sup>77</sup>. Le Canada a bien enregistré des progrès quant à la représentation des femmes en science, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM), mais ces progrès sont inégaux d'une discipline à l'autre et d'une année à l'autre. Au cours des dernières années, malgré un souci de mettre en place des politiques favorisant la participation des femmes dans les STIM, leur taux d'inscription à ces programmes d'études est resté relativement stable <sup>78</sup>. De même, en 2016, l'écart entre les sexes était considérable dans les programmes de formation aux métiers spécialisés, les femmes ne représentant qu'environ 14 % des personnes inscrites <sup>79</sup>.

Les niveaux élevés de scolarité des femmes expliquent en partie la hausse du taux de participation des femmes de 15 à 64 ans au marché du travail, qui est passé de 51 à 75 % entre 1976 et 2018 <sup>80</sup>. Cependant, les femmes éprouvent toujours des difficultés dans certains secteurs d'activité. Par exemple, au regard de leur participation à la main-d'œuvre, aux salaires et aux gains, les écarts se maintiennent.

De plus, les postes occupés par les femmes continuent d'être concentrés dans les secteurs des services, ainsi que dans les secteurs administratifs, des soins de santé et des services sociaux. Les femmes sont sous-représentées dans les secteurs en croissance rapide, où la demande est forte et où les salaires sont élevés, par exemple, en gestion, sciences naturelles et appliquées, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM), dans les métiers spécialisés et dans des domaines comme l'exploitation minière, pétrolière et gazière. En 2018, les femmes représentaient 24 % de la population active dans les secteurs des sciences naturelles et appliquées, notamment en tant que scientifiques et ingénieures, mais elles représentaient 80 % de la main-d'œuvre en santé <sup>81</sup>. Cette ségrégation des sexes, ainsi que la prédominance des hommes dans les postes bien rémunérés, est attribuable à de nombreux facteurs, comme les normes sociales et les rôles stéréotypés, la discrimination et le harcèlement, ainsi que le milieu de travail qui n'offre pas la souplesse nécessaire pour prendre le temps de prodiguer des soins à autrui, tâche qui revient souvent aux femmes.

Au cours des dernières décennies, l'écart salarial entre les sexes s'est réduit, mais il reste beaucoup de chemin à faire. En 2018, les femmes gagnaient 0,88 \$ pour chaque dollar gagné

---

<sup>76</sup> Statistique Canada, Recensement de 2016, tableau 98-400-X2016251. Et : Statistique Canada, 2017, *La scolarité au Canada : faits saillants du Recensement de 2016*. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171129/dq171129a-fra.htm>

<sup>77</sup> Statistique Canada, Recensement de 2016, tableau 98-400-X2016251. Et: Statistique Canada, 2017, *La scolarité au Canada : faits saillants du Recensement de 2016*. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171129/dq171129a-fra.htm>

<sup>78</sup> Statistique Canada. 2019. *Persévérance et représentation des femmes dans les programmes d'études en STIM*, En ligne: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190502/dq190502b-fra.htm>

<sup>79</sup> Statistique Canada. 2018. *Programmes de formation des apprentis inscrits, 2016*. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/daily-quotidien/180528/dq180528c-fra.pdf?st=OZbRMc-z>

<sup>80</sup> Voir : Statistique Canada. [Tableau : 14-10-0018-01 Caractéristiques de la population active selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, données annuelles \(x 1 000\)](#)

<sup>81</sup> Voir : Statistique Canada. [Tableau 14-10-0297-01 Caractéristiques de la population active selon la profession, données annuelles \(x 1 000\)](#)

par les hommes, selon les gains moyens des travailleurs à temps plein<sup>82</sup>. Les gains annuels affichent un écart encore plus marqué, ce qui s'explique par le fait que les femmes gagnent un salaire horaire plus faible que les hommes et travaillent moins d'heures.

L'écart salarial entre les sexes est lié à de nombreux problèmes profondément enracinés, complexes et interreliés. Comparativement aux hommes, les femmes ont tendance à prendre en charge plus de responsabilités quand vient le temps de prodiguer des soins à autrui, notamment aux enfants et aux aînés, ainsi qu'à des proches handicapés. Elles sont plus portées à prendre des mesures pour trouver un équilibre entre le travail rémunéré et celui qui ne l'est pas. L'écart salarial entre les sexes est particulièrement important chez les jeunes femmes qui ont au moins un enfant. Les préjugés fondés sur le sexe et la discrimination en milieu de travail contribuent aussi à cet écart. Par exemple, en 2016, le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture a réalisé un sondage<sup>83</sup> auprès de femmes du secteur agricole. Ces dernières ont affirmé que, pour intégrer le secteur, elles devaient « forcer la porte d'un club d'hommes » et briser des notions préconçues relativement aux femmes au travail. Elles ont aussi mentionné l'accès limité à du mentorat et le peu de modèles féminins pour les encourager à intégrer des secteurs où elles sont sous-représentées.

Les femmes sont surreprésentées dans les emplois à temps partiel, temporaires et peu rémunérés qui, pour la plupart, offrent peu d'avantages sociaux et peu de possibilités d'avancement. Par exemple, 56 % des femmes qui travaillent occupent des postes dans cinq domaines particuliers, appelés « les 5 C » (pour caring, clerical, catering, cashiering et cleaning, en anglais), soit la prestation de soins, les emplois de bureau, les services de traiteur, les emplois de caissiers et le nettoyage, autant de domaines où les salaires sont généralement moins élevés et les avantages sociaux rares ou inexistant<sup>84</sup>. Certains groupes de femmes doivent souvent surmonter d'autres obstacles. Les immigrantes, même celles qui ont un niveau d'instruction supérieur, affichent des taux d'emploi inférieurs à ceux des femmes nées au Canada et elles occupent moins souvent des postes qui correspondent à leur niveau d'instruction.

Le bien-être économique des femmes, particulièrement de celles issues de communautés marginalisées, représente aussi un défi persistant pour les gouvernements provinciaux et territoriaux. Par exemple, en Nouvelle-Écosse, l'avancement du bien-être économique des femmes et la compréhension du lien important entre le bien-être économique et la sécurité sont des préoccupations majeures. Les femmes venant de communautés marginalisées sont particulièrement désavantagées et doivent surmonter des difficultés liées à des inégalités historiques et à des enjeux systémiques, notamment l'accès à des ressources et à des services appropriés sur le plan culturel.

Bien qu'un plus grand nombre de femmes occupent des postes décisionnels aujourd'hui, y compris dans le contexte d'une charge élective, en entrepreneuriat, en affaires ou à un échelon de direction dans le secteur public, la plupart continuent de se heurter à des obstacles les empêchant de se hisser à des postes de pouvoir. Dans les entreprises canadiennes, la diversité du Canada est très peu représentée à l'échelon de la haute direction. Peu de femmes, d'Autochtones, de personnes vivant avec une incapacité, de personnes racialisées et de personnes de toutes orientations sexuelles et de toutes identités et expressions de genre

---

<sup>82</sup> Statistique Canada, *Enquête sur la population active, totalisation personnalisée G0514\_07\_Annual.ivt*

<sup>83</sup> Voir : <https://cahrc-ccrha.ca/sites/default/files/SAWA-advisory-group/SAWA%20Employer%20Tool-FR.pdf>

<sup>84</sup> Statistique Canada. 2017. *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe. Les femmes et le travail rémunéré*. En ligne.

occupent des postes à ce niveau. Aujourd'hui, les femmes représentent à peine le tiers des cadres supérieurs. Les progrès réalisés à cet égard depuis 30 ans sont concentrés dans le secteur public<sup>85</sup>.

Le nombre de petites et moyennes entreprises détenues majoritairement par des femmes a augmenté, et au Canada les femmes sont plus présentes dans les entreprises en démarrage que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. Cependant, les femmes demeurent sous-représentées parmi les propriétaires d'entreprises et elles sont moins portées que les hommes à faire croître leur entreprise et à exporter leurs produits et services.

En 2015, le premier ministre Justin Trudeau a nommé le premier cabinet fédéral paritaire, mais les femmes sont toujours sous-représentées à tous les échelons du gouvernement. Les femmes représentent seulement 27 % des députés à la Chambre des communes et 47 % des membres du Sénat<sup>86</sup>. Les personnes de toutes orientations sexuelles et de toutes identités et expressions de genre, les personnes racialisées, les personnes vivant avec une incapacité et les Autochtones sont aussi sous-représentés. L'absence de soutien aux familles, la peur d'actes de violence ou d'attaques négatives fondées sur les normes de genre, la difficulté d'obtenir des dons privés et les préjugés sexistes quant aux cheminements de carrière convenant à une femme figurent parmi les obstacles à l'entrée des femmes en politique.

En octobre 2018, les femmes représentaient 33 % (253 personnes sur 762) de tous les législateurs provinciaux ou territoriaux au pays. Dans les Territoires du Nord-Ouest, les femmes représentent 49 % de la population, mais elles sont largement sous-représentées aux postes de représentants élus, et ce, dans tous les ordres de gouvernement. Seulement 10 % (2 sur 19) des députés de la 18<sup>e</sup> Assemblée législative sont des femmes. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest reconnaît que les femmes doivent surmonter de nombreux obstacles et difficultés lorsqu'elles envisagent de se porter candidates à une charge électorale. Les répercussions potentielles sur la famille, particulièrement lorsqu'il y a de jeunes enfants, l'absence d'estime de soi, des préoccupations financières et les préjugés attribués à des croyances culturelles figurent parmi ces obstacles et difficultés.

La violence fondée sur le sexe (VFS) est un obstacle important et évitable à l'égalité des genres. Elle a des répercussions immédiates et à long terme sur la santé physique et mentale des personnes ayant survécu à des actes de VFS, et sur les familles, les collectivités et la société dans son ensemble. Bien que la violence touche des personnes de tous horizons – sans égard au genre, à l'âge, à la culture, à l'origine ethnique, la situation géographique et socioéconomique – il reste que certains groupes courent plus de risque d'être exposés à la violence, et c'est le cas des femmes et des filles, des Autochtones, des lesbiennes, des gais et des bisexuels, des femmes vivant dans des collectivités rurales, éloignées et du Nord, des personnes vivant avec une incapacité, des enfants et des jeunes.

L'élimination de la VFS est un enjeu concernant tout le pays. En 2017, parmi les provinces canadiennes, le nombre de crimes violents déclarés par la police contre les filles et les jeunes femmes était plus élevé en Saskatchewan et au Manitoba – ils étaient respectivement 2 769 pour 100 000 personnes et de 2 635 pour 100 000 personnes<sup>87</sup>.

---

<sup>85</sup> Statistique Canada. Tableau 14-10-0297-01 *Caractéristiques de la population active selon la profession, données annuelles* (x 1 000). Voir :

[https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410029701&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410029701&request_locale=fr)

<sup>86</sup> Voir : <https://www.noscommunes.ca/Parliamentarians/fr/members>

<sup>87</sup> Voir : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54981-fra.htm>

Comme l'indique le dernier rapport d'Hébergement femmes Canada, *Plus qu'un lit : Portrait pancanadien des maisons d'hébergement pour femmes violentées*<sup>88</sup>, les femmes vivant dans des collectivités rurales et éloignées qui désirent quitter une relation violente se heurtent parfois à des obstacles, par exemple l'absence de refuges. Au Canada, bon nombre de collectivités rurales, y compris dans des régions reculées et du Nord, comptent des refuges pour femmes, mais le bassin de population desservi est généralement très vaste. De plus, les collectivités isolées de ces régions n'ont peut-être pas facilement accès à ces services. Selon Statistique Canada, les régions rurales du pays comptent 174 établissements d'hébergement à court terme<sup>89</sup> pour les victimes de violence, ce qui représente environ 40 % des établissements de ce type au Canada<sup>90</sup>. Si l'on ne connaît pas le nombre exact d'établissements d'hébergement à court terme dans les territoires canadiens en 2018, il reste que ces derniers affichaient le taux d'occupation le plus élevé au pays le jour où Statistique Canada a réalisé le sondage. Le taux d'occupation atteignait en effet 98 % contre 78 % pour le reste du Canada<sup>91</sup>.

Les taux constamment élevés de VFS et la violence continue contre les femmes et les filles autochtones sont également un problème pour la Colombie-Britannique. Les cultures, les langues, les gouvernements et les économies autochtones ont disparu sous l'effet du colonialisme et des pensionnats<sup>92</sup>. Cet héritage se traduit aujourd'hui par une discrimination systémique et des préjugés qui nuisent aux femmes et aux filles autochtones, disproportionnellement touchées par la violence et la pauvreté. Entre 2001 et 2015, la Colombie-Britannique se classait au septième rang des provinces et territoires canadiens ayant le taux d'homicides de femmes autochtones le plus élevé – soit 4,55 homicides pour 100 000 personnes. Comparativement, le taux d'homicides de femmes non autochtones était de 1,08 pour 100 000 personnes<sup>93</sup>.

La pauvreté est aussi un problème au Canada et elle touche chaque personne de manière différente. Environ une personne sur 10 (9,5 % en 2017) vit sous le seuil de la pauvreté, et les femmes sont touchées de façon disproportionnée. Parmi les familles monoparentales dont le parent est de sexe féminin, 24,8 % ont un faible revenu, comparativement à 14,5 % pour les familles monoparentales dont le parent est de sexe masculin<sup>94</sup>. Cette situation nuit à la santé des enfants et à leurs résultats scolaires. De plus, les effets de la pauvreté perdurent souvent sur plusieurs générations. Ce constat est particulièrement vrai pour les femmes autochtones, qui sont plus susceptibles d'être à la tête d'une famille monoparentale. Partout au pays, les femmes se heurtent à des obstacles particuliers concernant le logement. En effet, elles sont plus susceptibles de gagner un revenu très modeste, d'occuper un emploi à temps partiel ou un emploi précaire, d'avoir plus de responsabilités liées à la prestation de soins et de dépendre financièrement d'une conjointe ou d'un conjoint. Dans 50 % des cas, les familles canadiennes qui ont besoin d'un logement sont dirigées par une femme. De plus, les femmes vivant avec

---

<sup>88</sup> Hébergement femmes Canada, *Plus qu'un lit : Portrait pancanadien des maisons d'hébergement pour femmes violentées*. <https://endvaw.ca/fr/portrait-pancanadien/>

<sup>89</sup> Comprend les établissements dont la politique générale est d'offrir un hébergement pendant moins de trois mois. Ils offrent généralement un lit aux résidentes, et non un appartement ou une unité. Ceci comprend les établissements entrant dans la catégorie des maisons de transition, des centres d'hébergement pour les victimes de violence familiale ou des maisons privées faisant partie d'un réseau de maison d'hébergement.

<sup>90</sup> Statistique Canada. 2019. *Les établissements d'hébergement canadiens pour les victimes de violence, 2017-2018*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00007-fra.htm>

<sup>91</sup> Statistique Canada. 2019. *Les établissements d'hébergement canadiens pour les victimes de violence, 2017-2018*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00007-fra.htm>

<sup>92</sup> CVR 2015

<sup>93</sup> Voir : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/2015001/article/14785/c-g/c-g10-fra.htm>

<sup>94</sup> Voir : [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110013601&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110013601&request_locale=fr)

une incapacité sont plus nombreuses (19 %) à avoir un besoin impérieux de logement<sup>95</sup> que la population générale<sup>96</sup>.

Les membres de la communauté LGBTQ2 doivent aussi affronter des formes multiples et croisées de discrimination qui créent des obstacles disproportionnés à l'égalité et à la réalisation et la jouissance de leurs droits. En novembre 2016, le premier ministre a nommé le premier conseiller spécial sur les enjeux liés à la communauté LGBTQ2, qui est essentiellement chargé de le conseiller sur la façon d'élaborer et de coordonner le programme LGBTQ2. Cela suppose une collaboration avec les organisations LGBTQ2 de l'ensemble du pays afin de promouvoir l'égalité pour la communauté LGBTQ2, la protection des droits de ses membres et l'élimination de la discrimination à leur endroit, aussi bien passée que présente.

En avril 2017, le gouvernement a créé le Secrétariat LGBTQ2 au sein du Bureau du Conseil privé. Ce secrétariat soutient le conseiller spécial du premier ministre dans l'exécution de son mandat lié à la communauté LGBTQ2. Pour ce faire, le Secrétariat collabore avec les protagonistes de la communauté LGBTQ2 de l'ensemble du pays et conseille le gouvernement sur des questions importantes pour cette communauté. Le Secrétariat aide aussi les parties intéressées et les organismes LGBTQ2 à établir des liens avec les organismes fédéraux offrant des programmes de financement.

En novembre 2017, à la Chambre des communes, le premier ministre a officiellement présenté des excuses aux personnes qui ont subi un préjudice à cause de lois, de politiques et de pratiques du gouvernement fédéral qui ont mené à l'oppression et à la discrimination des membres de la communauté LGBTQ2 au Canada. Le premier ministre a dit espérer « qu'en reconnaissant nos erreurs nous pourrions faire progresser la cause des personnes LGBTQ2 au Canada comme il se doit. » Ces excuses ont donné le coup d'envoi au processus visant à éliminer la discrimination systémique envers les personnes LGBTQ2 et à s'attaquer à la discrimination historique, qui perdure encore aujourd'hui. Les démarches du gouvernement du Canada pour abolir ces inégalités sont un volet important des efforts qu'il déploie afin de créer une société plus inclusive, plus diversifiée et plus forte.

Au Canada, les communautés LGBTQ2 se heurtent encore à des obstacles liés aux possibilités économiques, à la violence homophobe, transphobe et fondée sur le sexe, ainsi qu'à des inégalités sur le plan social et de la santé. Ces personnes ont aussi été ignorées, oubliées ou incorrectement saisies par les sondages et les études. Des travaux sont en cours pour moderniser les méthodes de collecte de données et pour les rendre plus inclusives afin de mieux représenter ces communautés. Nous savons aussi que les communautés LGBTQ2 sont surreprésentées parmi les personnes itinérantes et que leurs membres ne se sentent pas en sécurité dans les refuges. Les comportements suicidaires<sup>97</sup> sont aussi présents de manière

---

<sup>95</sup> On dit qu'un ménage éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille et abordabilité) et si 30 % de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois [normes d'occupation](#)) situés dans sa localité. Voir :

[https://cmhc.beyond2020.com/HiCODefinitions\\_FR.html#\\_Besoins\\_imp%C3%A9rieux\\_de\\_logement](https://cmhc.beyond2020.com/HiCODefinitions_FR.html#_Besoins_imp%C3%A9rieux_de_logement)

<sup>96</sup> Voir : <https://www.chezsoi.dabord.ca/what-is-the-strategy.cfm/>

<sup>97</sup> Un comportement suicidaire fait référence à un éventail de comportements qui vont du fait de réfléchir au suicide ou de l'envisager (idéation), de planifier le suicide, d'avoir l'intention de se suicider et de tenter de se suicider, au fait de se suicider. L'inclusion de l'idéation dans le comportement suicidaire est une question complexe à laquelle réfléchit le milieu universitaire sur une base continue et constructive. La décision d'inclure l'idéation dans le comportement suicidaire a été prise pour des raisons de simplicité, puisque les diverses sources d'information prises en compte dans le présent rapport ne s'entendent pas sur la question de l'idéation. Voir : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/cadre-federal-prevention-suicide.html>

disproportionnée chez les personnes LGBTQ2, et les personnes âgées des communautés LGBTQ2 font face à l'isolement social en raison d'une discrimination continue et historique, de l'exclusion et de la peur d'être stigmatisées.

À l'automne 2018, le ministère des Femmes et Égalité des genres a été mis sur pied par le gouvernement fédéral, avec le mandat d'intégrer l'avancement de l'égalité eu égard au sexe, à l'orientation sexuelle et à l'identité et l'expression de genre. Le Ministère travaille aussi à l'avancement de l'égalité des genres en favorisant la diversité pour assurer un avenir plus inclusif aux personnes et aux communautés LGBTQ2. Pour aller encore plus loin dans sa volonté de promouvoir la diversité et l'inclusion, dans le budget de 2019, le gouvernement fédéral a prévu 20 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2019-2020. Il veut ainsi mieux répondre aux besoins uniques de la communauté LGBTQ2 et combattre les inégalités persistantes dont ses membres sont victimes au Canada. Pour ce faire, le gouvernement compte investir dans le renforcement des capacités et les organismes communautaires canadiens offrant des services aux personnes LGBTQ2<sup>98</sup>.

#### *Lacunes dans les données*

Bien que le gouvernement du Canada ait soutenu l'application systématique de l'ACS+ aux politiques et initiatives fédérales pour que ces dernières reposent sur des données probantes, il existe des lacunes dans les données liées au genre, à la race et à d'autres facteurs identitaires croisés. Pour combler ces lacunes, le gouvernement fédéral continue de moderniser ses méthodes de collecte de données et de production de statistiques. Ainsi, il intègre et utilise des données provenant d'une variété de sources administratives. Il ajoute des questions pertinentes à des enquêtes existantes et crée de nouvelles enquêtes. Il appuie également la collecte de données selon des approches communautaires (p. ex. avec les peuples autochtones). Pour pallier le manque de données liées au genre, il faut travailler sur deux fronts : la collecte de données et leur accessibilité. Le Canada a donc amélioré l'accès aux données et analyses existantes en créant un outil virtuel centralisé et en publiant de nombreux rapports sur des questions de genre, notamment par l'inauguration du Carrefour de données sur le genre, la diversité et l'inclusion, en septembre 2018<sup>99</sup>. De plus, le budget de 2019 prévoit un financement important pour le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), afin qu'il travaille avec les ministères recevant des fonds en vertu du budget de 2019. Le rôle du SCT sera d'assurer un niveau élevé de rigueur dans la collecte de données administratives et les pratiques de production de rapports relatifs aux renseignements obtenus au moyen de l'ACS+, qui est appliquée à l'ensemble des initiatives. Le Secrétariat s'appuiera sur l'expertise de Statistique Canada et du ministère des Femmes et de l'Égalité des genres pour mettre au point des cadres et des outils normalisés pour la collecte de données ventilées selon le sexe et la production de rapports relatifs à l'ACS+. On pourra ainsi obtenir une plus grande cohérence et une meilleure comparabilité au fil du temps pour l'ensemble des programmes. On espère ainsi améliorer le caractère inclusif des programmes mis en œuvre par le gouvernement du Canada.

#### *Exemples des gouvernements provinciaux et territoriaux*

L'intégration des questions d'égalité des genres au sein des gouvernements provinciaux et territoriaux est considérée comme une pratique exemplaire pour l'avancement de l'égalité des genres dans un large éventail de lois, de politiques et de programmes. Au gouvernement du Yukon, l'analyse de la diversité et de l'égalité des sexes (ADES) n'est pas obligatoire. Si certains progrès ont été réalisés récemment, par exemple avec la mise en œuvre d'une initiative de renforcement des capacités au sein du ministère du Tourisme et de la Culture, l'utilisation de l'ADES demeure faible, en partie parce que la connaissance, la capacité et l'intégration de cette analyse ne sont pas des compétences requises chez les fonctionnaires et

---

<sup>98</sup> Voir : <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/budget-2019-fr.pdf>

<sup>99</sup> Voir : [https://www.statcan.gc.ca/fra/themes-debut/genre\\_diversite\\_et\\_inclusion](https://www.statcan.gc.ca/fra/themes-debut/genre_diversite_et_inclusion)

qu'aucun mécanisme officiel de reddition de comptes n'existe pour assurer son application uniforme et adéquate. Une poignée de fonctionnaires de la Direction de la condition féminine, qui agit comme centre d'excellence, maîtrisent les compétences en matière d'ADES.

Des études montrent que les femmes et les filles autochtones de la Saskatchewan subissent les effets de traumatismes intergénérationnels et sont plus à risque que d'autres groupes de subir de la violence interpersonnelle et des abus, y compris des agressions sexuelles. Le pourcentage de femmes et de filles autochtones disparues dans la province est élevé – il atteint 38 %, soit 18 points de pourcentage de plus que la moyenne nationale, établie à 20 %<sup>100</sup>. De plus, l'accès aux ressources, en particulier dans les collectivités nordiques, et les obstacles à l'éducation peuvent avoir des répercussions sur les activités entrepreneuriales des femmes autochtones.

### **Priorités pour 2020-2025**

L'avenir économique du Canada dépend de l'égalité des chances dont dispose chaque personne pour réaliser son plein potentiel, peu importe le genre auquel elle appartient. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux poursuivront leurs efforts en vue de promouvoir l'égalité des genres, tant au pays qu'à l'étranger. Pour ce faire, le gouvernement fédéral se concentrera sur les principaux domaines de travail cernés dans le Cadre des résultats relatifs aux genres. Il explorera notamment des occasions de renforcer la coordination et la collaboration.

#### *Éducation et perfectionnement des compétences*

L'économie du savoir d'aujourd'hui exige une main-d'œuvre qualifiée, polyvalente et diversifiée afin de soutenir la compétitivité et la prospérité du Canada. Chaque personne devrait avoir la possibilité de choisir ses études en fonction de ses champs d'intérêt, de ses aptitudes et de ses objectifs économiques, sans être limitée par des attentes ou des préjugés relatifs au genre. Le gouvernement du Canada continuera d'accorder la priorité aux politiques et aux programmes visant le perfectionnement des compétences qui peuvent s'adapter à ces besoins changeants. Ceci comprend les programmes de formation et de perfectionnement des compétences dont les Autochtones ont besoin pour participer pleinement à l'économie du Canada et améliorer la qualité de vie de leurs communautés. Le gouvernement fédéral soutient l'éducation et le perfectionnement des compétences favorisant une économie concurrentielle à l'échelle mondiale. À cet égard, il s'est fixé les objectifs suivants :

- Des cheminements scolaires et des choix de carrière plus diversifiés;
- Des écarts moindres entre les sexes au chapitre des compétences en lecture et en calcul chez les jeunes, y compris les jeunes Autochtones;
- Des possibilités d'apprentissage permanent et des résultats égaux pour tous les adultes

Dans ce contexte, le budget de 2019 prévoit un soutien à l'éducation postsecondaire pour les peuples autochtones. Si un plus grand nombre d'Autochtones participait au marché du travail, près de 1,5 million d'entre eux obtiendrait de meilleurs résultats économiques. Les possibilités économiques se multiplieraient, le niveau de vie de toute la population canadienne serait rehaussé et le produit intérieur brut (PIB) pourrait augmenter de 7 milliards de dollars. Le budget de 2019 propose d'importants investissements, à compter de 2019-2020, pour que les Autochtones aient davantage accès aux études postsecondaires et obtiennent plus de soutien à

---

<sup>100</sup> Association des femmes autochtones du Canada, *Fiche d'information : Femmes et filles autochtones disparues et assassinées en Saskatchewan*, 2015. <https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/06/2010-Fiche-signal%C3%A9tique-de-la-Saskatchewan-sur-les-femmes-et-filles-disparues-et-assassin%C3%A9es.pdf>

la réussite scolaire. Cette aide, qui vise à renouveler et à élargir le financement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, cible les communautés des Premières Nations. Le gouvernement collabore également avec ces communautés en vue d'élaborer des modèles d'éducation postsecondaire durables dirigés par les Premières Nations. De plus, le budget de 2019 prévoit des investissements importants et à long terme dans une stratégie pour les études postsecondaires dirigée par les Inuits, et une stratégie pour les études postsecondaires dirigée par la Nation métisse. En vertu de cette dernière, les étudiantes et étudiants de la Nation métisse bénéficieraient d'une aide financière importante et à long terme<sup>101</sup>.

### *Participation à l'économie et prospérité*

Chaque personne devrait pouvoir réaliser son plein potentiel en contribuant à une économie solide et en pleine croissance, et en bénéficiant de ses retombées. Pour que les femmes participent davantage au marché du travail, il faut cerner avec précision les besoins particuliers des groupes plus vulnérables : les familles monoparentales, les femmes plus âgées, les femmes vivant avec une incapacité, les nouvelles arrivantes, les femmes racialisées, les femmes autochtones et les personnes de toute orientation sexuelle et de toute identité et expression de genre. Le gouvernement fédéral continuera de soutenir les initiatives visant l'amélioration de la participation économique des femmes et l'égalité des genres.

La participation pleine et égale des femmes à l'économie est un aspect crucial de la compétitivité du Canada. C'est pourquoi le gouvernement du Canada s'assure que ses politiques, ses initiatives et ses programmes sont inclusifs et profitent à toutes et tous, indépendamment de leur genre. Pour atteindre ce but, le Canada se concentrera sur l'atteinte des résultats suivants :

- Des possibilités accrues sur le marché du travail pour les femmes, surtout celles appartenant à un groupe sous-représenté;
- Une réduction de l'écart salarial entre les sexes;
- Une augmentation de l'emploi à temps plein chez les femmes;
- Un partage égal des rôles parentaux et des responsabilités familiales;
- Une amélioration de l'équilibre entre les sexes dans les différentes professions;
- Un nombre accru de femmes occupant des emplois de grande qualité, notamment permanents et bien payés.

Le gouvernement du Canada poursuivra ses efforts en vue d'améliorer la participation économique et la prospérité de toutes et tous au Canada. Dans son Énoncé économique de l'automne 2018, il a proposé un financement pouvant atteindre 755 millions de dollars sur 10 ans, selon la comptabilité de caisse, afin d'établir un fonds de finance sociale<sup>102</sup>. Ce fonds de finance sociale, annoncé de nouveau dans le budget de 2019, aidera les organisations caritatives, les organismes à but non lucratif et d'autres organisations à vocation sociale à recevoir une aide financière pour réaliser des projets ayant une incidence sociale positive, comme la réduction de la pauvreté, l'élargissement des possibilités d'emploi pour les personnes vivant avec une incapacité, ou la construction d'un plus grand nombre de logements abordables. En vertu de ce fonds, au moins 100 millions de dollars seront affectés à des projets qui soutiennent une égalité accrue des genres. On mobilisera à cette fin des fonds existants d'organismes philanthropiques et du secteur privé pour réduire des obstacles sociaux et économiques auxquels sont confrontés divers groupes. De plus, le gouvernement fédéral investira 50 millions de dollars dans le Fonds de croissance autochtone, qui vient d'être proposé.

---

<sup>101</sup> Voir : <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/toc-tdm-fr.html>

<sup>102</sup> Voir : <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/toc-tdm-fr.html>

Le budget de 2019 prévoit également un financement en vue d'élaborer une stratégie permettant d'améliorer la capacité de mieux évaluer, surveiller et éliminer les inégalités entre les sexes et de promouvoir l'accès des groupes sous-représentés aux programmes de formation axée sur les compétences<sup>103</sup>. Cette mesure se fondera sur du travail déjà en cours pour améliorer la qualité et l'accessibilité de l'information relative au marché du travail.

#### *Leadership et participation à la démocratie*

Les femmes représentent 48 % de la main-d'œuvre canadienne, mais n'occupent qu'environ 23 % des sièges au conseil d'administration des 500 plus grandes entreprises du Canada figurant au palmarès du *Financial Post*. La parité et la diversité aux postes de direction sont associées à une amélioration de la gestion et du processus décisionnel, à une disponibilité accrue d'effectifs qualifiés, à une mobilisation plus forte du personnel et à une productivité plus élevée. Le gouvernement fédéral est déterminé à améliorer la diversité aux postes de direction et la participation à la vie démocratique et il compte poursuivre ses efforts en ce sens. Ses objectifs sont notamment les suivants :

- Plus de femmes occupant des postes de haute direction, et une diversité accrue dans les postes de leadership;
- Des possibilités accrues pour les femmes de démarrer et de faire croître leur entreprise, et de réussir à l'échelle mondiale;
- Un plus grand nombre de sièges aux conseils d'administration d'entreprises occupés par des femmes et une diversité accrue au sein de ces conseils;
- Une représentation accrue des femmes et des groupes sous-représentés dans les charges électives et les postes ministériels au sein du gouvernement national et des gouvernements infranationaux;
- Une représentation accrue des femmes et des groupes sous-représentés parmi les administrateurs du système judiciaire.

L'engagement du gouvernement fédéral envers une plus grande diversité des titulaires de postes de pouvoir se traduit par une action concrète. Par exemple, le gouvernement a proposé des mesures pour mettre à jour les lois fédérales régissant le secteur financier. Au nombre de ces nouvelles mesures, les institutions financières sous réglementation fédérale seront tenues de divulguer leurs politiques en matière de promotion d'une diversité accrue au sein de leur conseil d'administration et au niveau de la haute direction.

#### *Violence fondée sur le sexe et accès à la justice*

La violence fondée sur le sexe (VFS) peut prendre de multiples formes et entraîne de graves conséquences sur les victimes, leur famille et leur collectivité. La discrimination, le harcèlement et la violence sexuelle en milieu de travail ont des effets négatifs sur la santé et la sécurité, l'assiduité et la productivité. Le gouvernement du Canada sait que, pour prévenir et contrer la VFS, il faut adopter une approche pangouvernementale fondée sur des données probantes. Il sait aussi que l'accès aux systèmes juridique et judiciaire et la confiance envers ces systèmes sont des éléments centraux de la société canadienne.

Le gouvernement fédéral est déterminé à éliminer la VFS, à promouvoir la sécurité de la personne et à améliorer l'accès à la justice pour toutes et tous. Pour y parvenir, il entend contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Milieux de travail exempts de harcèlement;
- Moins de femmes victimes d'agression sexuelle et de violence de la part de leur partenaire intime;
- Moins de victimes de mauvais traitements infligés durant l'enfance;
- Moins de femmes assassinées par leur partenaire intime;

---

<sup>103</sup> Voir : <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/toc-tdm-fr.html>

- Signalement accru des crimes violents à la police;
- Moins de femmes et de filles autochtones victimes de violence;
- Plus grande responsabilisation et réceptivité du système de justice pénale canadien.

Le gouvernement du Canada poursuivra ses efforts en vue de faciliter l'accès à la justice et de protéger les personnes vulnérables d'un bout à l'autre du pays contre la violence et l'exploitation. Des investissements supplémentaires sont proposés dans le budget de 2019 en vue de lutter contre la cyberexploitation sexuelle des enfants<sup>104</sup>, de soutenir les efforts du gouvernement fédéral pour accroître la sensibilisation à ce grave problème et de réduire la stigmatisation associée aux signalements. De plus, le gouvernement fédéral renforcera la capacité de sévir contre les contrevenants et de les poursuivre, et collaborera avec l'industrie et les principaux protagonistes afin de trouver des stratégies plus efficaces de lutte contre la cyberexploitation sexuelle des enfants.

#### *Réduction de la pauvreté, santé et bien-être*

Au Canada, la pauvreté est un problème qui touche autant les hommes que les femmes, mais ses effets sur les femmes et les filles peuvent être différentes, car ces dernières sont plus susceptibles d'être victimes de violence<sup>105</sup>, de vivre seules<sup>106</sup> et de souffrir de problèmes de santé chroniques<sup>107</sup> et de handicaps à un âge plus avancé<sup>108</sup>. La pauvreté est étroitement liée à des problèmes de santé mentale et physique, problèmes qui touchent quotidiennement un grand nombre de personnes. Le gouvernement fédéral s'est doté d'un plan de renforcement et de développement de la classe moyenne visant, entre autres, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des résultats en matière de santé. En vertu de ce plan, le gouvernement veut notamment s'assurer que tous les membres de la société ont des chances réelles et égales de réussir. Les objectifs de ce plan sont les suivants :

- Moins de personnes vulnérables vivant dans la pauvreté;
- Moins de femmes et d'enfants vivant dans des ménages sans sécurité alimentaire;
- Moins de personnes vulnérables sans logement stable, sécuritaire et permanent;
- Exécution des ordonnances de soutien aux enfants et aux conjoints;
- Plus grand nombre d'années en bonne santé;
- Meilleure santé mentale;
- Meilleur accès à la contraception pour les jeunes, et taux de natalité réduit parmi les adolescentes.

Dans le budget de 2019, le gouvernement fédéral a aussi proposé d'investir une somme supplémentaire de 4,5 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, pour poursuivre les efforts visant à réduire l'écart entre les conditions de vie des peuples autochtones et celles des populations non autochtones. Les investissements prévus dans les programmes destinés aux Autochtones s'élèveront ainsi à plus de 17 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui représente une augmentation de 50 % par rapport à 2015<sup>109</sup>.

<sup>104</sup> Voir : <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/toc-tdm-fr.html>

<sup>105</sup> Statistique Canada. 2018. *La violence contre les filles et les jeunes femmes, affaires déclarées par la police au Canada, 2017*. En ligne.

<sup>106</sup> Statistique Canada. 2017. *Familles, ménages et état matrimonial : faits saillants du Recensement de 2016*. En ligne.

<sup>107</sup> Statistique Canada. 2017. *Feuillets d'information sur la santé. Problèmes de santé chroniques, 2016*. En ligne.

<sup>108</sup> Statistique Canada. 2017. *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe. Les femmes ayant une incapacité*. En ligne.

<sup>109</sup> Voir : <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/toc-tdm-fr.html>

Le budget de 2019 prévoit également d'importants investissements pour financer de manière permanente les sondages sur les peuples autochtones et l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations<sup>110</sup>. Ces sondages fournissent d'importants renseignements sur l'éducation, la santé, l'emploi et les compétences linguistiques – des données nécessaires au processus décisionnel dans les communautés des Premières Nations ainsi qu'à la conception de programmes et de services adaptés aux besoins des communautés. Les sondages sont orchestrés par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, en collaboration avec Statistique Canada.

### *Égalité des genres dans le monde*

Le gouvernement du Canada est déterminé à éradiquer la pauvreté et à bâtir un monde plus pacifique, inclusif et prospère. Guidé par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le gouvernement fédéral a investi massivement dans la promotion de l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres et adopte une approche féministe dans l'ensemble de ses politiques et programmes internationaux, notamment dans les domaines de la diplomatie, du commerce, de la sécurité et du développement. Il demeure déterminé à promouvoir l'égalité des genres et à éliminer les obstacles à une participation entière et égale de toutes et tous à la vie économique et démocratique ainsi qu'aux lieux de pouvoir, ce qui contribuera à bâtir un monde plus pacifique, inclusif, fondé sur des règles et prospère. Pour ce faire, le gouvernement fédéral se concentrera sur l'atteinte des résultats suivants :

- Une participation accrue et significative des femmes aux efforts de paix et de sécurité;
- Un plus grand nombre de femmes dans des rôles de direction et de prise de décisions, et des organisations des droits des femmes plus solides;
- Un plus grand nombre de femmes et de filles qui ont accès à des services de santé sexuelle et reproductive, et promotion de leurs droits;
- Un plus grand nombre d'accords commerciaux du Canada qui comprennent des dispositions liées au genre;
- Un plus grand nombre de femmes qui ont un accès équitable aux ressources dont elles ont besoin et qui exercent un contrôle sur ces ressources pour bâtir leur propre réussite économique et la réussite économique de leur collectivité;
- Moins de personnes qui sont victimes de violence sexuelle et fondée sur le sexe ainsi que d'exploitation sexuelle, y compris dans des situations de conflit et en ligne;
- Un plus grand nombre de filles et de femmes qui ont accès à une éducation de qualité et à une formation axée sur les compétences.

Le leadership du Canada à l'échelle mondiale comprend un engagement à l'égard de la réduction de la pauvreté mondiale, de la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles partout dans le monde. Dans le budget de 2019, le gouvernement fédéral a annoncé une somme additionnelle de 700 millions de dollars qui sera versée dans l'enveloppe de l'aide internationale en 2023-2024<sup>111</sup>. Cet engagement permettra de s'assurer qu'un financement clair et prévisible est en place pour que le Canada puisse faire des investissements stratégiques dans l'aide internationale et maintenir son leadership sur la scène mondiale.

### *Autres domaines de travail – Mobiliser les hommes et les garçons*

Le gouvernement du Canada comprend que la promotion de l'égalité des genres nécessite la participation de toutes et tous pour remettre en question et changer les attitudes et les comportements nuisibles et partiels. Les études montrent que dans les sociétés où l'égalité des genres est plus grande, la qualité de vie s'améliore pour toutes et tous; les taux de dépression et de divorce sont plus faibles et le risque d'être victime d'une mort violente diminue. Sur la

---

<sup>110</sup> Voir : <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/toc-tdm-fr.html>

<sup>111</sup> Voir : <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/toc-tdm-fr.html>

scène internationale comme au pays, les gouvernements et la société civile sont de plus en plus sensibles à la nécessité de mobiliser les hommes et les garçons autour de l'égalité des genres pour en faire des alliés, des partenaires et des co-bénéficiaires, et pour opérer des changements durables.

À cette fin, le gouvernement fédéral explore les différentes stratégies de mobilisation des hommes et des garçons autour de l'avancement de l'égalité des genres. Cette stratégie comprendra une série de tables rondes sur la difficulté de mobiliser les hommes et les garçons, ainsi que des pratiques exemplaires pour promouvoir des attitudes et des comportements inclusifs. Des mesures seront prises pour favoriser plus largement les conditions propices à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des genres. Ces mesures viseront à changer les attitudes, les normes et les comportements partiels qui limitent la réussite sur le marché du travail, et les possibilités individuelles à la maison et dans la collectivité. Les mesures du gouvernement compléteront les efforts des mouvements féministes et de défense des droits de la communauté LGBTQ2. Elles favoriseront de meilleurs résultats pour les hommes et les garçons grâce à des collectivités et des milieux de travail plus sains, à un meilleur équilibre entre les obligations professionnelles et familiales, ainsi qu'à une identité de genre et à des relations positives entre les genres.

#### *Autres domaines de travail – Mobiliser les jeunes*

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, le premier ministre est également le ministre des Jeunes, ce qui témoigne de l'engagement du gouvernement fédéral envers les jeunes du pays. Le gouvernement du Canada reconnaît que les jeunes contribuent à l'édification d'une société forte et saine. S'il a la responsabilité d'écouter leurs points de vue, de leur côté, les jeunes doivent participer à la vie sociale. Pour atteindre cet objectif, le budget de 2018 prévoyait des fonds afin d'entamer une conversation nationale sur l'égalité des sexes avec les jeunes Canadiennes et Canadiens.

Ce financement permettra de consulter des jeunes d'origines et d'horizons divers au sujet des comportements et des attitudes qui, selon eux, perpétuent les inégalités entre les sexes, et de la manière dont leurs actions peuvent susciter les changements sociaux positifs en vue de créer une société plus inclusive. Cette initiative sera réalisée en vertu d'un programme en deux volets : un volet national, ciblant différents groupes de jeunes d'un bout à l'autre du pays, et un volet dirigé par des Autochtones et créé conjointement par de jeunes Autochtones et des organismes autochtones. Le gouvernement fédéral a entamé ces travaux en élaborant, en collaboration avec divers groupes de jeunes Canadiennes et Canadiens, une stratégie de mobilisation autour de l'égalité des genres.

Les résultats des deux volets seront combinés pour que les idées, les défis et les pratiques exemplaires qui émergeront de ces consultations soient diffusés plus largement. Ce dialogue sur l'égalité des sexes avec les jeunes les aidera à acquérir des compétences en leadership, soutiendra la mobilisation entre pairs sur des questions liées à l'égalité des sexes et favorisera des changements sociaux contribuant à la création d'idées, d'attitudes et de comportements plus inclusifs et équitables.

De plus, le gouvernement du Canada a récemment lancé sa première politique jeunesse, qui vise à donner aux jeunes des occasions réelles d'être entendus et respectés et à leur offrir des mesures de soutien accessibles qui répondent à leurs besoins changeants. Cette politique permettra de veiller à ce que les jeunes soient en mesure de mener une vie saine et satisfaisante, et qu'ils se sentent outillés pour opérer des changements positifs pour eux-mêmes, leurs collectivités et le monde.

### *Priorités des gouvernements provinciaux et territoriaux*

La Nouvelle-Écosse a fait de la violence fondée sur le sexe une importante priorité et s'est engagée à collaborer avec les collectivités pour créer un plan d'action de quatre ans intitulé *Standing Together*, visant à prévenir la violence conjugale. Cette démarche permettra de produire un plan coordonné reposant sur l'apprentissage, l'innovation et des données probantes<sup>112</sup>.

La prévention de la violence est également une priorité à Terre-Neuve-et-Labrador. La province a publié son plan d'action pour la prévention de la violence, *Working Together for Violence-Free Communities (2015-2019)*<sup>113</sup>, dans lequel elle explore différentes façons d'améliorer ses efforts de prévention de la violence au cours des prochaines années. Le vaste territoire de la province ainsi que ses particularités régionales et culturelles constituent à la fois une difficulté et une occasion pour les programmes de prévention de la violence. L'Office for the Status of Women adoptera une approche multidimensionnelle pour que les activités de prévention de la violence soient adaptées aux perspectives et besoins divers. Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement provincial collaborera avec les principales parties intéressées, notamment les collectivités, les universités et des personnes ayant vécu la violence, pour mettre de l'avant des mesures de prévention de la violence dans l'ensemble de la province.

L'Ontario est toujours déterminé à défendre l'égalité des femmes en favorisant leur participation au marché du travail et en améliorant les interventions relatives à la violence contre les femmes. Ses priorités comprennent notamment le renforcement de la lutte contre la traite de personnes, la promotion des perspectives économiques pour les femmes dans des secteurs particuliers, dont les métiers spécialisés et les STIM, ainsi que la promotion des femmes dans des rôles de leadership.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) s'est quant à lui engagé à créer un milieu de travail diversifié et inclusif. Il examine les façons de promouvoir l'égalité des genres en élaborant des lignes directrices sur la rédaction non genrée dans la correspondance et offre aux fonctionnaires des ateliers sur l'égalité des genres et sur l'identité et l'expression de genre. Il soutient également la participation des femmes en politique comme le prouve la motion adoptée en mars 2018, demandant aux membres de l'Assemblée législative de définir et de mettre en œuvre des stratégies pour accroître la représentation des femmes à l'Assemblée législative et atteindre une proportion de 20 % de femmes parmi les élus d'ici 2023, et de 30 % d'ici 2027.

Le GTNO est résolu à maintenir de bonnes relations de collaboration avec ses partenaires externes pour s'attaquer aux questions d'égalité des genres et les faire progresser – par exemple, au moyen d'un accord de contribution de trois ans avec le Conseil sur la condition de la femme des Territoires du Nord-Ouest et la Native Women's Association of the NWT. Les deux organismes sont dirigés par un conseil d'administration composé de personnes représentant la collectivité, et ils participent activement à la sensibilisation du public et à la prestation de programmes et de services faisant la promotion de l'égalité des genres et luttant contre la violence faite aux femmes et aux filles.

Le Ministry of Status of Women de l'Alberta se concentre sur l'égalité des genres dans les trois principaux domaines de son mandat : la sécurité économique des femmes, le leadership et la participation démocratique des femmes, et l'élimination de la violence envers les femmes et les filles. Il collabore avec les autres ministères du gouvernement de l'Alberta pour appliquer l'ACS+ à l'ensemble des politiques, programmes et lois du gouvernement afin d'examiner leurs

---

<sup>112</sup> Voir : <https://novascotia.ca/standingtogether>

<sup>113</sup> Voir : [https://www.gov.nl.ca/VPI/initiative/violence\\_free\\_communities.pdf](https://www.gov.nl.ca/VPI/initiative/violence_free_communities.pdf)

effets sur différentes populations avant de les adopter. Cette démarche permet notamment d'évaluer si certains groupes sont plus avantagés que d'autres.

À l'Île-du-Prince-Édouard, le Secrétariat interministériel aux affaires féminines aide le gouvernement provincial à promouvoir l'égalité des femmes sur le plan juridique, social, économique et de la santé. Le Secrétariat est notamment chargé de conclure des partenariats avec la collectivité dans le cadre de projets provinciaux visant la promotion de l'égalité des genres et la condition féminine.

La Colombie-Britannique, quant à elle, a adopté une approche systémique pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation économique des femmes et des personnes de toute orientation sexuelle et identité ou expression de genre. Les priorités mises de l'avant comprennent l'élimination des obstacles à l'égalité économique, l'accès à des logements abordables et la lutte contre la pauvreté. La Colombie-Britannique s'est également donné comme priorité de réduire l'écart salarial entre les hommes et les femmes et d'accroître la participation des femmes au marché du travail. Pour ce faire, elle adopte des mesures pour multiplier les débouchés économiques des femmes et l'accès à des services de garde d'enfants abordables et de qualité pour toutes et tous. Pour favoriser l'équité des genres, l'ensemble de la fonction publique provinciale met en œuvre l'ACS+ et pratique la budgétisation genrée. La Colombie-Britannique s'est récemment engagée à être la première province canadienne à adopter une loi pour appliquer la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA), qui comprend un engagement à prendre des mesures pour éliminer la violence faite aux femmes et aux filles autochtones.

Les récents travaux du gouvernement du Québec en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ont révélé la méconnaissance du grand public quant aux inégalités persistantes entre les femmes et les hommes dans la société québécoise. La promotion des rapports égalitaires et la lutte aux stéréotypes sexuels et sexistes sont nécessaires pour modifier les mentalités et les représentations qui sous-tendent ces inégalités. Ce travail complémentaire repose non seulement sur un travail de socialisation des enfants et des jeunes, mais aussi sur la sensibilisation de l'ensemble de la population québécoise à ces enjeux. Dans cette optique, l'un des grands chantiers transversaux mis de l'avant par le gouvernement du Québec dans les prochaines années vise, grâce à des outils d'intervention structurants, à réduire les inégalités persistantes, ainsi qu'à sensibiliser les femmes et à mobiliser les hommes comme alliés, pour qu'ensemble toutes et tous fassent progresser l'égalité de fait entre les genres et éliminent la VFS, et ce, dans tous les milieux et dans toutes les régions.

Le gouvernement du Québec s'est également engagé à présenter, d'ici 2021, un projet de loi-cadre provisoire visant l'égalité de fait entre les femmes et les hommes. Ce projet de loi-cadre favorisera la mise en œuvre systématique d'actions concrètes visant à réaliser l'égalité de fait entre les femmes et les hommes et l'opérationnalisation de l'application de l'analyse différenciée selon les sexes. Il permettra au Québec de franchir une nouvelle étape vers l'égalité de fait entre les femmes et les hommes et de se joindre au groupe restreint de sociétés qui ont adopté des projets de loi similaires.

Le Status of Women Office (SWO) de la Saskatchewan collabore avec des parties intéressées internes et externes afin de s'assurer que les questions de genre et l'analyse différenciée selon les sexes sont incluses dans les processus d'élaboration de politiques, de lois et de programmes du gouvernement. Le SWO renforce les capacités du gouvernement en matière de politiques et de prise de décisions en cernant les modifications à apporter aux programmes et services afin de répondre aux priorités émergentes des femmes et de leurs familles. La province élaborera aussi un plan de lutte contre la violence interpersonnelle et les abus qui permettra d'établir les priorités communes de l'ensemble des partenaires.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux sont fiers des progrès qu'ils ont réalisés et sont déterminés à poursuivre sur cette lancée. La *Déclaration et le Programme d'action de Beijing* demeureront des outils importants dans le cadre de ces efforts.

## PARTIE 2: PROGRÈS RÉALISÉS DANS LES 12 DOMAINES CRITIQUES (2014-2019)

Cette partie est structurée en fonction des six groupes thématiques établis par ONU Femmes et qui sont tous interreliés dans le contexte canadien. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des principales initiatives lancées par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, des provinces et des territoires qui ont une incidence sur les femmes et les filles dans l'ensemble du pays. Bien que certains programmes de ressort fédéral, provincial et territorial soient comparables, ils sont élaborés par chaque gouvernement et reflètent des priorités et des besoins distincts.

### 2.1 Développement inclusif, prospérité partagée et travail décent

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux s'engagent à favoriser une croissance inclusive, permettant à tout le monde d'avoir des chances égales de participer à une croissance économique durable, d'y contribuer et d'en bénéficier. À ce titre, l'avancement de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles constituent une priorité majeure. Dans le contexte d'une économie mondiale en constante mutation, le succès dépend de la participation pleine et égale des femmes à l'économie.

Les gouvernements FPT ont réalisé d'importants progrès en matière de soutien et de promotion de l'égalité des genres, notamment dans le domaine de l'éducation et de la participation au marché du travail. En fait, les Canadiennes comptent parmi les femmes les plus scolarisées au monde et sont plus susceptibles que les hommes d'être titulaires d'un diplôme de baccalauréat ou d'un diplôme d'études supérieures<sup>114</sup>. Par contre, elles sont toujours moins susceptibles que les hommes de participer au marché du travail, bien que l'écart se soit considérablement réduit pour passer d'environ 14 % en 1995 à environ 7 % en 2018<sup>115</sup>.

Malgré ces progrès, des obstacles empêchent encore les femmes d'atteindre la pleine égalité économique. En 2018, sur la base du revenu médian des travailleuses et travailleurs à temps plein, les femmes gagnaient 0,88 \$ pour chaque dollar gagné par les hommes<sup>116</sup>. L'écart est encore plus marqué sur le plan des revenus annuels : le salaire horaire des femmes est plus faible que celui des hommes, et elles travaillent moins d'heures. L'écart est également prononcé pour les femmes autochtones qui, sur la base du revenu médian des travailleuses et travailleurs à temps plein, gagnaient 0,82 \$ pour chaque dollar gagné par les hommes autochtones et non autochtones en 2018<sup>117</sup>.

Les femmes continuent d'être surreprésentées dans les emplois peu rémunérés et sous-représentées dans les emplois bien rémunérés<sup>118</sup>. En 2015, 21 % des femmes travaillant à temps plein gagnaient un salaire horaire moyen se situant dans le dernier quintile de la répartition salariale, alors que seulement 17 % de leurs homologues masculins se trouvaient

---

<sup>114</sup> Statistique Canada. 2017. *La scolarité au Canada : faits saillants du Recensement de 2016*. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171129/dq171129a-fra.htm>

<sup>115</sup> Statistique Canada. [Tableau 14-10-0018-01 Caractéristiques de la population active selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, données annuelles \(x 1 000\)](#)

<sup>116</sup> Statistique Canada. *Enquête sur la population active, totalisation personnalisée G0514\_07\_Annual.ivt*

<sup>117</sup> Statistique Canada. *Enquête sur la population active, totalisation personnalisée 0219\_12 Table 1.ivt*

<sup>118</sup> Statistique Canada. 2017. *Les femmes et le travail rémunéré*. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/2015001/article/14694-fra.htm>

dans la même situation<sup>119</sup>. Les femmes continuent par ailleurs d'être sous-représentées au niveau des postes de direction (35 %), dans les STIM (23 %) et les métiers spécialisés (environ 5 %). Elles sont aussi sous-représentées dans le secteur de l'entrepreneuriat : entre 2005 et 2013, elles détenaient 18 % des entreprises canadiennes, alors que les hommes en détenaient 67 %. Quinze pour cent des entreprises étaient détenues à parts égales par des femmes et par des hommes<sup>120</sup>. Les femmes continuent de s'acquitter de la majorité des tâches domestiques et des soins, ce qui nuit à leur participation à la vie active et à leur prospérité économique à long terme. En 2015, les femmes âgées de 15 à 64 ans consacraient en moyenne 4,1 heures par jour à un travail non rémunéré, contre 2,6 heures pour les hommes<sup>121</sup>. Les femmes sont aussi plus susceptibles que les hommes d'arrêter de travailler pour des raisons familiales, et deux fois plus susceptibles de travailler à temps partiel (26 % contre 13 % en 2017)<sup>122</sup>.

Le harcèlement en milieu de travail peut avoir des répercussions sur la santé physique et psychologique, mener à un changement d'emploi et nuire au cheminement de carrière. Au Canada, selon des données autodéclarées, le harcèlement en milieu de travail touche plus de femmes que d'hommes (19 % contre 13 % en 2016), et de manière plus marquée en ce qui a trait au harcèlement sexuel en milieu de travail (3,8 % des femmes contre moins de 0,7 % des hommes)<sup>123</sup>.

Certains groupes de femmes font face à des formes multiples et conjuguées de discrimination qui entravent leur accès à l'égalité économique : notamment les femmes autochtones, les réfugiées et les immigrantes, les femmes plus âgées, les femmes vivant en régions rurales et éloignées, les femmes vivant avec une incapacité, les femmes LBTQ et les personnes de toutes orientations sexuelles et de toutes identités et expressions de genre. Par exemple, 31 % des femmes de 25 à 64 ans sont titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'études supérieures, comparativement à seulement 14 % des femmes autochtones (8 % des hommes autochtones)<sup>124</sup>.

En ce qui a trait à la participation des Autochtones au marché du travail, 74 % des femmes autochtones du principal groupe d'âge actif faisaient partie de la population active, comparativement à 83 % des hommes autochtones, 83 % des femmes non autochtones et 91 % des hommes non autochtones<sup>125</sup>. L'écart salarial entre les sexes est encore plus marqué pour les femmes autochtones, qui gagnent 0,82 \$ pour chaque dollar gagné par les hommes autochtones et non autochtones<sup>126</sup>. De même, les femmes autochtones sont près de trois fois plus susceptibles que les femmes non autochtones d'être victimes de harcèlement

---

<sup>119</sup> Statistique Canada. 2017. *Les femmes et le travail rémunéré*. En ligne :

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/2015001/article/14694-fra.htm>

<sup>120</sup> Statistique Canada, *Recensement 2016 de la population*, n° au catalogue de Statistique Canada : 98-400-X2016251 et Statistique Canada, 2018, *Entreprises appartenant à des femmes au Canada*. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-626-x/11-626-x2018083-fra.htm>

<sup>121</sup> Statistique Canada, 2018. *Emploi du temps : la charge de travail totale, le travail non rémunéré et les loisirs*. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/2015001/article/54931-fra.htm>

<sup>122</sup> Statistique Canada, [Tableau 14-10-0018-01 Caractéristiques de la population active selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, données annuelles \(x 1 000\)](#)

<sup>123</sup> Statistique Canada, 2018. *Harcèlement en milieu de travail au Canada*. En ligne :

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2018001/article/54982-fra.htm>

<sup>124</sup> Statistique Canada. [Tableau 37-10-0100-01 : Répartition de la population âgée de 25 à 64 ans \(total et ayant une identité autochtone\) selon le sexe et selon le plus haut certificat, diplôme ou grade](#)

<sup>125</sup> Statistique Canada. [Tableau 14-10-0365-01 : Caractéristiques de la population active selon la région et le groupe autochtone détaillé](#)

<sup>126</sup> Statistique Canada. *Enquête sur la population active, totalisation personnalisée*

sexuel en milieu de travail, tandis que les femmes bisexuelles et lesbiennes sont plus de trois fois plus susceptibles d'être harcelées sexuellement que les femmes hétérosexuelles<sup>127</sup>.

Depuis 2014, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont accompli beaucoup de travail pour faire progresser l'égalité des genres, soutenir l'autonomisation économique des femmes, promouvoir la conciliation travail-famille et reconnaître l'incidence négative des soins non rémunérés.

Parmi les mesures prises par les gouvernements FPT pour favoriser l'autonomisation économique des femmes, notons l'adoption et la mise à jour de lois et de politiques visant à mettre un terme à la discrimination fondée sur le genre en milieu de travail; des mesures de réduction de l'écart salarial entre les sexes, notamment une loi sur l'équité salariale; des normes de travail et des politiques relatives au marché du travail tenant compte de l'égalité des sexes; des mesures de prévention et d'élimination du harcèlement et de la violence en milieu de travail; l'amélioration du soutien financier offert aux entrepreneures et d'autres formes d'aide; et des initiatives pour accroître le nombre de femmes en politique, à des postes de pouvoir et de décision.

### **Égalité des genres et autonomisation économique des femmes**

#### *Modernisation des normes du travail fédérales*

En 2017 et 2018, le gouvernement du Canada a procédé à des modifications importantes des normes du travail fédérales énoncées à la partie III du *Code canadien du travail*<sup>128</sup>. En vertu du nouveau Code, les employées et employés du secteur privé sous réglementation fédérale ont le droit de demander un assouplissement des modalités de travail, par exemple, des heures de travail flexibles et la possibilité de travailler à domicile. Les modifications apportées au Code donnent aussi droit à un nouveau congé personnel de cinq jours, dont trois sont payés. Le personnel peut s'en prévaloir pour des raisons familiales, en raison d'une maladie, d'une blessure ou d'une urgence médicale, ou pour assister à leur cérémonie de citoyenneté. Ces mesures seront particulièrement avantageuses pour les femmes, qui assument généralement une part disproportionnée des responsabilités relatives aux soins.

Ces modifications font en sorte que les employeurs sous réglementation fédérale doivent fournir à leurs effectifs des horaires de travail prévisibles; éliminer la durée minimale de service exigée pour l'admissibilité à une gamme de protections et d'avantages, dont le congé de maternité et le congé parental; élargir la définition des congés de maladie pour y inclure les rendez-vous médicaux; ajouter des pauses non rémunérées pour les employées qui allaitent ou qui tirent leur lait, et éliminer les stages non rémunérés lorsqu'ils ne font pas partie d'un programme d'études officiel. Ces modifications devraient entrer en vigueur en 2019.

Ces modifications comprennent aussi les mesures suivantes : prolongation de la durée maximale du congé parental à 63 semaines; création d'un nouveau congé de 17 semaines pour prendre soin d'un membre adulte de la famille gravement malade; obligation des employeurs de donner aux employées et employés un préavis d'au moins 96 heures quant à leur horaire de travail; possibilité d'un congé d'au plus cinq jours, dont trois payés, pour les pratiques traditionnelles autochtones; droit des effectifs ayant fait des heures supplémentaires d'obtenir en échange un congé payé plutôt qu'une rémunération, et de diviser, interrompre et reporter un congé annuel; et abrogation de l'obligation d'établir une commission d'enquête avant d'adopter

---

<sup>127</sup> Statistique Canada. 2018. *Harcèlement en milieu de travail au Canada*. En ligne :

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2018001/article/54982-fra.htm>

<sup>128</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2018/10/document-dinformation-sur-la-modernisation-des-normes-du-travail.html>

ou de modifier des règlements relatifs à certaines dispositions des horaires de travail. Ensemble, ces importantes modifications aux normes du travail fédérales soutiennent les aidantes et les aidants et favorisent la conciliation travail-famille.

#### *Programme de stages pratiques pour étudiants*

Le Programme de stages pratiques pour étudiants (PSPE), autrefois appelé « Programme d'apprentissage intégré en milieu de travail pour étudiants », vise à aider les étudiantes et les étudiants, particulièrement les membres de groupes sous-représentés tels que les femmes en STIM, les étudiantes et étudiants autochtones, les personnes vivant avec une incapacité et nouvellement arrivées au pays à intégrer le marché du travail et à y prospérer. Le gouvernement du Canada soutient la création d'un maximum de 10 000 stages pratiques dans des secteurs à forte demande pour les étudiantes et étudiants inscrits dans des programmes de STIM et d'administration des affaires. Dans son budget de 2017, le gouvernement fédéral a également annoncé un financement de 221 millions de dollars sur cinq ans pour Mitacs, une organisation à but non lucratif offrant des stages de recherche. Ces fonds permettront de financer jusqu'à 10 000 stages en entreprise. Dans le cadre d'une réunion ministérielle du G7, en 2018, le Canada s'est également engagé à investir trois millions de dollars sur trois ans pour créer jusqu'à 500 nouveaux stages pratiques pour étudiantes et étudiants dans le secteur de l'intelligence artificielle, en offrant un soutien particulier aux étudiantes.

Afin de soutenir sa Stratégie nationale de cybersécurité, le gouvernement fédéral a annoncé dans son budget de 2018 qu'il appuyait la création de 1 000 stages pour étudiantes et étudiants dans le secteur de la cybersécurité et de 500 stages dans le secteur de l'intelligence artificielle. Afin d'encourager le recrutement de membres des groupes sous-représentés, la Stratégie prévoit une augmentation des subventions salariales pour couvrir jusqu'à 70 % du coût salarial de ces étudiantes et étudiants. Des résultats préliminaires indiquent que plus de 48 % des stages pratiques ont été créés pour les membres des groupes sous-représentés.

#### *Femmes œuvrant dans le secteur agricole et agroalimentaire*

En 2016, le système agricole et agroalimentaire a généré 111,9 milliards de dollars, ce qui représente 6,7 % du produit intérieur brut du Canada. En 2016, quelque 2,3 millions de personnes travaillaient dans ce secteur, ce qui représentait 12,5 % de l'emploi au Canada<sup>129</sup>. Les femmes demeurent cependant sous-représentées au sein de ce secteur.

En 2016, plus de 90 % des fermes comptaient au moins un exploitant masculin<sup>130</sup> et 60 % étaient exclusivement exploitées par des hommes. Alors que 33 % des fermes étaient exploitées à la fois par des femmes et des hommes, seulement 7 % étaient exploitées uniquement par des femmes. Ces dernières exploitent des fermes généralement plus petites que les autres et 78 % d'entre elles ont généré moins de 100 000 \$ en revenu d'exploitation brut en 2015, un rendement affiché par 54 % des fermes exploitées uniquement par des hommes et 56 % des fermes exploitées à la fois par des femmes et des hommes. Selon une recherche menée par la Banque Royale du Canada, il suffirait de combler l'écart entre les hommes et les femmes en ce qui a trait à leur taux de participation au secteur agricole pour augmenter de 4 % le PIB et compenser les effets prévus du vieillissement de la population.

Afin de corriger cette inégalité et d'aider les femmes et d'autres groupes sous-représentés à participer pleinement au secteur agricole canadien, le gouvernement fédéral a investi dans un programme quinquennal intitulé « Agri-Diversité ». Ce programme vise à faciliter le partage des

---

<sup>129</sup> Vue d'ensemble du système agricole et agroalimentaire canadien 2017 (<http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/publications/publications-economiques/vue-d-ensemble-du-systeme-agricole-et-agroalimentaire-canadien-2017/?id=1510326669269>)

<sup>130</sup> Recensement de l'agriculture de 2016 (<https://www.statcan.gc.ca/fra/ra2016>)

expériences, des connaissances et des pratiques exemplaires dans l'industrie afin d'aider les groupes sous-représentés du secteur, dont les femmes, à développer leurs aptitudes, leur leadership et leurs capacités entrepreneuriales.

Le gouvernement du Canada n'a procédé à aucune réduction des effectifs dans la fonction publique au cours des cinq dernières années, mais il a procédé à des examens ciblés des dépenses de programmes depuis 2015. Ces examens ont fait l'objet d'une ACS+, comme l'exige le processus de présentation au Conseil du Trésor, afin de mesurer les répercussions d'une éventuelle réduction des effectifs sur les femmes, les hommes et les personnes de toutes orientations sexuelles et de toutes identités et expressions de genre et de prendre par la suite des décisions éclairées.

#### *Exemples des gouvernements provinciaux et territoriaux*

Les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada ont réalisé d'importants investissements en faveur de l'avancement de l'égalité des genres et de l'autonomisation économique des femmes. Des modifications apportées au *Labour Standards Code* de la Nouvelle-Écosse se sont traduites par une mise à jour des dispositions relatives aux congés de maternité et congés parentaux, ce qui a permis d'instaurer un congé parental prolongé de 18 mois s'alignant sur les modifications fédérales. La Nouvelle-Écosse a également supprimé la période d'attente donnant droit à ce congé, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les employées et employés n'ont plus pas à atteindre une durée minimale de service pour y être admissibles<sup>131</sup>.

Depuis 2007, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador exige des promoteurs de vastes projets de développement des ressources d'adopter des plans d'égalité des genres, d'inclusion et de diversité afin d'améliorer les possibilités d'emploi pour les femmes, les Autochtones, les personnes racialisées et les personnes vivant avec une incapacité. Les plans comprennent également des mesures spéciales de redressement pour ces quatre groupes cibles. Des plans de diversité de ce type sont conçus pour promouvoir des changements culturels en milieu de travail et contribuer à lever les obstacles à l'égalité des genres dans le domaine de la formation, de l'emploi, de l'approvisionnement et de l'avancement.

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a pris d'autres mesures pour améliorer la situation économique des femmes, notamment en élargissant leur éventail de choix professionnels et en diversifiant leurs possibilités d'emploi. Par exemple, dans le cadre du processus d'évaluation environnementale, la province exige des promoteurs de projets de moyenne envergure, comprenant des possibilités d'emploi et une durée de travail modérées, d'élaborer des plans d'emploi pour les femmes. Ces plans aident les entreprises à établir, de manière proactive, des politiques, des pratiques et un processus de reddition de comptes favorisant la création de milieux de travail libres de harcèlement et de discrimination. Cette initiative permet également de corriger certains des problèmes socioéconomiques les plus pressants qui se posent actuellement aux femmes, notamment l'écart salarial entre les sexes et la sous-représentation dans les métiers spécialisés et les contrats commerciaux.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GNTO) s'est engagé à offrir un milieu de travail respectueux, où le harcèlement n'est toléré d'aucune façon et où l'ensemble du personnel, de la clientèle et des visiteuses et visiteurs sont traités avec équité, dignité et respect. Sa politique intitulée *Duty to Accommodate Injury and Disability* vise à promouvoir la pleine participation des personnes vivant avec une incapacité, y compris des personnes

---

<sup>131</sup> Voir : [Employment Rights Nova Scotia Leaves](https://novascotia.ca/lae/employmentrights/leaves.asp)<https://novascotia.ca/lae/employmentrights/leaves.asp>

souffrant d'une maladie mentale, et à faire en sorte que les milieux de travail soient accessibles, non discriminatoires et inclusifs. Le GNTO a également entrepris un examen de sa politique *Harassment Free and Respectful Workplace*<sup>132</sup>, qui garantit à toute personne en milieu de travail le droit d'être à l'abri de toute forme de harcèlement personnel et sexuel et d'abus de pouvoir. Cette politique et les lignes directrices afférentes, une fois mises à jour, entreront en vigueur au cours de l'exercice 2019-2020 et mettront davantage l'accent sur des modes alternatifs de règlement des conflits, ainsi que sur la sensibilisation et la mise en place d'outils pour le personnel, les gestionnaires et les spécialistes en ressources humaines. Le GNTO reconnaît également qu'il y a des cas de harcèlement en milieu de travail qui compromettent la dignité d'une employée ou d'un employé et qui ne sont pas couverts par les motifs prohibés en vertu de la *Loi sur les droits de la personne*.

Le GNTO appuie la participation des femmes à la vie citoyenne en améliorant la parité au sein des conseils territoriaux. Sa *Boards Policy* a été modifiée en 2017 afin d'assurer une plus grande parité dans le cadre des nominations aux divers conseils et organismes territoriaux. De plus, le GNTO offre des compléments salariaux pouvant atteindre 93 % du salaire des employées et employés et pouvant se prolonger jusqu'à 17 semaines durant un congé de maternité ou un congé parental. Les employées admissibles à un congé de maternité peuvent le combiner avec un congé parental, ce qui représente 34 semaines au total, avec une rémunération équivalente à 93 % du salaire. Les bénéficiaires doivent s'engager à revenir au travail pendant six mois au sein du GNTO pour obtenir un congé de maternité ou un congé parental, ou pendant 12 mois s'ils désirent se prévaloir des deux congés.

En plus de lancer sa *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, en juin 2017, afin d'assurer la participation économique, la prospérité et la réduction de la pauvreté chez les femmes, le gouvernement du Québec a aussi lancé son *Plan d'action favorisant l'application de la Loi sur l'équité salariale à l'égard des travailleuses non syndiquées 2017-2019*<sup>133</sup>. Ce plan d'action vise à aider les travailleuses non syndiquées à comprendre la portée de la Loi ainsi qu'à les soutenir dans l'exercice de leurs droits.

Pour encourager l'autonomisation économique des femmes, le gouvernement du Québec déploie aussi depuis plusieurs années des efforts pour favoriser la diversification des choix professionnels et la mixité en emploi, et ce, en tenant compte du fait que de nombreux emplois majoritairement masculins sont mieux rémunérés. On peut notamment souligner le lancement, en mars 2015, du nouveau *Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction 2015-2024*<sup>134</sup>, dont l'objectif est d'augmenter la proportion de femmes pratiquant un métier ou occupant un poste dans l'industrie de la construction.

Le financement offert par le gouvernement du Yukon aux organismes de femmes s'est considérablement accru au cours des dernières années, passant de 20 000 \$ en 1995 à 1 307 000 \$ en 2019. De cette somme, 800 000 \$ sont réservés à l'Indigenous Women's Equality Fund (IWEF) et aux trois organismes de femmes autochtones du Yukon. La mission de l'IWEF est de renforcer les capacités des femmes et des filles autochtones et de bonifier le soutien qui leur est offert. Le gouvernement du Yukon s'est associé au gouvernement du Canada pour verser à l'IWEF la somme additionnelle de 173 500 \$ en 2018-2019 et de 347 000 \$ par année pendant les exercices 2019-2020 et 2020-2021.

---

<sup>132</sup> Voir : <https://www.fin.gov.nt.ca/en/resources/harassment-free-and-respectful-workplace-policy>

<sup>133</sup> Voir : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/Publications/1000/Documents/DC1000-248web.pdf>

<sup>134</sup> Voir : [https://www.ccq.org/~media/PDF/DossierFemmes/PAEF\\_2015\\_2024.pdf](https://www.ccq.org/~media/PDF/DossierFemmes/PAEF_2015_2024.pdf)

## **Soins non rémunérés et conciliation travail-famille**

Les gouvernements FPT reconnaissent l'incidence négative des soins non rémunérés et des responsabilités domestiques sur l'autonomisation économique des femmes. Les femmes au Canada continuent de s'acquitter de la majorité de ces responsabilités, ce qui nuit à leur participation à la vie active et à leur prospérité économique à long terme. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être en arrêt de travail pour des raisons familiales et deux fois plus susceptibles de travailler à temps partiel.

### *Soutien pour les aidantes et les aidants*

Plus de huit millions de personnes au pays s'occupent de membres de leur famille ou d'amis qui ont un problème de santé grave ou un handicap, et ce chiffre devrait augmenter avec le vieillissement de la population. Le gouvernement du Canada reconnaît le rôle essentiel des aidantes et des aidants et les difficultés qu'ils éprouvent parfois pour trouver un équilibre entre leur travail et leurs autres responsabilités personnelles. Bien que les autorités provinciales et territoriales soient les principales responsables des soins et des services de santé, y compris des soins à domicile et des mesures de soutien offertes directement aux personnes aidantes, le gouvernement du Canada peut également jouer un rôle important. C'est pourquoi il a amélioré l'accès aux prestations pour proches aidants du programme d'assurance-emploi (AE) et rendu ces prestations plus flexibles et inclusives. Il a notamment augmenté la durée maximale des prestations de compassion en la faisant passer de 6 à 26 semaines.

En décembre 2017, la *prestation pour les parents d'enfants gravement malades* a été renommée la *prestation pour proches aidants d'enfants* et a été bonifiée pour permettre à tout membre de la famille immédiate ou élargie de prendre jusqu'à concurrence de 35 semaines de congé pour s'occuper d'un enfant de moins de 18 ans qui est gravement malade ou blessé. En 2016-2017, environ 4 200 demandes ont été présentées pour obtenir cette prestation, dont 81 % par des femmes. La même année, le gouvernement fédéral a affecté des sommes importantes pour soutenir la nouvelle *prestation pour proches aidants d'adultes*. Cette prestation permet aux aidantes et aux aidants d'obtenir des prestations d'AE pendant un maximum de 15 semaines au cours d'une période de 52 semaines pour s'occuper d'un membre adulte de leur famille qui est gravement malade ou blessé.

En 2017, le gouvernement fédéral a également mis en place le nouveau *crédit canadien pour aidant naturel*, qui simplifie le système d'assouplissements fiscaux pour les aidantes et les aidants et offre un seul mécanisme de soutien financier qui remplace le crédit pour aidantes et aidants naturels, le crédit pour personnes à charge ayant une déficience et le crédit pour aidantes et aidants familiaux. Le nouveau crédit est entré en vigueur pour l'année d'imposition 2017 et fournira 310 millions de dollars en allègements fiscaux supplémentaires au cours de ses cinq premières années d'existence.

Le gouvernement fédéral a prévu d'autres mesures de soutien pour les aidantes et les aidants non rémunérés, y compris : l'attribution de fonds aux provinces et aux territoires pour améliorer l'accès aux services de soins à domicile et de soins communautaires<sup>135</sup>; des modifications législatives au *Code canadien du travail* qui permettent aux employées et employés sous réglementation fédérale de demander un assouplissement des conditions de travail à leur

---

<sup>135</sup> <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/transparence/ententes-en-matiere-de-sante/principes-priorites-partagees-sante.html>

employeur<sup>136</sup>; l'adoption d'une stratégie nationale sur la démence<sup>137</sup> et des projets communautaires qui aideront les personnes atteintes de démence et leurs aidantes et aidants<sup>138</sup>; des mesures qui ciblent des populations particulières<sup>139</sup> et l'Allocation de reconnaissance pour aidant<sup>140</sup>.

### *Exemples des gouvernements provinciaux et territoriaux*

Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont aussi entrepris des démarches pour soutenir les aidantes et les aidants et promouvoir la conciliation travail-famille. Entre autres, ils s'assurent de tenir compte des soins non rémunérés et du travail domestique dans les statistiques et la comptabilité nationales; ils améliorent l'accessibilité et la qualité des services de garde d'enfants, et ils élargissent les programmes de congés de maternité et parentaux pour améliorer l'égalité des sexes tant à la maison qu'au travail. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont également apporté des changements pour que les parents puissent rester sur le marché du travail ou y retourner. Par exemple, le *Caregiver Benefit Program* de la Nouvelle-Écosse offre 400 \$ par mois pour les soins non rémunérés donnés pendant 20 heures ou plus par semaine à des adultes à faible revenu ayant une invalidité grave<sup>141</sup>. La majorité de ces aidants non rémunérés sont des femmes.

## 2.2 Élimination de la pauvreté, protection sociale et services sociaux

Le Canada est un pays prospère et productif qui est doté de programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux exhaustifs en matière de sécurité sociale. Néanmoins, tout le monde au pays n'est pas prospère. En 2017, 9,5 % des personnes au Canada vivaient sous le seuil de la pauvreté<sup>142</sup>, selon la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC)<sup>143</sup>.

Les femmes et les filles, en particulier les femmes monoparentales, les femmes âgées vivant seules, les femmes autochtones et les immigrantes nouvellement arrivées, sont davantage touchées par la pauvreté que les autres groupes. Le fait que ces groupes soient plus susceptibles d'avoir un revenu faible laisse penser que ce n'est pas le seul problème qu'ils doivent surmonter. Ces groupes se heurtent souvent à des obstacles systémiques et organisationnels qui limitent leur capacité de progresser et de prospérer. Sans les programmes de transferts du gouvernement fédéral, qui réduisent les taux de faible revenu et atténuent la

---

<sup>136</sup> <https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/L-2.pdf>, p. 305, *Code canadien du travail*, section I.1, « Assouplissement des conditions d'emploi ».

<sup>137</sup> <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/demence/strategie-nationale-demence.html> et [https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/2017\\_19.pdf](https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/2017_19.pdf)

<sup>138</sup> <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/occasions-financement/occasions-financement-moyen-subventions-contributions/appele-propositions-processus-candidature-investissement-demence-dans-communautes.html>

<sup>139</sup> <https://www.veterans.gc.ca/fra/housing-and-home-life/help-at-home/veterans-independence-program-caregivers> et <https://www.veterans.gc.ca/fra/housing-and-home-life/help-at-home/veterans-independence-program-survivors>

<sup>140</sup> <https://www.veterans.gc.ca/fra/family-caregiver/financial-programs-services/caregiver-recognition-benefit>

<sup>141</sup> Voir : <https://novascotia.ca/news/release/?id=20180313003>

<sup>142</sup> Statistique Canada. [Tableau 11-10-0136-01 : Statistiques du faible revenu selon le type de famille économique](#)

<sup>143</sup> La MPC est utilisée comme seuil officiel de la pauvreté au Canada et définit le faible revenu par rapport au coût d'un ensemble préétabli de biens et de services. Le prix de ce « panier » de biens et services prend en considération les disparités régionales du coût de la vie.

différence entre les taux de faible revenu des hommes et des femmes, ces taux de faible revenu et de pauvreté seraient beaucoup plus élevés<sup>144</sup>.

Selon la mesure de faible revenu (MFR)<sup>145</sup>, les parents seuls, en particulier les femmes monoparentales, sont plus susceptibles d'être dans une situation de faible revenu. En 2016, le taux de faible revenu était plus élevé parmi les familles monoparentales dont le parent était de sexe féminin que parmi tout autre type de famille. Ce taux s'établissait à 39,7 %, comparativement à 13 % pour les familles monoparentales dont le parent était de sexe masculin<sup>146</sup>. L'*Allocation canadienne pour enfants* (ACE) a permis de réduire de 14,7 points de pourcentage le taux de faible revenu parmi les familles monoparentales dont le parent était de sexe féminin. Ce taux est ainsi passé de 54,4 % sans les transferts à 39,7 % avec les transferts, et de 21,8 % à 13 % dans le cas des familles monoparentales dont le parent était de sexe masculin<sup>147</sup>.

En ce qui a trait aux femmes âgées qui vivent seules, selon la MFR, 34,3 % d'entre elles étaient dans une situation de faible revenu en 2016, comparativement à 32,5 % des hommes âgés vivant seuls<sup>148</sup>. Sans la Sécurité de la vieillesse (SV), le Supplément de revenu garanti (SRG) et les programmes de transferts gouvernementaux du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime des rentes du Québec (RRQ), ce taux aurait atteint 77,1 %<sup>149</sup>.

Les peuples autochtones se heurtent également à des difficultés et à des obstacles structurels particuliers qui nuisent à leur égalité économique. Les femmes autochtones sont particulièrement vulnérables et continuent d'être moins susceptibles d'avoir un emploi rémunéré. Elles ont généralement un moins grand nombre de diplômes postsecondaires et de moins bons résultats de santé que les femmes non autochtones. En 2016, selon la MFR, 25,1 % des femmes autochtones et 22,1 % des hommes autochtones avaient un faible revenu<sup>150</sup>.

Les immigrantes et immigrants nouvellement arrivés, en particulier les femmes qui sont au Canada depuis moins de cinq ans, se heurtent souvent à un certain nombre d'obstacles liés à la langue, mais aussi à la reconnaissance de leurs diplômes et titres de compétence professionnels. Ces personnes sont particulièrement susceptibles d'avoir un revenu faible et, selon les plus récentes statistiques, qui remontent à 2016 et qui sont fondées sur la MFR, 31,4 % des immigrantes nouvellement arrivées sont dans une situation de faible revenu<sup>151</sup>.

---

<sup>144</sup> Statistique Canada. 2018. *L'effet des programmes de transferts gouvernementaux sur les taux de faible revenu : une analyse comparative entre les sexes, 1995 à 2016*. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2018003-fra.htm>

<sup>145</sup> La mesure de faible revenu (MFR) est fondée sur la répartition du revenu des ménages dans l'ensemble de la population canadienne. Plus précisément, la MFR est un pourcentage fixe (50 %) du revenu du ménage médian « ajusté », ce dernier terme traduisant la prise en compte des besoins des ménages.

<sup>146</sup> Statistique Canada. 2016. *Enquête canadienne sur le revenu*.

<sup>147</sup> Statistique Canada. 2018. *L'effet des programmes de transferts gouvernementaux sur les taux de faible revenu : une analyse comparative entre les sexes, 1995 à 2016*. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2018003-fra.htm>

<sup>148</sup> Statistique Canada. 2018. *Enquête canadienne sur le revenu*.

<sup>149</sup> Statistique Canada. 2018. *L'effet des programmes de transferts gouvernementaux sur les taux de faible revenu : une analyse comparative entre les sexes, 1995 à 2016*. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2018003-fra.htm>

<sup>150</sup> Statistique Canada, *Recensement 2016 de la population*, n° au catalogue de Statistique Canada : 98-400-X2016173.

<sup>151</sup> Statistique Canada, *Recensement 2016 de la population*, n° au catalogue de Statistique Canada : 98-400-X2016206.

Dans l'ensemble du pays, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux prennent des mesures pour s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité économique des femmes au moyen de programmes de protection sociale qui augmentent le revenu des personnes qui en ont le plus besoin, notamment des femmes et des groupes racialisés. Ils le font au moyen d'initiatives visant à régler les problèmes d'itinérance et d'accès au logement et en reconnaissant l'importance des différentes identités de genre.

### **Réduction et élimination de la pauvreté et accès à la protection sociale**

#### *Allocation canadienne pour les travailleurs*

Le budget de 2018 a instauré l'*Allocation canadienne pour les travailleurs* (ACT), une version plus généreuse et accessible de la *Prestation fiscale pour le revenu de travail*, qui entrera en vigueur pour l'année d'imposition 2019. L'ACT est un crédit d'impôt remboursable qui vise à compléter les gains des travailleurs à faible revenu en leur permettant de garder plus d'argent dans leurs poches pendant qu'ils travaillent. Elle motive plus de personnes à se joindre à la population active et à y rester, et elle constitue une aide réelle pour des personnes de tout le pays.

Dans le budget de 2018, le gouvernement du Canada a augmenté les prestations maximales versées au titre de l'ACT et le niveau de revenu à partir duquel le contribuable n'y a plus droit. Le gouvernement fédéral a également augmenté l'allocation maximale offerte au titre du supplément pour personnes handicapées de l'ACT afin d'aider les personnes handicapées qui ont des difficultés à entrer sur le marché du travail en raison d'obstacles financiers.

Le gouvernement fédéral reconnaît que ce ne sont pas toutes les personnes admissibles à l'allocation qui la reçoivent. Par conséquent, à compter de l'année d'imposition 2019, il déterminera automatiquement l'admissibilité des déclarantes et déclarants n'ayant pas demandé l'ACT. Ainsi, toutes les personnes admissibles pourront profiter de cette allocation quand elles produisent leur déclaration de revenus.

L'amélioration de l'accès général à l'ACT encouragera les personnes à se joindre au marché du travail en permettant à un plus grand nombre de travailleuses et travailleurs à faible revenu de garder une plus grande partie de leur chèque de paye. L'ACT offrira une aide réelle à plus de deux millions de personnes au pays et devrait permettre de sortir environ 74 000 personnes de la pauvreté d'ici 2020. Ces améliorations favoriseront l'atteinte des objectifs du Canada en matière d'égalité des genres et de diversité et profiteront aux personnes et aux familles à faible revenu admissibles, y compris aux populations vulnérables, notamment aux femmes et aux groupes racialisés.

#### *Supplément de revenu garanti*

Le Supplément de revenu garanti (SRG) offre une aide financière aux personnes âgées qui ont peu ou pas de revenu, outre la pension du programme de Sécurité de vieillesse (SV), peu importe leur sexe. Dans le budget de 2016, le gouvernement fédéral a augmenté le montant du SRG pour les personnes âgées les plus nécessiteuses qui vivent seules et aidé près de 900 000 personnes âgées à faible revenu, dont près de 70 % étaient des femmes. Depuis janvier 2019, la pension de la SV et le SRG permettent à une prestataire ou un prestataire de la SV qui vit seul de toucher jusqu'à concurrence de 18 000 \$ par année. Dans le budget de 2019, le gouvernement fédéral a proposé un projet de loi visant à bonifier l'exemption des gains du SRG à compter de l'année de prestation qui va de juillet 2020 à juillet 2021, afin de permettre aux personnes âgées à faible revenu de conserver effectivement plus d'argent lorsqu'ils travaillent<sup>152</sup>.

---

<sup>152</sup> Voir : <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/toc-tdm-fr.html>

### *Bonification du Régime de pensions du Canada*

Le gouvernement fédéral a également bonifié le Régime de pensions du Canada (RPC), un programme d'assurance sociale durable qui offre un remplacement partiel du revenu aux travailleuses et travailleurs canadiens, ainsi qu'à leurs familles, au moment de la retraite et en cas d'incapacité ou de décès. Ces bonifications augmenteront les prestations de remplacement du revenu, qui correspondront à un tiers plutôt qu'à un quart des gains ouvrant droit à une pension, en plus d'augmenter le maximum de la rémunération assurable. Il s'agit d'une étape importante pour améliorer la situation des personnes à la retraite et dissiper l'incertitude financière des travailleuses et travailleurs qui veulent profiter d'une retraite sécuritaire et digne.

Certains membres de la population canadienne n'obtiennent pas toutes leurs prestations en vertu du RPC parce qu'ils en font la demande tardivement ou ne les demandent pas du tout. Pour que l'ensemble des travailleuses et travailleurs canadiens reçoivent la pleine valeur de leurs cotisations au Régime, le gouvernement fédéral a proposé, dans le budget de 2019, d'inscrire de façon proactive les cotisantes et les cotisants au RPC qui seront âgés de 70 ans ou plus en 2020, mais qui n'ont pas encore demandé à recevoir leurs prestations de retraite<sup>153</sup>. Selon les estimations, près de 40 000 personnes âgées de plus de 70 ans qui ne se sont pas inscrites au Régime commenceront à recevoir une pension de retraite mensuelle moyenne de 302 \$ en 2020.

### *Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance*

L'itinérance a des répercussions économiques et sociales sur toutes les collectivités canadiennes, et le gouvernement du Canada est déterminé à aider les personnes qui sont dans le besoin. Publié en avril 2019, le document *Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance*, qui fait partie de la *Stratégie nationale sur le logement*, vise à aider les personnes les plus vulnérables au Canada à garder un logement sécuritaire, stable et abordable. Dans le cadre de la stratégie *Vers un chez-soi*, le gouvernement fédéral a pour objectif de réduire l'itinérance chronique de 50 % d'ici 2027–2028 et s'est engagé à investir 2,2 milliards de dollars sur 10 ans pour lutter contre l'itinérance dans l'ensemble du pays.

*Vers un chez-soi* renforce l'approche communautaire du gouvernement fédéral dans la mesure où le financement est versé directement aux municipalités et aux fournisseurs de services, ainsi qu'aux collectivités autochtones, rurales et éloignées du Canada. Le gouvernement fédéral préconise une approche axée sur les résultats, ce qui laisse aux organismes locaux la latitude voulue pour répondre aux priorités locales, y compris en matière de prévention de l'itinérance et de programmes adaptés aux besoins de populations vulnérables, comme les jeunes, les communautés LGBTQ2, les femmes et les enfants qui fuient des situations de violence, les groupes racialisés, les anciens combattants et les personnes handicapées.

Selon les données de l'*Étude nationale sur les refuges pour les itinérants*, qui sera publiée au courant de l'été 2019, environ 37 000 femmes ont eu recours à un refuge d'urgence en 2016, ce qui représentait environ 27,8 % de tous les usagers de refuges. La proportion des usagers de refuges qui sont des femmes est demeurée stable au cours des dernières années. Il est important de signaler que les refuges pour les femmes victimes de violence ne sont pas inclus dans l'*Étude nationale sur les refuges*.

### *Programmes d'établissement pour les nouvelles arrivantes issues de minorités visibles*

La nécessité de s'assurer que les personnes nouvellement arrivées au pays, y compris les femmes racialisées, s'intègrent et contribuent à l'économie et à la vie des collectivités

---

<sup>153</sup> Voir : <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/toc-tdm-fr.html>

canadiennes demeure une priorité pour le gouvernement fédéral. Les nouvelles arrivantes racialisées se heurtent souvent à de nombreux obstacles à l'emploi, y compris la discrimination fondée sur le genre et la race, des emplois précaires ou à faible revenu, un accès limité à des services de garde d'enfants abordables et le faible nombre de soutiens sociaux. Pour aplanir ces difficultés, le gouvernement fédéral soutient la prestation d'un ensemble de services ciblés, y compris les services offerts dans le cadre de l'initiative pilote pour les nouvelles arrivantes appartenant à une minorité visible<sup>154</sup>, afin d'aider les personnes réfugiées et nouvellement arrivées au pays, y compris les femmes, les filles et les personnes LGBTQ2, à surmonter les obstacles à l'installation et l'intégration, tout en encourageant les collectivités hôtes à se montrer accueillantes et inclusives. Ces services comprennent des cours de langue et des cercles de conversation réservés aux femmes, des activités visant à favoriser la création de liens sociaux au sein des collectivités, des mesures de soutien à l'emploi et des mesures d'aide au transport pour permettre aux participantes de se rendre à des formations et à des rendez-vous. Dans le budget de 2018, le gouvernement fédéral s'est engagé à dépenser 31,9 millions de dollars sur trois ans pour soutenir les programmes liés à l'emploi qui sont destinés aux nouvelles arrivantes racialisées.

### *Pauvreté et santé*

Des années de recherches indiquent qu'il y a une forte corrélation entre la pauvreté et les problèmes de santé. Au Canada comme ailleurs, la pauvreté est associée à la réduction de l'espérance de vie, à des taux plus élevés de maladies chroniques, à certains cancers, au stress, aux problèmes de santé mentale et à des taux plus élevés de violence familiale et de toxicomanie.

Le gouvernement fédéral investit dans des programmes communautaires qui s'adressent à des populations prioritaires et à risque au Canada, y compris aux femmes enceintes et qui allaitent, aux enfants de moins de six ans et à leurs familles. Ces programmes comprennent le Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE)<sup>155</sup>, le Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP)<sup>156</sup> et le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques (PAPACUN)<sup>157</sup>. Ceux-ci donnent accès à des initiatives et à des services de prévention en amont qui sont adaptés à la culture. Ils sont axés sur les facteurs de risque et de protection liés aux écarts en matière de santé, notamment ceux qui touchent les femmes enceintes, les mères et les filles autochtones, les immigrantes et les immigrants nouvellement arrivés et les personnes dans des situations de faible revenu, d'isolement social ou géographique, de parentalité à l'adolescence, de violence familiale et de toxicomanie.

Le PCNP vise à promouvoir et à soutenir l'allaitement en vue d'améliorer la santé de la mère et de l'enfant et d'augmenter les taux de nouveau-nés ayant un poids suffisant à la naissance. Le PACE, quant à lui, vise à réduire les inégalités en matière de santé et à augmenter les compétences et les capacités des collectivités et celles des parents et fournisseurs de soins, des enfants et des familles. Le PAPACUN fournit du financement aux organismes communautaires autochtones pour qu'ils offrent des programmes favorisant le développement spirituel, émotionnel, intellectuel et physique des enfants autochtones, tout en aidant leurs parents et leurs tuteurs à assumer leur rôle de premiers éducateurs.

---

<sup>154</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2018/12/soutenir-les-nouvelles-arrivantes-issues-de-minorites-visibles.html>

<sup>155</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/enfance-adolescence/programmes-initiatives/programme-action-communautaire-enfants-pace.html>

<sup>156</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/enfance-adolescence/programmes-initiatives/programme-canadien-nutrition-prenatale-pcnp.html>

<sup>157</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/enfance-adolescence/programmes-initiatives/programme-aide-prescolaire-autochtones-collectivites-urbaines-nordiques-papacun.html>

### *Une politique alimentaire pour le Canada*

Le gouvernement du Canada travaille actuellement sur une politique alimentaire pour le Canada, afin de se doter d'une vision à long terme du système alimentaire canadien et d'aborder d'importantes questions liées à la sécurité alimentaire. Tout au long de 2017, le gouvernement fédéral a mené des consultations publiques exhaustives tenant compte des questions de genre et de diversité. L'alimentation était manifestement un enjeu important pour les femmes, car 76 % des quelque 45 000 personnes ayant répondu au sondage en ligne ont indiqué être des femmes. D'autres recherches et des consultations menées par des Autochtones ont montré que les femmes autochtones peuvent être plus susceptibles de vivre des situations d'insécurité alimentaire et de pauvreté en raison de facteurs croisés et des effets continus du colonialisme sur les peuples autochtones du Canada. Les constatations tirées des consultations sont présentées dans le document intitulé *Rapport sur ce que nous avons entendu : Une politique alimentaire pour le Canada*<sup>158</sup>. Le gouvernement fédéral a tenu compte de ces constatations pour élaborer une politique qui reconnaît le caractère croisé des aspects sociaux, sanitaires, environnementaux et économiques du système alimentaire, de la production à la consommation.

### *Exemples des gouvernements provinciaux et territoriaux*

Un certain nombre de gouvernements provinciaux et territoriaux ont également adopté des lois sur la réduction de la pauvreté. Certains gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que certaines administrations municipales ont leur propre stratégie de réduction de la pauvreté qu'elles administrent elles-mêmes et, dans certains cas, elles ont adopté des lois en la matière.

Le plan d'action de l'Île-du-Prince-Édouard intitulé *Appartenir et s'épanouir : Un plan d'action de réduction de la pauvreté pour l'Île-du-Prince-Édouard (2019-2024)*<sup>159</sup> s'inscrit dans la continuité du travail en cours et contient un grand nombre de nouvelles mesures importantes pour appuyer les personnes plus vulnérables en améliorant davantage le bien-être social et économique de tous dans la province. Le plan d'action vise à protéger la population de la province contre la pauvreté et à augmenter la dignité et la qualité de vie de toutes et tous. La province effectue d'importants investissements pour mettre en application ce plan d'action.

À l'automne 2018, la Colombie-Britannique a adopté la loi appelée *Poverty Reduction Strategy Act*, qui établit le cadre d'une stratégie de réduction de la pauvreté qui sera lancée au printemps 2019. Par cette loi, la Colombie-Britannique s'engage à réduire le taux global de pauvreté de 25 % et la pauvreté chez les enfants de 50 % sur une période de cinq ans, et elle veille à ce que sa stratégie tienne compte de son engagement envers la réconciliation, la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA) et la Commission de vérité et réconciliation (CVR). Étant donné que la pauvreté est souvent la cause profonde d'autres problèmes, comme la violence, la stratégie aidera à résoudre les problèmes auxquels se heurtent les femmes, y compris les femmes et les filles autochtones. Cette loi exige également que le gouvernement tienne compte du rôle que joue le genre en matière de pauvreté et établisse un comité, composé d'au moins 50 % de femmes, qui le conseillera sur ces questions.

De plus, la Colombie-Britannique augmentera progressivement son salaire minimum pour qu'il atteigne 15 \$ l'heure d'ici 2020, ce qui profitera aux femmes, en particulier aux femmes de

---

<sup>158</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/campagne/politique-alimentaire/ce-que-nous-avons-entendu/rapportcomplet.html>

<sup>159</sup> Voir :

[https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/french\\_povertyreductionactionplan\\_final.pdf](https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/french_povertyreductionactionplan_final.pdf)

couleur, qui représentent une part disproportionnée (62 %) des personnes gagnant le salaire minimum en Colombie-Britannique. Depuis avril 2019, le taux des prestations d'aide au revenu et des prestations pour les personnes handicapées ont augmenté, et les programmes d'aide à l'emploi de la Colombie-Britannique ont été bonifiés pour éliminer des obstacles à l'accès, surtout pour les jeunes, les personnes ayant des problèmes de santé mentale et de toxicomanie et les personnes vivant avec une incapacité.

En Colombie-Britannique, le respect de la diversité et de l'inclusion signifie qu'il faut reconnaître les différentes identités de genre. Étant donné que les personnes qui ne s'identifient ni au sexe masculin ni au sexe féminin n'avaient pas l'option de choisir d'autres identités sur leurs pièces d'identité, des causes ont été portées devant le Tribunal des droits de la personne. Depuis novembre 2018, les Britanno-Colombiens qui ne s'identifient ni au sexe masculin ni au sexe féminin peuvent apposer un « X » à côté d'une troisième option dans le champ du sexe sur leur permis de conduire, leur carte d'identité, leur acte de naissance et leur carte BC Services de la province. La province examine également les prochaines étapes à suivre pour passer à un modèle non médical d'identification du genre en vue de promouvoir l'équité et l'inclusion. Ce changement est conforme aux nouvelles normes nationales et internationales d'organismes comme Passeport Canada et l'Organisation de l'aviation civile internationale des Nations Unies.

La Nouvelle-Écosse s'est engagée à investir 20 millions de dollars sur quatre ans dans des mesures de réduction de la pauvreté axées sur quatre objectifs : édifier des collectivités dynamiques; prévenir la pauvreté en brisant son cycle; atténuer les effets de la pauvreté; et permettre à un plus grand nombre de Néo-Écossaises et de Néo-Écossais de sortir de la pauvreté. Ces initiatives profiteront en particulier aux femmes et aux enfants, qui sont nombreux à affronter une importante insécurité économique qui nuit à leur capacité de s'intégrer au marché du travail et à subvenir à leurs besoins de base.

Dans le cadre d'un partenariat entre différents organismes, le Yukon a élaboré le plan d'action *Safe at Home*, qui vise à établir des pratiques exemplaires pour éliminer et prévenir l'itinérance. L'une des principales initiatives lancées dans le cadre de ce plan est un projet fondé sur le modèle « Logements d'abord » qui fournira 16 nouveaux logements et aidera les Yukonnaises et les Yukonnais à accéder aux mesures de soutien et à continuer d'en profiter. Le plan reconnaît que certains groupes de personnes sont plus susceptibles de connaître l'itinérance que d'autres : les membres des Premières Nations, les personnes vivant avec une incapacité, les femmes et les familles, les personnes ayant des problèmes de toxicomanie ou de santé mentale, les membres de la communauté LGBTQ2 et les jeunes. Il recommande d'offrir des logements de transition aux femmes qui sortent d'un établissement correctionnel; des services de refuge d'urgence aux femmes et aux familles qui restent dans des situations de violence, et un endroit sûr où habiter et recevoir du soutien aux jeunes femmes enceintes. La Société d'habitation du Yukon a également versé 400 000 \$ pour offrir des solutions de logement aux populations vulnérables dans le cadre d'un programme d'aide aux victimes de violence, notamment pour effectuer des rénovations dans des refuges pour les femmes.

En 2017, le gouvernement du Québec a lancé et entamé la mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023*<sup>160</sup> qui vise à améliorer le logement social, dont la majorité des bénéficiaires sont des femmes. Le Plan favorise la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu. Il vise ainsi à sortir plus de 100 000 personnes de la pauvreté et à augmenter le revenu des personnes en situation de pauvreté, parmi lesquelles se retrouvent de nombreuses femmes.

---

<sup>160</sup> Voir : [https://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN\\_plan\\_action\\_2017-2023.pdf](https://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_plan_action_2017-2023.pdf)

En mai 2019, le gouvernement du Québec a aussi annoncé une hausse du salaire horaire minimum, qui passera à 12,50 \$. Cette hausse profitera à 288 200 personnes, dont la majorité est des femmes. Entre mai 2008 et mai 2018, on note une progression de 41,2 % du salaire horaire minimum dans la province<sup>161</sup>.

### **Amélioration des résultats en matière de santé**

Des déterminants sociaux comme le revenu, le niveau d'instruction, le genre et l'origine ethnique peuvent avoir une incidence négative sur les résultats de santé, ce qui peut nuire au bien-être des personnes, à leur capacité de participer à l'économie et à leur participation à la vie de leur collectivité. Les femmes au Canada ont une plus longue espérance de vie à la naissance que les hommes (83,9 ans par rapport à 79,8 ans en 2015), mais selon la mesure de l'espérance de vie rajustée en fonction de la santé, elles passent en moyenne 13,4 années en mauvaise santé comparativement à 10,8 années pour les hommes<sup>162</sup>.

L'*Initiative pancanadienne sur les inégalités en santé* vise à renforcer la mesure et la surveillance des inégalités en santé au Canada ainsi que la production de rapports connexes. Cette initiative comprend l'Outil de données sur les inégalités en santé, qui utilise des mesures de l'inégalité pour plus de 70 indicateurs se rapportant aux résultats de santé et aux déterminants de la santé qui sont déclarés à l'échelle nationale, provinciale et territoriale, et ventilés selon une gamme de caractéristiques économiques, sociales et démographiques, comme le sexe, la race ou l'origine ethnique, l'appartenance aux populations autochtones et l'orientation sexuelle. Le rapport, intitulé *Les principales inégalités en santé au Canada : un portrait national*, publié en 2018, met en lumière les inégalités en santé les plus prononcées et répandues au Canada qui pourraient constituer des domaines prioritaires pour une action initiale. Les éléments probants, présentés au moyen de l'outil de données et du rapport, permettront d'appuyer des activités de recherche et de surveillance, d'éclairer les décisions relatives aux politiques et aux programmes en vue de réduire plus efficacement les inégalités en santé, et de rendre possible le suivi des progrès réalisés au fil du temps.

Pour améliorer les résultats de santé, il est important de les surveiller. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a mis en place le Système canadien de surveillance périnatale (SCSP)<sup>163</sup>, qui permet d'évaluer les variations temporelles et régionales des indicateurs de santé maternelle. Les données nationales indiquent que le taux des naissances chez les adolescentes est associé à de plus grands risques pour la santé, comme la dépression postpartum et la morbidité et la mortalité liées à la grossesse, ainsi qu'à un risque accru d'entrer dans un cycle de pauvreté en raison de la diminution des possibilités d'études et de formation. En 2017, le taux des naissances chez les adolescentes a diminué pour s'établir à 7,9 pour 1 000 femmes, comparativement à 8,5 en 2016<sup>164</sup>. Cependant, les taux demeurent élevés au Nunavut, territoire qui a de loin le plus haut taux de naissances chez les adolescentes au Canada, soit 109,9 pour 1 000 femmes, et dans les Territoires du Nord-Ouest, où ce taux s'élève à 34,4 % pour 1 000 femmes<sup>165</sup>.

---

<sup>161</sup> Institut de la statistique du Québec, Taux du salaire minimum, Québec.

<sup>162</sup> Statistique Canada. 2018. *L'espérance de vie ajustée sur la santé au Canada*. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2018004/article/54950-fra.htm>

<sup>163</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/prevention-blessures/division-surveillance-sante-epidemiologie/sante-maternelle-infantile/systeme-canadien-surveillance-perinatale.html>

<sup>164</sup> Statistique Canada. [Tableau 13-10-0418-01 : Taux brut de natalité, taux de fécondité par groupe d'âge et indice synthétique de fécondité \(naissances vivantes\)](#)

<sup>165</sup> Statistique Canada. [Tableau 13-10-0418-01 : Taux brut de natalité, taux de fécondité par groupe d'âge et indice synthétique de fécondité \(naissances vivantes\)](#)

### *Stratégie nationale sur la démence*

La démence a des répercussions considérables et de plus en plus marquées au Canada<sup>166</sup>. En 2019, plus de 419 000 personnes de 65 ans ou plus étaient atteintes de démence<sup>167</sup>. On s'attend à ce que ce nombre augmente en raison du vieillissement de la population. Les femmes sont touchées de façon disproportionnée, car elles représentent les deux tiers des personnes atteintes de démence et la majorité des proches aidants<sup>168</sup>.

Pour améliorer la vie des personnes atteintes de démence et de celles qui en prennent soin, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi relative à une stratégie nationale sur la maladie d'Alzheimer et d'autres démences*. Cette loi, qui est entrée en vigueur en juin 2017, prévoit l'adoption d'une stratégie nationale sur la démence ainsi que la présentation d'un rapport annuel au Parlement, à compter de juin 2019. En mai 2018, le gouvernement fédéral a mis sur pied un Comité consultatif ministériel sur la démence et tenu une conférence nationale avec les parties intéressées afin d'orienter l'élaboration de la stratégie. En novembre 2018, un processus a été lancé au titre de l'investissement en matière de démence dans les communautés en vue de financer des projets communautaires qui relèvent les défis associés à la démence et optimisent le bien-être des personnes atteintes de démence et des aidantes et aidants naturels<sup>169</sup>.

De plus, le gouvernement fédéral a proposé d'autres mesures de financement dans le budget de 2019 afin de soutenir la mise en œuvre de la première stratégie nationale sur la démence du Canada<sup>170</sup>. Grâce à ce financement, en collaboration avec les principales parties intéressées, dont les provinces et les territoires, le gouvernement fédéral contribuera à améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de démence et de leurs aidantes et aidants naturels. Pour ce faire, on augmentera la sensibilisation à la démence au moyen de campagnes et d'activités ciblées portant sur la prévention ainsi que sur la réduction des risques et de la stigmatisation; on élaborera des lignes directrices en matière de traitement et des pratiques exemplaires pour un diagnostic précoce; et on améliorera nos connaissances sur la prévalence et les effets de la démence dans nos collectivités.

### *Santé sexuelle et reproductive*

Le gouvernement fédéral reconnaît que toutes les personnes au pays devraient avoir accès à des renseignements et à des services pertinents et adaptés à leurs besoins en matière de santé sexuelle et reproductive. En vertu du Transfert canadien en matière de santé, le gouvernement fédéral accorde du financement pour favoriser l'accès à une gamme complète de soins de santé, de services et de renseignements visant à promouvoir la santé sexuelle et reproductive, y compris des programmes et des services de planification familiale, des cliniques et des programmes de dépistage des infections transmises sexuellement (ITS) ou du VIH, et des services de santé pour les femmes enceintes. Les *Lignes directrices canadiennes pour l'éducation en matière de santé sexuelle* orientent le soutien offert par le gouvernement fédéral en vue d'offrir un enseignement global et inclusif en matière de santé sexuelle. Cet enseignement doit être fondé sur des données probantes et adapté à l'âge et à la culture du public visé. Le document *Les soins à la mère et au nouveau-né dans une perspective familiale : lignes directrices nationales* fournit des conseils adaptés à la culture et fondés sur des données probantes au sujet des questions liées à la santé de la mère et du nouveau-né.

---

<sup>166</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/demence.html>

<sup>167</sup> Voir : <https://infobase.phac-aspc.gc.ca/CCDSS-SCSMC/data-tool/?l=fra>

<sup>168</sup> Voir : <https://infobase.phac-aspc.gc.ca/datalab/dementia-alzheimers-blog-fr.html>

<sup>169</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/occasions-financement/occasions-financement-moyen-subventions-contributions/appele-propositions-processus-candidature-investissement-demence-dans-communautes.html>

<sup>170</sup> Voir : <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/toc-tdm-fr.html>

### *Santé des Autochtones*

La stérilisation forcée ou sous la contrainte est une forme de violence fondée sur le sexe et une grave violation des droits de la personne et de l'éthique médicale. Elle témoigne de la nécessité plus générale d'éliminer le racisme et les pratiques discriminatoires, d'assurer la sécurité culturelle et l'humilité, d'améliorer le consentement éclairé et adapté sur le plan culturel et d'éliminer les obstacles auxquels se heurtent les femmes autochtones lorsqu'elles accèdent aux services de santé au Canada. S'attaquer à ce problème fait partie de la réconciliation, comme l'a indiqué la Commission de vérité et de réconciliation du Canada (CVR). Le gouvernement fédéral a l'intention de consulter l'ensemble des gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que les éducatrices et les éducateurs de la santé, les associations de professionnelles et professionnels de la santé et des partenaires autochtones, afin de cerner les prochaines étapes à suivre.

Le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les associations médicales, pour veiller à la sécurité et au respect des femmes autochtones dans les systèmes de santé canadiens. En février 2019, il a rencontré les hauts fonctionnaires, les groupes autochtones, les fournisseurs de services nationaux et les intervenants concernés afin de discuter des mesures à prendre pour assurer la sécurité culturelle et l'humilité dans les systèmes de santé, d'encourager des actions en faveur de la santé reproductive des femmes autochtones et de discuter des recommandations de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), reçues en février 2018, concernant la publication de directives relatives aux procédures de stérilisation.

Le gouvernement fédéral s'est également engagé à donner suite aux appels à l'action de la CVR, notamment les appels 22, 23 et 24, qui portent sur l'utilisation et la reconnaissance de la valeur des pratiques de guérison des Autochtones, sur le maintien et l'augmentation du nombre de professionnels autochtones dans le secteur de la santé autochtone et sur la prestation d'une formation sur la lutte contre le racisme et sur les compétences culturelles pour l'ensemble des étudiantes et étudiants en médecine et en sciences infirmières.

Pour soutenir ces appels à l'action, le gouvernement fédéral investit dans les services de sages-femmes autochtones, une pratique traditionnelle de longue date. Les services de sages-femmes améliorent la santé et le bien-être de l'ensemble de la communauté et permettent de rapatrier les naissances au sein des communautés. Cet investissement ne représente qu'une première étape, car la plupart des familles autochtones ont encore peu accès, ou pas du tout, à des services de sages-femmes. Certaines données probantes indiquent que les sages-femmes peuvent non seulement soutenir les femmes dans la planification de leur santé reproductive, ce qui peut prévenir la stérilisation forcée ou sous contrainte, mais peuvent aussi les aider à éviter de perdre la garde de leurs enfants.

Le gouvernement fédéral investit également dans un programme de soins de santé maternelle et infantile (SMI), qui offre des visites à domicile par des infirmières et des membres de la famille éloignés à plus de 8 100 femmes enceintes et familles avec de jeunes enfants dans 309 communautés des Premières Nations. Le programme de SMI propose des stratégies de gestion de cas, de dépistage, d'évaluation, d'aiguillage et de promotion de la santé pour améliorer la SMI et déceler les facteurs de risque.

Le budget de 2017 comprenait de nouveaux investissements dans le Programme des services de santé non assurés afin de renforcer le soutien maternel en s'assurant que toutes les femmes enceintes inuites et des Premières Nations puissent recevoir l'aide d'une accompagnatrice ou d'un accompagnateur. Le gouvernement fédéral a également créé un nouveau comité consultatif sur le bien-être des femmes autochtones qui lui fournira des conseils sur les enjeux de santé actuels et émergents. Le comité sera composé de personnes représentant des

organisations autochtones nationales, des organisations nationales de femmes autochtones, du Conseil national des sages-femmes autochtones, du Cercle national autochtone contre la violence familiale et de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada. Le gouvernement fédéral explore, avec le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et des organisations autochtones, des idées de projet pour publier en ligne des outils d'acquisition de compétences culturelles. En 2018, le Collège royal a approuvé l'ajout de cours sur la santé et la sécurité culturelle des Autochtones au volet de formation obligatoire des programmes d'études supérieures en médecine et des attestations de pratique.

En 2013, toutes les activités liées à la santé de Services aux Autochtones Canada en Colombie-Britannique sont passées sous le contrôle des Premières Nations de cette province, à la suite de la création d'un organisme appelé la First Nations Health Authority (FNHA). La FNHA a effectué un travail remarquable avec le gouvernement provincial et ses régions régionales de la santé afin de mettre au point une déclaration sur la sécurité culturelle et d'orienter la formation sur la sécurité culturelle et l'humilité dans tout le système de santé provincial. Elle élabore actuellement sa toute première norme sur la sécurité culturelle et l'humilité en partenariat avec l'organisme provincial responsable des services de santé.

#### *Santé des immigrants et des réfugiées et réfugiés*

La volonté d'aider les populations vulnérables et marginalisées du monde est au cœur des programmes du Canada pour les personnes réfugiées et protégées. En avril 2016, le gouvernement fédéral a complètement rétabli le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) en vue d'offrir une couverture de soins de santé limitée et temporaire à certains groupes de personnes, y compris à des réfugiées et réfugiés réinstallés, des personnes demandant l'asile et certains autres groupes, comme les victimes de la traite de personnes et les personnes détenues en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, qui ne sont pas encore admissibles à l'assurance maladie provinciale ou territoriale. Le programme offre une couverture de base au Canada, qui inclut les soins hospitaliers et les services de médecins, les services liés à la santé sexuelle et reproductive des femmes, une couverture supplémentaire comprenant les soins dentaires et d'optométrie urgents, des services de consultation en santé mentale et une couverture pour les médicaments d'ordonnance.

En avril 2017, le programme a été élargi pour inclure certains services médicaux avant le départ, comme l'Examen médical aux fins de l'immigration (EMI), qui sert à déterminer l'admissibilité de toutes les personnes demandant la résidence permanente et de certaines des personnes demandant la résidence temporaire par le dépistage d'états de santé pouvant représenter un danger pour la santé publique ou la sécurité des Canadiennes et des Canadiens.

Ces personnes peuvent être interdites de territoire au Canada si l'on estime que les services nécessaires pour traiter leur état de santé, ou celui des personnes à charge qui les accompagnent, coûtent plus cher que le montant annuel du seuil de coût ou auront une incidence négative sur les délais d'attente de services au Canada. En 2018, le gouvernement fédéral a annoncé une augmentation du montant annuel du seuil de coût et le retrait de certains services sociaux de la définition de « fardeau excessif » pour faire en sorte que les politiques d'immigration du gouvernement fédéral correspondent davantage aux valeurs canadiennes en matière de diversité et d'inclusion des personnes vivant avec une incapacité.

#### *Développement international – Santé et droits sexuels et reproductifs*

Depuis 2015, le gouvernement du Canada s'est engagé à investir 3,5 milliards de dollars pour améliorer la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) et pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et filles. L'approche du gouvernement fédéral consiste notamment à chercher des occasions de soutenir des investissements qui permettent

d'offrir un ensemble intégré de services de santé, ainsi qu'à aider les personnes les plus vulnérables, notamment les personnes pauvres et celles se trouvant dans des États fragiles et touchés par des conflits.

En mars 2016, le gouvernement du Canada a annoncé des sommes importantes pour soutenir le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), et notamment le programme UNFPA Supplies, pour son initiative phare d'approvisionnement en contraceptifs; un projet au Honduras visant à prévenir les grossesses chez les adolescentes; un projet au Soudan du Sud visant à former des sages-femmes et d'autres fournisseurs de soins de première ligne; et du financement institutionnel destiné au FNUAP. En mars 2017, le gouvernement fédéral a annoncé qu'en 2017-2018, il financerait des projets visant à promouvoir la SDSR des femmes et des filles. Ces fonds, qui seront versés à l'International Planned Parenthood Federation, Population Services International, Marie Stopes International, au FNUAP et à *Ipas*, permettront notamment d'offrir des services et des renseignements complets en matière de SDSR, y compris des services d'avortement sécuritaires et légaux. Le gouvernement a également annoncé qu'il versera 650 millions de dollars pour soutenir une gamme complète de services en santé sexuelle et génésique, y compris des services d'information.

### **Amélioration des résultats scolaires et des compétences**

L'éducation est reconnue mondialement comme un moyen efficient et efficace de lutter contre la pauvreté. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux reconnaissent que l'éducation et la formation axée sur les compétences sont essentielles à la prospérité économique et sociale. La population au Canada est l'une des plus instruites du monde. En 2016, 54 % des adultes canadiens de 25 à 64 ans avaient terminé des études postsecondaires, comparativement à la moyenne de l'OCDE de 37 %, et les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de détenir un diplôme d'études postsecondaire<sup>171</sup>. Dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de 2015, les élèves du Canada de 15 ans ont obtenu des résultats moyens plus élevés que les moyennes de l'OCDE en sciences, en lecture et en mathématiques<sup>172</sup>. Les filles ont obtenu de meilleurs résultats que les garçons en lecture, et même si les garçons les ont légèrement surpassées en mathématiques, elles se situaient au-dessus de la moyenne de l'OCDE dans ce domaine. De plus, il n'y avait pas d'écart entre les sexes dans le domaine des sciences au Canada<sup>173</sup>.

Malgré ces résultats élevés en sciences et en mathématiques, il y a toujours des cloisonnements scolaires au Canada, et les jeunes femmes sont moins susceptibles de choisir des études en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) – domaines où les emplois bien rémunérés contribuent à la compétitivité et à la prospérité économique d'un pays. Par exemple, en 2016, seulement un tiers des femmes de 25 à 34 ans ont obtenu un diplôme en STIM, et l'écart était plus marqué dans les programmes d'ingénierie et d'informatique et dans les métiers spécialisés<sup>174</sup>. Cependant, les femmes de 25 à 34 ans représentaient 83 % des personnes détenant des titres d'études postsecondaires dans le domaine des soins de santé<sup>175</sup>. La séparation des sexes dans le domaine de l'éducation mène à une moins grande diversité des sexes au niveau des emplois et limite les possibilités de carrière pour les hommes et les femmes dans certaines disciplines.

---

<sup>171</sup> Statistique Canada. 2017. *La scolarité au Canada : faits saillants du Recensement de 2016*. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171129/dq171129a-fra.htm>

<sup>172</sup> CMEC. 2016. *Résultats canadiens de l'étude PISA de l'OCDE*. En ligne : <https://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/365/PISA2015-CdnReport-FR.pdf>

<sup>173</sup> CMEC. 2016. *Résultats canadiens de l'étude PISA de l'OCDE*. En ligne : <https://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/365/PISA2015-CdnReport-FR.pdf>

<sup>174</sup> Statistique Canada, Recensement 2016 de la population, tableau 98-400-X2016251.

<sup>175</sup> Statistique Canada, Recensement 2016 de la population, tableau 98-400-X2016251.

### *Les femmes dans les métiers spécialisés*

Il est essentiel d'attirer et de maintenir en poste un plus grand nombre de femmes dans les métiers spécialisés. Ceci permettrait d'améliorer leur accès à des emplois bien rémunérés, de promouvoir l'égalité des genres et de répondre à la demande accrue de travailleuses et travailleurs spécialisés dans une économie en évolution constante. Néanmoins, il y a actuellement un écart important entre les sexes en ce qui a trait à la formation en apprentissage.

Les femmes étant sous-représentées dans les métiers spécialisés, le gouvernement du Canada a lancé des initiatives pour augmenter leur participation dans ce secteur. Les femmes ne représentaient que 14 % des personnes inscrites au Programme du Sceau rouge en 2017. Le gouvernement fédéral a donc créé la nouvelle Subvention incitative aux apprentis pour les femmes (SIA-F) pour inciter les femmes à entreprendre et à terminer une formation menant à un métier Sceau rouge<sup>176</sup>. Le Programme du Sceau rouge<sup>177</sup> a d'abord été créé pour favoriser la mobilité des apprenties et apprentis et des gens de métiers spécialisés au Canada, et il est devenu une norme reconnue à l'échelle nationale. La Subvention incitative aux apprentis pour les femmes est une subvention imposable de 3 000 \$ par année ou par niveau (ou l'équivalent), jusqu'à concurrence de 6 000 \$ par personne. Cette subvention a d'abord été un programme pilote visant à encourager une plus grande représentation de femmes dans les métiers spécialisés.

Parmi les autres initiatives, on compte un nouveau Fonds pour les femmes en construction, qui a été lancé en 2018-2019, offrant un soutien – notamment du mentorat, un accompagnement et une aide personnalisée – afin d'aider les femmes à terminer leur formation et à trouver et conserver un emploi dans ce domaine.

Un nouveau Programme de préparation à la formation d'apprenti a été lancé en 2018-2019 pour encourager divers groupes de personnes, y compris ceux qui se heurtent à des obstacles en matière d'accès aux études supérieures (notamment les femmes, les personnes LGBTQ, les Autochtones, les personnes vivant avec une incapacité, nouvellement arrivées au pays et les jeunes) à explorer l'idée de faire carrière dans les métiers spécialisés et à s'y préparer. Le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical a été lancé pour aider les syndicats à acheter du matériel de formation à jour et pour trouver des façons novatrices de surmonter les difficultés qui limitent les résultats en matière de formation. Un important volet de ce programme vise à soutenir les femmes et les Autochtones qui souhaitent faire carrière et réussir dans les métiers spécialisés.

### *Stratégie emploi jeunesse*

Le gouvernement du Canada investit plus de 330 millions de dollars par année dans la Stratégie emploi jeunesse (SEJ) afin d'aider les jeunes à acquérir les compétences, les aptitudes et l'expérience de travail dont ils ont besoin pour trouver un bon emploi et le conserver. La stratégie comporte trois volets :

- (1) *Connexion compétences* aide les jeunes qui se heurtent à des obstacles à l'emploi (notamment les jeunes qui n'ont pas terminé l'école secondaire, les jeunes des régions rurales et éloignées, les chefs de famille monoparentale, les jeunes Autochtones, les personnes vivant avec une incapacité et nouvellement arrivées au pays) à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour décrocher un emploi ou reprendre leurs études.
- (2) *Objectif carrière* aide les diplômées et diplômés de niveau postsecondaire à faire la transition vers le marché du travail au moyen de stages rémunérés et offre aux jeunes l'information et l'expérience dont ils ont besoin pour faire un choix de carrière éclairé ou poursuivre leurs études.

---

<sup>176</sup> <http://www.red-seal.ca/w.2lc.4m.2-fra.html>

<sup>177</sup> <http://www.red-seal.ca/about/pr.4gr.1m-fra.html>

- (3) *Expérience emploi été* offre des subventions salariales à des employeurs afin qu'ils créent des emplois d'été pour des étudiantes et étudiants de niveau secondaire et postsecondaire.

En 2018, le gouvernement du Canada a consacré des sommes supplémentaires à la modernisation de la SEJ, dans l'optique de mieux communiquer avec les jeunes de 15 à 30 ans et leurs alliés et de les aider à se trouver un emploi, peu importe leur situation ou leur stade de vie. Il y a également la possibilité d'améliorer les résultats pour les jeunes femmes qui gagnent moins que leurs homologues masculins et qui sont traditionnellement sous-représentées dans de nombreux métiers.

Outre la SEJ, le gouvernement fédéral a mis sur pied un programme d'emploi pour les jeunes Autochtones visant à en attirer un plus grand nombre dans la fonction publique fédérale<sup>178</sup>. Certains ministères fédéraux ont personnalisé leurs stratégies pour soutenir l'inclusion des Autochtones. Par exemple, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a créé une stratégie visant le recrutement, l'inclusion et le maintien en poste d'Autochtones, ainsi qu'une initiative de mentorat pour les Autochtones qui permet de jumeler des employées et employés autochtones à des mentors non autochtones qui les aident à se perfectionner.

*Nouveau Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones*  
En 2018, le gouvernement fédéral a annoncé d'importants investissements pour soutenir la création du nouveau Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (FCEA), qui remplace la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi des Autochtones. Depuis avril 2019, ce programme contribue à combler les écarts en matière d'emplois, de compétences et de salaires entre les peuples autochtones et les populations non autochtones en mettant davantage l'accent sur la progression de la clientèle le long du continuum des compétences et de la formation pour l'emploi.

Pour répondre aux besoins des Premières Nations, des Métis et des Inuits ainsi que des Autochtones vivant en milieu urbain ou non affiliés, le Programme comprend des stratégies relatives au marché du travail distinctes. Il offre des services de soutien complets, personnalisés et adaptés à la culture. Il couvre par exemple les frais de garde d'enfants et de personnes à charge. Les femmes autochtones disposent ainsi d'un accès égal à l'emploi et peuvent contribuer pleinement à la croissance économique de leur collectivité.

Pour compléter le Programme FCEA, le gouvernement fédéral a créé le Fonds pour les compétences et les partenariats. Ce fonds soutient l'acquisition de compétences et encourage les établissements de formation, les organismes communautaires, les entreprises locales et l'industrie à s'associer à des organisations autochtones pour s'attaquer à un large éventail de problèmes socioéconomiques, notamment en élargissant l'accès à des débouchés économiques et en répondant à la demande du marché du travail. Beaucoup de secteurs producteurs de biens au Canada élaborent des stratégies de ressources humaines ciblées dans le but de recruter des Autochtones, et en particulier des femmes autochtones.

#### *Politique d'aide internationale féministe du Canada*

L'éducation est un puissant outil de renforcement du pouvoir individuel et un catalyseur de progrès économiques, politiques et sociaux. En 2017-2018, le gouvernement fédéral a investi 274 millions de dollars dans des initiatives d'éducation. Ces contributions ont eu pour résultat d'améliorer l'accès à l'éducation des populations vulnérables – y compris des groupes habitant des régions en proie à un conflit ou fragilisées. Elles ont aussi permis d'améliorer le

---

<sup>178</sup> Voir : [https://www.canada.ca/en/treasury-board-secretariat/news/2017/02/government\\_of\\_canadalaunchesindigenouslyouthemploymentprogram.html](https://www.canada.ca/en/treasury-board-secretariat/news/2017/02/government_of_canadalaunchesindigenouslyouthemploymentprogram.html)

niveau d'alphabétisation et de scolarité et de perfectionner les compétences et l'employabilité des personnes ayant un diplôme d'études techniques et professionnelles.

Le gouvernement fédéral déploie des efforts pour que toutes et tous aient accès à une éducation et un apprentissage de qualité tenant compte de l'égalité des genres. Ceci est particulièrement important pour les femmes, les filles et les groupes marginalisés des pays en développement, surtout dans les régions en proie à des conflits, une situation de crise ou de secours humanitaire. Ces programmes seront offerts dès la petite enfance jusqu'à la fin des études secondaires et ils amélioreront l'accès des jeunes et des adultes à des activités de perfectionnement des compétences de qualité. Cette formation sera offerte dans des locaux sûrs, sécurisés et accueillants. Elle répondra aux besoins particuliers de ces personnes et permettra d'éliminer les obstacles uniques auxquels elles se heurtent. Pour soutenir ces mesures, le gouvernement du Canada contribue à renforcer la capacité des ministères de l'Éducation, des acteurs de ce secteur et des principaux intéressés.

Le Partenariat mondial pour l'éducation est un partenariat multilatéral qui vise à assurer une éducation de qualité inclusive et équitable pour toutes et tous. Depuis 2014, il a aidé 18,5 millions d'enfants, dont 8,8 millions de filles, à fréquenter l'école. Le gouvernement fédéral a versé 120 millions de dollars au Partenariat. De plus, en janvier 2018, le Canada a doublé son investissement annuel et s'est engagé à fournir un financement supplémentaire de 180 millions de dollars d'ici 2020. Dans le cadre du Partenariat mondial pour l'éducation, 76 % des enfants vivant dans les pays partenaires ont terminé l'école primaire, et 50 % ont terminé le premier cycle de l'école secondaire.

#### *Exemples des gouvernements provinciaux et territoriaux*

Au Manitoba, les femmes représentent 15,1 % des nouveaux ingénieurs diplômés, et environ 9 % des ingénieurs inscrits dans la province. Le gouvernement du Manitoba collabore avec l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Manitoba pour réaliser une campagne intitulée *30 en 30*, ou l'initiative *Engineering Changes Lives*, visant à augmenter à 30 % d'ici 2030 la proportion de femmes parmi les nouveaux ingénieurs diplômés au Manitoba. L'organisme Ingénieurs Canada collabore lui aussi avec la province et a investi plus de 100 000 \$ dans la première phase d'un programme contenant plusieurs volets, auxquels l'organisme contribuera aussi au cours des prochaines années. Le gouvernement du Manitoba fournit en outre un soutien non financier. Il est en effet membre du groupe de travail et applique une analyse de la diversité et de l'égalité des sexes à la campagne. De plus, il participe aux principales activités et reconnaît et met en valeur le caractère réalisable des objectifs de l'initiative dans le cadre des différents événements tenus au Manitoba au courant de l'année.

En janvier 2019, la Division de la condition féminine du Manitoba a remis au Manitoba Institute of Trades and Technology (MITT) la somme de 25 000 \$ pour réduire la pénurie de femmes dans les métiers grâce à la mise sur pied du projet *Empower*. Réalisé en partenariat avec l'industrie et le gouvernement, ce projet mobilisera les jeunes femmes autochtones et non autochtones de toute la province pour surmonter la stigmatisation liée aux métiers spécialisés et aux carrières non traditionnelles; accroître le nombre d'inscriptions aux programmes de formation postsecondaire dans les domaines des métiers et des technologies de l'information et des communications; et éliminer les obstacles qui empêchent les femmes d'opter pour des carrières non traditionnelles.

Le projet comporte deux volets :

- (1) *Recrutement* : des étudiantes-recruteuses et étudiants-recruteurs à temps partiel communiquent avec des femmes de toute la province pour discuter de l'importance de la présence des femmes dans les métiers spécialisés, le secteur des technologies de l'information et des communications et d'autres métiers non traditionnels pour les femmes.

(2) *Stratégie et outils de marketing* : élaboration de matériel promotionnel et de contenu médiatique pour susciter un intérêt à l'égard de carrières sous-représentées et des programmes d'études du MITT.

L'initiative Women in Trades de l'Industry Training Authority, en Colombie-Britannique, fait partie d'une stratégie à long terme visant à appairer les compétences des femmes aux besoins du marché du travail de la province. L'Entente Canada-Colombie-Britannique sur le développement de la main-d'œuvre finance la formation et permet d'offrir des programmes de préparation à la formation d'apprenti à différents groupes en quête d'équité. Elle vise à informer les gens sur les formations existantes pour apprendre un métier, à les orienter et à les encourager à opter pour des emplois ou à poursuivre leurs études dans le secteur des métiers<sup>179</sup>.

Dans le cadre de sa Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le gouvernement du Québec s'est engagé à favoriser la diversification des choix scolaires et la mixité en emploi, notamment grâce à des offres de stage et à du cybermentorat dans des métiers ou professions où les femmes sont sous-représentées. Une autre des grandes réalisations du gouvernement du Québec est le lancement du projet Sans Stéréotypes, qui contribue à outiller les parents, le personnel des services de garde à l'enfance ainsi que le personnel scolaire afin d'agir contre les stéréotypes sexuels et sexistes<sup>180</sup>. De plus, pour continuer à favoriser l'avancement des femmes dans tous les domaines des STIM, en 2016, le Québec a emboîté le pas à un certain nombre de pays pour s'associer au projet SAGA de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)<sup>181</sup>.

### 2.3 Lutte contre la violence, la stigmatisation et les stéréotypes

Au Canada, les statistiques sur la criminalité sont recueillies et compilées à l'aide d'une combinaison de données policières et d'informations données par les victimes (données autodéclarées). Une fois combinées, ces sources de données fournissent des mesures beaucoup plus fiables sur l'étendue et les répercussions des crimes violents commis au Canada et montrent que, dans l'ensemble, les femmes sont plus susceptibles d'être victimes de crimes violents que les hommes.

Selon les données policières de 2017, les femmes sont davantage victimes de crimes violents que les hommes (respectivement 1 021 incidents contre 915 pour 100 000 personnes), et la violence envers les femmes atteint un sommet à l'âge de 15 ans, avec un taux de 2 684 victimes pour 100 000 personnes<sup>182</sup>. Si la victimisation avec violence touche davantage les femmes que les hommes, certains groupes sont encore plus susceptibles de subir de la violence, par exemple, les jeunes femmes, les femmes vivant avec une incapacité, les femmes lesbiennes ou bisexuelles, les femmes vivant dans les territoires canadiens et les femmes autochtones. Les données autodéclarées les plus récentes montrent qu'en 2014, les femmes vivant avec une incapacité étaient deux fois plus susceptibles de déclarer avoir été victimes d'un crime violent que les femmes n'ayant pas d'incapacité, et les femmes atteintes d'une incapacité cognitive ou d'un problème de santé mentale étaient encore plus exposées à

---

<sup>179</sup> Voir : <https://www.itabc.ca/women-trades/overview>

<sup>180</sup> Voir : <http://www.scf.gouv.qc.ca/sansstereotypes/quest-ce-quun-stereotype/>

<sup>181</sup> Voir : <http://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/dossiers/equite-diversite-et-inclusion/projet-saga/>

<sup>182</sup> Statistique Canada. 2018. *La violence contre les filles et les jeunes femmes, affaires déclarées par la police au Canada, 2017*. En ligne.

la victimisation avec violence, avec des taux quatre fois supérieurs environ à ceux des femmes sans incapacités<sup>183</sup>.

Selon les données autodéclarées de 2014, les lesbiennes, gais et personnes bisexuelles étaient deux fois plus susceptibles de subir une victimisation avec violence que les personnes hétérosexuelles, après la prise en compte d'autres facteurs de risques<sup>184</sup>. Selon les données policières de 2017, les taux de crimes violents étaient nettement plus élevés parmi les femmes vivant dans les territoires et dans les régions rurales<sup>185</sup>. Les études sur la victimisation montrent que les femmes autochtones sont également plus susceptibles d'être victimes d'un crime violent. Au cours de la période de 14 ans allant de 2001 à 2015, les taux d'homicides chez les femmes autochtones ont été près de six fois plus élevés que chez les femmes non autochtones<sup>186</sup>. De fait, être une femme autochtone constitue en soi un important facteur de risque<sup>187</sup>.

### **Traite des personnes**

De 2009 à 2016, le taux de cas de traite de personnes a augmenté, passant de 0,12 cas pour 100 000 personnes à 0,94<sup>188</sup>, et la grande majorité des victimes, soit 95 %, étaient des femmes ou des filles. Les jeunes femmes de moins de 25 ans sont particulièrement exposées à la traite et représentent 70 % de toutes les victimes déclarées à la police<sup>189</sup>, tandis que 81 % des personnes accusées de traite de personnes durant cette période étaient des hommes<sup>190</sup>.

#### *Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes*

Le Canada est un État partie au *Protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants* (le Protocole) et sa convention sœur, la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*. En 2012, le gouvernement du Canada a lancé son Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes (Plan d'action national), qui s'appuie sur les mesures fédérales actuellement en place, le Protocole et les quatre piliers du modèle reconnu à l'échelle internationale : la prévention, la protection, les poursuites et les partenariats (les 4 P). Parmi les réalisations du gouvernement fédéral, mentionnons des initiatives nationales et internationales de lutte contre le travail forcé, notamment par la sensibilisation accrue des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, des employeurs et des tiers et la lutte contre l'exploitation sexuelle au moyen d'investissements dans des initiatives d'élimination de la violence envers les femmes et les filles.

Bien que le Plan d'action national ait pris fin en 2016, le gouvernement fédéral poursuit son application et collabore avec ses partenaires nationaux et internationaux pour prévenir la traite des personnes, aider les victimes et faire en sorte que les auteurs de ces crimes soient traduits en justice. Un groupe de travail sur la traite des personnes, composé de ministères et

---

<sup>183</sup> Statistique Canada. 2018. *La victimisation avec violence chez les femmes ayant une incapacité, 2014*. En ligne.

<sup>184</sup> Statistique Canada. 2018. *La victimisation avec violence chez les lesbiennes, gais et bisexuels au Canada, 2014*. En ligne.

<sup>185</sup> Statistique Canada. 2018. *La violence contre les filles et les jeunes femmes, affaires déclarées par la police au Canada, 2017*. En ligne.

<sup>186</sup> Voir : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/2015001/article/14785-fra.htm#n115-refa>

<sup>187</sup> Statistique Canada. 2016. *La victimisation chez les Autochtones au Canada, 2014*. En ligne.

<sup>188</sup> Statistique Canada. 2018. *La traite des personnes au Canada, 2016*. En ligne.

<sup>189</sup> Statistique Canada. 2018. *La traite des personnes au Canada, 2016*. En ligne.

<sup>190</sup> Statistique Canada. 2018. *La traite des personnes au Canada, 2016*. En ligne.

d'organismes fédéraux clés, de même que le Centre national de coordination contre la traite de personnes de la Gendarmerie royale du Canada<sup>191</sup>, supervisent les efforts du gouvernement du Canada pour contrer la traite des personnes.

Le gouvernement fédéral mettra sur pied un service national téléphonique concernant la traite de personnes qui sera bilingue, sans frais et disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et répondra aux appels, aux courriels et aux messages textes. Il s'agira d'un centre de ressources et d'un service d'aiguillage centralisé axé sur les victimes et tenant compte de l'expérience des personnes survivantes. Il s'adressera à toutes les victimes et personnes survivantes au pays, et s'attachera à mieux sensibiliser le public à la traite des personnes et à éclairer les politiques et les programmes<sup>192</sup>. Le Canadian Centre to End Human Trafficking, un organisme de bienfaisance national, a été choisi pour mettre en place ce service téléphonique, dont les activités devraient commencer en 2019-2020.

En octobre 2018, le gouvernement fédéral a accru les fonds octroyés aux gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'aux organisations non gouvernementales (ONG) par l'entremise du Fonds d'aide aux victimes. À l'automne 2018, il a également tenu des consultations pour éclairer et renforcer son approche de lutte contre la traite des personnes. Ces consultations ont réuni diverses parties intéressées, entre autres, des partenaires autochtones, des personnes survivantes et des organismes d'application de la loi<sup>193</sup>. Dans le budget de 2019, le Canada a annoncé son intention d'élaborer une stratégie pangouvernementale de lutte contre la traite des personnes<sup>194</sup>.

Le gouvernement fédéral participe à des tribunes multilatérales, à l'aide internationale et à la coopération, en plus d'être engagé à une vaste échelle dans la lutte contre la traite des personnes. Par exemple, en 2018, lors de la réunion des ministres de la Sécurité du G7 et de la réunion ministérielle des pays du Groupe des cinq, aux côtés de ses partenaires internationaux, il a pris des engagements pour lutter contre la traite des personnes. De plus, les ministres du Travail et de l'Emploi du G20 ont approuvé la stratégie du G20 visant à éradiquer le travail des enfants, les travaux forcés, la traite des personnes et l'esclavage moderne.

#### *Exemples des gouvernements provinciaux et territoriaux*

Au Canada, la protection des victimes de la traite des personnes est une responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Ces derniers considèrent ce travail comme une priorité et sont d'importants partenaires dans la lutte contre la traite des personnes au Canada. La Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick ont eux aussi lancé des stratégies pour mettre fin à la traite des personnes.

La *Stratégie ontarienne pour mettre fin à la traite des personnes*<sup>195</sup>, lancée en 2016, a été la première stratégie provinciale exhaustive élaborée en collaboration avec des survivantes et des survivants, des organismes communautaires, des organismes d'application de la loi et des partenaires autochtones. Dans le cadre de cette stratégie, l'Ontario a mis sur pied le Bureau provincial de coordination de la lutte contre la traite des personnes, dont le mandat est de soutenir une stratégie pangouvernementale pour mettre fin à la traite des personnes, d'offrir aux professionnelles et professionnels de la santé mentale et de la lutte contre la toxicomanie une

---

<sup>191</sup> Voir : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/ht-tp/index-fra.htm>

<sup>192</sup> Voir : <https://www.canadiancentretoendhumantrafficking.ca/nationalhotline/>

<sup>193</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/services/police/servicespolice/crime-prevention-du-crime/traite-personnes/mobilisation-avenir-afin-mettre-fin-traite-personnes.html>

<sup>194</sup> Voir : <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/toc-tdm-fr.html>

<sup>195</sup> Voir : <https://www.mcass.gov.on.ca/fr/mcass/programs/humantrafficking/index.aspx>

formation tenant compte des traumatismes subis et d'ainsi mieux répondre aux besoins des survivantes et des survivants de la traite des personnes. De plus, il a adopté la *Loi de 2017 contre la traite de personnes* pour renforcer la protection des survivantes et des survivants de la traite des personnes et faciliter leur demande d'indemnités. De plus, l'Ontario a désigné le 22 février de chaque année comme étant la Journée de sensibilisation à la traite de personnes.

## **Violence familiale**

De 2009 à 2017, le taux de violence familiale envers les enfants et les jeunes (17 ans et moins) déclarée par la police a diminué de 7 %<sup>196</sup>. Durant cette période, le taux de violence familiale subie par les filles a été 1,5 fois plus élevé que pour les garçons<sup>197</sup>. En 2017, 77 % des personnes accusées de violence familiale déclarée par la police envers des enfants et des jeunes étaient des hommes<sup>198</sup>. Dans l'ensemble, en 2017, les voies de fait représentaient la forme de violence familiale la plus courante contre les jeunes (56 %), suivies des infractions d'ordre sexuel (32 %)<sup>199</sup>. Les taux d'infractions sexuelles étaient près de cinq fois plus élevés contre les enfants et les jeunes de sexe féminin que contre leurs pairs de sexe masculin (134 victimes comparativement à 27 victimes pour 100 000 personnes)<sup>200</sup>. De 2007 à 2017, le taux d'homicides commis contre des enfants et des jeunes au sein de la famille a reculé de 18 %, passant de 3,4 pour 1 million de personnes à 2,8<sup>201</sup>.

### *Initiative de lutte contre la violence familiale*

L'Initiative de lutte contre la violence familiale (ILVF), mise sur pied par le gouvernement fédéral pour prévenir la violence familiale et soutenir les survivantes et survivants, regroupe 14 ministères et organismes fédéraux<sup>202</sup>. Cette initiative de collaboration a adopté une perspective de parcours de vie pour s'attaquer aux facteurs de risque courants et à l'interconnexion des différentes formes de violence familiale. L'ILVF lutte contre la violence familiale sur différents fronts : par la promotion de relations saines; l'aide aux personnes survivant à la violence fondée sur le sexe; l'augmentation du nombre de places disponibles et de services dans les refuges, et par le suivi et l'analyse des données sur la nature et l'étendue de la violence familiale.

Pour renforcer la réponse du système de justice à la violence familiale, l'ILVF finance des projets qui visent à approfondir les connaissances, à promouvoir le développement et à informer la population et le milieu juridique sur les questions liées à la violence familiale. Ces projets ont comme objectifs de promouvoir l'accès à la justice, l'égalité et les droits de la personne. Pour ce faire, ils font la promotion de réformes législatives et sociojuridiques; ils appuient le développement, la mise à l'essai et l'exécution de nouveaux programmes, de nouveaux modèles et approches multidisciplinaires de participation de la collectivité, et de méthodes modernes de protection pour éviter la violence familiale<sup>203</sup>. L'ILVF sert également de tribune intersectorielle de collaboration et d'échanges afin de favoriser l'adoption de mesures uniformes et efficaces de prévention et d'intervention.

---

<sup>196</sup> Statistique Canada. 2018. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2017*. En ligne.

<sup>197</sup> Statistique Canada. 2018. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2017*. En ligne.

<sup>198</sup> Statistique Canada. 2018. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2017*. En ligne.

<sup>199</sup> Statistique Canada. 2018. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2017*. En ligne.

<sup>200</sup> Statistique Canada. 2018. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2017*. En ligne.

<sup>201</sup> Statistique Canada. 2018. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2017*. En ligne.

<sup>202</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/arretons-violence-familiale/initiative-lutte-contre-violence-familiale.html>

<sup>203</sup> Voir : <https://www.justice.gc.ca/fra/fin-fund/jp-cj/vf-fv.html>

### *Mesures de soutien en matière de santé*

Le gouvernement fédéral soutient l'élaboration de lignes directrices et de programmes de formation visant à donner aux professionnelles et professionnels de la santé les moyens de reconnaître les signes de violence familiale et d'intervenir adéquatement. Il investit dans des projets axés sur la prévention de la maltraitance des enfants et de la violence dans les fréquentations chez les adolescents et les jeunes. D'autres investissements sont faits dans des programmes communautaires qui favorisent et améliorent la santé physique et mentale et le bien-être des survivantes et survivants.

### *Soutien des groupes minoritaires*

En 2017-2018, le gouvernement fédéral a investi plus de 730 millions de dollars pour offrir, partout au Canada, des services d'établissement aux nouveaux arrivants, dont plus de la moitié sont des femmes<sup>204</sup>. Il finance ainsi plus de 500 organismes canadiens qui offrent des services d'établissement avant et après l'arrivée de ces personnes. Bon nombre de ces organismes offrent des programmes d'établissement et de prévention de la violence qui renseignent leur clientèle sur les lois canadiennes. Ils espèrent ainsi atténuer les risques de violence fondée sur le sexe au sein de ces groupes. Ils ont également établi des partenariats solides avec les maisons de transition, la police et les services d'urgence clés de leurs localités respectives pour assurer la prestation de programmes appropriés sur le plan culturel aux victimes d'abus.

Le gouvernement du Canada investit dans des projets qui soutiennent la santé des membres de la communauté LGBTQ2 ayant survécu à la violence familiale. Il finance par exemple un programme de boxe qui tient compte des traumatismes pour les femmes, y compris les femmes transgenres, ayant survécu à la violence familiale. Il finance également un projet qui examine la manière dont la violence entre partenaires intimes est vécue par les personnes de toutes orientations sexuelles et de toutes identités et expressions de genre.

### *Soutien international*

En mars 2018, le gouvernement du Canada s'est joint au Partenariat mondial pour mettre fin à la violence contre les enfants, une collaboration unique d'organismes de tous les secteurs et des enfants eux-mêmes. En se joignant à ce partenariat à titre de Pays pionnier, le Canada s'est engagé à préparer une feuille de route des mesures à prendre pour éliminer la violence envers les enfants au cours des trois à cinq prochaines années. Le Canada deviendra également un lieu d'apprentissage afin d'élaborer et de partager des faits et des connaissances sur les moyens de mettre un terme à la violence envers les enfants.

### *Mesures de soutien au sein du système de justice*

En mai 2018, le gouvernement fédéral a proposé des modifications législatives pour renforcer le système canadien de justice familiale<sup>205</sup>. Les modifications proposées à la *Loi sur le divorce* et à la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales* visent à lutter contre la violence familiale. Par exemple, en vertu des modifications proposées, les tribunaux auraient l'obligation de tenir compte des répercussions de la violence familiale et de toute procédure criminelle, de protection de l'enfant ou de protection civile connexe lorsqu'ils prennent des décisions relatives aux arrangements parentaux dans le cadre de procédures en vertu de la *Loi sur le divorce*.

---

<sup>204</sup> Au Québec, depuis la signature de l'Accord Canada-Québec (1991), c'est le gouvernement provincial qui se charge du financement des services d'accueil, d'intégration et de francisation grâce à un transfert financier du gouvernement fédéral.

<sup>205</sup> Voir : <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/lf-fl/famil/c78/index.html>

### *Exemples des gouvernements provinciaux et territoriaux*

Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont mis en œuvre différentes initiatives pour lutter contre la violence familiale, qui est une question importante pour tous les ordres de gouvernement. Les femmes fuyant la violence qui ont la possibilité de se réfugier avec leurs enfants dans des maisons et des logements de transition offrant un environnement sécuritaire peuvent reconstruire leur vie et acquérir une autonomie financière.

Le *Building BC : Women's Transition Fund* correspond à un investissement de 734 millions de dollars sur dix ans pour construire 1 500 logements neufs, notamment des maisons et des logements de transition et des logements à long terme pour les femmes et les enfants qui fuient des situations de violence en Colombie-Britannique. Le projet comprend la construction de nouvelles formules d'hébergement pour répondre aux besoins criants des collectivités éloignées et des Premières Nations.

En mars 2016, le gouvernement du Yukon a lancé un site Web intitulé *Shifting Territory : Yukon Gender Equality Indicators*<sup>206</sup>. Ce nouveau site comprend dix indicateurs statistiques basés sur des thèmes qui permettent de suivre les progrès de l'égalité des genres. De plus, l'initiative *Violence Ends with Us* du gouvernement du Yukon vise à promouvoir des réactions sociales positives à l'égard des victimes de violence familiale. Pour ce faire, des ressources – par exemple, des fiches d'information – sont offertes aux employées et employés pour les aider à reconnaître les signes de violence familiale parmi leurs collègues et à intervenir. Il existe également un lexique favorisant des communications claires et précises au sujet de la violence; des vidéos de formation en ligne pour encourager les réactions sociales positives; un site intranet qui sera bientôt accessible pour mieux sensibiliser les fonctionnaires territoriaux à cette question, leur offrir des ressources et favoriser l'entraide en milieu de travail. Un modèle de formation du personnel et des cadres des ressources humaines est également mis à l'essai.

### **Agressions sexuelles et violence conjugale**

Les agressions sexuelles constituent l'un des crimes les moins signalés au Canada. Avant l'émergence du mouvement #MoiAussi, on estimait que seulement 5 % des cas d'agression sexuelle étaient signalés à la police<sup>207</sup>. Entre 1995 et 2016, le taux d'agressions sexuelles signalées à la police a diminué, passant de 96 incidents pour 100 000 habitants à 60<sup>208</sup>, mais une hausse de 13 % a été notée en 2017 par rapport à l'année précédente<sup>209</sup>. Cette augmentation s'explique probablement par une combinaison de facteurs : le mouvement #MoiAussi au premier chef, mais aussi un examen par les services policiers canadiens des cas d'agressions sexuelles jugés « non fondés »<sup>210</sup>. Comme par les années passées, 90 % des victimes d'agressions sexuelles signalées à la police étaient des femmes, tandis que 96 % des accusés étaient des hommes<sup>211</sup>. La recherche indique que certains groupes de femmes sont

---

<sup>206</sup> Voir : <http://www.yukongenderequality.com/>

<sup>207</sup> Statistique Canada. 2018. *Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada avant et après le mouvement #MoiAussi, 2016 et 2017*. En ligne.

<sup>208</sup> Statistique Canada. 2018. *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2017*. En ligne.

<sup>209</sup> Statistique Canada. 2018. *Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada avant et après le mouvement #MoiAussi, 2016 et 2017*. En ligne.

<sup>210</sup> Statistique Canada. 2018. *Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada avant et après le mouvement #MoiAussi, 2016 et 2017*. En ligne.

<sup>211</sup> Statistique Canada. 2018. *Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada avant et après le mouvement #MoiAussi, 2016 et 2017*. En ligne.

plus susceptibles d'être victimes d'agression sexuelle, notamment les jeunes femmes et les filles,<sup>212</sup> les femmes autochtones,<sup>213</sup> les femmes handicapées<sup>214</sup> et les femmes bisexuelles<sup>215</sup>.

Les données déclarées par la police indiquent que le taux de violence conjugale (VC)<sup>216</sup> a décliné de 14 % entre 2009 et 2017<sup>217</sup>, mais la VC demeure la forme de violence la plus courante contre les femmes : elle représentait près de 30 % de tous les crimes violents signalés à la police en 2017<sup>218</sup>. La même année, le taux de femmes victimes de VC était 3,5 fois plus élevé que pour les hommes<sup>219</sup>. Bien que le taux d'agression physique conjugale ait considérablement diminué entre 2009 et 2016, celui des agressions sexuelles conjugales a augmenté de 14 à 20 pour 100 000 habitants au cours de la même période<sup>220</sup>. Les femmes autochtones<sup>221</sup>, les femmes vivant en région rurale<sup>222</sup>, les femmes handicapées<sup>223</sup> et les femmes âgées de 25 à 34 ans<sup>224</sup> sont plus susceptibles que les autres femmes d'être victimes de VC.

#### *Soutien aux personnes nouvellement arrivées au pays*

En 2015, le gouvernement du Canada a fait passer de 16 à 18 ans l'âge minimal des époux reconnus par tous les programmes d'immigration permanente et temporaire, et ce, dans l'optique de réduire le nombre de jeunes époux et épouses vulnérables immigrant au Canada et n'ayant pas nécessairement la capacité d'agir dans leur propre intérêt. Une modification réglementaire est également entrée en vigueur à la même date pour qu'aucun programme d'immigration permanente ou temporaire ne reconnaisse les mariages célébrés par procuration, par téléphone, par télécopieur, par Internet ou par des moyens similaires (où l'une des parties ou les deux ne sont pas physiquement présentes à la cérémonie de mariage).

En 2017, le gouvernement du Canada a éliminé la condition selon laquelle certains époux ou partenaires parrainés devaient vivre avec leur répondant pendant deux ans afin de conserver leur statut de résident permanent. Prenant acte du fait que les femmes représentaient la majorité des personnes touchées par cette condition, le gouvernement fédéral a jugé que cette exigence pouvait forcer des épouses ou partenaires vulnérables à demeurer dans une relation violente par crainte de perdre leur résidence permanente. Cette abrogation a été faite parce que des épouses ou des partenaires parrainées peuvent être vulnérables pour de nombreuses raisons, notamment en raison de leur sexe.

---

<sup>212</sup> Statistique Canada. 2018. *Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada avant et après le mouvement #MoiAussi, 2016 et 2017*. En ligne.

<sup>213</sup> Statistique Canada. 2017. *Les agressions sexuelles autodéclarées au Canada, 2014*. En ligne.

<sup>214</sup> Statistique Canada. 2018. *La victimisation avec violence chez les femmes ayant une incapacité, 2014*. En ligne.

<sup>215</sup> Statistique Canada. 2018. *La victimisation avec violence chez les lesbiennes, gais et bisexuels au Canada, 2014*. En ligne.

<sup>216</sup> La VC désigne les actes de violence commis par des personnes mariées, séparées ou divorcées, des conjointes et conjoints de fait, des partenaires amoureux et autres types de partenaires intimes.

<sup>217</sup> Statistique Canada. 2018. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2016*. En ligne.

<sup>218</sup> Statistique Canada. 2018. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2017*. En ligne.

<sup>219</sup> Statistique Canada. 2018. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2017*. En ligne.

<sup>220</sup> Statistique Canada. 2018. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2016*. En ligne.

<sup>221</sup> Statistique Canada. 2017. *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe. Les femmes et le système de justice pénale*. En ligne.

<sup>222</sup> Statistique Canada. 2018. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2017*. En ligne.

<sup>223</sup> Statistique Canada. 2018. *La victimisation avec violence chez les femmes ayant une incapacité, 2014*. En ligne.

<sup>224</sup> Statistique Canada. 2018. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2017*. En ligne.

### *Soutiens au sein du système de justice*

Depuis 2016, le gouvernement du Canada a mis des fonds à la disposition des provinces et territoires afin de soutenir des projets pilotes visant à fournir des conseils juridiques indépendants aux victimes d'agressions sexuelles. L'Ontario, la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador ont mis au point des programmes dont l'objectif est d'améliorer l'accès des personnes survivantes à la justice et de bonifier l'information qu'elles reçoivent à la suite d'une agression sexuelle.

Afin de respecter le principe d'indépendance judiciaire, la formation des juges est assurée par l'Institut national de la magistrature, une institution dirigée par des juges, qui est affiliée au Conseil canadien de la magistrature (CCM). Dans le budget de 2017, le gouvernement fédéral a augmenté le financement du CCM afin de soutenir ses activités en matière d'éducation judiciaire, de conduite et d'éthique. Le gouvernement fédéral a aussi annoncé l'octroi de fonds à l'Institut national de la magistrature pour qu'il mette au point un programme de formation destiné aux juges nommés par les provinces, et portant sur la façon de tenir compte du contexte social dans les cas d'agressions sexuelles et d'autres cas de VFS. Les vidéos de formation sont axés sur la VFS et sur les questions de preuve, de gestion de salle d'audience et d'autres enjeux importants, uniques à ces procès exigeants.

### *Renforcer les dispositions du Code criminel*

Le gouvernement fédéral prend des mesures importantes pour améliorer les interventions du système de justice pénale dans les cas d'agressions sexuelles et de violence conjugale. Par exemple, en mars 2018, le gouvernement fédéral a proposé de renforcer le *Code criminel* par des modifications visant à accroître la sécurité des victimes et à durcir la législation pénale<sup>225</sup>. Parmi ces réformes, signalons celles-ci : l'inversion du fardeau de preuve pour les libérations sous caution dans le cas de personnes accusées d'une infraction avec violence conjugale si elles ont déjà été condamnées pour la même infraction; les mauvais traitements infligés à un époux, conjoint de fait ou partenaire amoureux constituent une circonstance aggravante dans la détermination de la peine; et augmentation de la peine d'emprisonnement maximale pour les récidivistes de violence conjugale. Les modifications proposées faciliteraient aussi les poursuites relatives à la traite de personnes et la confiscation des produits de la criminalité dans le cas d'infractions liées à la traite de personnes.

En décembre 2018, le Parlement a adopté une loi<sup>226</sup> clarifiant et renforçant les dispositions du *Code criminel* relatives aux agressions sexuelles<sup>227</sup>. Les modifications visent notamment à clarifier ceci : une personne inconsciente est incapable de donner son consentement; et la défense de croyance erronée au consentement est irrecevable si l'erreur est fondée sur une erreur de droit.

### *Exemples des gouvernements provinciaux et territoriaux*

En novembre 2018, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT) responsables de la justice et de la sécurité publique ont approuvé et publié un rapport : *Signalements, enquêtes et poursuites concernant les agressions sexuelles commises à l'égard des adultes – Difficultés et pratiques prometteuses quant à l'amélioration de l'accès à la justice pour les victimes*<sup>228</sup>. Ce rapport est le fruit de deux ans de recherche et d'analyse menées par de hauts fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux. Il présente des recommandations sur les pratiques, les

---

<sup>225</sup> Voir : <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/sjp-jsp/c75/p3.html>

<sup>226</sup> Voir : <https://www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?billId=9002286&Language=F>

<sup>227</sup> Voir : [https://www.canada.ca/fr/ministere-justice/nouvelles/2017/06/mettre\\_a\\_jour\\_lecodecriminelclarifieretrenforcerlesdispositions.html](https://www.canada.ca/fr/ministere-justice/nouvelles/2017/06/mettre_a_jour_lecodecriminelclarifieretrenforcerlesdispositions.html)

<sup>228</sup> Voir : <http://scics.ca/fr/product-produit/rapport-du-groupe-de-travail-du-comite-de-coordination-des-hauts-fonctionnaires-sur-lacces-a-la-justice-pour-les-adultes-victimes-dagression-sexuell/>

politiques et les approches législatives requises pour améliorer l'accès à la justice des plaignantes et plaignants adultes dans les affaires d'agression sexuelle.

Diverses initiatives de prévention et d'élimination de la violence conjugale, ainsi que de soutien aux victimes et à leur famille, sont menées par les gouvernements provinciaux et territoriaux. En novembre 2018, l'Ontario a annoncé un investissement de 11,5 millions de dollars afin de mieux soutenir les intervenantes et intervenants de première ligne qui, dans les maisons d'hébergement, s'occupent des femmes et des enfants et offrent des programmes de counseling. Ce financement appuie directement plus de 400 organismes, y compris des centres autochtones. En décembre 2018, le gouvernement ontarien annonçait un investissement supplémentaire de 1,5 million de dollars dans les organismes de première ligne en milieu rural en vue d'accroître la collaboration, de renforcer la prestation de services, d'améliorer les soutiens adaptés à la culture pour les femmes autochtones et de réduire les obstacles géographiques et de transport.

La Nouvelle-Écosse a également réalisé des progrès en matière de lutte contre la violence conjugale, la VFS et la promotion de l'accès à la justice. Parmi les initiatives notables, signalons la création du programme de consultation juridique pour les personnes qui ont subi une agression sexuelle<sup>229</sup>. Ce programme offre aux victimes jusqu'à quatre heures de consultation juridique gratuite. La province a également mis en œuvre des programmes de tribunaux spécialisés facilitant l'accès à la justice et offrant du soutien aux victimes, dont le Tribunal de la violence familiale et le Tribunal de la santé mentale. Le Tribunal de la violence familiale offre du soutien et des services aux victimes comme aux personnes délinquantes. Les programmes destinés aux délinquantes et délinquants visent à les aider à modifier leur comportement et à éviter toute violence ultérieure. Une intervention communautaire coordonnée permet par ailleurs de mettre les membres de la famille en contact avec les services et soutiens offerts près de leur lieu de résidence<sup>230</sup>. L'objectif du Tribunal de la santé mentale est de traiter avec équité et compassion les délinquantes et délinquants criminels atteints de troubles mentaux et de les aider à améliorer leur santé mentale afin de réduire les risques qu'ils pourraient poser ultérieurement à la sécurité publique<sup>231</sup>.

De 2017 à 2018, une importante campagne de sensibilisation à la violence faite aux femmes a été menée par le gouvernement du Québec. La campagne a eu des retombées positives : 90 % des répondantes et des répondants ont estimé qu'elle démontrait que les violences sexuelles et conjugales n'ont pas leur place au Québec et que nous pouvons toutes et tous agir pour y mettre fin.

Dans la foulée des mouvements #AgressionNonDénoncée et #MoiAussi, l'éducation à la sexualité a également été présentée par plusieurs protagonistes comme un moyen de prévenir les agressions à caractère sexuel et d'aborder la notion de consentement avec les jeunes. Dans cette optique, le gouvernement du Québec a annoncé en 2017 que les cours d'éducation à la sexualité deviendraient obligatoires pour l'ensemble des élèves du primaire et du secondaire. Depuis l'automne 2018, ces contenus, élaborés dans le respect de l'âge et du développement des élèves et conformément aux recommandations d'experts dont l'UNESCO, sont intégrés à la matière à raison de 5 à 15 heures par année

---

<sup>229</sup> Programme de consultation juridique pour les personnes qui ont subi une agression sexuelle  
<https://novascotia.ca/sexualassaultlegaladvice/fr/>

<sup>230</sup> Tribunal de la violence familiale de Nouvelle-Écosse  
[https://novascotia.ca/just/global\\_docs/DV\\_Court\\_FAQ-fr.pdf](https://novascotia.ca/just/global_docs/DV_Court_FAQ-fr.pdf)

<sup>231</sup> Tribunal de la santé mentale de Nouvelle-Écosse  
[https://novascotia.ca/just/global\\_docs/MHC\\_Overview-FR.pdf](https://novascotia.ca/just/global_docs/MHC_Overview-FR.pdf)

## **Violence et harcèlement sexuels dans l'espace public**

Selon les données sur la victimisation autodéclarée de 2016, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir été victimes de harcèlement en milieu de travail au cours des 12 derniers mois (respectivement 19 % et 13 %) <sup>232</sup>. Bien que les insultes verbales aient été, autant chez les femmes que chez les hommes, le type de harcèlement en milieu de travail le plus répandu en 2016, le harcèlement a aussi pris la forme de comportements humiliants, de menaces de violence physique, d'attentions sexuelles non désirées ou de harcèlement sexuel. Les femmes étaient plus de cinq fois plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir fait l'objet de harcèlement sexuel ou d'attentions sexuelles non désirées en milieu de travail (3,8 % contre 0,7 %). Les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans étaient particulièrement vulnérables à cet égard <sup>233</sup>. Les femmes autochtones étaient près de trois fois plus susceptibles de déclarer avoir vécu de telles expériences que les femmes non autochtones (10 % contre 4 %). Les femmes lesbiennes et bisexuelles étaient également plus de trois fois plus susceptibles de déclarer avoir été harcelées sexuellement en milieu de travail au cours de l'année précédente que les femmes hétérosexuelles (11 % contre 4 %) <sup>234</sup>.

### *Soutiens au sein du système de justice*

Par l'intermédiaire du Fonds d'aide aux victimes (2016-2020), le gouvernement fédéral alloue d'importantes ressources aux ONG et aux gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'améliorer les interventions du système de justice pénale en matière d'agression sexuelle <sup>235</sup>. Ces ressources visent à fournir une formation spécialisée sur les cadres juridiques et la dynamique particulière en jeu dans les affaires de VFS et de violence conjugale. Elles soutiennent aussi des projets visant à renforcer les services et à améliorer l'accès à la justice pour les victimes d'agressions sexuelles.

En plus des modifications au *Code canadien du travail* prévues dans le budget de 2018, le gouvernement fédéral a répondu aux préoccupations soulevées par le public et les parties intéressées concernant le harcèlement sexuel en milieu de travail : il a annoncé le financement de services d'aide juridique aux victimes de harcèlement sexuel et la mise en place d'un programme national de sensibilisation des travailleuses et travailleurs, particulièrement des plus vulnérables, à leurs droits et à la manière d'obtenir de l'aide <sup>236</sup>. Un appel de propositions a été lancé à l'automne 2018, et les projets financés devraient s'amorcer au printemps 2019.

### *Opération HONOUR*

En 2015, le gouvernement du Canada a lancé l'Opération HONOUR afin d'éliminer l'inconduite sexuelle dans les Forces armées canadiennes (FAC). Tout comportement ou attitude minant la camaraderie, la cohésion et la confiance des militaires en service entre eux menace la réussite opérationnelle à long terme des FAC, et chaque homme et femme qui sert son pays mérite d'être traité avec dignité et respect.

Afin de régler ce problème et de montrer aux victimes et personnes survivantes que les FAC prennent cet enjeu au sérieux, les commandantes et commandants à tous les niveaux ont reçu la consigne de se montrer plus vigilants afin de détecter les problèmes dès qu'ils surviennent et de faire preuve d'une plus grande diligence au moment d'intervenir auprès des personnes touchées. Les FAC ont adopté une approche opérationnelle pour résoudre ce problème,

---

<sup>232</sup> Statistique Canada. 2018. *Harcèlement en milieu de travail au Canada, 2016*. En ligne.

<sup>233</sup> Statistique Canada. 2018. *Harcèlement en milieu de travail au Canada, 2016*. En ligne.

<sup>234</sup> Statistique Canada. 2018. *Harcèlement en milieu de travail au Canada, 2016*. En ligne.

<sup>235</sup> Voir : <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/asa.html>

<sup>236</sup> Voir : <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/harcelement-harassment.html>

préconisant quatre lignes de conduite bien définies : soutenir les personnes touchées, comprendre le problème; intervenir en cas d'incidents d'inconduite sexuelle et les prévenir. De plus, les FAC ont mis sur pied le Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle afin de recevoir les plaintes, d'y répondre et d'offrir du soutien aux victimes. Depuis juillet 2017, les membres des FAC sont en mesure de communiquer avec des conseillères et conseillers par téléphone 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, où qu'ils se trouvent dans le monde<sup>237</sup>. Les FAC ont également lancé Respect dans les FAC, une application mobile interactive qui aide les victimes à trouver en toute sécurité l'information et les ressources dont elles ont besoin<sup>238</sup>. Les FAC offrent aussi à leurs membres des formations et des ressources pour les aider à reconnaître les cas d'inconduite sexuelle, à y réagir de manière appropriée et à soutenir les victimes <sup>239</sup>.

En février 2019, les FAC ont publié un quatrième rapport d'étape annuel sur l'Opération HONOUR<sup>240</sup>, qui demeure sa plus importante priorité institutionnelle. Les FAC s'efforcent actuellement de renforcer le soutien offert aux victimes et de mettre en place un programme d'intervention à long terme entièrement coordonné et faisant appel à des spécialistes en la matière pour lutter contre l'inconduite sexuelle et mettre en place une culture fondée sur le respect et la dignité.

#### *Soutiens dans les écoles, les collèges et les universités*

Le nombre d'agressions sexuelles signalées à la police et survenues dans les établissements d'enseignement postsecondaire a augmenté dans la foulée du mouvement #MoiAussi<sup>241</sup>. Afin de contrer cette tendance, le gouvernement fédéral collaborera avec diverses parties prenantes, y compris les gouvernements provinciaux et territoriaux, dans le but d'établir un cadre commun assurant l'adoption d'approches cohérentes, exhaustives et durables pour prévenir et contrer la VFS dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Le gouvernement fédéral a également créé le Comité consultatif sur le Cadre pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Ce comité fournira des conseils et des commentaires sur l'élaboration, l'orientation et la mise en œuvre du Cadre qui, en retour, servira de ressource complète pour aider les établissements d'enseignement postsecondaire à établir des mesures de prévention et d'élimination de la VFS sur les campus canadiens.

#### *Exemples des gouvernements provinciaux et territoriaux*

Les agressions et le harcèlement sexuels demeurent un problème persistant dans les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens. Il est d'une importance cruciale pour les établissements postsecondaires de s'engager dans la lutte contre la VFS. En mai 2016, la Colombie-Britannique a adopté la *Sexual Violence and Misconduct Policy Act*, qui obligeait tous les établissements publics d'enseignement postsecondaire à établir et mettre en œuvre des politiques de lutte contre la violence et l'inconduite sexuelles avant mai 2017. En 2016, le Manitoba a adopté pour sa part la *Sexual Violence Awareness and Prevention Act*, qui exigeait que tous les établissements postsecondaires, y compris les institutions religieuses privées et les établissements de formation professionnelle privés, mettent en place des politiques de prévention de la violence sexuelle avant la fin de 2018. Ces politiques soutiendront les efforts

---

<sup>237</sup> <http://www.forces.gc.ca/fr/communaute-fac-services-soutien/comportement-sexuel-inapproprié.page>

<sup>238</sup> <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/avantages-militaires/conflits-inconduite/operation-honour/ressources/telecharger-respect-fac.html>

<sup>239</sup> <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/avantages-militaires/conflits-inconduite/operation-honour/comprendre-prevenir-reagir/formation-education/atelier-respect-fac.html>

<sup>240</sup> <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/rapports-publications/inconduite-sexuelle/rapport-detape-quatre.html>

<sup>241</sup> Statistique Canada, 2018. *Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada avant et après le mouvement #MoiAussi, 2016 et 2017*. En ligne.

déployés par les établissements postsecondaires pour prévenir l'inconduite sexuelle et mieux réagir en cas d'incidents.

La lutte contre l'intimidation et les violences sexuelles dans les milieux éducatifs, notamment dans les établissements postsecondaires, est également cruciale pour le gouvernement du Québec. Pour y trouver des solutions, il a adopté la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*. Cette dernière a pour objectif de renforcer les actions pour prévenir et combattre les violences sexuelles dans les établissements d'enseignement supérieur afin de contribuer à favoriser un milieu de vie sain et sécuritaire pour l'ensemble de la communauté étudiante et professionnelle.

## **Homicide et autres formes de violence contre les femmes et les filles**

### *Homicides contre les femmes*

Au cours des 30 dernières années, le taux d'homicide a diminué au Canada, passant de 2,34 homicides par 100 000 habitants en 1987 à 1,80 en 2017<sup>242</sup>. Malgré cette tendance à la baisse, les homicides envers les femmes<sup>243</sup> demeurent très préoccupants. En 2017, 173 femmes et filles ont été victimes d'homicide au Canada, ce qui représente 26 % de l'ensemble des victimes d'homicide au pays<sup>244</sup>. De plus, le taux d'homicide chez les femmes et les filles autochtones a été près de six fois plus élevé que chez les femmes et filles non autochtones (4,22 contre 0,75 par 100 000 habitants)<sup>245</sup>. Des études indiquent également que les femmes et les filles vivant en région rurale sont plus susceptibles d'être victimes d'homicide que leurs concitoyennes vivant en région urbaine<sup>246</sup>.

Bien que la plus grande proportion du nombre total de victimes d'homicides soit des hommes et des garçons, les femmes et les filles continuent d'être les principales cibles des incidents de VFS et de la victimisation mortelle<sup>247</sup>. Le contexte des assassinats de femmes et de filles au Canada est considérablement différent du contexte des assassinats d'hommes et de garçons. La plupart du temps, les hommes et les garçons sont assassinés par une connaissance ou un étranger, qui est aussi un homme<sup>248</sup>. Les femmes et les filles victimes d'homicide au Canada sont le plus souvent assassinées par quelqu'un qu'elles connaissent, souvent un homme dont elles sont proches. En 2018, 85 % des personnes accusées du meurtre d'une femme ou d'une fille étaient des hommes<sup>249</sup>. De plus, les femmes constituaient la majorité des victimes d'homicides commis par un partenaire intime, soit 79 % des victimes entre 2007 et 2017<sup>250</sup>.

---

<sup>242</sup> Statistique Canada. 2018. *L'homicide au Canada, 2017*. En ligne.

<sup>243</sup> Bien que le terme « fémicide » soit souvent utilisé pour désigner le meurtre d'une femme ou d'une fille – en raison de son sexe et dans la plupart des cas par un homme – il n'est pas utilisé au Canada parce que le concept n'est pas reconnu par le droit pénal canadien et qu'il n'existe aucun crime de « fémicide » dans le *Code criminel*. La création d'une catégorie particulière de meurtre en fonction du genre ciblé de la victime serait très problématique puisqu'il n'y a souvent aucune preuve du motif et le genre n'a généralement aucune incidence sur la responsabilité criminelle.

<sup>244</sup> Statistique Canada. 2018. *L'homicide au Canada, 2017*. En ligne.

<sup>245</sup> Statistique Canada. 2018. *L'homicide au Canada, 2017*. En ligne.

<sup>246</sup> Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation, 2019. *C'est un fémicide : comprendre les meurtres de femmes et de filles liés au genre au Canada, 2018*. En ligne.

<sup>247</sup> Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation, 2019. *C'est un fémicide : comprendre les meurtres de femmes et de filles liés au genre au Canada, 2018*. En ligne.

<sup>248</sup> Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation, 2019. *C'est un fémicide : comprendre les meurtres de femmes et de filles liés au genre au Canada, 2018*. En ligne.

<sup>249</sup> Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation, 2019. *C'est un fémicide : comprendre les meurtres de femmes et de filles liés au genre au Canada, 2018*. En ligne.

<sup>250</sup> Statistique Canada. 2018. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2017*. En ligne.

Bien que le taux de femmes victimes d'un homicide par un partenaire intime ait considérablement diminué entre 1996 et 2017, passant de 0,68<sup>251</sup> par 100 000 habitants à 0,41<sup>252</sup>, il s'agit encore d'un grave problème qui doit être résolu.

#### *Mariages d'enfants, précoces et forcés et mutilation génitale féminine ou excision*

L'engagement du gouvernement du Canada envers la promotion de l'égalité et de l'autonomisation des femmes et des filles se reflète dans le soutien qu'il apporte aux objectifs de développement durable (ODD). Par ces objectifs, le gouvernement du Canada reconnaît que la suppression des pratiques néfastes, notamment des mariages d'enfants, précoces et forcés (MEPF) et la mutilation génitale féminine ou excision (MGF/E) est nécessaire pour assurer l'égalité des genres. À l'heure actuelle, la fréquence et la nature exacte des MEPF au Canada sont inconnues. Dans le contexte des ODD, le progrès eu égard aux MEPF est mesuré en fonction de la « proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans ». Pour des raisons méthodologiques, ces données ne sont pas publiées, mais plutôt remplacées par deux indicateurs indirects (soit la proportion de femmes âgées de 15 à 19 ans qui sont mariées ou qui vivent en union de fait et la proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui sont mariées ou qui vivent en union de fait)<sup>253</sup>. Selon les données du recensement fait au Canada en 2016, 1,1 % des femmes âgées de 15 à 19 ans et 14,5 % de celles âgées de 20 à 24 ans étaient mariées ou vivaient en union de fait<sup>254</sup>. Au Canada, aucune donnée nationale n'existe sur la MGF/E pour le moment : le gouvernement fédéral examine les options pour en estimer la fréquence.

#### *Violence sexuelle et fondée sur le genre*

Le gouvernement du Canada a lancé une série d'initiatives dans le but de lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre (VSFG), favoriser sa prévention et contribuer aux efforts d'intervention. En voici des exemples : soutien à des services de consultation et de santé intégrés, à l'aide juridique et à des occasions de nature économique pour les personnes ayant survécu à la VSFG; promotion de changements positifs dans les normes sociales pour mettre fin à la VSFG et aux MEPF, et ce, avec le concours de chefs de file communautaires et traditionnels, et par des campagnes de communication s'adressant aux parents; renforcement de la capacité des organismes d'application de la loi en matière de lutte contre la VSFG; soutien aux efforts de défense des droits pour promouvoir les stratégies fédérales et les plans d'action, ainsi qu'au travail novateur portant sur les incitatifs financiers pour mettre fin à la VSFG.

#### *Exemples des gouvernements provinciaux et territoriaux*

La ville de Winnipeg, au Manitoba, a été la première ville nord-américaine à se joindre à l'initiative d'ONU Femmes intitulée « Des villes sûres et des espaces publics sûrs », en 2013. Depuis, d'autres villes canadiennes se sont jointes à l'initiative, notamment Edmonton, Vancouver et London. En tant que partenaire de cette initiative mondiale, « Winnipeg, ville sûre » s'est engagée à agir et à prévenir la violence sexuelle faite aux femmes et aux filles en collaborant avec des organismes communautaires et de femmes, des fournisseurs de services, des représentants de la justice, des administrations municipales et des gouvernements provinciaux.

---

<sup>251</sup> Statistique Canada. 2018. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2016*. En ligne.

<sup>252</sup> Statistique Canada. 2018. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2017*. En ligne.

<sup>253</sup> Voir : Statistique Canada, *Carrefour de données liées aux objectifs de développement durable, Objectif 5 – Égalité entre les sexes*. En ligne. <https://www144.statcan.gc.ca/sdg-odd/goal-objectif05-fra.htm>

<sup>254</sup> Statistique Canada. 2016. *Recensement de la population*. Tableau 98-400-X2016031. En ligne.

En décembre 2014, le gouvernement du Manitoba s'est associé à Ka Ni Kanichihk pour mettre au point le Heart Medicine Lodge, le premier et le seul programme dirigé par des Autochtones pour les personnes ayant survécu à des actes de violence sexuelle ou à un traumatisme sexuel au Manitoba<sup>255</sup>. Ce programme s'avère une pratique exemplaire et il a été reconnu par ONU Femmes comme étant prometteur pour lutter contre la violence sexuelle. En 2018-2019, le Manitoba a continué de soutenir le programme par un financement de 50 000 \$ versé par le Conseil consultatif des femmes du Manitoba; de 40 000 \$ versé par Justice Manitoba – Services aux victimes, et d'environ 64 200 \$ versés par le ministère des Relations municipales.

En avril 2018, les organismes d'application de la loi du Manitoba se sont associés à des organismes communautaires pour annoncer de nouveaux protocoles de signalement par des tiers pour les personnes ayant survécu à des agressions sexuelles dans la province. Ce type de signalement offre aux victimes la possibilité de transmettre de façon anonyme des renseignements précis sur leur agression au service de police de Winnipeg ou à la GRC par l'entremise d'un organisme communautaire de services aux victimes indépendant.

### **Violence contre les femmes et les filles autochtones**

Le gouvernement du Canada a accordé la priorité à sa relation avec les Autochtones et s'est engagé à prendre des mesures pour aider les femmes et les filles autochtones à réaliser leur plein potentiel. Les recommandations du rapport provisoire de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (l'Enquête nationale) préconisent des changements en vue d'améliorer la fonction de l'Enquête et de mieux répondre aux besoins des personnes survivantes et des membres de leur famille. Le gouvernement du Canada continue de s'engager auprès des Autochtones et de prendre des mesures concrètes pour éliminer la violence faite aux femmes et aux filles et protéger les générations futures. Il attend aussi le rapport final de l'Enquête nationale pour continuer à améliorer la sûreté et la sécurité des femmes et des filles autochtones, et à s'assurer que la voix des femmes autochtones est entendue au moyen du Cadre de reconnaissance des droits. Il organise des séances de mobilisation ciblant particulièrement les femmes afin de connaître leurs points de vue sur le démantèlement effectif des structures coloniales et patriarcales et sur la façon dont le gouvernement appuie l'autonomisation des femmes autochtones en vertu de ce cadre.

Le gouvernement fédéral continue aussi d'investir dans le logement, l'éducation et la réforme des services visant les familles et les enfants, en s'attardant tout particulièrement à la prévention, afin de s'assurer que les enfants restent en contact avec leur langue et leur culture et que les familles demeurent ensemble. Le rapport provisoire de l'Enquête nationale reconnaît qu'il existe des liens puissants entre le système d'aide à l'enfance et la violence faite aux femmes et aux filles autochtones, et que des services fiables, culturellement appropriés et axés sur les enfants et les familles sont nécessaires.

#### *Programme pour la prévention de la violence familiale*

Le Programme pour la prévention de la violence familiale (PPVF) s'inscrit dans l'ensemble des efforts du gouvernement du Canada pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles autochtones et prévenir la violence familiale. En finançant les opérations de base d'un réseau de 41 refuges à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, le Programme soutient des services de refuge pour les femmes, les enfants et les familles autochtones qui subissent de la violence familiale<sup>256</sup>. Le Programme fournit aussi un financement de base au Cercle national autochtone contre la violence familiale afin que celui-ci agisse à titre de coordonnateur national et soutienne les refuges et leur personnel au moyen de rencontres de formation, d'activités de prévention, de

---

<sup>255</sup> Voir : <http://www.kanikanichihk.ca/heart-medicine-lodge/>

<sup>256</sup> Voir : <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100035253/1533304683142>

recherches et d'initiatives de collaboration avec des partenaires clés. Le PPVF soutient aussi des activités de sensibilisation et de prévention de la violence dirigées par la collectivité, notamment des campagnes de sensibilisation auprès du public, des ateliers, des groupes de soutien et des séminaires sur le stress et la gestion de la colère. Chaque année, plus de 300 projets axés sur la prévention de la violence familiale sont soutenus.

Dans son budget de 2016, le gouvernement fédéral a annoncé un financement pour mieux soutenir les refuges qui aident les victimes de violence familiale dans les communautés des Premières Nations. La rénovation et la construction de nouveaux refuges pour les personnes qui fuient la violence familiale figuraient au nombre des objectifs. Ces refuges s'ajoutent aux 41 refuges actuels qui desservent les femmes et les enfants qui vivent sur des réserves au pays.

#### *Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations*

Le programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN) finance des services de prévention et de protection afin d'assurer la sécurité et le bien-être des enfants et des familles des Premières Nations qui vivent sur des réserves. Ce programme finance des organismes de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, qui sont établis, gérés et contrôlés par les Premières Nations et qui se sont vu déléguer des pouvoirs provinciaux pour offrir des services de protection et de prévention. Le budget de 2018 prévoyait 1,449 milliard de dollars sur six ans pour les SEFPN, en plus des 634,8 millions de dollars sur cinq ans déjà engagés dans le cadre du budget de 2016.

#### *Soutien aux services de police*

Pour améliorer l'accès à la justice et soutenir l'appel à l'action 41 de la Commission de vérité et réconciliation (CVR), la GRC a mis en place au sein de sa Direction générale une équipe d'enquête spécialisée, chargée de collaborer et de participer pleinement à l'Enquête nationale. Cette équipe d'enquête, soutenue par toutes les divisions de la GRC, examine des dossiers, participe aux rencontres organisées avec les familles par les unités d'information et de liaison pour les familles, divulgue des dossiers et des politiques d'enquête à l'Enquête nationale et réalise des analyses. Quatre cadres supérieurs de la GRC, notamment le commissaire, ont témoigné devant l'Enquête nationale. La GRC continue d'enquêter activement sur les cas non résolus de femmes autochtones disparues et assassinées. Elle a aussi augmenté ses efforts de sensibilisation à cette réalité en mettant sur pied des initiatives de prévention de la violence et de sensibilisation du public<sup>257</sup>.

En janvier 2018, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser, dès 2018-2019, jusqu'à 291,2 millions de dollars sur cinq ans à des initiatives de maintien de l'ordre dans les communautés inuites et des Premières Nations. Ce financement vise les communautés actuellement desservies par le Programme des services de police des Premières Nations. Au moyen du Programme de justice autochtone, le gouvernement fédéral soutient aussi des approches de justice réparatrice qui tiennent les personnes délinquantes responsables de leurs actions, tout en fournissant à toutes les parties, notamment aux victimes, aux personnes délinquantes et aux communautés, une occasion de répondre à leurs besoins.

Pour éliminer les facteurs qui exposent de façon disproportionnée les femmes autochtones à la violence, le gouvernement fédéral soutient l'élaboration de plans de sécurité communautaire dans les communautés autochtones. Grâce à ce processus communautaire unique, les plans répondent aux priorités des communautés et sont adaptés aux circonstances propres à chacune. Ils font état des forces, des actifs et des objectifs de sécurité et de bien-être de la

---

<sup>257</sup> Voir : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/travaillons-ensemble-mettre-fin-a-violence-faite-aux-femmes-et-aux-filles-autochtones-analyse>

communauté, et ce, dans l'optique de mobiliser les membres autour d'un parcours qui aboutira à une vie familiale et communautaire plus saine et plus sécuritaire.

#### *Soutien aux personnes survivantes et à leur famille*

Depuis 2016, le gouvernement fédéral a soutenu la prestation de services directs et culturellement appropriés aux femmes et aux filles autochtones victimes de violence et aux familles de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées. Ce soutien s'est traduit par la création, dans les communautés, d'unités d'information et de liaison pour les familles (UILF). Ces unités travaillent directement avec les familles de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées pour les aider à obtenir, auprès des gouvernements, les renseignements qu'elles désirent avoir relativement à la perte de leurs proches. Ces unités dirigent également les familles vers d'autres ressources communautaires. Le gouvernement fédéral aide les gouvernements provinciaux et territoriaux à créer des UILF au sein de leurs divisions de services aux victimes.

#### *Prévention et sensibilisation*

Par l'entremise du Programme juridique de partenariats et d'innovation, le gouvernement fédéral finance les ONG afin qu'elles aident les communautés autochtones à briser les cycles intergénérationnels de violence et d'abus au moyen d'activités, de projets pilotes, d'outils et de ressources axés sur la sensibilisation, et ce, dans le but de réduire la vulnérabilité à la violence et de bâtir des relations saines<sup>258</sup>.

La Société de développement de la campagne Moose Hide est un organisme sans but lucratif constitué en vertu d'une loi fédérale et dont la mission est de mettre fin à la violence contre les femmes et les enfants autochtones en mobilisant les hommes et les garçons. La campagne Moose Hide a été lancée en 2011. Il s'agit d'un mouvement populaire rassemblant des hommes autochtones et non autochtones qui affichent leur soutien aux efforts déployés pour éliminer la violence faite aux femmes par le port d'un carré de peau d'orignal (épinglettes). Pendant cette campagne annuelle, les participants jeûnent dans l'espoir d'accélérer les changements de comportement, de sensibiliser le public et de renforcer la capacité des institutions et des collectivités à lutter contre la violence faite aux femmes par des initiatives de mobilisation et de formation<sup>259</sup>. Depuis 2011, cette campagne a permis de distribuer plus de 1,2 million d'épinglettes dans plus de 800 collectivités du pays. De plus, en vertu de cette campagne, plus de 2 000 projets sont en cours au pays.

Au sein du gouvernement fédéral, cinq ministères ont manifesté un intérêt envers la campagne Moose Hide ou la soutiennent déjà. Le gouvernement de la Colombie-Britannique finance aussi cette campagne depuis 2011. En 2018, il lui a consacré 2 millions de dollars.

Dans le cadre de sa stratégie, *Il est temps : stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe*, le gouvernement fédéral lancera une campagne de sensibilisation à la violence fondée sur le sexe à l'intention des jeunes. Cette campagne mettra l'accent sur la violence facilitée par la technologie (VFT)<sup>260</sup>. Dans le cadre de cette campagne, la VFT sera examinée sous l'angle de l'analyse différenciée selon les sexes. On espère ainsi pouvoir s'adresser à des groupes de jeunes qui ont peut-être jusqu'ici été négligés par les stratégies de médias numériques (LTBQ2, non-binaires, personnes résidant en région rurale, racialisées et Autochtones). Le but de cette campagne est de prévenir violence facilitée par la technologie et

---

<sup>258</sup> Voir : <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/pjpicon-jpipcon.html>

<sup>259</sup> Voir : <https://moosehidecampaign.ca/>

<sup>260</sup> La VFT désigne toute forme de cyberviolence, par exemple, le cyberharcèlement, la cyberintimidation, le partage non consenti d'images. Elle comprend aussi l'utilisation de la technologie à des fins de violence ou de contrôle par la surveillance.

de susciter des changements de comportement à l'égard de cette forme de violence fondée sur le sexe qui est de plus en plus présente.

Le gouvernement fédéral finance aussi un projet mobilisant de jeunes Autochtones, femmes et hommes, autour de la lutte contre la violence fondée sur le sexe dans des communautés de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Yukon. Au sein de leur communauté, de jeunes chefs de file autochtones mobilisent leurs pairs autour d'enjeux et de priorités liés à la violence faite aux femmes et aux filles autochtones et les aident à mieux comprendre et assimiler des pratiques prometteuses pour éliminer ce problème au sein de leurs communautés respectives. Par la même occasion, ces jeunes chefs de file acquièrent des compétences en matière de mobilisation de parties intéressées et collaborent avec des partenaires clés pour élaborer et mettre en œuvre des activités communautaires dirigées par les jeunes et favorisant le changement. Ces activités éclairent la préparation d'une trousse imprimée et numérique qui fournira des lignes directrices sur la manière de reproduire les principales activités et pratiques exemplaires mises au point dans le cadre du projet. Cette trousse sera transmise à des organisations autochtones, des organismes jeunesse et des communautés partout au Canada.

#### *Exemples des gouvernements provinciaux et territoriaux*

Les gouvernements provinciaux et territoriaux s'efforcent de prévenir et de résoudre le problème de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones. En Nouvelle-Écosse, l'Indigenous Healing to Wellness Court Program, adopté par la Première Nation Wagmatcook, tient compte des facteurs sous-jacents qui contribuent à ce qu'une personne contrevienne à la loi. Le processus de détermination de la peine est repoussé, ce qui permet à la personne délinquante de suivre un plan de guérison. Le programme tient aussi compte des traditions et des coutumes autochtones de justice réparatrice et de l'opinion de la communauté<sup>261</sup>.

Par ailleurs, la Nouvelle-Écosse soutient l'Enquête nationale. Le Mi'kmaw Women Leaders Network et le Conseil consultatif sur la condition féminine de la Nouvelle-Écosse ont collaboré pour soutenir et assurer la sécurité des familles pendant les audiences d'enquête communautaires au sein de la Première Nation Membertou. La Nouvelle-Écosse continuera de collaborer avec les organismes micmacs et les partenaires nationaux, fédéraux, provinciaux et territoriaux, et elle attend les recommandations de l'Enquête nationale.

En ce qui concerne la problématique des violences sexuelles dans les communautés autochtones, le gouvernement du Québec préconise une intervention distincte qui tient compte des particularités culturelles, historiques et sociologiques propres aux Premières Nations et aux Inuits. Dans cette optique, le gouvernement du Québec a lancé en juin 2017 le *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022*, qui comporte 26 mesures, dont 13 qui ont pour but de lutter contre les violences sexuelles faites aux femmes et aux filles autochtones.

Le Plan d'action en matière de violence conjugale 2012-2017 comportait quant à lui un volet consacré aux Premières Nations du Québec et aux Inuits. De ses 135 engagements, 35 ont été spécifiquement adaptés aux réalités des peuples autochtones.

Dans le cadre des travaux d'élaboration du plus récent *Plan d'action en matière de violence conjugale 2018-2023*, le gouvernement du Québec s'est aussi engagé à mettre au point, en co-construction avec les communautés inuites et des Premières Nations, des mesures culturellement pertinentes et sécurisantes, visant à répondre à leurs besoins. À cet égard, une démarche de travail collaborative avec 11 organisations autochtones du Québec a été engagée et se poursuit en vue de l'élaboration de nouvelles actions concrètes.

---

<sup>261</sup> La cour de Wagmatcook : [http://www.courts.ns.ca/provincial\\_court/WagmatcookCourt.htm](http://www.courts.ns.ca/provincial_court/WagmatcookCourt.htm)

## **La technologie favorise la violence contre les femmes et les filles**

Selon des données autodéclarées en 2014, environ 2,5 millions de femmes et d'hommes âgés de 15 ans et plus ont dit avoir fait l'objet de cyberharcèlement<sup>262</sup> au cours des cinq dernières années; les femmes étaient plus portées que les hommes à faire de telles autodéclarations (8 % comparativement à 6 %) <sup>263</sup>. Alors qu'il existe peu d'information sur la cyberintimidation au Canada, les données autodéclarées par les utilisatrices et utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans indiquent que les femmes ont été beaucoup plus souvent la cible de cyberintimidation<sup>264</sup> et de cyberharcèlement à un moment ou un autre entre 2009 et 2014 – soit 6,4 % comparativement à 4,1 %<sup>265</sup>. Les mêmes données montrent que la cyberintimidation est plus présente chez ces groupes de jeunes et chez les lesbiennes, les gais et les bisexuels<sup>266</sup>.

Pour combler les lacunes du *Code criminel*, la *Loi sur la protection des Canadiens contre la cybercriminalité* est entrée en vigueur en 2015. Cette loi interdit la distribution non consensuelle d'images intimes. Elle autorise aussi un tribunal à ordonner le retrait d'images intimes publiées sur Internet et modernise les pouvoirs d'enquête existants afin que la police, sous condition d'une surveillance judiciaire préalable, puisse obtenir des preuves électroniques à partir d'Internet ou d'autres nouvelles technologies. De plus, afin de soutenir les collectivités dans le traitement des problèmes liés à la cyberintimidation, le gouvernement fédéral a annoncé des investissements pour mettre en œuvre des interventions communautaires et lancer des activités de recherche et de sensibilisation dans le but de prévenir les comportements liés à l'intimidation et à la cyberintimidation.

*Stratégie nationale pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet*  
En 2004, le gouvernement fédéral a lancé la *Stratégie nationale pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet*, une initiative horizontale qui s'articule autour d'une approche complète et coordonnée visant à mieux protéger les enfants de l'exploitation sexuelle sur Internet. Cela comprend des initiatives pour augmenter la capacité d'application de la loi afin d'identifier les victimes et de les protéger contre des préjudices et de mener des enquêtes sur les délinquantes et délinquants; d'éduquer le public et d'améliorer le signalement; et de conclure des partenariats avec l'industrie et les ONG. Au cours des cinq dernières années, la Stratégie a débouché sur un certain nombre de réalisations marquantes.

Le projet *Arachnid*, géré par le Centre canadien de protection de l'enfance, en est un exemple. *Arachnid* est un robot et une plateforme Web automatisés qui, partout dans le monde, aident à retirer le matériel publié en ligne montrant des agressions sexuelles d'enfants, dont la plupart des victimes sont des filles. En janvier 2019, plus de 1,5 milliard de pages Web ont été traitées par *Arachnid*, et plus de 1,6 million d'avis ont été envoyés à des fournisseurs leur demandant de retirer du contenu.

Une autre réalisation attribuable à cette stratégie est l'expansion du Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants (CNCEE) de la GRC. Le CNCEE agit en tant que point de contact central pour les enquêtes liées à l'exploitation sexuelle d'enfants en ligne au

---

<sup>262</sup> Le terme *cyberharcèlement* renvoie à l'utilisation répétée de messages électroniques visant à harceler une personne ou à lui faire peur.

<sup>263</sup> Statistique Canada. 2018. *Les femmes et les hommes ayant subi du cyberharcèlement au Canada*. En ligne.

<sup>264</sup> Le terme *cyberintimidation* renvoie à l'utilisation de messages électroniques visant à intimider ou à menacer le destinataire.

<sup>265</sup> Statistique Canada. 2016. *Regards sur la société canadienne. La cyberintimidation et le cyberharcèlement chez les utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans au Canada*. En ligne.

<sup>266</sup> Statistique Canada. 2016. *Regards sur la société canadienne. La cyberintimidation et le cyberharcèlement chez les utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans au Canada*. En ligne.

Canada et pour les enquêtes à l'échelle mondiale concernant des victimes ou des personnes délinquantes de nationalité canadienne. Le CNCEE fournit des services aux organismes d'application de la loi canadiens et internationaux. Par exemple, il intervient immédiatement dans les cas d'enfants à risque, coordonne les dossiers d'enquêtes, améliore les enquêtes sur l'identification des victimes, mène des recherches pertinentes sur le plan opérationnel, élabore et met en œuvre des solutions techniques et fournit une formation spécialisée. Dans le budget de 2018, la stratégie fédérale en matière de VFS a été élargie grâce à des fonds supplémentaires attribués pour augmenter la capacité d'enquête du CNCEE.

### *Efforts à l'échelle mondiale*

En 2018, sous la présidence du Canada, le G7 a approuvé des initiatives visant à prévenir la violence envers les femmes et les filles grâce à des outils technologiques, ainsi qu'à améliorer la vie des femmes et des filles, où qu'elles se trouvent. En réponse aux mouvements sur les médias sociaux comme #MoiAussi, #TimesUp et #EtMaintenant, qui ont permis de mettre en lumière des abus systémiques des droits des femmes, les dirigeants du G7 ont approuvé la *Déclaration d'engagement de Charlevoix pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et sur le genre, ainsi qu'aux abus et au harcèlement dans l'univers du numérique*. Cet engagement vise à prévenir et à empêcher les abus et le harcèlement fondés sur le sexe et sur le genre ainsi que les menaces de violence dans l'univers du numérique, notamment par la promotion de régimes juridiques; de stratégies nationales contre la violence; de collecte de données ventilées selon l'âge et le genre; et de stratégies d'intervention en cas de violence, d'abus et de harcèlement.

### **Les femmes dans les médias**

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est un tribunal administratif qui réglemente et surveille la radiodiffusion et les télécommunications dans l'intérêt du public. Il réglemente le système de radiodiffusion du Canada afin de s'assurer que les objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion sont atteints, conformément à la *Loi sur la radiodiffusion*. L'un de ces objectifs est le suivant : par ses programmes et les occasions d'emploi générées par ses opérations, le système de radiodiffusion du Canada doit répondre aux besoins, aux intérêts, aux circonstances et aux aspirations des hommes, des femmes et des enfants canadiens, notamment au regard de l'égalité des droits, de la dualité linguistique et du caractère multiculturel et multiracial de la société canadienne et de la place spéciale qu'y occupent les Autochtones. Les mesures prises par le CRTC pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus exigent que les télédiffuseurs et les radiodiffuseurs autorisés respectent le *Code sur la représentation équitable* de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (2008)<sup>267</sup>, qui veille à la représentation équitable de toutes les personnes dans les émissions de télévision et de radio. Par exemple le *Code* prévoit des règles qui empêchent la radiodiffusion de matériel qui pourrait être discriminatoire, stéréotypé, dégradant ou pouvant stigmatiser certaines personnes ou certains groupes de personnes, sur la base du genre notamment.

En décembre 2018, le CRTC a été l'hôte du Sommet sur les femmes dans la production, au cours duquel les personnes à la tête des principaux radiodiffuseurs privés et publics en langue française ou anglaise ont tenté de trouver des solutions durables pour augmenter l'accès des femmes aux postes de création clés au sein du secteur de production de films et d'émissions de télévision au Canada. En mars 2019, les radiodiffuseurs ayant participé au Sommet ont signé une déclaration publique commune<sup>268</sup> dans laquelle ils s'engagent à préparer des plans d'action

---

<sup>267</sup> Voir : <http://www.cbcs.ca/fr/codes/cab-equitable-portrayal-code/>

<sup>268</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/radiodiffusion-telecommunications/nouvelles/2019/03/declaration-conjointe-sur-la-realisation-de-la-parite-des-sexes-a-la-suite-du-sommet-sur-les-femmes-dans-la-production-du-crtc.html>

volontaire adaptés à leur entreprise et à leurs marchés afin d'accroître l'accès des femmes à des postes de création clés et à des budgets de production dans l'industrie du film et de la télévision au Canada. Ces plans seront rendus publics.

En décembre 2018, le CRTC a publié l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2018-488<sup>269</sup> afin d'obtenir des observations sur une proposition visant à élargir la portée des exigences actuelles en matière de production de rapports annuels par les grands groupes de propriété de langue française et de langue anglaise. Cette proposition comprenait un volet sur la collecte de données, à laquelle il faudrait désormais inclure des renseignements sur la participation des femmes à la production de films et d'émissions de télévision. Le CRTC devrait prendre une décision finale en 2019.

Les femmes qui occupent au CRTC les postes de vice-présidente des télécommunications et de vice-présidente de la radiodiffusion sont comprises dans la récente augmentation du nombre des femmes nommées par le gouverneur en conseil. Pour la toute première fois, les femmes représentent la majorité des personnes nommées au CRTC. La directrice générale de Téléfilm Canada, trois nouveaux membres de l'Office national du film et la toute première présidente de la Société Radio-Canada en font également partie.

## 2.4 Participation, reddition de comptes et institutions sensibles au genre

La représentation des femmes au sein du Parlement du Canada progresse à chaque élection. La 42<sup>e</sup> législature comptait un pourcentage record de députées, soit 27 %<sup>270</sup>. De plus, 47 % des membres du Sénat du Canada sont des femmes<sup>271, 272</sup>. En 2015, le gouvernement fédéral a nommé le premier cabinet fédéral paritaire. Il a également adopté une nouvelle approche pour les nominations par le gouverneur en conseil, ce qui a permis d'augmenter la représentation des femmes par 13 points de pourcentage, celle-ci s'établissant à 47 % en février 2019. Les progrès ont été plus lents dans le secteur privé, où les femmes occupaient 33 % des postes de cadres supérieurs en 2018<sup>273</sup>. Selon le rapport d'évaluation de 2017 du Conseil canadien de la diversité administrative, les femmes occupaient 23 % des sièges aux conseils d'administration des entreprises du Financial Post 500 (FP500), comparativement à 20 % en 2015<sup>274</sup>.

### **Vie publique et prise de décisions**

#### *Soutien législatif*

Le gouvernement du Canada s'est engagé à augmenter la représentation des femmes aux postes de direction dans les secteurs public et privé. En mai 2018, il a modifié la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*<sup>275</sup> pour que les sociétés de régime fédéral qui sont cotées en bourse soient tenues de fournir aux actionnaires des renseignements sur la diversité. Les sociétés visées seront bientôt obligées d'inclure à l'information divulguée des données sur la représentation des femmes, des Autochtones, des personnes racialisées et des personnes vivant avec une incapacité au sein de leur conseil d'administration et de la haute direction, ainsi

---

<sup>269</sup> Voir : <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2018/2018-488.htm>

<sup>270</sup> Voir : <https://www.noscommunes.ca/Parliamentarians/fr/members>

<sup>271</sup> Au Canada, les sénateurs sont nommés par le gouverneur général sur l'avis du premier ministre et conservent leur siège jusqu'à l'âge de 75 ans.

<sup>272</sup> Voir : <https://sencanada.ca/fr/senateurs>

<sup>273</sup> Statistique Canada. [Tableau 14-10-0297-01 : Caractéristiques de la population active selon la profession, données annuelles \(x 1 000\)](#)

<sup>274</sup> Conseil canadien de la diversité administrative. 2017. *Annual Report Card : Advancing Diverse Leadership on Canada's Corporate Boards*. En ligne : <https://boarddiversity.ca/wp-content/uploads/2018/04/PhaseNyne-ARC-Annual-Report-Card-2017-reduced.pdf>

<sup>275</sup> Voir : <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-25/sanction-royal>

que des renseignements sur leurs politiques en matière de promotion de la diversité. En l'absence de telles politiques, ces sociétés devront se justifier. Ces modifications visent à favoriser la parité et la diversité au sein des conseils d'administration du Canada.

#### *Investissements fédéraux*

En octobre 2017 et 2018, le gouvernement du Canada a offert un financement pour l'organisme national, À voix égales, qui œuvre à l'augmentation du nombre de femmes élues à tous les ordres de gouvernement. Le financement a été attribué à deux projets dans le cadre de *Héritières du suffrage*, qui visait à outiller la prochaine génération de dirigeantes et à accroître le nombre de femmes participant à la vie politique, et ce, dans l'optique d'obtenir un meilleur équilibre entre les sexes au sein des gouvernements.

Dans le cadre de ces projets, 338 jeunes femmes de 18 à 23 ans de partout au Canada ont pu occuper un siège à la Chambre des communes, soit une par circonscription fédérale. Cet exercice visait à permettre à ces jeunes dirigeantes en herbe de se familiariser avec les rouages des institutions politiques canadiennes. Ainsi, elles seront outillées et motivées à participer aux décisions politiques et à l'orientation des politiques publiques du Canada. Dans le cadre du financement de 2018, chaque participante devait mettre au point un projet pilote communautaire. Elles ont par ailleurs pu bénéficier d'un système de soutien, notamment de l'encadrement d'anciennes députées, sénatrices et femmes élues des quatre coins du pays.

Le gouvernement fédéral a également versé du financement à un projet de la *Fédération canadienne des municipalités (FCM)*, visant à créer une stratégie nationale pour éliminer les obstacles qui nuisent à la participation active des femmes à la vie politique et pour obtenir une plus grande parité au sein des conseils municipaux du pays<sup>276</sup>.

#### *Représentation accrue des Autochtones*

Le gouvernement fédéral a créé le Cercle des femmes autochtones, pour le conseiller grâce à son expertise et orienter les mesures qu'il prend pour éliminer les inégalités systémiques auxquelles se heurtent les femmes autochtones, notamment en ce qui a trait à l'accès aux postes de responsabilité. Cette collaboration permettra également de tirer des leçons des activités dirigées avec succès par des Autochtones. Le Cercle jouera un rôle consultatif pendant deux ans. Dans ce contexte, le gouvernement fédéral pourra consulter des chefs de files de communautés autochtones au sujet de l'avancement de l'égalité des sexes, notamment des défis que ces communautés doivent surmonter à cet égard et des priorités qui devraient guider le gouvernement du Canada. Les membres du Cercle proviennent d'un large éventail de secteurs et comprennent des jeunes et des aînées des Premières Nations, des Métis et des Inuits de toutes les régions du pays.

De plus, pour mobiliser davantage les peuples autochtones par l'entremise du Forum fédéral-provincial-territorial des Ministres responsables de la condition féminine, en marge des réunions des ministres et des hauts fonctionnaires, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux échangent régulièrement avec les responsables et porte-parole autochtones nationaux<sup>277</sup> sur des questions prioritaires pour les femmes et les filles autochtones.

Par l'entremise du ministère des Femmes et de l'Égalité des genres, le gouvernement du Canada lance chaque année des appels de candidatures ouverts afin de choisir des

---

<sup>276</sup> Voir : <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/une-deuxieme-edition-reussie-pour-la-foret-d-etoiles-cominar-au-profit-d-operation-enfant-soleil-899978576.html>

<sup>277</sup> Les responsables et porte-parole autochtones nationaux sont plus inclusif que les organisations nationales autochtones puisqu'ils peuvent regrouper des membres de ces dernières et d'organismes locaux et régionaux ainsi que des personnes qui ont un rôle d'autorité dans leur milieu.

responsables d'organisations de la société civile, y compris autochtones, qui désirent faire partie de la délégation officielle du Canada à la Commission de la condition de la femme de l'ONU (la Commission). Outre ces appels ouverts, en 2017, des invitations à faire partie de la délégation à la 62<sup>e</sup> session de la Commission ont été envoyées aux responsables et porte-parole autochtones. D'autres invitations ont été lancées à ces personnes pour participer à la 63<sup>e</sup> session de la Commission.

#### *Amélioration du processus de nomination judiciaire*

Le gouvernement fédéral s'est également engagé à améliorer l'égalité des genres et la représentation des femmes et des groupes sous-représentés au sein du système judiciaire. Les changements apportés au processus de nomination judiciaire des cours supérieures visent à augmenter l'ouverture, la transparence, la responsabilité et la diversité de la magistrature du Canada. La magistrature peut être renforcée en y intégrant différentes perspectives et expériences, ce qui améliore la qualité et l'impartialité de la prise de décisions. Une magistrature qui reflète la diversité de la société canadienne peut également contribuer à renforcer la confiance du public envers le système judiciaire. Entre octobre 2015 et décembre 2018, le gouvernement a nommé plus de 250 juges aux cours supérieures du Canada. Parmi les personnes nommées, 55 % sont des femmes, 8 sont autochtones, 22 sont des membres de groupes racialisés, 12 ont déclaré appartenir à la communauté LGBTQ2, et 3 se sont identifiées comme des personnes vivant avec une incapacité. Des statistiques et des renseignements démographiques sur les candidates et les candidats et les nominations à la magistrature sont publiés par le Commissariat à la magistrature fédérale du Canada<sup>278</sup>.

#### *Programme de contestation judiciaire*

En 2017, le gouvernement fédéral a rétabli et modernisé le populaire Programme de contestation judiciaire pour améliorer l'accès à la justice et veiller à la reddition de comptes sur le respect des droits constitutionnels et quasi constitutionnels<sup>279</sup>. Dans le passé, le Programme a joué un rôle crucial en appuyant des causes qui ont fait jurisprudence et qui ont clarifié et affirmé le droit constitutionnel des femmes à l'égalité. Le programme modernisé offre un appui financier aux personnes et aux groupes qui, au Canada, en ont besoin pour présenter devant les tribunaux des causes d'importance nationale liées aux droits constitutionnels et quasi constitutionnels en matière de langues officielles et de droits de la personne<sup>280</sup>. Il est administré par une institution tierce autonome (l'Université d'Ottawa), et les décisions en matière de financement sont prises par des comités d'experts indépendants. Le programme est devenu entièrement opérationnel en janvier 2019.

#### *Exemples des gouvernements provinciaux et territoriaux*

La promotion de l'égalité des genres dans la vie publique et les rôles décisionnels est une priorité partagée par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le Crown Agencies and Board Resourcing Office (CABRO) du gouvernement de la Colombie-Britannique travaille en vue d'augmenter la représentation des femmes et d'autres groupes sous-représentés parmi les conseils et les commissions du secteur public. La province veut ainsi disposer de conseils et de commissions solides et diversifiés qui reflètent sa population, et qui comptent parmi leurs membres des femmes, des femmes de minorités ethnoculturelles, des Autochtones, des personnes vivant avec une incapacité, des personnes de diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre (LGBTQ2) et d'autres groupes pouvant contribuer à

---

<sup>278</sup> Voir : <https://www.fja.gc.ca/appointments-nominations/StatisticsCandidate-StatistiquesCandidat-fra.html>

<sup>279</sup> Voir : <https://pcjccp.ca/frn/>; <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/programme-contestation-judiciaire.html>

<sup>280</sup> Voir : <https://pcjccp.ca/frn/>; <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/programme-contestation-judiciaire.html>

la diversité et à l'inclusion dans le cadre des nominations aux conseils et commissions du secteur public.

En décembre 2014, l'Ontario était l'une des premières administrations canadiennes à adopter des règles fondées sur le principe « se conformer ou s'expliquer », qui exigent que les sociétés cotées à la Bourse de Toronto augmentent le nombre de femmes au sein de leur conseil d'administration et dans les postes de haute direction. En 2015, ces sociétés étaient tenues de divulguer publiquement leur approche en vue d'augmenter le nombre de femmes aux postes de cadres.

En septembre 2016, le gouvernement de l'Alberta a lancé une plateforme de recrutement en ligne afin d'augmenter la représentation et la participation des femmes parmi les administrateurs des organismes, conseils et commissions. En décembre 2018, la plateforme en ligne a permis d'obtenir un taux de participation de 54 %, comparativement à 32 % au départ, en mars 2015. De plus, l'*initiative en matière de diversité et d'inclusion* de la province a permis d'offrir à près de 2 500 fonctionnaires une formation visant à comprendre et mettre fin aux préjugés inconscients, qui sont un obstacle courant à l'égalité et à la parité.

L'*initiative Ready for Her* du gouvernement de l'Alberta encourage un plus grand nombre de femmes à se porter candidates aux élections municipales et scolaires. En 2017, 100 femmes de plus qu'en 2013 se sont portées candidates aux élections locales. Ainsi, à l'heure actuelle, près de 30 % des conseillers municipaux de l'Alberta sont des femmes.

En 1994, le Centre d'entreprises des femmes du Manitoba (CEFM) a été créé, en partenariat avec le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Manitoba collabore avec le CEFM et le gouvernement fédéral afin de combler le manque de services et de financement offerts aux femmes propriétaires d'entreprises. Le CEFM organise chaque année un événement de perfectionnement professionnel des femmes, intitulé *SHEday*<sup>281</sup>, auquel assistent plus de 1 000 femmes par année. En 2018-2019, la province a octroyé des fonds au CEFM en vue de créer une base de données en ligne qui facilite la distribution du curriculum vitæ de femmes souhaitant siéger au conseil d'administration de sociétés qui cherchent des candidates qualifiées. Le CEFM tient à jour le site Web et fait la promotion de l'initiative au moyen des médias sociaux et d'autres modes de communication pour encourager les femmes de la communauté à participer.

À Terre-Neuve-et-Labrador, les femmes sont sous-représentées aux postes de direction. Des recherches ont confirmé que les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes à occuper des postes de responsabilité, et ce, dans tous les domaines : marché du travail, scène politique et conseils d'administration. Même si les femmes représentent 49 % de la main-d'œuvre à Terre-Neuve-et-Labrador<sup>282</sup>, elles ne détiennent que 38 % des postes de direction<sup>283</sup>. En 2019, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a organisé une conférence appelée *Women in Leadership Conference* pour faciliter l'échange de connaissances et la création de relations de mentorat avec des dirigeantes de la collectivité, du milieu universitaire, du monde des affaires et du milieu politique. La conférence visait aussi à inciter les entreprises et les organismes à soutenir activement l'accès des femmes à des postes de responsabilité. Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador s'est engagé à lancer d'autres initiatives pour

---

<sup>281</sup> Voir : <https://wecm.ca/sheday/>

<sup>282</sup> Statistique Canada, 2017, « Tableau 282-0142 1, 2, 12, *Enquête sur la population active (EPA)*, estimations selon la Classification nationale des professions (CNP) et le sexe, données annuelles (x 1 000) » <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&id=2820142>

<sup>283</sup> *Ibidem*.

promouvoir l'accès des femmes à des postes de pouvoir au cours de la prochaine année, et ce, dans toutes les régions de la province.

Depuis 2004, la Nouvelle-Écosse offre aux femmes des formations sur les campagnes électorales. Lors des élections provinciales de 2017, 17 femmes (33 %) ont remporté des sièges à l'Assemblée législative provinciale, sur un total de 51 sièges. Aux élections municipales de 2016, des femmes ont remporté 100 des 370 postes de conseillers municipaux, ce qui représente 26 % des postes. Vingt-neuf pour cent des 17 ministres de la Nouvelle-Écosse et 13 des 33 maires de la province sont des femmes.

La Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes du gouvernement du Québec vise à mobiliser les milieux pour accroître la présence des femmes en politique et pour encourager les entreprises à atteindre la parité dans les lieux décisionnels. Plusieurs actions sont en cours, notamment : la mise en place de campagnes médiatiques au féminin dans le cadre des élections municipales, l'offre de formations aux femmes afin de susciter leur engagement concret en politique, ainsi que l'élaboration d'un guide en matière de conciliation entre la vie familiale, la vie professionnelle et la vie politique à l'intention des personnes élues sur la scène provinciale ou municipale.

De 2010 à 2017, la représentation féminine aux conseils d'administration des sociétés québécoises cotées à la Bourse de Toronto est passée de 9 % à 19 %. Le gouvernement du Québec soutient actuellement plusieurs initiatives pour faire progresser cette proportion en œuvrant sur les causes tant individuelles que structurelles qui peuvent expliquer le difficile accès des femmes aux lieux de pouvoir et limiter leur participation à la vie publique. La formation de la YWCA Québec, « Leaders et décisionnelles », est une initiative qui prépare les femmes à intégrer un conseil d'administration. Le Québec soutient également la réalisation du projet de la Gouvernance au féminin, qui évaluera la pertinence et la faisabilité d'instaurer une norme paritaire pour le genre dans les petites et moyennes entreprises du Québec.

À la suite de l'adoption de la *Loi modificative concernant la diversité de genre et modifications connexes* par le gouvernement du Yukon, en 2018, quatre conseils et comités créés en vertu d'une loi ont éliminé les termes discriminatoires qu'ils employaient à l'égard des personnes LGBTQ2 et ont encouragé la diversité culturelle, régionale et de genre dans les candidatures et les nominations. Ces changements se traduiront par une représentation accrue de la diversité des voix parmi les organismes décisionnels du Yukon, ce qui permettra d'améliorer les résultats obtenus dans des domaines comme les services de garde d'enfants, la prestation de soins, l'aide sociale et la prévention de la violence.

### **Postes décisionnels dans les médias**

À l'automne 2016, le gouvernement du Canada a consulté le public et des parties intéressées d'un bout à l'autre du pays afin de mieux comprendre les défis et les possibilités associés au virage numérique et de cerner les mesures à prendre pour que les industries culturelles et créatives du Canada demeurent fortes. Ces consultations ont débouché sur *Le cadre stratégique du Canada créatif*<sup>284</sup>, présentant une vision et une approche novatrices pour stimuler la croissance de l'économie créative, et contenant un engagement envers la diversité et l'inclusion, notamment la parité hommes-femmes.

Le Fonds des médias du Canada (FMC), un partenariat public-privé offrant du financement pour la création de contenu pour la télévision et les médias numériques interactifs, met en œuvre des

---

<sup>284</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/canada-creatif/cadre.html>

initiatives afin d'augmenter la participation des femmes aux activités de création médiatique depuis 2013. Le Programme de partenariats avec des accélérateurs du FMC<sup>285</sup> a permis de jumeler des équipes réalisant des projets de médias numériques avec un accélérateur d'entreprises pour qu'elles obtiennent du financement, du mentorat et de la formation. En 2016, le FMC a ajouté une exigence à l'admissibilité des projets, à savoir qu'un pourcentage donné des principaux postes créatifs au sein des équipes devaient être détenus par des femmes.

Téléfilm Canada s'est engagé à établir un portefeuille de productions plus diversifié et plus représentatif de la population canadienne d'ici 2020. À cette fin, Téléfilm souhaite atteindre un portefeuille de productions qui reflète la parité hommes-femmes dans chacun des postes clés de réalisateur, de scénariste et de producteur.

L'Office national du film (ONF) est un chef de file pour ce qui est de soutenir les femmes artistes et cinéastes. En 2016-2017, 44 % des productions de l'ONF ont été réalisées par des femmes et 43 % des dépenses en production visaient des projets dirigés par des femmes cinéastes et artistes. L'ONF s'est engagé à atteindre, d'ici 2020, la parité hommes-femmes dans des postes clés de création dans les domaines du montage, de la cinématographie, de la scénarisation et de la composition musicale.

En 2016, Radio-Canada/CBC, le diffuseur national du Canada, a annoncé qu'il s'engageait à augmenter le nombre de réalisatrices de séries de télévision écrites par Radio-Canada/CBC. Maintenant, au moins la moitié des réalisateurs sont des femmes, ou au moins la moitié des épisodes enregistrés sont réalisés par des femmes.

Pour assurer un avenir plus solide aux médias canadiens et à la création de contenu canadien, le gouvernement fédéral se penche sur la législation en matière de radiodiffusion et de télécommunications. Il examine notamment des questions comme la création et la distribution de contenu à l'ère numérique, la neutralité d'Internet et la diversité culturelle. Cet examen offre une occasion d'étudier, de concevoir et d'appliquer des mesures pour veiller à ce que les lois canadiennes sur la radiodiffusion et les télécommunications favorisent la parité des genres en matière d'accès à l'expression et de participation à la prise de décisions dans les médias.

### **L'égalité des genres et le budget fédéral**

Le gouvernement du Canada a publié son tout premier énoncé relatif aux sexes du Canada dans le budget de 2017 et a suivi cette ligne de conduite dans la préparation des budgets ultérieurs. Chaque mesure contenue dans les budgets de 2018 et de 2019 a été orientée par l'ACS+, y compris certaines parties des documents budgétaires eux-mêmes. Des renseignements sur les mesures prévues dans le budget de 2019 sont présentés dans le premier *Rapport sur l'égalité entre les sexes* du Canada<sup>286</sup>.

Il est difficile d'effectuer des comparaisons internationales des investissements prévus au budget, le processus budgétaire variant d'un pays à l'autre. Par exemple, le budget fédéral du Canada est généralement axé sur de nouveaux investissements, plutôt que sur les programmes de dépenses existants. Étant donné que les secteurs visés par les nouveaux investissements budgétaires changent d'une année à l'autre, une comparaison des nouveaux investissements annoncés au cours d'une année donnée ne sera pas nécessairement représentative des tendances générales en matière de dépenses. Toutefois, le gouvernement du Canada s'intéresse davantage à suivre l'avancement de l'égalité des genres au moyen des programmes existants (grâce à l'ACS+), dans la mesure où les ministères sont tenus d'expliquer en quoi

---

<sup>285</sup> Voir : <https://www.cmf-fmc.ca/fr-ca/programs-deadlines/programs/accelerator-partnership-program>

<sup>286</sup> Voir : <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/gba-acsgbs-acsgbs-fr.pdf>

leurs résultats, anticipés ou réels, aident la ministre ou le ministre à s'acquitter du mandat qui lui a été confié, et contribuent aux priorités de l'ensemble du gouvernement en matière d'égalité des genres et de diversité (c.-à-d. les objectifs du Cadre des résultats relatifs aux genres du Canada).

De plus, il peut être complexe de déterminer les avantages des nouvelles mesures pour les femmes et l'égalité des genres. Une analyse axée sur une population cible, par exemple, ne donnera pas les mêmes résultats qu'une analyse axée sur les avantages primaires ou secondaires pour les personnes en général. De plus, dans le cas des analyses plus larges qui tiennent compte de plusieurs facteurs identitaires, comme la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle, l'emplacement géographique et la déficience mentale ou physique (c'est-à-dire la diversité dans la perspective du genre), il peut être plus difficile de cerner les effets seulement du point de vue de l'égalité des genres.

Les mesures visant à soutenir les Autochtones peuvent considérablement profiter aux femmes et à l'égalité des genres, mais être perçues plutôt comme des mesures ciblant les peuples autochtones. Pour ces raisons, le Canada n'essaie pas de faire le suivi de la proportion du budget national qui est investie dans la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (budgétisation sensible à la sexospécificité).

L'ACS+ du budget de 2019 a indiqué que 12 % des mesures budgétaires favorisaient les femmes de manière disproportionnée, alors que 8 % des mesures favorisaient les hommes. Quatre-vingt pour cent des mesures favorisaient aussi bien les femmes que les hommes, le pourcentage de femmes variant entre 41 % et 59 %.

### **Investissements de l'aide au développement officielle**

Au moyen de sa *Politique d'aide internationale féministe*, le Canada s'est engagé à ce que, d'ici 2021-2022, 95 % des initiatives bilatérales d'aide internationale au développement ciblent l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles, et 15 % d'entre elles ciblent spécifiquement l'égalité des genres. D'importants progrès ont déjà été réalisés. Par exemple, en 2017-2018, 90 % des investissements d'aide internationale bilatérale au développement ciblaient ou intégraient l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles<sup>287</sup>.

### **Droits de la personne**

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont des responsabilités à l'égard de la mise en œuvre des traités internationaux sur les droits de la personne auxquels le Canada a adhéré, notamment la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF). Par conséquent, ces gouvernements adoptent une approche collaborative afin de donner suite aux recommandations formulées par les organismes internationaux de défense des droits de la personne.

En décembre 2017, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des droits de la personne se sont rencontrés pour discuter des principales priorités en rapport avec les obligations internationales du Canada. Les ministres ont demandé au Comité permanent des fonctionnaires chargés des droits de la personne (CPFDP), l'organisme intergouvernemental responsable de la consultation sur les droits de la personne, d'élaborer un protocole pour donner suite aux recommandations que le Canada reçoit des organismes internationaux de défense des droits de la personne. Le CPFDP élabore ce protocole pour que les

---

<sup>287</sup> Voir : <https://www.international.gc.ca/gac-amc/assets/pdfs/publications/odaaa-17-18-fra.pdf>

gouvernements FPT tiennent davantage compte des recommandations internationales en matière de droits de la personne et assurent la protection et la promotion des droits de la personne au Canada.

#### *Commission canadienne des droits de la personne*

Au Canada, le droit à l'égalité et à l'absence de discrimination est enchâssé dans la *Charte canadienne des droits et libertés*<sup>288</sup>. Il est également protégé par des lois fédérales, provinciales et territoriales relevant de tous les ordres de gouvernement, qui interdisent la discrimination en milieu de travail et sur le marché du travail. À l'échelon fédéral, la Commission canadienne des droits de la personne<sup>289</sup> applique cette loi.

La Commission est semblable à un agent du Parlement et mène ses activités sans lien de dépendance avec le gouvernement fédéral. En vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*<sup>290</sup>, elle a le pouvoir d'effectuer des recherches, de mener des activités de sensibilisation et de se prononcer sur tout sujet lié aux droits de la personne au Canada. Il incombe à la Commission de représenter l'intérêt public, de faire appliquer la loi et de demander des comptes au gouvernement fédéral sur les questions liées aux droits à l'égalité.

La Commission reçoit également les plaintes pour discrimination et tente d'amener la plaignante ou le plaignant et l'intimée ou l'intimé à régler leurs différends par la médiation. Elle collabore avec les employeurs sous réglementation fédérale pour faire respecter la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*<sup>291</sup>. Cette collaboration contribue à éliminer des obstacles qui, dans divers milieux de travail, empêchent les femmes, les Autochtones, les personnes vivant avec une incapacité et les membres des minorités visibles à obtenir un emploi.

## 2.5 Sociétés pacifiques et inclusives

Le Canada reconnaît que, pour créer une société durable, pacifique et inclusive, les femmes doivent participer pleinement à la résolution des conflits ainsi qu'aux autres initiatives en matière de paix et de sécurité. Le gouvernement du Canada offre depuis longtemps du soutien pour les droits de la personne et le bien-être des femmes et des filles dans des situations de conflit.

Le lancement du deuxième *Plan d'action national du Canada sur les femmes, la paix et la sécurité* (FPS), en novembre 2017<sup>292</sup>, a marqué le début d'une nouvelle approche féministe ambitieuse de la paix et de la stabilité.

### **Assurer et consolider la paix, promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives au service du développement durable et mettre en œuvre le Programme pour les femmes, la paix et la sécurité**

#### *Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité*

Le Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS) du gouvernement du Canada pour la période de 2017 à 2022 oriente les actions du pays pour promouvoir le rôle des femmes et des filles dans tous les efforts de paix et de sécurité, y compris les négociations, les opérations et les interventions humanitaires, de même que dans la lutte contre la violence

---

<sup>288</sup> Voir : <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/>

<sup>289</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/commission-droits-personne.html>

<sup>290</sup> Voir : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/h-6/>

<sup>291</sup> Voir : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.401/>

<sup>292</sup> Voir : <https://international.gc.ca/world-monde/assets/pdfs/pnac-fra.pdf>

sexuelle et fondée sur le genre. Le premier rapport d'étape sur l'avancement des résultats a été déposé devant le Parlement en septembre 2018<sup>293</sup>.

En 2017, le gouvernement fédéral a créé le Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence<sup>294</sup>, qui coordonne et accumule une expertise stratégique, mobilise les collectivités et améliore la recherche en matière de lutte contre la radicalisation menant à la violence. Le Centre canadien administre également le Fonds pour la résilience communautaire (CRF), qui soutient la recherche et des programmes en vue de créer une base de données empiriques et de renforcer les capacités locales de lutte contre la radicalisation menant à la violence.

En 2018, le Centre canadien a élaboré des lignes directrices et des critères en matière d'ACS+ pour que les organismes demandant du financement en vertu du CRF déterminent si leur approche tient systématiquement compte du genre et d'autres facteurs identitaires. En décembre 2018, le Centre a publié la *Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation menant à la violence*, visant à définir l'approche du gouvernement fédéral en matière de lutte contre la radicalisation menant à la violence. Ceci comprenait des consultations avec des ONG et des chefs de file communautaires afin d'établir les priorités de la Stratégie, et tenait compte du genre et d'autres facteurs identitaires.

#### *Les femmes et la prévention et la résolution des conflits, la consolidation de la paix, l'action humanitaire et les zones de crise*

Le gouvernement du Canada s'est engagé à augmenter les occasions de leadership, de représentation et de participation des femmes à la consolidation de la paix. En 2017, il a créé l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix<sup>295</sup>, qui vise à accroître le nombre de femmes Casques bleus à l'échelle mondiale et à contribuer à la création d'un environnement plus réceptif à leur égard.

Depuis, le gouvernement fédéral a aidé le Département des opérations de paix des Nations Unies à améliorer sa capacité à soutenir une participation accrue des femmes aux opérations de paix et à en tirer parti. Dans le cadre de l'Initiative Elsie, le gouvernement du Canada a aussi confié au Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées le mandat de réaliser une étude de référence, *Elsie Initiative Baseline Study*, et de formuler des recommandations pour éliminer les obstacles auxquels se heurtent les femmes déployées dans le cadre d'opérations de paix. Il a également établi des partenariats bilatéraux d'aide technique et de formation avec les forces armées ghanéennes et les autorités policières zambiennes afin de collaborer avec les Nations Unies à la création d'un fonds mondial pour accélérer le déploiement de femmes formées et qualifiées dans les missions de paix de l'ONU.

Le gouvernement fédéral a aussi mis en œuvre des activités en vertu de son Programme des missions internationales des policiers affectés au maintien de la paix<sup>296</sup>. En décembre 2018, 22 des 60 policiers canadiens déployés dans des opérations de paix étaient des femmes, soit 17 % de plus que l'objectif de 20 % des Nations Unies. La GRC analyse les résultats d'un récent sondage mené auprès d'agentes de police d'un bout à l'autre du Canada, visant à cerner les obstacles à la participation des femmes aux opérations de paix et elle élabore un plan d'action pour les éliminer. La GRC collabore aussi avec d'autres pays pour les aider à accroître le nombre de femmes qu'ils déploient. Elle offre notamment la formation de l'Équipe

---

<sup>293</sup> Voir : [https://international.gc.ca/world-monde/assets/pdfs/CNAP\\_overview-PNAC-survole-fra.pdf](https://international.gc.ca/world-monde/assets/pdfs/CNAP_overview-PNAC-survole-fra.pdf)

<sup>294</sup> Voir : <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/bt/cc/index-fr.aspx>

<sup>295</sup> Voir : [https://international.gc.ca/world-monde/issues\\_development-enjeux\\_developpement/gender\\_equality-egalite\\_des\\_genres/elsie\\_initiative-initiative\\_elsie.aspx?lang=fra](https://international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/gender_equality-egalite_des_genres/elsie_initiative-initiative_elsie.aspx?lang=fra)

<sup>296</sup> Voir : <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/plcng/ntrntnl-plc-pckpng-fr.aspx>

d'assistance pour l'évaluation et la sélection (SAAT) à des agentes de police du monde entier qui souhaitent participer à des missions de l'ONU. À ce jour, des formations de la SAAT ont été offertes au Bénin, en Colombie, au Niger et au Sénégal.

### *Responsabilité à l'égard des violations du droit humanitaire international et des droits fondamentaux des femmes et des filles*

La promotion et la protection des droits de la personne font partie intégrante des efforts du Canada à l'étranger. De plus, sur la scène internationale, le Canada fait la promotion des valeurs de gouvernance inclusive et responsable, de pluralisme pacifique et de respect de la diversité et des droits de la personne, notamment des droits des femmes et des réfugiés. Le gouvernement du Canada est un ardent défenseur des dispositions relatives à la justice transitionnelle, qui tiennent compte du vécu unique des femmes lors de conflits. De plus, il soutient les efforts d'ONU Femmes pour renforcer la capacité des organismes internationaux et des processus de justice transitionnelle dans les États touchés par des conflits, notamment par un déploiement rapide de spécialistes.

Au Népal, au Sri Lanka, en Syrie et en Tunisie, le gouvernement du Canada concentre ses efforts sur le renforcement de la capacité des femmes et des personnes ayant survécu à la violence sexuelle et fondée sur le genre à accéder à des mesures de justice transitionnelle. Il s'assure ainsi que les États et les institutions étatiques adoptent une approche sexospécifique dans la planification, la conception et la mise en œuvre de mesures de justice transitionnelle. À l'échelle internationale, il participe également aux efforts de sensibilisation des instances et des organismes internationaux aux liens entre le genre et la violation des droits de la personne. Presque toutes les femmes et les filles qui vivent dans les camps et les établissements de Cox's Bazar, au Bangladesh, sont des survivantes ou des témoins de la violence sexuelle et fondée sur le genre. Reconnaisant que la crise des Rohingyas a eu des répercussions disproportionnées sur les femmes et les filles, le gouvernement fédéral soutient des projets répondant aux besoins particuliers de celles-ci.

### *Éliminer la discrimination à l'égard des filles et les violations de leurs droits*

Les enfants qui subissent de la violence voient leur développement compromis et leur survie menacée. Le Canada est partie aux conventions et normes internationales sur les droits de la personne et il s'est engagé à veiller à la survie, à la protection et au développement sain des enfants du monde entier.

Le gouvernement fédéral collabore avec ses partenaires internationaux, dont l'UNICEF, l'Organisation internationale du Travail et d'autres donateurs, pour améliorer les programmes de protection des enfants et soutenir les processus nationaux de planification fondés sur des données probantes. Il soutient notamment *Together for Girls*<sup>297</sup>, un partenariat mondial public-privé qui plaide pour la sécurité, l'autonomie et la liberté des enfants par l'élimination des violations des droits de la personne et l'atténuation des répercussions sur la santé publique et des conséquences à long terme de la violence infligée aux enfants, en particulier des violences sexuelles contre les filles.

De plus, le gouvernement fédéral est engagé dans des collaborations bilatérales pour élaborer des plans d'action nationaux visant à prévenir toutes les formes de violence et à y répondre, ainsi qu'à renforcer les systèmes de protection des enfants en soutenant les systèmes nationaux de collecte, d'analyse et de diffusion de données.

Il travaille en outre à éliminer les mariages précoces forcés pour que les filles puissent réaliser leur plein potentiel et améliorer leur qualité de vie en étant mieux informées sur leurs droits

---

<sup>297</sup> Voir : <https://www.togetherforgirls.org/>

fondamentaux, en exerçant leurs droits, en prenant soin de leur santé et en allant à l'école. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comprend une cible pour mettre fin aux mariages d'enfants, précoces et forcés, que le gouvernement fédéral est déterminé à atteindre par une sensibilisation accrue, des investissements dans des projets axés sur la prévention et le soutien aux filles et aux femmes déjà mariées.

## 2.6 Conservation, protection et réhabilitation environnementales

Partout dans le monde, les femmes sont touchées de façon disproportionnée par les changements climatiques. Ce sont elles qui, traditionnellement, assument l'essentiel des responsabilités liées aux soins, à l'espace domestique et à l'utilisation et la gestion des ressources naturelles. Leur subsistance dépend donc des ressources qui sont justement les plus menacées par les changements climatiques<sup>298</sup>.

Les femmes autochtones subissent les contrecoups des changements climatiques depuis des générations. Elles sont aussi des chefs de file en matière de préservation de l'environnement. En effet, leur savoir et leur expérience sont uniques et contribuent largement aux mesures prises dans leurs communautés pour s'adapter aux changements climatiques et atténuer leurs effets. Pour le gouvernement du Canada, il est prioritaire de donner aux femmes les moyens de participer davantage aux prises de décision et aux politiques relatives à l'action climatique.

Grâce au financement progressif et aux efforts du Canada en vue de parvenir à la parité et à une plus grande égalité entre les genres, les femmes deviennent une force puissante et grandissante du secteur canadien des technologies propres, mais elles y sont encore beaucoup trop sous-représentées. Le gouvernement appuie la présence des femmes dans le secteur des technologies propres et de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) grâce à des initiatives de financement novatrices.

### **Intégrer les questions de genre aux politiques sur l'environnement et la croissance propre**

*Sommet du leadership sur les changements climatiques : les femmes en action pour le climat*  
Le gouvernement du Canada reconnaît que les progrès en matière de changement climatique nécessitent l'apport et la participation d'un plus grand nombre de femmes et de divers groupes de personnes. Dans le cadre de ses efforts pour mettre en œuvre des actions ambitieuses sur les changements climatiques et l'égalité des genres, le gouvernement fédéral a organisé, en mai 2018, le Sommet du leadership sur les changements climatiques : les femmes en action pour le climat<sup>299</sup>. Le Sommet a réuni des femmes des pays du G7 et de la communauté internationale qui sont des leaders en matière de climat. Les participantes étaient issues du secteur public, privé et universitaire, ainsi que de la société civile, notamment d'organismes jeunesse et autochtones. Le Sommet visait à proposer des solutions pour lutter contre les changements climatiques et mettre en œuvre l'Accord de Paris tout en contribuant à l'autonomisation des femmes.

---

<sup>298</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/femmes.html>

<sup>299</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2018/05/sommet-du-leadership-sur-les-changements-climatiques--les-femmes-en-action-pour-le-climat-sommaire-de-la-presidente.html>

### *Plan d'action pour l'égalité des genres de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*

En 2017, le gouvernement du Canada a adopté le Plan d'action pour l'égalité des genres (PAEG) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)<sup>300</sup>. Ce plan oriente les parties à la CCNUCC quant à la mise en œuvre de mesures concrètes et volontaires appuyant l'égalité des genres et de politiques climatiques soucieuses des genres.

Le gouvernement fédéral a largement contribué à l'adoption du PAEG et poursuit ses efforts afin de faire progresser sa mise en œuvre. Pour ce faire, il offre de la formation à des négociatrices. Par exemple, en 2017, il a organisé une rencontre pour des femmes provenant des petits États insulaires en développement des Caraïbes, et une autre, en partenariat avec la France, pour des femmes d'Afrique francophone. Il a en outre contribué au Fonds pour les femmes déléguées, qui a permis à cinq négociatrices de l'Afrique francophone de participer aux négociations sur les changements climatiques lors de la 24<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties de la CCNUCC, en décembre 2018<sup>301</sup>.

### *Investissements fédéraux dans l'action climatique et l'égalité des genres*

En 2017-2018, le gouvernement du Canada a considérablement investi dans des initiatives d'action environnementale et climatique. Ces contributions ont débouché sur l'amélioration de pratiques agricoles tenant compte des changements climatiques pour les petits agriculteurs; l'amélioration de l'accès des groupes marginalisés aux technologies écologiques; l'amélioration de l'accès à une énergie propre, fiable et abordable; la réduction des émissions de dioxyde de carbone et le renforcement de la résilience des pays et des collectivités vulnérables aux catastrophes naturelles liées aux changements climatiques. Dans le champ d'action de l'environnement et des changements climatiques, le gouvernement fédéral axe ses efforts sur l'investissement dans une économie à faibles émissions de carbone et résiliente aux changements climatiques, le renforcement de la gouvernance environnementale et l'amélioration de la participation des femmes aux prises de décisions, ainsi que l'adoption de pratiques environnementales qui favorisent des collectivités saines, adaptatives et résilientes.

Il s'efforce d'améliorer l'accessibilité à un financement tenant compte de l'égalité des genres, et la disponibilité de fonds pour les initiatives d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Par exemple, le financement fédéral vise principalement à perfectionner les compétences des femmes et à accroître les débouchés dans des domaines liés à la croissance verte, aux sciences et à l'environnement, ce qui pourrait contribuer au partage équitable des avantages économiques et sociaux du développement ainsi que des fonds pour la lutte contre les changements climatiques. On y parvient en accordant des fonds à des initiatives et entreprises dirigées par des femmes et en sensibilisant davantage les partenaires sur la nécessité de mettre en place des initiatives tenant compte de l'égalité entre les genres, par exemple, des programmes de formation traitant des besoins et intérêts propres aux femmes. Le gouvernement fédéral a également travaillé pour diffuser plus largement les technologies novatrices plus respectueuses de l'environnement, en accordant la priorité à celles qui répondent aux besoins des femmes.

### *L'initiative Clean Energy Education and Empowerment*

Le gouvernement du Canada codirige aussi l'initiative Clean Energy Education and Empowerment (C3E), une initiative mixte de la réunion ministérielle sur l'énergie propre et de l'Agence internationale de l'énergie. L'initiative C3E a été créée en reconnaissance du fait que

---

<sup>300</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/mesures-internationales-canada/conference-onu-changement-climatique/cop23.html>

<sup>301</sup> Voir : <https://wedo.org/training-for-francophone-african-women-climate-leaders/>

les idées et les talents de tous les membres de la société sont essentiels pour relever les défis à venir dans le secteur de l'énergie propre.

Le gouvernement fédéral dirige deux volets de cette initiative : un programme de prix internationaux pour souligner le leadership des femmes dans le secteur de l'énergie propre, et la campagne *Parité d'ici 30*<sup>302</sup>, qui lance aux entreprises et aux gouvernements un appel à l'action dans les domaines de l'égalité salariale, du leadership et des débouchés, afin d'accroître la participation des femmes et de combler le fossé entre les sexes dans le secteur de l'énergie propre d'ici 2030. En mars 2019, la campagne avait recueilli l'adhésion de 77 signataires, dont 9 pays et 68 organisations des secteurs public et privé. Parmi les exemples d'engagement, mentionnons l'adoption de mesures d'égalité salariale; la parité au sein des conseils d'administration et des organes consultatifs; l'adoption d'une perspective sensible aux genres dans les programmes de financement de la recherche et du développement, et l'amélioration des programmes de stages et de formation pour offrir aux femmes le soutien dont elles ont besoin pour réussir.

Le gouvernement fédéral est aussi activement engagé dans d'autres activités liées à l'initiative C3E, notamment la collecte d'un plus grand volume de données ventilées selon le sexe dans le secteur de l'énergie propre, et l'établissement de paramètres communs qui serviront à l'échelle internationale. En outre, en mai 2019, le Canada sera l'hôte des prochaines réunions du Groupe ministériel sur l'énergie propre et de Mission Innovation, à Vancouver, en Colombie-Britannique. La campagne *Parité en 30* sera mise de l'avant comme une initiative phare visant à promouvoir l'égalité des genres dans le cadre de la transition mondiale vers un avenir fondé sur l'énergie propre.

#### *Les femmes et le défi des technologies propres*

Le gouvernement du Canada a consenti des investissements importants pour que la diversité des genres soit plus largement intégrée aux questions d'environnement. Dans le cadre de l'initiative pangouvernementale *Impact Canada*<sup>303</sup>, le *Défi des femmes en tech propres*<sup>304</sup> a été créé pour contribuer à la création de six entreprises de technologies propres ayant un fort impact et devant être dirigées par des femmes.

Six semi-finalistes de sexe féminin participent à un partenariat collaboratif de 2,5 ans avec MaRS Cleantech<sup>305</sup>, dans le District de la découverte MaRS, à Toronto, où elles pourront élaborer des plans d'affaires et profiter de l'expertise technologique de chefs de file des technologies propres, notamment des laboratoires de CanmetÉNERGIE de Ressources naturelles Canada<sup>306</sup>. Parmi les projets en cours de réalisation, mentionnons des applications novatrices qui font appel à des technologies propres dans les domaines des matériaux de pointe, de l'extraction des ressources, de la recherche et de la surveillance océaniques, des déversements d'hydrocarbures et des carburants liquides renouvelables. En mars 2021, une femme recevra un million de dollars pour soutenir son entreprise de technologies propres en démarrage.

#### *Le Plan canadien pour les minéraux et les métaux*

En 2018, pour éclairer l'élaboration du Plan canadien pour les minéraux et les métaux<sup>307</sup>, le gouvernement fédéral a financé l'Association des femmes autochtones du Canada pour qu'elle

---

<sup>302</sup> Voir : <https://www.equalby30.org/fr>

<sup>303</sup> Voir : <https://impact.canada.ca/fr>

<sup>304</sup> Voir : <https://www.femmestp.ca/>

<sup>305</sup> Voir : <https://www.marsdd.com/our-sectors/cleantech/>

<sup>306</sup> Voir : <https://www.rncan.gc.ca/energie/bureaux-labos/canmet/5716>

<sup>307</sup> Voir : <https://www.minescanada.ca/fr>

applique une analyse différenciée selon les sexes adaptée à la culture à la participation des femmes autochtones au secteur des métaux et des minéraux. En 2018-2019, le gouvernement a accordé une subvention au Conseil des ressources humaines de l'industrie minière pour que ce dernier consulte les protagonistes du secteur minier canadien au sujet de l'égalité des genres dans le secteur. Pour éclairer la stratégie du Plan visant une plus grande diversité de la main-d'œuvre minière, quatre ateliers ont été organisés pour fournir de l'information sur l'égalité des genres, les pratiques exemplaires et les connaissances relatives au marché du travail dans le secteur.

#### *L'Institut forestier du Canada*

En novembre 2018, le gouvernement du Canada a commandité une initiative de l'Institut forestier du Canada visant à préparer le *Plan d'action pour l'égalité entre les sexes dans l'industrie forestière*<sup>308</sup>. Ce plan prévoit une évaluation ciblée sur trois ans des obstacles à la participation des femmes au secteur forestier, mais aussi des possibilités de participation, et ce, dans l'objectif d'augmenter le recrutement, le maintien en poste et la promotion des femmes. Le comité de direction est composé de représentantes et de représentants du gouvernement fédéral, de parties intéressées et d'industries du secteur forestier, d'ONG, de communautés autochtones et d'universitaires de tout le pays.

#### *Les femmes et les filles en sciences*

Le gouvernement fédéral a créé de nouvelles occasions pour promouvoir la présence des femmes et des filles dans le domaine des sciences. Dans le cadre d'une entente d'échange avec le gouvernement du Nunavut, le gouvernement fédéral a appuyé la nomination de la première femme géologue en chef du Bureau de géoscience Canada-Nunavut, chargé de diriger les programmes de géologie.

Il a aussi créé une bourse postdoctorale permettant aux personnes venant d'obtenir un doctorat en géoscience d'acquérir de l'expérience. Le programme Géoscience pour la sécurité publique<sup>309</sup> a créé un poste de chercheuse ou chercheur dans le domaine de l'évaluation des risques des dangers naturels, qui met l'accent sur la participation autochtone. Une chercheuse autochtone de niveau postdoctoral a ainsi été embauchée pour son expertise en approches géospatiales de la modélisation des répercussions socioéconomiques des dangers naturels, en particulier des séismes. De plus, en hommage à Alice E. Wilson, titulaire d'un doctorat, membre de la Société royale du Canada et première femme à occuper un poste de professionnelle au sein de la Commission géologique du Canada, le gouvernement fédéral a créé, en 1991, la bourse Alice Wilson, à la requête du Comité pour la promotion de la femme dans les activités académiques.

#### *Exemples des gouvernements provinciaux et territoriaux*

Les gouvernements provinciaux et territoriaux déploient des efforts pour que les différences entre les genres soient prises en compte et intégrées aux politiques environnementales. En novembre 2018, le gouvernement de la Colombie-Britannique a adopté une nouvelle loi sur l'évaluation environnementale, la *Environmental Assessment Act*. Aux termes de cette loi, les promoteurs de projets d'envergure sont tenus d'effectuer des évaluations environnementales pour déterminer les effets du projet, aussi bien directs qu'indirects, positifs que négatifs, sur l'environnement, l'économie, la société, la culture et la santé, de même que les effets cumulatifs négatifs. Chaque évaluation doit tenir compte d'une longue liste de questions portant, entre

---

<sup>308</sup> Voir : <https://www.cif-ifc.org/fr/2018/11/canadian-institute-of-forestry-announces-an-initiative-to-promote-gender-equity-in-canadas-forest-sector/>

<sup>309</sup> Voir : <https://www.rncan.gc.ca/sciences-terre/ressources/programmes-federaux/programme-geoscience-securite-publique/10912>

autres, sur les effets disproportionnés du projet sur des populations humaines distinctes, notamment les populations identifiées par genre.

En Colombie-Britannique, les camps industriels hébergent un grand nombre de travailleuses et de travailleurs du secteur des ressources naturelles. Si le secteur de l'extraction est à l'origine d'une activité économique intense et d'importants revenus à l'échelle locale, des données montrent que ces camps peuvent avoir des répercussions sociales négatives sur les collectivités locales et les populations vulnérables, en particulier sur les femmes et les enfants autochtones<sup>310</sup>.

Au nombre de ces répercussions, signalons des taux accrus de toxicomanie et de prostitution, un risque plus élevé d'exploitation sexuelle, des inégalités économiques, une hausse du coût de la vie, l'insécurité alimentaire et la précarité du logement. Pour les femmes autochtones s'y ajoute souvent une capacité moindre de prendre part à la gouvernance des communautés autochtones et de bénéficier de pratiques de santé et de bien-être adaptées à la culture. L'amélioration des possibilités pour les femmes et les communautés autochtones à proximité des camps industriels est essentielle au développement économique durable du secteur des ressources naturelles de la Colombie-Britannique et à la réconciliation avec les peuples autochtones. Ces actions s'harmonisent avec l'engagement de la province à l'égard de la lutte contre la violence et de la promotion de l'égalité des genres.

De plus, la Colombie-Britannique dirige la mise en œuvre de l'ACS+ dans l'ensemble des processus gouvernementaux. Elle collabore avec le Minister's Advisory Council on Indigenous Women pour intégrer le point de vue des femmes autochtones à l'ACS+ et analyser ainsi les répercussions sociales et sexospécifiques que pourraient avoir les projets de développement des ressources sur les communautés autochtones.

### **Intégrer une perspective de genre aux politiques et programmes de réduction et d'atténuation des risques de catastrophe et de résilience climatiques**

#### *Le Réseau mondial de Plans nationaux d'adaptation*

Le gouvernement du Canada est déterminé à tenir compte du genre et des populations les plus vulnérables dans ses politiques et programmes liés aux effets des changements climatiques. En 2017-2018, dans le cadre de la présidence canadienne du G7, le gouvernement fédéral a financé le Réseau mondial de Plans nationaux d'adaptation (PNA) et annoncé un financement supplémentaire en septembre 2018. Cet investissement soutient les efforts déployés par les pays en développement pour s'adapter aux changements climatiques et leur permet d'élaborer un plan pour composer avec les effets de ces changements à l'échelle locale. La contribution du gouvernement du Canada comprend en particulier des fonds pour renforcer la capacité d'intégrer les questions liées au genre au processus d'élaboration des plans nationaux d'adaptation, notamment en définissant des mesures prioritaires et en partageant des expériences<sup>311</sup>.

---

<sup>310</sup> Préparé par le Firelight Group, en collaboration avec la Nation de Lake Babine et la Première Nation Nak'azdli Whut'en [http://www.thefirelightgroup.com/firelightmaterials/wp-content/uploads/2016/03/Firelight-work-camps-Feb-8-2017\\_FINAL.pdf](http://www.thefirelightgroup.com/firelightmaterials/wp-content/uploads/2016/03/Firelight-work-camps-Feb-8-2017_FINAL.pdf)

<sup>311</sup> Voir : <http://www.napglobalnetwork.org/2018/09/canadas-ministry-of-environment-and-climate-change-announces-new-funds-for-nap-global-network/> [en anglais seulement]

## PARTIE 3: INSTITUTIONS NATIONALES ET PROCESSUS

### *Mécanismes nationaux pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes*

Le Canada est un État fédéral et une monarchie constitutionnelle qui comprend dix provinces et trois territoires. La structure constitutionnelle du pays répartit les pouvoirs législatifs entre deux ordres de gouvernement : le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. En vertu de la Constitution canadienne, l'éducation, l'administration de la justice, les services sociaux et les soins de santé relèvent des gouvernements provinciaux et territoriaux, alors que les mesures en matière d'égalité des genres sont prises tant par le gouvernement fédéral que par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Ainsi, les différents aspects de la *Déclaration et du Programme d'action de Beijing* incombent aux différents ordres de gouvernement.

Le gouvernement du Canada reconnaît les inégalités systémiques et historiques qui nuisent aux femmes et aux filles et aux personnes de toutes orientations sexuelles et de toutes identités et expressions de genre. Le gouvernement du Canada s'est depuis longtemps engagé dans la promotion de l'égalité des genres au moyen de politiques et de programmes compatibles avec ses obligations internationales et qui tiennent compte des questions liées au sexe, à l'orientation sexuelle et à l'identité ou l'expression de genre dans toutes les décisions.

La Charte canadienne des droits et libertés (la Charte) établit ces droits et libertés que la population canadienne estime nécessaires dans une société libre et démocratique, y compris les droits à l'égalité comme le prévoit l'article 15. La Charte est enchâssée dans la Constitution canadienne et l'emporte sur toute autre loi. La Constitution étant la loi suprême du Canada, les autres lois, politiques, règlements, et programmes de tous les gouvernements au Canada doivent s'y conformer. Les droits à l'égalité sont protégés par tous les ordres de gouvernement au Canada, par des lois qui interdisent la discrimination fondée sur de nombreux motifs, y compris le genre, et s'appliquent à toutes les entités publiques et privées.

### *Égalité des genres au sein du gouvernement fédéral*

L'ancien Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme a été établi au sein du Bureau du Conseil privé en 1970, à la suite d'une recommandation contenue dans le Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada<sup>312</sup>. Depuis 1971, le gouvernement du Canada compte une ministre responsable de la Condition féminine.

En 1976, le Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme est devenu un organisme ministériel doté d'un budget annuel approuvé par le Parlement. Le Bureau assurait la promotion de l'égalité pour les femmes et leur pleine participation à la vie économique, sociale et démocratique du Canada. Depuis, son mandat a été élargi pour inclure la prestation de conseils stratégiques, l'administration du Programme de promotion de la femme et du Programme de financement de la lutte contre la violence fondée sur le sexe, le soutien et le développement de l'ACS+ et la promotion des journées commémoratives pour les femmes au Canada.

### *Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres*

En décembre 2018, le Parlement a adopté la *Loi n° 2 d'exécution du budget de 2018*, qui comprenait une loi visant la création du ministère des Femmes et de l'Égalité des genres (le Ministère). La *Loi sur le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres*<sup>313</sup> venait officialiser le rôle essentiel du Ministère, de sa ministre et du travail à entreprendre. Aux termes de cette loi, la ministre a pour mandat d'œuvrer à l'avancement de l'égalité – notamment sur les plans social, politique et économique – eu égard au sexe, à l'orientation sexuelle et à l'identité ou l'expression de genre; et de faire la promotion d'une meilleure compréhension de l'interaction

<sup>312</sup> Voir : <http://publications.gc.ca/site/fra/9.699583/publication.html>

<sup>313</sup> Voir : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-11.3/page-1.html>

du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires, notamment la race, l'origine nationale ou ethnique, l'origine ou l'identité autochtone, l'âge, l'orientation sexuelle, les conditions socioéconomiques, le lieu de résidence et les handicaps. Par ce mandat législatif, le Ministère est chargé d'élargir l'infrastructure de ses programmes afin d'aller au-delà de l'égalité entre les femmes et les hommes et d'inclure dans cette notion l'orientation sexuelle et l'identité et l'expression de genre. À titre de ministère gouvernemental officiel, il sera plus à même de soutenir l'avancement de l'égalité des genres et de la diversité, qui sont des priorités centrales du gouvernement du Canada, et de coordonner les efforts menés en ce sens dans l'ensemble de l'administration fédérale au moyen de politiques, de programmes, de financement et de recherche.

Le Ministère fait progresser l'égalité des genres, y compris l'égalité économique, sociale et politique en regard du sexe, de l'orientation sexuelle et de l'identité et de l'expression de genre. Il favorise une meilleure compréhension de l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires, notamment la race, l'origine nationale ou ethnique, l'origine ou l'identité autochtone, l'âge, l'orientation sexuelle, les conditions socioéconomiques, le lieu de résidence et les handicaps.

Le Ministère élabore et coordonne des politiques et des programmes; mène des recherches; recueille et analyse des données liées à ces politiques et ces programmes et informe le public grâce à des initiatives de sensibilisation. Le Ministère fournit également des conseils au gouvernement fédéral afin de l'aider à atteindre ses objectifs en matière d'égalité des genres, ce qui comprend la promotion de la budgétisation sensible aux genres. De plus, il dirige la mise en œuvre de l'ACS+ à l'échelle du gouvernement. Il favorise aussi l'avancement de l'égalité des genres auprès d'autres partenaires et parties prenantes en leur offrant son expertise, en contribuant à la recherche et en finançant diverses initiatives communautaires.

Le Ministère fait office de carrefour de partage d'expertise à l'échelle nationale et internationale. Il s'appuie sur cette expertise pour éclairer le gouvernement fédéral et appuyer ses priorités en matière d'égalité des genres. Ce mandat officialise et élargit le travail entrepris auparavant par Condition féminine Canada et sa ministre.

Le Ministère étant responsable de la mise en œuvre pangouvernementale de l'ACS+, l'une de ses priorités est de renforcer les capacités d'ACS+ dans l'ensemble des organismes fédéraux. Il offre une formation de base en ligne à tous les effectifs de la fonction publique et collabore avec d'autres ministères fédéraux pour offrir des formations ciblées dans des secteurs précis, dont celui de la sécurité et de la défense. Le Ministère offre aussi directement et de manière continue son expertise en ACS+ et ses conseils au gouvernement du Canada afin de veiller à ce que tous ses plans, programmes et initiatives tiennent compte des questions de genre.

Dans le cadre de son Programme de promotion de la femme<sup>314</sup>, le Ministère renforce le mouvement des femmes en accordant un financement aux organismes de femmes. Il finance les projets locaux, régionaux ou nationaux d'organismes admissibles qui visent à lever les obstacles systémiques à l'égalité des genres dans les trois domaines prioritaires suivants :

- l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles;
- l'amélioration de la sécurité et de la prospérité économiques des femmes et des filles;
- l'accès des femmes et des filles aux postes de responsabilité et de décision.

Le budget de 2018 a octroyé un financement supplémentaire de 100 millions de dollars sur cinq ans au Programme de promotion de la femme pour assurer la vigueur et la pérennité du mouvement des femmes. De plus, en vertu du budget fédéral de 2019, le Ministère recevra un

---

<sup>314</sup> Voir : <https://cfc-swc.gc.ca/fun-fin/wcf-fcf/index-fr.html>

financement historique de 160 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, pour l'aider à s'acquitter d'un mandat renforcé en matière d'avancement de l'égalité des genres au Canada. Ces fonds permettront une plus grande action communautaire dans la lutte contre les obstacles systémiques entravant le progrès des femmes, tout en tenant compte de la diversité d'expériences des genres et de l'inégalité à travers le pays, et en y répondant.

#### *Approche pangouvernementale*

Bien que le mandat de la ministre et du Ministère porte sur tout ce qui est lié à la condition féminine et à l'égalité des genres, ces enjeux concernent l'ensemble du gouvernement : tous les ministres, ministères et organismes fédéraux sont chargés de faire progresser l'égalité des genres. Le gouvernement fédéral s'efforce de promouvoir l'application de l'ACS+ à tous les aspects de l'élaboration de politiques et de son processus décisionnel. Il cherche aussi à renforcer la qualité de l'ACS+ grâce à de meilleures données et en prenant en considération toutes les incidences sous diverses perspectives intersectionnelles. Le gouvernement fédéral a adopté une nouvelle loi concernant l'ACS+ pour faire de la budgétisation sensible aux sexes un élément permanent des processus budgétaires et financiers fédéraux. Il a ainsi élargi la portée de l'ACS+ pour examiner les dépenses fiscales, les transferts fédéraux et l'assiette de dépenses existante.

Le gouvernement canadien a également mis en place un nouveau Cadre des résultats relatifs aux genres, un outil permettant d'assurer le suivi du rendement du gouvernement fédéral, d'établir les mesures requises pour promouvoir une plus grande égalité des genres et de déterminer la façon de mesurer les progrès réalisés à cet égard et de faire rapport sur ceux-ci.

#### *Collaboration fédérale-provinciale-territoriale*

L'avancement de l'égalité des genres exige la collaboration de tous les ordres de gouvernement du Canada. Tous les gouvernements provinciaux et territoriaux ont nommé une ministre responsable de la condition féminine. Certains ont aussi mis en place des comités consultatifs indépendants chargés d'améliorer la condition féminine et de faire progresser l'égalité des genres.

Les relations intergouvernementales représentent une priorité centrale pour le gouvernement fédéral, et les gouvernements provinciaux et territoriaux, et de divers mécanismes de coordination de leurs interventions relatives aux enjeux intergouvernementaux ont été créés. Ces mécanismes comprennent notamment le Comité permanent des fonctionnaires chargés des droits de la personne et les forums fédéraux-provinciaux-territoriaux (FPT) se consacrant à une variété d'enjeux liés aux droits de la personne, dont la justice, le système correctionnel, la santé et la condition féminine.

Le mécanisme officiel assurant la collaboration axée sur le genre entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires est le Forum FPT des ministres responsables de la condition féminine. Dans le cadre de ce Forum, les ministres FPT se réunissent annuellement depuis 1982 avec le mandat de coopérer sur diverses questions politiques, de sensibiliser le public aux enjeux et aux préoccupations qui touchent les femmes et les filles, et de faire preuve de leadership dans la promotion de l'égalité pour les femmes. Les initiatives gouvernementales en faveur de l'égalité des genres sont soutenues par un vaste réseau d'organisations de la société civile qui collaborent avec les gouvernements et les incitent à adopter de nouvelles mesures pour faire progresser cet enjeu.

Les gouvernements FPT restent les maîtres d'œuvre de la planification, de l'organisation et de la gestion de leurs programmes et politiques en matière d'égalité des genres. Le Forum FPT fournit toutefois un contexte propice aux échanges et aux partages de pratiques et de recherches novatrices réalisées partout au Canada, qui peuvent ensuite être adaptées aux

particularités et aux réalités de chaque province et territoire. En 2018, par exemple, s'inspirant du Cadre des résultats relatifs aux genres, les ministres responsables de la condition féminine à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale ont élaboré leur propre ensemble d'indicateurs sur l'égalité des genres afin d'assurer la cohérence de l'évaluation de divers indicateurs, dont la violence fondée sur le sexe. Cette uniformisation permettra aux provinces et territoires de présenter des données transversales encore plus pertinentes<sup>315</sup>.

### *Organisations de la société civile*

Le Canada reconnaît que les gouvernements FPT ne peuvent à eux seuls mettre fin à l'inégalité persistante des genres. Ils doivent pouvoir compter sur l'engagement actif et soutenu de toute la population canadienne. Partout au pays, les organisations de femmes, et celles qui se consacrent à l'avancement de l'égalité et de la justice pour les gens de toutes orientations sexuelles et de toutes identités et expressions de genre, jouent un rôle crucial : elles sensibilisent la société et mobilisent les collectivités pour faire progresser les priorités sociales et économiques, et elles fournissent des programmes et des services essentiels. Depuis des décennies, elles font tomber les barrières et luttent pour l'égalité des genres.

Ces organisations œuvrent dans chaque province et territoire du pays. Elles desservent les populations des régions rurales, des centres urbains et des zones les plus éloignées du Canada. Elles offrent leur soutien à des personnes d'origines ethnoculturelles et de religions très diverses et possédant une expérience de vie et de travail tout aussi variée. Des petites coopératives comptant une poignée de bénévoles aux réseaux régionaux et aux institutions fédérales, les organismes de services communautaires travaillent avec acharnement pour l'égalité des genres et sont le pilier du mouvement féministe.

Le gouvernement du Canada, ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux, collaborent avec un vaste éventail d'organisations, d'intervenantes et d'intervenants et de protagonistes du secteur privé et du secteur bénévole pour coordonner les efforts et atteindre des objectifs communs. Le gouvernement fédéral cherche à faire progresser l'égalité des genres en soutenant les initiatives qui auront une incidence durable pour toutes les femmes et les personnes de toutes orientations sexuelles et de toutes identités et expressions de genre. En investissant dans ces organisations et en appuyant le travail important qu'elles accomplissent, le gouvernement leur permet de répondre encore mieux aux besoins de la population canadienne.

Par l'intermédiaire du Programme de promotion de la femme, le gouvernement du Canada investit dans des organismes canadiens qui réalisent des projets visant à lever les obstacles systémiques à l'égalité des genres. Pour ce faire, ces organismes œuvrent à mettre un terme à la violence faite aux femmes et aux filles; à améliorer la sécurité et la prospérité économiques des femmes et des filles, et encouragent les femmes et les filles à occuper des postes de responsabilité et de décision. Le Programme de promotion de la femme vise la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale et démocratique du Canada.

Depuis juillet 2016, la revendication fait partie des mécanismes que les organismes admissibles à du financement peuvent employer pour faire progresser l'égalité des genres. Les praticiennes et praticiens et les universitaires participant à la promotion de l'égalité des genres estiment généralement que la sensibilisation des décideuses et décideurs peut être utile, voire essentielle aux efforts déployés pour susciter des changements. En redonnant ses lettres de noblesse à la fonction de revendication, le gouvernement fédéral témoigne de sa foi en un

---

<sup>315</sup> Voir : <http://scics.ca/fr/product-produit/communique-les-ministres-responsables-de-la-condition-feminine-se-reunissent-a-whitehorse-pour-ameliorer-la-collaboration-concernant-les-priorites-ayant-une-incidence-sur-les-femmes-et-les-filles-au/>

dialogue dynamique entre les parties intéressées et les instances concernées et il fournira aux organismes visés davantage de moyens pour mettre en œuvre des initiatives qui auront une incidence plus marquée et plus durable sur la situation des femmes au Canada.

#### *Processus institutionnel de mise en œuvre des objectifs de développement durable*

Le Canada s'engage à collaborer avec ses partenaires nationaux et internationaux pour assurer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le Programme 2030) et créer un monde plus pacifique, plus inclusif et plus prospère. Le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social dirige l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre en collaboration avec d'autres ministres et leurs ministères respectifs, dont la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres. Tous les ministres, ministères et organismes fédéraux sont responsables de mettre en œuvre le Programme 2030 et d'évaluer comment leurs politiques et leurs programmes contribuent à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), dans l'optique de repérer les lacunes et les domaines où des mesures s'imposent.

Afin de soutenir les efforts du Canada dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030, une unité des ODD a été créée au sein d'Emploi et Développement social Canada. Cette unité est chargée de coordonner et de surveiller les activités, y compris l'élaboration d'une Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 et la création d'un Programme de financement des ODD, et de faire rapport sur celles-ci.

Pour élaborer la Stratégie nationale, le gouvernement mobilise ses partenaires clés à tous les échelons, notamment : tous les ministères et organismes du gouvernement fédéral; les gouvernements provinciaux et territoriaux et les municipalités; les organisations autochtones nationales, régionales et locales; les ONG environnementales; les associations commerciales, industrielles et professionnelles; les universitaires et les groupes de réflexion; ainsi que des groupes de la société civile et des membres du grand public canadien, plus particulièrement issus des groupes marginalisés, dont les femmes et les filles.

Un grand nombre d'organisations et de réseaux canadiens travaillent déjà à l'atteinte des objectifs de développement durable. Le gouvernement fédéral s'appuie sur ces efforts et vise à stimuler de nouvelles mesures au moyen du Programme de financement des ODD. Le Programme soutient les initiatives horizontales novatrices qui contribuent à la Stratégie nationale, donnent de la visibilité aux ODD et favorisent leur mise en œuvre au Canada. La stratégie de mobilisation des hommes et des garçons pour la promotion de l'égalité des genres, adoptée par le gouvernement fédéral, s'appuie sur des approches novatrices et ciblées contre l'inégalité. Elle apportera une contribution précieuse à la Stratégie nationale pour le Programme 2030.

Le gouvernement du Canada favorise le recours à des mécanismes sexospécifiques dans le cadre de la mise en œuvre des ODD et met de l'avant une approche pangouvernementale s'appuyant sur deux composantes essentielles qui placent l'égalité des genres au centre de son processus décisionnel : le Cadre des résultats relatifs aux genres, qui définit les objectifs en matière d'égalité des genres et la façon de mesurer les progrès accomplis; et l'utilisation systématique de l'ACS+, qui guide les politiques fédérales, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes, la budgétisation sensible aux sexes et les consultations inclusives. Cette approche soutient les efforts du Canada dans l'atteinte de l'ODD 5 (Égalité des genres) et contribue à ses progrès dans la réalisation de tous les autres ODD.

## PARTIE 4 : DONNÉES ET STATISTIQUES

### **Progrès relatifs à l'amélioration des statistiques nationales sur le genre**

#### *Données sexospécifiques au service de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes*

Le Canada a réalisé des progrès dans de nombreux domaines liés aux statistiques sexospécifiques. Des cadres de gouvernance, des politiques, des outils et des mécanismes de reddition de compte ont été mis en place ou renforcés pour élargir l'utilisation des données sexospécifiques et promouvoir l'intégration des questions d'égalité des genres. Par exemple :

- Depuis 2016, le gouvernement fédéral exige une ACS+ pour toutes les initiatives faisant l'objet d'une présentation au Cabinet et au Conseil du Trésor. Au cours de la même année, l'ACS+ a été intégrée à la nouvelle Politique sur les résultats.
- En 2017, le ministre des Finances a avisé les ministères que toutes les propositions budgétaires devaient être accompagnées d'une ACS+. Le budget de 2018 a présenté l'adoption d'une nouvelle loi pour faire de la budgétisation sensible aux sexes un élément permanent de tous les processus budgétaires et financiers fédéraux.
- En 2018, le gouvernement du Yukon a commencé à offrir à son personnel une formation sur l'analyse de la diversité et de l'égalité des sexes afin de promouvoir l'intégration des questions d'égalité des genres et de diversité et de réduire les préjugés personnels et systémiques qui limitent la capacité d'adopter des politiques et des lois transformatrices.

Ces initiatives ont renforcé l'utilisation de données sexospécifiques dans le cadre de l'ACS+ appliquée à l'élaboration de politiques, programmes et initiatives, afin de s'assurer que ceux-ci reposent sur des données probantes. L'ACS+ tient compte de plusieurs facteurs identitaires croisés – comme la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge et la déficience mentale ou physique – et de divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes de genre non binaire. Elle permet donc d'élaborer des politiques, des programmes et des lois qui sont inclusifs et qui profitent au plus grand nombre de personnes possible au Canada.

#### *Amélioration des sources de données administratives ou d'autres sources de données pour combler les lacunes dans les données ventilées par sexe*

Dans l'objectif de combler les lacunes en matière de statistiques ventilées par sexe, le gouvernement du Canada continue de moderniser son approche de collecte de données et de production de statistiques afin de ne plus se limiter aux stricts sondages. Diverses initiatives ont été lancées afin de recueillir et d'intégrer les données existantes provenant d'une variété de sources administratives :

- La Base de données canadiennes sur la dynamique employeurs-employés (BDCDEE)<sup>316</sup> renforce à plusieurs égards les statistiques nationales sur le genre. Elle permet de

---

<sup>316</sup> La BDCDEE est une vaste base de données appariée des entreprises et des effectifs canadiens. Elle couple les données de dossiers administratifs et fiscaux, dont les fichiers de données fiscales des particuliers et des familles, les fichiers individuels de rémunération d'emploi, les fichiers de données fiscales d'entreprises constituées et non constituées en société, la Base de données longitudinales sur l'immigration et le Relevé d'emploi. À ce jour, la BDCDEE porte sur les particuliers et les sociétés déclarantes au Canada, de 2001 à 2016. Elle sera mise à jour annuellement une fois que ses sources de données deviendront disponibles. La BDCDEE fournit des données relevant de trois principales catégories : les effectifs rémunérés, les propriétaires d'entreprises et les entreprises. Au niveau micro, la BDCDEE contient des renseignements détaillés sur les travailleuses et travailleurs rémunérés et les propriétaires d'entreprise, comme l'âge, le sexe, l'état matrimonial, le statut d'immigrant, les revenus d'emploi, les revenus d'un travail indépendant et les revenus à titre de propriétaire d'entreprise. Au niveau macro, les caractéristiques individuelles sont bonifiées par des informations ayant trait au milieu de travail, comme l'industrie, le nombre d'employés, la masse salariale, les revenus et les bénéficiaires.

générer des statistiques sexospécifiques multidimensionnelles, comme la parité salariale au sein de la main-d'œuvre et la représentation hommes-femmes en milieu de travail, de même que d'obtenir des renseignements détaillés sur l'entrepreneuriat féminin et masculin et les entreprises appartenant à des femmes ou à des hommes. Le grand nombre d'observations contenues dans la base permet de générer des statistiques sexospécifiques s'appliquant à des régions géographiques, des industries ou des groupes d'âge précis, ou de combiner ces catégories. De plus, sa conception longitudinale permet de retracer l'évolution des statistiques sexospécifiques en faisant le suivi d'un groupe précis d'individus ou d'entreprises au fil du temps.

- Les données administratives du Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges permettent d'obtenir des renseignements utiles sur le cheminement scolaire et le parcours professionnel dans une perspective sexospécifique. La Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail apparie les données administratives de cohortes étudiantes de collèges et d'universités et d'apprenties et apprentis inscrits à celles des déclarations de revenus des particuliers. Elle permet de mener des analyses approfondies du cheminement postsecondaire et de la formation en apprentissage et fournit des renseignements sur les résultats sur le marché du travail des nouveaux apprentis et des diplômés postsecondaires. Du point de vue du genre, la plateforme présente une riche source d'informations : on peut notamment comparer l'incidence de divers champs d'études sur les résultats obtenus par les hommes et les femmes sur le marché du travail. Des indicateurs sexospécifiques du cheminement scolaire et des résultats sur le marché du travail seront produits régulièrement à partir de la plateforme. Finalement, les données du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation permettent de mesurer les progrès réalisés pour atteindre l'ODD ayant trait à l'éducation.

En 2018, le gouvernement du Canada a rendu publique une nouvelle norme sur le genre de la personne<sup>317</sup>. Le sexe à la naissance et le genre renvoient à deux concepts différents. Conformément à cette nouvelle norme, des questions sur le sexe et le genre ont été et continueront d'être incluses dans de nombreuses enquêtes nationales. Cette nouvelle norme de collecte de données sur le genre favorise une cohérence intersectorielle en matière de collecte de nouvelles données tenant compte du genre.

#### *Accessibilité des données*

Conscients que pour combler les lacunes dans les données sur le genre, il faut à la fois améliorer la collecte de données et l'accès aux données, les gouvernements FPT sont en train de perfectionner l'accès aux données et aux analyses existantes par la création de carrefours de données en ligne. Par exemple :

- En 2013, le gouvernement du Québec a créé la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec<sup>318</sup>, une collaboration de ministères et organismes partenaires coordonnée par l'*Institut de la statistique du Québec*. Cette ressource présente des données démographiques provinciales, des indicateurs économiques et environnementaux, ainsi que des données découlant d'un processus d'analyse différenciée selon les sexes.
- En 2016, le gouvernement du Yukon a lancé un site Web intitulé Gender Equality Indicators<sup>319</sup>. Cette ressource fournit des données sur l'égalité des sexes au Yukon en

---

<sup>317</sup> [http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var\\_f.pl?Function=DEC&Id=410445](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var_f.pl?Function=DEC&Id=410445)

<sup>318</sup>

[http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken211\\_page\\_accu.page\\_accu?p\\_iden\\_tran=REPER4HXM CW06-2133174042317%5dM%7b&p\\_lang=1](http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken211_page_accu.page_accu?p_iden_tran=REPER4HXM CW06-2133174042317%5dM%7b&p_lang=1)

<sup>319</sup> <http://yukongenderequality.com/>

vue d'accroître l'utilisation de données ventilées selon le sexe et de soutenir l'analyse et la prise de décisions fondées sur des données probantes. Le site permet aussi de créer un profil de données ventilées selon le sexe, d'approfondir des recherches et de souligner les réalisations en matière d'égalité des sexes afin d'inspirer de futures initiatives.

- En mai 2018, le gouvernement du Canada a lancé le Carrefour de données liées aux objectifs de développement durable<sup>320</sup>, dont l'objectif est de surveiller les progrès du Canada par rapport aux engagements qu'il a pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce carrefour présente une liste des indicateurs relatifs au cadre des ODD<sup>321</sup>, des données récentes et historiques, les sources de données utilisées et des détails méthodologiques. Le carrefour est mis à jour lorsque de nouvelles données sont disponibles; de nouvelles sources de données sont établies; de nouvelles méthodologies sont approuvées pour les indicateurs qui ne disposaient d'aucune méthodologie officielle auparavant. Ce carrefour sera élargi afin d'inclure des données historiques, davantage de données ventilées selon le sexe, ainsi que des outils de visualisation des données.
- En septembre 2018, le Carrefour de données sur le genre, la diversité et l'inclusion<sup>322</sup> a été lancé. Ce carrefour centralise les données et analyses relatives au genre et leurs liens avec d'autres facteurs identitaires au Canada. Il présente des données et des analyses sur le genre, la diversité et l'inclusion, y compris des indicateurs du Cadre des résultats relatifs aux genres du Canada<sup>323</sup>. Il dresse aussi l'inventaire des ressources utiles à l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives fondés sur des données probantes à l'échelle nationale.
- Le site Web du Cadre des résultats relatifs aux genres<sup>324</sup> a été lancé en mars 2019 par le gouvernement du Canada. Il traduit et mesure les résultats du Canada en ce qui a trait aux priorités gouvernementales en matière d'égalité des genres et permet aux Canadiennes et Canadiens de constater les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs d'égalité des genres. En plus d'améliorer la perspective sur les progrès accomplis, il accroît aussi l'ouverture, la transparence, la responsabilisation et la participation citoyenne au sein du gouvernement.

Le gouvernement du Canada et certains gouvernements provinciaux et territoriaux publient régulièrement des rapports liés au genre afin d'accroître l'accès aux statistiques sur le genre et leur utilisation. Ces rapports permettent de mieux comprendre le vécu de divers groupes et constituent une source privilégiée d'information pour l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives fondés sur des données probantes. Ils permettent ainsi de tenir compte des disparités et d'éviter de perpétuer des inégalités. Par exemple :

- De 2015 à 2018, 14 chapitres de la septième édition de *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe*<sup>325</sup> ont été publiés. Ce rapport est produit tous les cinq ans environ depuis 1985 et constitue la plus importante compilation de statistiques et

---

<sup>320</sup> <https://www144.statcan.gc.ca/sdg-odd/index-fra.htm>

<sup>321</sup> <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

<sup>322</sup> [https://www.statcan.gc.ca/fra/themes-debut/genre\\_diversite\\_et\\_inclusion](https://www.statcan.gc.ca/fra/themes-debut/genre_diversite_et_inclusion)

<sup>323</sup> Le Cadre des résultats relatifs aux genres, présenté dans le budget fédéral canadien de 2018, définit les objectifs stratégiques permettant d'atteindre l'égalité des genres. Il s'appuie sur six piliers : l'éducation et le perfectionnement des compétences; la participation à l'économie et la prospérité; le leadership et la participation à la démocratie; la lutte contre la violence fondée sur le sexe et l'accès à la justice; la réduction de la pauvreté; la santé et le bien-être; ainsi que l'égalité des genres dans le monde. Dans la mesure du possible, les objectifs stratégiques et les indicateurs sont harmonisés aux ODD, aux indicateurs de l'égalité des sexes de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies et à l'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes des Nations Unies.

<sup>324</sup> <https://cfc-swc.gc.ca/grf-crrg/index-fr.html>

<sup>325</sup> <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/89-503-X>

d'analyses sur le genre au Canada. Il porte sur le vécu des femmes au Canada par rapport à celui de leurs concitoyens et comprend des chapitres sur la population féminine, le statut familial, l'éducation, l'emploi, le bien-être économique, la santé et plus encore. Reconnaissant que les femmes ne constituent pas un groupe homogène et que les résultats diffèrent en fonction du sexe, mais aussi selon les groupes de population, *Femmes au Canada* renferme des chapitres sur les immigrantes, les femmes racialisées, les Autochtones, les aînées, ainsi que les femmes vivant avec une incapacité. La septième édition du rapport comprend un chapitre sur l'emploi du temps, qui traite de la charge de travail, du travail non rémunéré et des loisirs. Il comprend aussi un chapitre sur les filles.

- En 2015, le *Secrétariat à la condition féminine* du gouvernement du Québec a brossé un portrait statistique de l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce portrait inclut une approche intersectionnelle, et utilise des données ventilées sur la population autochtone, les personnes immigrantes, les personnes vivant avec une incapacité et celles âgées de 65 ans et plus. Il présente des données réparties en neuf catégories : population, éducation, marché du travail, revenu et sécurité économique, articulation des temps de vie, santé, agressions sexuelles, violence conjugale et pouvoir et postes décisionnels.
- Chaque année, le *Conseil du Statut de la femme* du gouvernement du Québec publie aussi le *Portrait des Québécoises*, un profil statistique des femmes québécoises qui permet d'évaluer les progrès réalisés au cours de l'année précédente et de relever les inégalités persistantes dans huit catégories : la démographie, l'éducation, la situation familiale, le travail, le revenu, la santé, l'articulation des temps de vie et la participation au pouvoir.

### **Priorités relatives au renforcement des statistiques nationales sur les genres**

Au cours des cinq prochaines années, les gouvernements FPT continueront de renforcer leurs statistiques nationales sur les genres, de combler les lacunes des données sur les genres, d'améliorer l'accessibilité, la facilité d'emploi et la disponibilité des données, ainsi que d'accroître la capacité statistique et l'alphabétisation numérique.

#### *Comblent les lacunes des données*

Certaines lacunes des données liées aux genres perdurent, ce qui entrave la capacité de comprendre et de surmonter les obstacles auxquels font face différents groupes et de prendre des décisions fondées sur des données probantes. Au cours des cinq prochaines années, il sera donc prioritaire de combler ces lacunes. Des efforts seront déployés pour trouver des moyens de recueillir des données et de produire des statistiques, d'intégrer des données provenant de sources multiples, d'ajouter des questions pertinentes aux sondages existants, de créer de nouveaux sondages et de soutenir les approches communautaires de collecte des données (p. ex auprès des Autochtones).

Dans le cadre de sa Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, le gouvernement du Québec s'est engagé à créer un indice québécois de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cherchant à circonscrire adéquatement l'égalité entre les femmes et les hommes, l'indice mesurera sept dimensions : l'éducation, le travail, le revenu, la conciliation famille-travail-études, la violence, la santé et le pouvoir. Cet indice québécois, qui est en cours d'élaboration, appuiera aussi les efforts du gouvernement du Québec dans l'élaboration de son prochain plan d'action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

À l'échelon fédéral, le gouvernement du Canada modernise sa méthode de collecte et de diffusion des données sociales. Le plan quinquennal vise à fournir une plateforme de collecte

de données plus rapide et plus sensible aux besoins stratégiques des personnes utilisant les données, tout en réduisant au minimum le fardeau des utilisatrices et utilisateurs quand vient le moment de recueillir l'information. La nouvelle plateforme permettra aussi de s'assurer que plus de données sont disponibles pour soutenir l'ODD. Ce qui précède, jumelé à un plus grand nombre de renseignements sur les sous-populations et à des échelons géographiques plus faibles, permettra de fournir des données très utiles aux parties intéressées, qui pourront s'en servir dans le cadre de leurs efforts pour faire avancer l'égalité des genres.

Pour combler les lacunes dans les données, le gouvernement du Canada préparera aussi de nouvelles enquêtes afin de produire des statistiques nationales de base sur des sujets spécialisés et de suivre les avancées au fil du temps. Par exemple :

- Le Canada prépare trois enquêtes nationales sur la fréquence et la nature de la violence fondée sur le sexe au Canada. Ces nouvelles données serviront de référence et contribueront à suivre les progrès en matière d'élimination de la VFS. Alors que la première enquête fournira des données sur la population en général, les deux autres mettront l'accent sur des contextes particuliers où la VFS est présente, soit parmi la population étudiante de niveau postsecondaire et dans les lieux de travail. Les thèmes abordés comprendront la violence entre partenaires intimes, les expériences de violence émotionnelle et psychologique, le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles, et le sentiment de sécurité personnelle. Les trois enquêtes seront menées tous les cinq ans.
- Considérant que l'accès égal à la justice exige non seulement de comprendre la victimisation avec violence, mais aussi les dimensions civile et familiale, le gouvernement du Canada élabore une enquête nationale sur les problèmes juridiques. Cette enquête permettra d'évaluer jusqu'à quel point les Canadiennes et les Canadiens se heurtent à des problèmes juridiques au quotidien, de vérifier si ces problèmes sont résolus, et comment, et d'examiner si le type de problèmes qui se posent et leurs solutions diffèrent selon le genre et d'autres caractéristiques croisées.

Reconnaissant que les Autochtones ont un droit inhérent à l'autodétermination, le Canada prend des mesures pour élaborer, conjointement avec ses partenaires autochtones, des stratégies permettant d'améliorer la gouvernance des données de ces peuples et de promouvoir leurs capacités institutionnelles. Conscient que les lacunes les plus persistantes concernent les données des communautés autochtones, mais que ces dernières sont aussi les gardiennes de leurs propres données, le gouvernement du Canada travaille avec des partenaires autochtones pour élaborer conjointement des indicateurs et des stratégies de collecte de données et pour soutenir des approches de collecte de données dirigées par ces communautés.

- Par exemple, le gouvernement du Canada a lancé deux études de faisabilité afin de déterminer quelles étaient les questions pertinentes sur le genre du point de vue des Premières Nations, des Métis et des Inuits et de jauger l'intérêt de ces communautés à participer à des travaux de recherche sur la VFS. Toutes les activités seront dirigées par un partenaire autochtone et éclairées par les besoins et les priorités des communautés autochtones. Elles intégreront non seulement une diversité géographique et culturelle, mais tiendront également compte des voies traditionnelles de la connaissance.

À l'échelle internationale, Affaires mondiales Canada investit dans le perfectionnement des méthodes de collecte et d'évaluation des données sur l'égalité des genres, ce qui comprend la promotion de données ventilées par genre et par âge. Pour encadrer cette démarche, Affaires mondiales Canada a mis au point un ensemble fiable d'indicateurs de rendement clés. Ces indicateurs donneront un aperçu général du portefeuille de l'aide internationale du Ministère, aligné sur les ODD. Grâce à la collecte, l'analyse et le regroupement des données recueillies au moyen de ces indicateurs, le Ministère sera en mesure de produire une source complète de renseignements sur le rendement. Ces connaissances seront utilisées pour mieux orienter la prise de décisions fondée sur des données probantes et pour communiquer des résultats à la

population canadienne. Elles seront aussi utilisées pour mettre en évidence les liens entre le portefeuille de programmes et les objectifs de la nouvelle Politique d'aide internationale féministe du Canada <sup>326</sup>.

#### *Accessibilité des données*

Conformément à l'initiative d'un gouvernement ouvert <sup>327</sup> et à la Stratégie de données pour la fonction publique fédérale <sup>328</sup>, l'amélioration de la facilité d'emploi et de la disponibilité des données et l'augmentation de l'accès aux données constituent des priorités cruciales pour tous les ministères et organismes fédéraux. La Stratégie permet aux gouvernements, aux organismes privés ainsi qu'à la population de tirer profit des données existantes, d'offrir de meilleurs services, de soutenir la prise de décisions fondée sur des données probantes et de réaliser des gains d'efficacité à l'interne. La Stratégie permettra de mieux comprendre les obstacles auxquels se heurtent divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes de genre non binaire au Canada. De plus, elle renforcera l'utilisation systématique de données sensibles à l'égalité des genres au moment d'élaborer des politiques, des initiatives et des programmes, afin de s'assurer qu'ils profitent au plus grand nombre de personnes possible au Canada.

Pour faciliter l'accès aux données, de nouvelles plateformes et de nouveaux outils seront créés, y compris des outils de visualisation des données. Par exemple :

- L'actuel carrefour des statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion sera élargi pour inclure un plus vaste ensemble de statistiques. Il contiendra aussi des outils de visualisation des données permettant de mieux accéder à l'information et de mieux mesurer l'impact social.

#### *Renforcement des capacités statistiques*

L'alphabétisation en matière de données a été définie comme une compétence nécessaire aux particuliers comme aux organisations pour améliorer leurs capacités statistiques. Pour perfectionner cette compétence dans l'ensemble de la fonction publique fédérale, la Stratégie de données pour la fonction publique fédérale recommande à chaque ministère ou organisme fédéral d'évaluer l'alphabétisation de ses effectifs en matière de données et d'élaborer un plan pour l'améliorer. Des ateliers, des cours et des séminaires seront créés, tout particulièrement à l'intention des personnes utilisant des données sur l'égalité des genres ou travaillant sur des initiatives liées à l'ACS+. Les partenariats existants seront mis à profit et de nouveaux partenariats seront conclus avec plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire afin d'améliorer la l'alphabétisation en matière de données.

### **Ensemble national d'indicateurs pour surveiller les progrès réalisés par rapport aux ODD**

Le Canada a élaboré son propre ensemble d'indicateurs sur l'égalité des genres afin de surveiller les progrès qu'il réalise à cet égard. Le *Cadre des résultats relatifs aux genres* propose plus de 40 indicateurs, choisis en fonction de ce qui est pertinent pour le pays et des pratiques exemplaires nationales et internationales, ce qui comprend les objectifs de développement durable. Les indicateurs de l'égalité des genres du Canada seront la base sur laquelle le pays pourra s'appuyer pour respecter ses engagements internationaux en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

---

<sup>326</sup> [https://www.international.gc.ca/world-monde/issues\\_developpement-enjeux\\_developpement/priorities-priorites/policy-politique.aspx?lang=fra](https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_developpement-enjeux_developpement/priorities-priorites/policy-politique.aspx?lang=fra)

<sup>327</sup> <https://open.canada.ca/fr>

<sup>328</sup> <https://www.canada.ca/fr/conseil-prive/organisation/greffier/publications/strategie-donnees.html>

## **Collecte et compilation des indicateurs de l'ODD 5 et des indicateurs sexospécifiques associés aux autres ODD**

Le gouvernement du Canada produit actuellement des rapports sur les indicateurs des ODD prioritaires pour lesquels des données de bonne qualité sont déjà accessibles dans le Carrefour de données liées aux objectifs de développement durable <sup>329</sup>. Le Canada est actuellement en mesure de fournir des données de qualité sur 24 des 53 indicateurs sexospécifiques mondiaux liés aux ODD (voir l'annexe 1).

Des données sur les indicateurs du *Cadre des résultats relatifs aux genres*, qui énonce les principaux objectifs du Canada en matière d'égalité des genres relativement à l'ODD 5, sont en train d'être recueillies et compilées et sont accessibles sur le site Web du Cadre des résultats relatifs aux genres (voir l'annexe 2).

### **Ventilation des données des grandes enquêtes**

Les grandes enquêtes de Statistique Canada fournissent régulièrement des données qui sont ventilées selon toutes les variables ci-dessous (à quelques exceptions près). Cependant, le niveau de ventilation des données dépend de plusieurs facteurs, notamment de la taille de l'échantillon et de la qualité des données.

Lieu géographique

Revenu

Sexe

Âge

Plus haut niveau de scolarité atteint

État matrimonial

Race/ethnicité<sup>330</sup>

Statut migratoire

Handicap<sup>331</sup>

Ajout – Genre<sup>332</sup>

Orientation sexuelle<sup>333</sup>

Situation dans la population active

---

<sup>329</sup> <https://www144.statcan.gc.ca/sdg-odd/index-fra.htm>

<sup>330</sup> À l'heure actuelle, l'*Enquête sur la population active du Canada* ne recueille pas de données sur la race et l'ethnicité. Statistique Canada recueille et diffuse actuellement des renseignements sur la diversité raciale et ethnique en se servant du concept de « minorité visible », qui fait l'objet d'un examen. Le terme « minorité visible » vise à déterminer si une personne appartient ou pas à l'une des minorités visibles définies dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et, le cas échéant, la minorité visible à laquelle appartient la personne en question. Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, on entend par minorités visibles « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Il s'agit principalement des groupes suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Latino-Américain, Arabe, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais.

<sup>331</sup> Le Recensement de la population du Canada recueille des renseignements sur les « limitations d'activités » et non sur les handicaps comme tels.

<sup>332</sup> Statistique Canada a diffusé de nouvelles normes sur le sexe et le genre en 2018. On a posé à la fois une question sur le sexe et une question sur le genre aux répondantes et répondants de la première version de l'*Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés*, et les deux questions seront posées à l'avenir aux répondantes et répondants de l'*Enquête sociale générale*.

<sup>333</sup> Seulement deux enquêtes de Statistique Canada (l'*Enquête sociale générale* et l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*) recueillent des renseignements sur l'orientation sexuelle (c.-à-d., hétérosexuel, homosexuel ou bisexuel) des répondantes et des répondants.

L'Examen national du Canada pour la période allant de 2014 à 2019 montre que des progrès ont été réalisés en matière d'avancement de l'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, mais qu'il reste encore beaucoup à faire. Pour relever les défis qui demeurent, le Canada se laissera guider par les cadres juridiques existants, notamment la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF), ainsi que la *Déclaration et le Programme d'action de Beijing*. Sur le plan national, le gouvernement fédéral va poursuivre ses efforts en vue de concrétiser ses priorités, y compris dans les six domaines d'action du Cadre des résultats relatifs aux genres. Il continuera également à collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, et à mobiliser ses partenaires de la société civile et d'autres parties intéressées.

## ANNEXE : RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

### **Annexe 1 – Données actuellement accessibles sur les indicateurs sexospécifiques mondiaux liés aux ODD (en date du 28 janvier 2019)**

- 1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge
- 1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)
- 3.1.1 Taux de mortalité maternelle
- 3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
- 3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque
- 3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge
- 4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes (a) en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années; (b) en fin de cycle primaire; (c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe
- 4.2.2 Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe
- 4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe
- 4.6.1 Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé (a) en alphabétisme et (b) en arithmétique fonctionnelle, par sexe
- 5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple et victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge
- 5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits
- 5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans
- 5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence
- 5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales
- 5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction
- 5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe
- 8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap
- 8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap
- 8.8.1 Nombre de réclamations pour décès et pertes de temps, selon le sexe et le statut de migration

- 10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap
- 16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge
- 16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation
- 16.2.3 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans

## **Annexe 2 – Cadre des résultats relatifs aux genres du Canada**

### **Éducation et perfectionnement des compétences**

#### **Des cheminements scolaires et des choix de carrière plus diversifiés**

- Proportion de personnes titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires qui sont des femmes, par domaine d'étude et par type de qualification<sup>334</sup>
- Proportion d'étudiantes et d'étudiants postsecondaires qui sont des femmes, par domaine d'étude et par type de compétence<sup>335</sup>
- Taux de réussite des études secondaires<sup>336</sup>

#### **Des écarts moindres entre les sexes au chapitre des compétences en lecture et en calcul chez les jeunes, y compris les jeunes Autochtones**

- Résultats aux tests de lecture<sup>337</sup> et de mathématiques<sup>338</sup> à l'école secondaire (Programme international pour le suivi des acquis des élèves)

#### **Des possibilités d'apprentissage permanent et des résultats égaux pour tous les adultes**

- Résultats aux tests de littératie et de numératie des adultes (Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes)<sup>339</sup>

### **Participation à l'économie et prospérité**

#### **Des possibilités accrues sur le marché du travail pour les femmes, surtout celles appartenant à un groupe sous-représenté**

- Taux de participation au marché du travail<sup>340</sup>
- Taux d'emploi<sup>341</sup>

#### **Une réduction de l'écart salarial entre les sexes**

- Écart entre les sexes au chapitre du salaire horaire médian<sup>342</sup>
- Écart entre les sexes au chapitre du salaire horaire moyen<sup>343</sup>
- Écart entre les sexes au chapitre du revenu d'emploi annuel médian<sup>344</sup>
- Écart entre les sexes au chapitre du revenu d'emploi annuel moyen<sup>345</sup>

#### **Une augmentation de l'emploi à temps plein chez les femmes**

<sup>334</sup> Voir : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016251>

<sup>335</sup> Voir : [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710001801&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710001801&request_locale=fr)

<sup>336</sup> Voir : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016178>

<sup>337</sup> Voir : <https://data.oecd.org/fr/pisa/competences-a-l-ecrit-pisa.htm>

<sup>338</sup> Voir : <https://data.oecd.org/fr/pisa/competences-en-mathematiques-pisa.htm>

<sup>339</sup> Voir : [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710004702&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710004702&request_locale=fr)

<sup>340</sup> Voir :

[https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410001801&pickMembers%5B0%5D=1.1&pickMembers%5B1%5D=2.2&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410001801&pickMembers%5B0%5D=1.1&pickMembers%5B1%5D=2.2&request_locale=fr)

<sup>341</sup> Voir :

[https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410001801&pickMembers%5B0%5D=1.1&pickMembers%5B1%5D=2.3&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410001801&pickMembers%5B0%5D=1.1&pickMembers%5B1%5D=2.3&request_locale=fr)

<sup>342</sup> Voir :

[https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410030701&pickMembers%5B0%5D=1.1&pickMembers%5B1%5D=2.4&pickMembers%5B2%5D=3.1&pickMembers%5B3%5D=5.1&pickMembers%5B4%5D=6.1&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410030701&pickMembers%5B0%5D=1.1&pickMembers%5B1%5D=2.4&pickMembers%5B2%5D=3.1&pickMembers%5B3%5D=5.1&pickMembers%5B4%5D=6.1&request_locale=fr)

<sup>343</sup> Voir : [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410030701&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410030701&request_locale=fr)

<sup>344</sup> Voir : [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv!recreate-nonTraduit.action?pid=1110023901&selectedNodelds=1D1%2C2D1%2C3D1%2C3D2%2C3D3%2C4D1%2C5D5%2C&checkedLevels=&refPeriods=20160101%2C20160101&dimensionLayouts=layout2%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout3%2Clayout2&vectorDisplay=false&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv!recreate-nonTraduit.action?pid=1110023901&selectedNodelds=1D1%2C2D1%2C3D1%2C3D2%2C3D3%2C4D1%2C5D5%2C&checkedLevels=&refPeriods=20160101%2C20160101&dimensionLayouts=layout2%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout3%2Clayout2&vectorDisplay=false&request_locale=fr)

<sup>345</sup> Voir : [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv!recreate-nonTraduit.action?pid=1110023901&selectedNodelds=1D1%2C2D1%2C3D2All%2C3D2%2C3D3%2C3D1%2C4D1%2C5D4%2C&checkedLevels=&refPeriods=20160101%2C20160101&dimensionLayouts=layout2%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout3%2Clayout2&vectorDisplay=false&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv!recreate-nonTraduit.action?pid=1110023901&selectedNodelds=1D1%2C2D1%2C3D2All%2C3D2%2C3D3%2C3D1%2C4D1%2C5D4%2C&checkedLevels=&refPeriods=20160101%2C20160101&dimensionLayouts=layout2%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout3%2Clayout2&vectorDisplay=false&request_locale=fr)

- Proportion des travailleuses et travailleurs occupant un emploi à temps plein<sup>346</sup>

### **Un partage égal des rôles parentaux et des responsabilités familiales**

- Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés<sup>347</sup>
- Nombre d'enfants qui ont une place en service de garde réglementé, qui suivent un programme d'apprentissage des jeunes enfants, ou qui reçoivent des subventions<sup>348</sup>
- Proportion du revenu annuel du ménage dépensé en garde d'enfants, par type de famille économique

### **Une amélioration de l'équilibre entre les genres dans les différentes professions**

- Proportion de femmes au sein des catégories professionnelles<sup>349</sup>

### **Un nombre accru de femmes occupant des emplois de haute qualité, notamment des emplois permanents et bien rémunérés**

- Proportion de personnes occupant un emploi temporaire<sup>350</sup>, involontairement à temps partiel<sup>351</sup> ou faiblement rémunéré<sup>352</sup>

### **Leadership et participation à la démocratie**

#### **Plus de femmes occupant des postes de haute direction, et une diversité accrue dans les postes de leadership**

- Proportion d'employés occupant des postes de direction qui sont des femmes, selon le niveau de gestion<sup>353</sup>

#### **Des possibilités accrues pour les femmes de démarrer et de faire croître leur entreprise et de réussir à l'échelle mondiale**

- Proportion d'entreprises appartenant majoritairement à des femmes, selon la taille de l'entreprise

#### **Un plus grand nombre de sièges aux conseils d'administration d'entreprises occupés par des femmes et une diversité accrue au sein des conseils d'administration**

- Proportion des membres de conseils d'administration qui sont des femmes, selon le type de conseil<sup>354</sup>

#### **Une représentation accrue des femmes occupant un poste de représentante élue ou un poste de ministre au sein des gouvernements national et infranationaux**

- Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national<sup>355</sup>
- Proportion de sièges occupés par des femmes au sein des administrations locales (gouvernements provinciaux et territoriaux, administrations municipales et conseils de bande des Premières Nations<sup>356</sup>)
- Proportion de postes ministériels occupés par des femmes au sein des gouvernements fédéral<sup>357</sup>-provinciaux-territoriaux et proportion de chefs dans les communautés des Premières Nations<sup>358</sup> qui sont des femmes

<sup>346</sup> Voir :

[https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410001801&pickMembers%5B0%5D=1.1&pickMembers%5B1%5D=2.4&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410001801&pickMembers%5B0%5D=1.1&pickMembers%5B1%5D=2.4&request_locale=fr)

<sup>347</sup> Voir : [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=4510001402&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=4510001402&request_locale=fr)

<sup>348</sup> Voir : <https://www.childcarecanada.org/sites/default/files/ECEC2016-KeyFindings-EN.pdf>

<sup>349</sup> Voir : [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410029701&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410029701&request_locale=fr)

<sup>350</sup> Voir : [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410007201&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410007201&request_locale=fr)

<sup>351</sup> Voir : [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410002901&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410002901&request_locale=fr)

<sup>352</sup> Voir : <https://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr&SubSessionId=05d3979d-0d4a-4be6-a4af-a1c31f2ed2ff&themetreeid=13>

<sup>353</sup> Voir : [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410029701&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410029701&request_locale=fr)

<sup>354</sup> Voir : <https://boarddiversity.ca/cbdc/annualreport/>

<sup>355</sup> Voir : <https://www.noscommunes.ca/Parliamentarians/fr/members>

<sup>356</sup> Voir : <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1314985445480/1314985485565>

<sup>357</sup> Voir : <https://www.noscommunes.ca/parliamentarians/fr/ministries>

<sup>358</sup> Voir : <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1314985445480/1314985485565>

## **Une représentation accrue de femmes et de groupes sous-représentés au rang d'administratrices et administrateurs dans le système judiciaire**

- Proportion de juges nommés par le gouvernement fédéral (tribunaux fédéraux et provinciaux) qui sont des femmes<sup>359</sup>
- Proportion d'agents d'application de la loi<sup>360</sup>, de sécurité et de renseignements qui sont des femmes, selon le rang

## **Violence fondée sur le sexe et accès à la justice**

### **Milieus de travail exempts de harcèlement**

- Proportion d'employés qui déclarent d'eux-mêmes être victimes de harcèlement au travail<sup>361</sup>

### **Moins de femmes victimes d'agression sexuelle et de violence de la part de leur partenaire intime**

- Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus qui sont victimes de violence physique, d'agression sexuelle ou de violence psychologique par un partenaire intime actuel ou ancien
- Proportion de la population qui indique avoir été victime d'une agression sexuelle depuis l'âge de 15 ans

### **Moins de victimes de mauvais traitements infligés pendant l'enfance**

- Proportion de la population qui indique avoir subi des mauvais traitements dans l'enfance (avant l'âge de 15 ans), selon le type de mauvais traitement<sup>362</sup>

### **Moins de femmes tuées par leur partenaire intime**

- Taux d'homicide, selon la relation avec l'auteur<sup>363</sup>

### **Nombre accru de signalements de crimes violents à la police**

- Proportion d'incidents de crimes violents autodéclarés, signalés à la police au cours des 12 derniers mois, selon le type de crime<sup>364</sup>

### **Moins de femmes et de filles autochtones sont victimes de violence**

- Proportion de femmes et de filles autochtones victimes de violence physique, psychologique ou fondée sur le sexe, selon l'identité autochtone

### **Plus grande responsabilisation et réceptivité du système de justice pénale canadien**

- Proportion d'agressions sexuelles signalées à la police qui sont réputées « infondées »<sup>365</sup>

## **Réduction de la pauvreté, santé et bien-être**

### **Moins de personnes vulnérables vivant dans la pauvreté**

- Fréquence du faible revenu selon le type de famille économique<sup>366</sup>

### **Moins de femmes et d'enfants vivant dans des ménages où règne l'insécurité alimentaire**

- Proportion de personnes vivant dans un ménage où règne une insécurité alimentaire modérée ou grave, selon le type de famille économique<sup>367</sup>

### **Moins de personnes vulnérables sans logement stable, sécuritaire et permanent**

---

<sup>359</sup> Voir : <https://www.fja.gc.ca/appointments-nominations/StatisticsCandidate-StatistiquesCandidat-fra.html>

<sup>360</sup> Voir : [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510007801&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510007801&request_locale=fr)

<sup>361</sup> Voir : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/181217/dq181217b-fra.htm>

<sup>362</sup> Voir : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/170216/dq170216b-fra.htm>

<sup>363</sup> Voir : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54980/tbl/tbl09-fra.htm>

<sup>364</sup> Voir : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.htm>

<sup>365</sup> Voir : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54975/tbl/tbl02-fra.htm>

<sup>366</sup> Voir : [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013501&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013501&request_locale=fr)

<sup>367</sup> Voir : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/science-nutrition-et-recherche/securite-alimentaire/statistiques-insecurite-alimentaire-menages-2011-2012.html>

- Proportion de la population ayant un besoin essentiel de logement, selon le type de famille économique<sup>368</sup>

#### **Exécution des ordonnances de soutien aux enfants et aux conjointes et conjoints**

- Taux de recouvrement, par type de bénéficiaire<sup>369</sup>

#### **Un plus grand nombre d'années en bonne santé**

- Principales causes de décès<sup>370</sup>
- Espérance de vie à la naissance rajustée en fonction de la santé<sup>371</sup>
- Proportion de la population qui a régulièrement participé à des sports

#### **Meilleure santé mentale**

- Proportion d'adultes dont le bien-être psychologique est élevé<sup>372</sup>

#### **Meilleur accès à la contraception pour les jeunes, et taux des naissances réduit chez les adolescentes**

- Proportion de la population de 15 à 34 ans qui n'a pas utilisé un moyen de contraception au sein de la population sexuellement active qui ne tente pas de concevoir un enfant
- Taux des naissances chez les adolescentes (âgées de 15 à 19 ans) pour 1 000 femmes appartenant à ce groupe d'âge<sup>373</sup>

---

<sup>368</sup> Voir : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/data-and-research/data-tables/characteristics-households-core-housing-need-canada-pt-cmas>

<sup>369</sup> Voir : [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510010601&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510010601&request_locale=fr)

<sup>370</sup> Voir : [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310080002&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310080002&request_locale=fr)

<sup>371</sup> Voir : [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310037001&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310037001&request_locale=fr)

<sup>372</sup> Voir : <https://sante-infobase.canada.ca/sante-mentale-positive/outil-de-donnees/?Dom=4&Ind=28&LC=1&MS=26&Demo=1&VIEW=0>

<sup>373</sup> Voir : [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310041802&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310041802&request_locale=fr)

### **Annexe 3 – Ressources supplémentaires**

Agriculture et Agroalimentaire Canada (2017). *Vue d'ensemble du Système agricole et agroalimentaire canadien 2017*  
<http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/publications/publications-economiques/vue-d-ensemble-du-systeme-agricole-et-agroalimentaire-canadien-2017/?id=1510326669269>

Agriculture et Agroalimentaire Canada (2018). *Rapport sur ce que nous avons entendu – Une politique alimentaire pour le Canada*  
<https://www.canada.ca/fr/campagne/politique-alimentaire/ce-que-nous-avons-entendu/rapportcomplet.html>

Fonds des médias du Canada (2017). *Programme de partenariats avec des accélérateurs*  
<https://www.cmf-fmc.ca/programs-deadlines/programs/accelerator-partnership-program>

Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (2016). *Appuyer l'avancement des femmes en agriculture : représentativité des organisations: – Guide de pratiques exemplaires visant à assurer l'inclusion des femmes*  
<https://cahrc-ccrha.ca/sites/default/files/SAWA-advisory-group/SAWA%20Employer%20Tool-FR.pdf>

Association canadienne des radiodiffuseurs (2008). *Code sur la représentation équitable de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (2008)*  
<http://www.cbsc.ca/fr/codes/cab-equitable-portrayal-code/>

The Canadian Centre to End Human Trafficking (sans date). *Launching in 2019*  
<https://www.canadiancentretoendhumantrafficking.ca/nationalhotline/>

Patrimoine canadien (2019). *Programme de contestation judiciaire*  
<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/programme-contestation-judiciaire.html>

Commission canadienne des droits de la personne (2018). *Commission canadienne des droits de la personne*  
<https://www.canada.ca/fr/commission-droits-personne.html>

L'Institut forestier du Canada (2018). *L'Institut forestier du Canada dévoile un projet de promotion de l'équité des sexes au sein du secteur forestier du Canada*  
<https://www.cif-ifc.org/fr/2018/11/canadian-institute-of-forestry-announces-an-initiative-to-promote-gender-equity-in-canadas-forest-sector/>

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (2018). *Signalements, enquêtes et poursuites concernant les agressions sexuelles commises à l'égard des adultes – Difficultés et pratiques prometteuses quant à l'amélioration de l'accès à la justice pour les victimes*  
<http://www.scics.ca/fr/product-produit/rapport-du-groupe-de-travail-du-comite-de-coordination-des-hauts-fonctionnaires-sur-lacces-a-la-justice-pour-les-adultes-victimes-dagression-sexuell/>

Le Plan canadien pour les minéraux et les métaux (sans date). *L'avenir du secteur minier au Canada*  
<https://www.minescanada.ca/fr>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (2018). *Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2018-488*  
<https://crtc.gc.ca/fra/archive/2018/2018-488.htm>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (2019). *Déclaration conjointe sur la réalisation de la parité des sexes à la suite du Sommet sur les femmes dans la production du CRTC*  
<https://www.canada.ca/fr/radiodiffusion-telecommunications/nouvelles/2019/03/declaration-conjointe-sur-la-realisation-de-la-parite-des-sexes-a-la-suite-du-sommet-sur-les-femmes-dans-la-production-du-crtc.html>

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (2015). *À la hauteur : Résultats canadiens de l'étude PISA de l'OCDE. Le rendement des jeunes du Canada en sciences, en lecture et en mathématiques*  
[https://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/365/Book\\_PISA2015\\_FR\\_Dec5.pdf](https://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/365/Book_PISA2015_FR_Dec5.pdf)

Programme de contestation judiciaire (2018). *Faites valoir vos droits!*  
<https://pcjccp.ca/frn/>

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (2019). *Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*  
<https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1448633299414/1534526479029>

Ministère des Finances Canada (2018). *Document d'information : La nouvelle prestation parentale partagée du Canada*  
[https://www.fin.gc.ca/n18/data/18-008\\_6-fra.asp](https://www.fin.gc.ca/n18/data/18-008_6-fra.asp)

Ministère de la Justice (2015). *Modalités relatives aux contributions et aux quotes-parts provenant du Programme juridique de partenariats et d'innovation*  
<https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/pjpicon-jpipcon.html>

Ministère de la Justice (2016). *Initiative de lutte contre la violence familiale*  
<https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/vf-fv.html>

Ministère de la Justice (2017). *À propos du projet de loi*  
<https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csi/pl/identite-identity/aproposleg-aboutleg.html>

Ministère de la Justice (2017). *Mettre à jour le Code criminel, clarifier et renforcer les dispositions sur l'agression sexuelle et respecter la Charte*  
[https://www.canada.ca/fr/ministere-justice/nouvelles/2017/06/mettre\\_a\\_jour\\_lecodecriminelclarifieretrenforcerlesdispositionss.html](https://www.canada.ca/fr/ministere-justice/nouvelles/2017/06/mettre_a_jour_lecodecriminelclarifieretrenforcerlesdispositionss.html)

Ministère de la Justice (2017). *LOIS DU CANADA (2017) CHAPITRE 19 : Loi concernant une stratégie nationale sur la maladie d'Alzheimer et d'autres démences*  
[https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/2017\\_19.pdf](https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/2017_19.pdf)

Ministère de la Justice (2018). *Loi sur le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres*  
<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-11.3/page-1.html>

Ministère de la Justice (2018). *Document sur le contexte législatif – Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois (Projet de loi C-75)*

<https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/sjp-jsp/c75/p3.html>

Ministère de la Justice (2018). *Contexte législatif : Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant des modifications corrélatives à une autre loi (Projet de loi C-78)*

<https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/lf-fl/famil/c78/index.html>

Ministère de la Justice (2018). *Mesures visant à améliorer les interventions du système de justice pénale en matière d'agression sexuelle chez les adultes au Canada*

<https://www.justice.gc.ca/fra/fin-fund/jp-cj/fond-fund/asa.html>

Ministère de la Justice (2018). *Soutenir les familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées*

<https://www.justice.gc.ca/fra/fin-fund/jp-cj/fond-fund/fada-mmiw/>

Ministère de la Justice (2019). *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes*

<https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/C-17.2.pdf>

Ministère de la Justice (2019). *Initiatives pour combattre le harcèlement sexuel en milieu de travail appel de propositions par anticipation*

<https://www.justice.gc.ca/fra/fin-fund/harcelement-harassment.html>

Ministère de la Justice (2019). *Code canadien du travail*

<https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/L-2.pdf>

Défense nationale et Forces armées canadiennes (2017). *Télécharger l'application mobile Respect dans les Forces armées canadiennes*

<https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/avantages-militaires/conflits-inconduite/operation-honour/ressources/telecharger-respect-fac.html>

Défense nationale et Forces armées canadiennes (2018). *Pour les personnes ayant subi un comportement sexuel inapproprié*

<http://www.forces.gc.ca/fr/communaute-fac-services-soutien/comportement-sexuel-inapproprié.page>

Défense nationale (2018). *L'atelier Respect dans les Forces armées canadiennes – Apprenez comment lutter contre l'inconduite sexuelle*

<https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/avantages-militaires/conflits-inconduite/operation-honour/comprendre-prevenir-reagir/formation-education/atelier-respect-fac.html>

Défense nationale (2019). *Rapport d'étape 4 des Forces armées canadiennes sur la lutte contre l'inconduite sexuelle*

<https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/rapports-publications/inconduite-sexuelle/rapport-detape-quatree.html>

Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres (2016). *Plan d'action sur l'analyse comparative entre les sexes (2016-2020)*

<https://cfc-swc.gc.ca/gba-acsc/plan-action-2016-fr.html>

Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres (2017). *Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe*

<https://cfc-swc.gc.ca/violence/strategy-strategie/report-rapport2018-fr.pdf>

Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres (2018). *Un nouvel investissement fédéral pour encourager les femmes à briguer les suffrages*

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/un-nouvel-investissement-federal-pour-encourager-les-femmes-a-briguer-les-suffrages-699689231.html>

Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres (2018). *La stratégie contre la violence fondée sur le sexe*

<https://cfc-swc.gc.ca/violence/knowledge-connaissance/strategy-strategie-fr.html>

Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres (2019). *En savoir plus sur l'appel de propositions visant le Fonds de commémoration des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées*

<https://cfc-swc.gc.ca/fun-fin/mmiwg-ffada/index-fr.html>

Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres (2019). *Document d'information – La Fédération canadienne des municipalités*

<https://www.canada.ca/fr/condition-feminine/nouvelles/2018/11/document-dinformation---la-federation-canadienne-des-municipalites.html>

Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres (2019). *Cadre des résultats relatifs aux genres du gouvernement du Canada*

<https://cfc-swc.gc.ca/grf-crrg/index-fr.html>

Emploi et Développement social Canada (2017). *Apprentissage et la garde des jeunes enfants*

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/apprentissage-garde-jeunes-enfants.html>

Emploi et Développement social Canada (2017). *Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/apprentissage-garde-jeunes-enfants/rapports/2017-cadre-multilateral.html>

Emploi et Développement social Canada (2018). *Document d'information : sur la modernisation des normes du travail*

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2018/10/document-dinformation-sur-la-modernisation-des-normes-du-travail.html>

Emploi et Développement social Canada (2018). *Document d'information : régime d'équité salariale proactif*

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2018/10/document-dinformation-sur-lequite-salariale.html>

Emploi et Développement social Canada (2018). *Document d'information – Vers un chez-soi*

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2018/11/document-dinformation---vers-un-chez-soi.html>

Emploi et Développement social Canada (2018). *Document d'information : période d'attente de l'assurance-emploi*

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2018/11/document-dinformation-periode-dattente-de-lassurance-emploi.html>

Emploi et Développement social Canada (2018). *Apprentissage et garde des jeunes enfants autochtones*  
<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/apprentissage-jeunes-enfants-autochtones.html>

Emploi et Développement social Canada (2018). *Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones*  
<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/apprentissage-jeunes-enfants-autochtones/2018-cadre.html>

Emploi et Développement social Canada (2018). *La première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*  
<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/rapports/strategie.html>

Emploi et Développement social Canada (2019). *La première cible de réduction de la pauvreté au Canada atteinte trois ans avant la date prévue*  
<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2019/02/la-premiere-cible-de-reduction-de-la-pauvrete-au-canada-atteinte-trois-ans-avant-la-date-prevue.html>

Emploi et Développement social Canada (2019). *Compétences futures*  
<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/competences-futures.html>

Emploi et Développement social Canada (2019). *À propos du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones*  
<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/formation-competences-emploi-autochtones.html>

Emploi et Développement social Canada (2019). *Document d'information – Fonds pour la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail*  
<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2019/03/document-dinformation--fonds-pour-la-prevention-du-harcelement-et-de-la-violence-en-milieu-de-travail.html>

Environnement et Changement climatique Canada (2017). *COP23 Bonn: conférence annuelle de l'ONU sur les changements climatiques*  
<https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/mesures-internationales-canada/conference-onu-changement-climatique/cop23.html>

Environnement et Changement climatique Canada (2018). *Sommet du leadership sur les changements climatiques : les femmes en action pour le climat – Sommaire de la présidente*  
<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2018/05/sommet-du-leadership-sur-les-changements-climatiques--les-femmes-en-action-pour-le-climat-sommaire-de-la-presidente.html>

Environnement et Changement climatique Canada (2019). *Les femmes et les changements climatiques*  
<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/femmes.html>

Parité d'ici 30 (sans date) *Placer l'égalité entre les sexes au cœur de la transition mondiale vers un avenir axé sur l'énergie propre*  
<https://www.equalby30.org/fr>

G7 2018 (2018). *Initiative de partenariats du G7 pour les femmes, la paix et la sécurité*  
[http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2018/amc-gac/FR5-144-2018-11-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2018/amc-gac/FR5-144-2018-11-fra.pdf)

Affaires mondiales Canada (2017). *Politique d'aide internationale féministe du Canada*  
[https://international.gc.ca/world-monde/issues\\_development-enjeux\\_developpement/priorites-priorites/policy-politique.aspx?lang=fra](https://international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorites-priorites/policy-politique.aspx?lang=fra)

Affaires mondiales Canada (2017). *Rapport au Parlement sur l'aide au développement officielle*  
<https://international.gc.ca/gac-amc/assets/pdfs/publications/odaaa-17-18-fra.pdf>

Affaires mondiales Canada (2017). *Politique d'aide internationale féministe du Canada*  
<https://www.international.gc.ca/world-monde/assets/pdfs/iap2-fra.pdfh>

Affaires mondiales Canada (2017). *L'égalité des genres : un pilier pour la paix*  
<https://international.gc.ca/world-monde/assets/pdfs/pnac-fra.pdf>

Affaires mondiales Canada (2018). *Santé et droits sexuels et reproductifs*  
[https://international.gc.ca/world-monde/issues\\_development-enjeux\\_developpement/global\\_health-sante\\_mondiale/reproductive-reproductifs.aspx?lang=fra](https://international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/global_health-sante_mondiale/reproductive-reproductifs.aspx?lang=fra)

Affaires mondiales Canada (2018). *Programme Voix et leadership des femmes*  
[https://international.gc.ca/world-monde/issues\\_development-enjeux\\_developpement/gender\\_equality-egalite\\_des\\_genres/wvl\\_projects-projets\\_vlf.aspx?lang=fra](https://international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/gender_equality-egalite_des_genres/wvl_projects-projets_vlf.aspx?lang=fra)

Affaires mondiales Canada (2018). *Rapport d'étape sur le Plan national d'action du Canada 2017-2022 pour la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité – Exercice financier 2017-2018*  
[https://international.gc.ca/world-monde/issues\\_development-enjeux\\_developpement/gender\\_equality-egalite\\_des\\_genres/wps-fps-2017-2022.aspx?lang=fra](https://international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/gender_equality-egalite_des_genres/wps-fps-2017-2022.aspx?lang=fra)

Affaires mondiales Canada (2018). *L'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix*  
[https://international.gc.ca/world-monde/issues\\_development-enjeux\\_developpement/gender\\_equality-egalite\\_des\\_genres/elsie\\_initiative-initiative\\_elsie.aspx?lang=fra](https://international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/gender_equality-egalite_des_genres/elsie_initiative-initiative_elsie.aspx?lang=fra)

Affaires mondiales Canada (2019). *Diversifier les débouchés du Canada en matière de commerce et d'investissement*  
<https://international.gc.ca/gac-amc/campaign-campagne/trade-diversification-commerce/index.aspx?lang=fra>

Gouvernement du Canada (2017). *Stratégie nationale sur le logement du Canada : Un chez-soi d'abord*  
<https://www.chezsoidabord.ca/pdfs/Canada-National-Housing-Strategy-fr.pdf>

Gouvernement du Canada (2018). *Le Cadre des résultats relatifs aux genres du budget de 2018*  
<https://www.budget.gc.ca/2018/docs/plan/chap-05-fr.html#EQUALITY>

Gouvernement du Canada (2018). *Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – Examen national volontaire du Canada*

[https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/20306Canada\\_FRENCH\\_18122\\_Canadas\\_Voluntary\\_National\\_ReviewFRv7.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/20306Canada_FRENCH_18122_Canadas_Voluntary_National_ReviewFRv7.pdf)

Gouvernement du Canada (2018). *Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) – Table des matières*

<https://international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/cusma-aceum/text-texte/toc-tdm.aspx?lang=fra>

Gouvernement du Canada (2019). *Investir dans la classe moyenne. Le budget de 2019*

<https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/budget-2019-fr.pdf>

Gouvernement du Canada (2019). *Rapport sur l'égalité entre les sexes. Le budget de 2019*

<https://www.budget.gc.ca/2019/docs/gba-acsc/gbs-acsc-fr.pdf>

Gouvernement du Canada (2019). *Investir dans les jeunes Canadiens. Le budget de 2019*

<https://www.budget.gc.ca/2019/docs/youth-jeunes/youth-jeunes-fr.pdf>

Gouvernement du Canada (2019). *L'approche inclusive du Canada à l'égard du commerce*

[https://international.gc.ca/gac-amc/campaign-campagne/inclusive\\_trade/index.aspx?lang=fra](https://international.gc.ca/gac-amc/campaign-campagne/inclusive_trade/index.aspx?lang=fra)

Chambre des communes (2018). *Projet de loi C-87 – Loi concernant la réduction de la pauvreté*

<https://www.parl.ca/DocumentViewer/en/42-1/bill/C-87/first-reading?col=2>

Chambre des communes (2018). *Lois du Canada 2018 – Chapitre 8 : Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions, la Loi canadienne sur les coopératives, la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et la Loi sur la concurrence*

<https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-25/sanction-royal?col=2>

Chambre des communes (2018). *C-51: Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le ministère de la Justice et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*

<https://www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?billId=9002286&Language=F>

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (2018). *Soutenir les nouvelles arrivantes issues de minorités visibles*

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2018/12/soutenir-les-nouvelles-arrivantes-issues-de-minorites-visibles.html>

Affaires autochtones et du Nord Canada (2018). *Gouvernement du Canada – Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*

<https://www.canada.ca/fr/affaires-autochtones-nord/nouvelles/2018/06/gouvernement-du-canada--enquete-nationale-sur-les-femmes-et-les-filles-autochtones-disparues-et-assassinees.html>

Affaires autochtones et du Nord Canada (2018). *Déclaration de la ministre Bennett concernant la demande de prolongation et le rapport provisoire de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*

<https://www.canada.ca/fr/affaires-autochtones-nord/nouvelles/2018/06/declaration-de-la-ministre-bennett-concernant-la-demande-de-prolongation-et-le-rapport-provisoire-de-lenquete-nationale-sur-les-femmes-et-les-fille.html>

Services aux Autochtones Canada (2019). *Programme pour la prévention de la violence familiale*

<https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100035253/1533304683142>

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (2018). *Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat*  
<https://www.ic.gc.ca/eic/site/107.nsf/fra/accueil>

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (2018). *Résumé de l'Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises, 2017*  
<https://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/fra/03086.html>

MaRS Cleantech (2019). *Défi des femmes en tech propres – Innovation au féminin : moteur de l'économie verte*  
<https://www.femmestp.ca/>

McKinsey Global Institute (2015). *The Power of Parity: How Advancing Women's Equality can add \$12 Trillion to Global Growth*  
[https://www.mckinsey.com/~media/McKinsey/Featured%20Insights/Employment%20and%20Growth/How%20advancing%20womens%20equality%20can%20add%2012%20trillion%20to%20global%20growth/MGI%20Power%20of%20parity\\_Full%20report\\_September%202015.ashx](https://www.mckinsey.com/~media/McKinsey/Featured%20Insights/Employment%20and%20Growth/How%20advancing%20womens%20equality%20can%20add%2012%20trillion%20to%20global%20growth/MGI%20Power%20of%20parity_Full%20report_September%202015.ashx)

Réseau mondial des plans d'adaptation nationaux (2018). *Canada's Ministry of Environment and Climate Change announces new funds for NAP Global Network*  
<http://www.napglobalnetwork.org/2018/09/canadas-ministry-of-environment-and-climate-change-announces-new-funds-for-nap-global-network/>

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées  
<http://www.mmiwg-ffada.ca/fr/>

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2017). *Nos femmes et nos filles sont sacrées : rapport provisoire / Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*  
<http://publications.gc.ca/site/fra/9.843833/publication.html>

Stratégie nationale sur le logement (sans date). *Stratégie nationale sur le logement du Canada*  
<https://www.chezsoi.dabord.ca/pdfs/Canada-National-Housing-Strategy-fr.pdf>

Ressources naturelles Canada (2017). *Le programme Géoscience pour la sécurité publique*  
<https://www.rncan.gc.ca/sciences-terre/ressources/programmes-federaux/programme-geoscience-securite-publique/10912>

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (2018). *À propos du Programme PromoScience*  
[http://www.nserc-crsng.gc.ca/Promoter-Promotion/PromoScience-PromoScience/About-Apropos\\_fra.asp](http://www.nserc-crsng.gc.ca/Promoter-Promotion/PromoScience-PromoScience/About-Apropos_fra.asp)

OCDE (2018). *L'égalité des sexes au Canada: Intégration, gouvernance et budgétisation*  
<http://www.oecd.org/fr/canada/l-egalite-des-sexes-au-canada-9789264311770-fr.htm>

Commissariat à la magistrature fédérale Canada (2018). *Statistiques relatives aux candidat(e)s et aux nominations à la magistrature*  
<https://www.fja.gc.ca/appointments-nominations/StatisticsCandidate-StatistiquesCandidat-fra.html>

Bureau du Conseil privé (2013). *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada : Florence Bird (présidente), Jacques Henripin, John P. Humphrey, Lola M. Lange, Jeanne Lapointe, Elsie Gregory MacGill et Doris Ogilvie*  
<http://publications.gc.ca/site/fra/9.643573/publication.html>

Bureau du Conseil privé (2019). *Suivi des lettres de mandat*  
<https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/8f6b5490-8684-4a0d-91a3-97ba28acc9cd>

Bureau du Conseil privé (2019). *Rapport au greffier du Conseil privé: Feuille de route de la Stratégie de données pour la fonction publique fédérale*  
<https://www.canada.ca/fr/conseil-privé/organisation/greffier/publications/strategie-donnees.html>

Agence de la santé publique du Canada (2004). *Système canadien de surveillance périnatale*  
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/prevention-blessures/division-surveillance-sante-epidemiologie/sante-maternelle-infantile/systeme-canadien-surveillance-perinatale.html>

Agence de la santé publique du Canada (2015). *Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP)*  
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/enfance-adolescence/programmes-initiatives/programme-canadien-nutrition-prenatale-pcnp.html>

Agence de la santé publique du Canada (2016). *Initiative de lutte contre la violence familiale*  
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/arretons-violence-familiale/initiative-lutte-contre-violence-familiale.html>

Agence de la santé publique du Canada (2017). *Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques (PAPACUN)*  
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/enfance-adolescence/programmes-initiatives/programme-aide-prescolaire-autochtones-collectivites-urbaines-nordiques-papacun.html>

Agence de la santé publique du Canada (2017). *Blogue de données – La démence au Canada, y compris la maladie d'Alzheimer*  
<https://infobase.phac-aspc.gc.ca/datalab/dementia-alzheimers-blog-fr.html>

Agence de la santé publique du Canada (2018). *Démence*  
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/demence.html>

Agence de la santé publique du Canada (2018). *Système canadien de surveillance des maladies chroniques (SCSMC)*  
<https://infobase.phac-aspc.gc.ca/CCDSS-SCSMC/data-tool/?l=fra&HRs=00&DDLv=9&DDLm=ASIR&CBVS=on&1=M&2=F&DDLFrM=2000&DDLTo=2015&=10&VIEW=0>

Agence de la santé publique du Canada (2018). *Appel de propositions – Description du processus de candidature pour l'investissement en matière de démence dans les communautés*  
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/occasions-financement/occasions-financement-moyen-subsidies-contributions/appel-propositions-processus-candidature-investissement-demence-dans-communautes.html>

Agence de la santé publique du Canada (2018). *L'énoncé de principes communs sur les priorités partagées en santé*

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/transparence/ententes-en-matiere-de-sante/principes-priorites-partagees-sante.html>

Agence de la santé publique du Canada (2018). *Stratégie nationale sur la démence*  
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/demence/strategie-nationale-demence.html>

Agence de la santé publique du Canada (2019). *Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE)*  
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/enfance-adolescence/programmes-initiatives/programme-action-communautaire-enfants-pace.html>

Sécurité publique Canada (2016). *Publications et rapports*  
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/index-fr.aspx>

Sécurité publique Canada (2018). *Mobilisation pour l'avenir afin de mettre fin à la traite des personnes*  
<https://www.canada.ca/fr/services/police/servicespolice/crime-prevention-du-crime/traite-personnes/mobilisation-avenir-afin-mettre-fin-traite-personnes.html>

Publications du gouvernement du Canada (2013). *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*  
<http://publications.gc.ca/site/fra/9.643573/publication.html>

Sceau rouge (2015). *Page d'accueil*  
<http://www.red-seal.ca/w.2lc.4m.2-fra.html>

Sceau rouge (2018). *Programme du Sceau rouge*  
<http://www.red-seal.ca/about/pr.4gr.1m-fra.html>

Rapports sur les traités des Nations Unies relatifs aux droits de la personne.  
<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/systeme-canada-nations-unies/rapports-traites-nations-unies.html>

Gendarmerie royale du Canada (2017). *Travaillons ensemble pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles autochtones Analyse nationale des initiatives de la GRC Mai 2017*  
<http://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/travaillons-ensemble-mettre-fin-a-violence-faite-aux-femmes-et-aux-filles-autochtones-analyse>

Gendarmerie royale du Canada (2019). *Centre national de coordination contre la traite de personnes*  
<http://www.rcmp-grc.gc.ca/ht-tp/index-fra.htm>

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (2019). *#CallItFemicide : Understanding gender-related killings of women and girls in Canada 2018*  
<https://femicideincanada.ca/callitfemicide.pdf>

Stigma and Resilience Among Vulnerable Youth Centre (SARAVYC). (2015). *Being Safe, Being Me: Results of the Canadian Trans Youth Health Survey*  
<https://exchange.youthrex.com/report/being-safe-being-me-results-canadian-trans-youth-health-survey>

The Trans PULSE Project (2015). *Transgender People in Ontario, Canada : Statistics to Inform Human Rights Policy*  
<http://transpulseproject.ca/wp-content/uploads/2015/06/Trans-PULSE-Statistics-Relevant-for-Human-Rights-Policy-June-2015.pdf>

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (2017). *Le gouvernement du Canada lance le programme d'emploi pour les jeunes Autochtones*  
[https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/nouvelles/2017/02/le\\_gouvernement\\_ducanadalanceleprogrammedemploipourlesjeunesauto.html](https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/nouvelles/2017/02/le_gouvernement_ducanadalanceleprogrammedemploipourlesjeunesauto.html)

Commission de vérité et réconciliation (2015).  
<http://www.trc.ca/index-splash-fr.html>

Nations Unies (sans date). *17 objectifs pour sauver le monde*  
<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

Anciens Combattants Canada (2019). *Programme pour l'autonomie des anciens combattants à l'intention des principaux dispensateurs de soins*  
<https://www.veterans.gc.ca/fra/housing-and-home-life/help-at-home/veterans-independence-program-caregivers>

Anciens Combattants Canada (2019). *Programme pour l'autonomie des anciens combattants à l'intention des survivants*  
<https://www.veterans.gc.ca/fra/housing-and-home-life/help-at-home/veterans-independence-program-survivors>

Anciens Combattants Canada (2019). *Allocation de reconnaissance pour aidant*  
<https://www.veterans.gc.ca/fra/family-caregiver/financial-programs-services/caregiver-recognition-benefit>

Women's Environment and Development Organization (WEDO) (2018). *Training for Francophone African Women Climate Leaders*  
<https://wedo.org/training-for-francophone-african-women-climate-leaders/>

### *Ressources provinciales et territoriales*

#### **Nouvelle-Écosse**

Campaign School for Women Tool Kit  
<https://women.gov.ns.ca/content/women-leadership-publications>

Child Care Subsidy Changes Effective Feb. 1 (2018)  
<https://novascotia.ca/news/release/?id=20180201001>

Courthouse in Wagmatcook First Nation (2018)  
[http://www.courts.ns.ca/provincial\\_court/WagmatcookCourt.htm](http://www.courts.ns.ca/provincial_court/WagmatcookCourt.htm)

Domestic Violence Court : FAQ  
[https://novascotia.ca/just/global\\_docs/DV\\_Court\\_FAQ.pdf](https://novascotia.ca/just/global_docs/DV_Court_FAQ.pdf)

Employment Rights Nova Scotia Leaves (2009)  
<https://novascotia.ca/lae/employmentrights/leaves.asp>  
<https://novascotia.ca/news/release/?id=20181205002>

Expanding Access to Regulated Child Care for Families (2018)  
<https://novascotia.ca/news/release/?id=20180306003>

HEALTH/WELLNESS--Province Expands Caregiver Benefit Program (2018)  
<https://novascotia.ca/news/release/?id=20180313003>

Consultation juridique pour les personnes qui ont subi une agression sexuelle  
<https://novascotia.ca/sexualassaultlegaladvice/fr/>

Grandes lignes du Programme de renvoi au Tribunal de la santé mentale  
[https://novascotia.ca/just/global\\_docs/MHC\\_Overview-FR.pdf](https://novascotia.ca/just/global_docs/MHC_Overview-FR.pdf)

Nova Scotia Advisory Council on the Status of Women Economic Security Fact Sheets (2018)  
<https://women.gov.ns.ca/content/economic-security-fact-sheet-series-2018>

NS Sexual Violence Strategy Final Evaluation Report  
[https://novascotia.ca/coms/svs/docs/SVS\\_Evaluation\\_FINAL\\_REPORT.pdf](https://novascotia.ca/coms/svs/docs/SVS_Evaluation_FINAL_REPORT.pdf)

Standing Together  
<https://novascotia.ca/standingtogether/>

Supprimé. Le lien n'est pas disponible à l'heure actuelle. L'information est fournie dans le lien mentionné immédiatement ci-dessous.

The Wagmatcook Court  
[http://www.courts.ns.ca/provincial\\_court/WagmatcookCourt.htm](http://www.courts.ns.ca/provincial_court/WagmatcookCourt.htm)

## **Ontario**

Pas à pas ensemble : La stratégie de l'Ontario contre la violence envers les femmes autochtones (2019) : <https://www.ontario.ca/fr/page/pas-pas-ensemble-la-strategie-de-lontario-contre-la-violence-envers-les-femmes-autochtones>

Statistics from the Trans PULSE Project to Inform Human Rights Policy (2015)  
<http://transpulseproject.ca/wp-content/uploads/2015/06/Trans-PULSE-Statistics-Relevant-for-Human-Rights-Policy-June-2015.pdf>

Plan d'action pour mettre un terme à la violence et au harcèlement à caractère sexuel (2019).  
<https://www.ontario.ca/fr/document/plan-daction-pour-mettre-un-terme-la-violence-et-au-harcelement-caractere-sexuel>

Stratégie ontarienne pour mettre fin à la traite des personnes  
<https://www.mcsc.gov.on.ca/fr/mcsc/programs/humantrafficking/index.aspx>

## **Colombie-Britannique**

Child care in B.C.  
[www.gov.bc.ca/childcare](http://www.gov.bc.ca/childcare)

Childcare BC Blueprint  
[www2.gov.bc.ca/assets/gov/family-and-social-supports/child\\_care/childcare\\_web.pdf](http://www2.gov.bc.ca/assets/gov/family-and-social-supports/child_care/childcare_web.pdf)

The Firelight Group with Lake Babine Nation and Nak'azdli Whut'en (2017). *Indigenous Communities and Industrial Camps : Promoting Healthy Communities in Settings of Industrial Change*

[http://www.thefirelightgroup.com/firelightmaterials/wp-content/uploads/2016/03/Firelight-work-camps-Feb-8-2017\\_FINAL.pdf](http://www.thefirelightgroup.com/firelightmaterials/wp-content/uploads/2016/03/Firelight-work-camps-Feb-8-2017_FINAL.pdf)

Gouvernement de la Colombie-Britannique (2019). *Making Life Better : Budget 2019*  
[https://www.bcbudget.gov.bc.ca/2019/pdf/2019\\_budget\\_and\\_fiscal\\_plan.pdf](https://www.bcbudget.gov.bc.ca/2019/pdf/2019_budget_and_fiscal_plan.pdf)

Government actions, investments to support reconciliation with Indigenous peoples (2018) :  
<https://news.gov.bc.ca/factsheets/government-actions-investments-to-support-reconciliation-with-indigenous-peoples>

Poverty Reduction: [www.bclaws.ca/civix/document/id/bills/billscurrent/3rd41st:gov39-1#section10](http://www.bclaws.ca/civix/document/id/bills/billscurrent/3rd41st:gov39-1#section10)

'X' gender identity now recognized on government ID (2018) :  
<https://news.gov.bc.ca/releases/2018HLTH0079-002116>

Women's Transition Housing Fund : <https://www.bchousing.org/partner-services/Building-BC/womens-transition-housing-fund>

Moose Hide Campaign. Standing Up Against Violence  
<https://moosehidecampaign.ca/>

Gender-Based Violence : We All Can Help Improving the Health Sector's Response (2019) :  
<http://learninghub.phsa.ca/Courses/17362/gender-based-violence>

Sexual Violence and Misconduct Policy Act (2019) :  
[www.bclaws.ca/civix/document/id/complete/statreg/16023\\_01](http://www.bclaws.ca/civix/document/id/complete/statreg/16023_01)

Minister's Advisory Council on Indigenous Women (MACIW) :  
<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/governments/indigenous-people/minister-s-advisory-council-on-indigenous-women-maciw>

Crown Agencies and Board Resourcing Office:  
<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/governments/organizational-structure/ministries-organizations/central-government-agencies/crown-agencies-and-board-resourcing-office>

Premier John Horgan appoints Mitzi Dean as Parliamentary Secretary for Gender Equity (2018) :  
<https://news.gov.bc.ca/releases/2018PREM0023-000215>

OCDE (2018). L'égalité des sexes au Canada : Intégration, gouvernance et budgétisation  
<http://www.oecd.org/fr/canada/l-egalite-des-sexes-au-canada-9789264311770-fr.htm>

Être en sécurité, être soi-même: Résultats de l'enquête canadienne sur la santé des jeunes trans (2018) (rapport complet) :  
[http://apsc-saravyc.sites.olt.ubc.ca/files/2018/03/SARAVYC\\_Trans-Youth-Health-Report\\_FR\\_Final\\_Web2.pdf](http://apsc-saravyc.sites.olt.ubc.ca/files/2018/03/SARAVYC_Trans-Youth-Health-Report_FR_Final_Web2.pdf)

Women in Trades Training (2019) : <https://www.itabc.ca/women-trades/overview>

### **Île-du-Prince-Édouard**

Belonging and Thriving : A Poverty Reduction Action Plan for Prince Edward Island  
[https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/pei-poverty-reduction-action-plan\\_web.pdf](https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/pei-poverty-reduction-action-plan_web.pdf)

## **Manitoba**

Ka Ni Kanichihk Inc. (2017). *Heart Medicine Lodge*  
<http://www.kanikanichihk.ca/heart-medicine-lodge/>

Arrêtons la violence (renseignements sur la violence fondée sur le sexe et promotion des relations saines) :

<https://www.gov.mb.ca/stoptheviolence/index.fr.html>

Loi sur la sensibilisation et la prévention en matière de violence à caractère sexuel (2016) :

<https://web2.gov.mb.ca/bills/41-1/pdf/b015.pdf>

Vous n'êtes pas seul (renseignements et aides disponibles aux victimes d'agressions sexuelles) : <https://www.gov.mb.ca/youarenotalone/index.fr.html>

## **Québec**

Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021

<http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/strategie-egalite-2021.pdf>

Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale

<http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/plan-violence18-23-access.pdf>

Faire plus, faire mieux. Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières nations et des Inuits (2017).

[http://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications\\_documentation/publications/PAS/plan-action-social.pdf](http://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/PAS/plan-action-social.pdf)

SansStéréotypes

<http://www.scf.gouv.qc.ca/sansstereotypes/quest-ce-quun-stereotype/>

Projet SAGA-UNESCO au Québec

<http://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/dossiers/equite-diversite-et-inclusion/projet-saga/>

## **Yukon**

How is gender equality in Yukon changing?

<http://www.yukongenderequality.com/>

## **Newfoundland and Labrador**

Working Together for Violence-Free Communities

[https://www.gov.nl.ca/VPI/initiative/violence\\_free\\_communities.pdf](https://www.gov.nl.ca/VPI/initiative/violence_free_communities.pdf)

## **Nunavut**

Harassment Free and Respectful Workplace Policy

<https://www.fin.gov.nt.ca/en/resources/harassment-free-and-respectful-workplace-policy>